NOUVELLE

REVUE THÉOLOGIQUE

INDEX FOR

v. 25-60 (1893-1933)

GRADUATE THEOLOGICAL UNION
GTU
LIBRARY
1962

LIBRARY
OF THE
SAN FRANCISCO THEOLOGICAL
SEMINARY
SAN ANSELMO
CALIFORNIA

GRADUATE THEOLOGICAL UNION
GTU
LIBRARY
1962

BIBLIOTECA SCHOLASTICATUS NOVIOMAGENSIS C.I.C.M. A°

Th 1933 - Tome 60

Abbé général des Bénédictins: Ses droits et ses devoirs 26/14

Abbé ou Prélat: Nullius - S'il meurt dans le territoir sur lequel il avait, pendant sa vie, jusidiction ordinaire, le privilège de l'Eveque défunt lui est applicable 26/401
-Hors de son territoire, il n'a plus de privilège 26/402

Abbés: mandatum pour la bénédiction des. 49/38

Abbesse: Conditions de réélection. 34/208

Abjuration: Voir Hérétique.
-Quelle abjuration il faut exiger quand on absout les membres des sectes prohibées. 33/365

Ablution: L'ablution des mains n'est pas prescrite après la messe de l'Evêque. 32/652
-La coutume de donner aux enfants de la première communion un peu de vin et d'eau est-elle légitime et peut-elle être introduite? 33/508
-

Ablutions: Dernières ablutions. 42/399

Abolitionisme: 52/551

Abrégé des Rubriques du bréviaire romain et Rubriques Générales de l'Ordre des Carmes Déchaussés. 26/332

Absence: Permise au curé. 28/263
-Moyennant l'autorisation de l'évêque. 28/382
-Quand cette autorisation est-elle requise? 28/383
-Quand suffit-il d'avertir l'évêque? 28/391
-Quel motif faut-il pour s'absenter? 28/385
-Raisons réputées graves. 28/387
-Les deux mois d'absence d'une année peuvent-ils suivre immédiatement ceux de l'année précédente? 28/263
-Les courtes absences s'accumulent. 28/265
-L'absence autorise-t-elle le curé à se faire remplacer pour l'application de la messe pour le peuple? 28/573
-Comment rendre l'absence légitime? 28/389
-Comment peut pécher le curé qui s'absente? 28/391
-Peines qu'il encourt. 28/393

Absolution: Peut-on absoudre l'ordinand habitudinaire? 28/18, 132
-Et d'un cas réservé, s'il y a ignorance? 28/183
-L'absolution générale pour les Tertiaires en privé doit être donnée au confessionnal. 28/649
-Elle peut être donnée par le directeur d'une Congrégation d'une obédience différente. 28/649 V.S. Pénitencerie.
-Quand on peut abréger la formule d'absolution. 29/130
-Absolution aux moribonds privés de connaissance. 29/502
-Absolution des censures réservées au Pape. 29/540
-Les Capucins légitimement absous par un confesseur étranger ne doivent plus se présenter au Supérieur pour l'absolution des censures et cas réservés dans l'Ordre. 29/317
-Certitude requise pour absoudre un pénitent. 30/219
-Absolution des étrangers. Voir Curé.

BIBLIOTECA CENTRAL
UNIVERSIDAD DE CHILE

Absolution:En vertu de quelle loi un prêtre non approuvé peut-il absoudre un moribond?30/279
-Tout prêtre absout validement un moribond,mais pas toujours licitement.30/280
-De quoi peut-il absoudre un moribond?30/281,voir Censure, Réservation.
-Un simple prêtre peut-il absoudre un moribond si facile adesse potuisset approbatus?30/284
-Le peut-il en présence d'un prêtre approuvé?30/284,424, note 3.
-Absolution d'un schismatique de bonne foi.30/637
-Absolution d'un schismatique à l'article de la mort. 30/639
-Conditions d'absolution des sectaires.31/96
-Invalidité de l'absolution donnée au complice.31/149
-Elle ne concerne que le péché de complicité.31/149
-L'absolution est-elle valide si le pénitent omet de bonne foi,sur le dire du confesseur ,le péché de complcité? 31/152 note 2.
-Dans ce cas le confesseur encourt l'excommunication. 31/152 note 2.
-On absout validement du péché de complicité déjà remis directement.31/155
- Cette absolution peut être illicite.31/156
-Quand absout-on validement son complice?31/158
-Quand l'absout-on licitement?31/159
-Que faire quand il y a nécessité d'absoudre son complice? 31/161
-Absolution des cas réservés lorsque il y a urgence.31/191
-Désence d'absoudre le complice.31/293
-Exception à l'article de la mort.31/294
-Autre exception probable pour le cas d 'abandon moral. 31/296
-D'après quelles règles le confesseur doit-il donner,différer,ou refuser l'absolution?31/604
-Voir Cas Réservés,Censures,Complice.
-Devoirs du confesseur par rapport à l'absolution sacramentelle.32/281 Voir Confesseur.
-Absolution:33/ Voir Occasion de péché mortel,Récidifs, Censure,Complice,Dénonciation.
-Absolutions générales à donner aux religieuses tertiaires 35/553
-Tertiaires à voeux simples.36/36
-Absolution générale à donner aux Tertiaires.37/449
-Donnée à la communauté elle est reçue par le supérieur qui la donne.37/559
-Absolution.38/ Voir Censures.
-Absolution des étrangers39/179,141
-Absolution des cas occultes réservés au Saint-Siège. 39/19
-Faut-il à Pâques la refuser pour violation fréquente du précepte dominical?41/107
-Délégation pour l'absolution générale des tertiaires séculiers.46/533
-Absolution pour un prêtre qui n'a pas les pouvoirs.47/224
-Absolution générale des soldats avant le combat.47/305
-Quand la donner,quand la différer?57/26

Absolution des censures réservées au Souverain Pontife:
-Ceux qui ont été absous à l'article de la mort par un prêtre non muni de puvoirs spéciaux,ne sont obligés,quand ils sont revenus à la santé,à recourir au Souverain Pontife que si la censure était spécialement réservée. 25/205
-Ceux qui sont absous en cas de péril de scandale ou d'infamie y sont toujours obligés.25/204
-L'absolution des cas réservés sans censure,en cas de péril de scandale ou d'infamie,est toujours indirecte,de sorte que le recours au moins par lettres s'impose.25/204
Absolution générale:29/ Voir Tertiaires.
-On ne peut la donner aux Tertiaires,le jour de la Visitation.30/533
-Tiers-Ordres qui en ont le privilège.31/208,273
Absoute:La S.Congrégation déclare abusive la coutume de faire porter la croix de l'absoute,non par le sous-diacre de la messe,mais pour un tonsuré qui se place entre le catafalque et l'autel.25/70
-Ornements du célébrant et de ses ministres.27/226
-Sa conclusion en dehors des absèques.31/424
-On ne doit pas la faire après chaque messe chantée de Requiem.32/638
-Manière de la clôturer.32/533
-L'absoute solenelle corpore absente est-elle permise le dimanche?32/551
-Elle doit être faite après la messe de Requiem soit dite, soit chantée.34/181
-L'absoute et le chant du Libera sont permis tous les jour même le dimanche,mais non aux fêtes doubles de lre class ils ne peuvent jamais se faire après la messe du jour, sinon tout à fait indépendamment d'elle.34/408
-Défendue après la messe du jour.36/35
-Ordre de l'absoute à l'office des morts.39/35
-Après la messe,le dimanche et les jours de fête.44/34

Abstinence:Faculté d'en dispenser donnée aux Ordinaires quand il y a concours de peuple.27/128
-Faculté d'en dispenser les ouvriers accordée aux Ordinaires des Etats-Unis.27/374
-Motifs de cette concession.27/375
-Voir Assaisonnement au gras.
-Faculté des évêques de dispenser.28/286
-Un catholique peut-il donner de la viande à ses domestiques protestants?28/327
-Les enfants avant leur sept ans n'y sont pas tenus.29/598
-Abstinence:Voir Dispense 30/
-La promiscuité des mets n'est pas défendue si l'on a une cause excusant de l'abstinence.33/513
-Ce n'est qu'une restriction ajoutée à la dispense de l'abstinence les jours de jeûne.33/515
-Privilèges de la bulle de la croisade dont peuvent user les réguliers.33/552 -Voir Amérique latine,Jeune.
-Gravité de matière.39/449
-Les religieux sont-ils compris dans une dispense générale.40/53
-Que faire un jour d'invitations?41/310
-La graisse et l'abstinence.41/179
-Le bouillon de viande et le maigre.41/369
-Interprétation du décret "Cum recenter".42/349

Accord complémentaire au concordat roumain 59/819.

Abstinence:Interprétation d'un indult d'abstinence.43/553
-Abstinence et fêtes supprimées;vigiles de ces fêtes. 43/738
-Jeûne et abstinence coïncidant avec le dimanche.44/360
-Graisse et bouillon gras.44/296
-Indult d'abstinence pour l'Amérique latine.44/307
-Abstinence.Voir Jêune.45/
-Abstinence.Voir Jeûne.48/
-Cause de dispense.56/684

Abstraction:Existe-t-elle dans la philosophie de saint Augustin? 57/817

Acatholiques:Droits dans les causes matrimoniales.55/449
-Exemption de la forme solennelle du mariage.57/65
-Les mariages d'acatholiques.58/859

Accessus ad altare et recessus:25/527
-

Accidents:Une application de la loi sur les accidents du travail. 42/514

Accopagnement d'instruments à cordes et d'harmonium défendu pour le chant des Lamentations.36/115

Accords:entre le Saint-Siège et la France relativement aux honneur liturgiques dans les pays de protectorat ou d'ancien protectorat religieux.54/305

Accusation:Ce qu'il faut pour une mise en accusation.30/159,162
-Accusation incomplète.Voir Confession 44/
-Accusation implicite.52/311

Accusé:Peut-il révéler les fautes secrètes d'un témoin?46/754

Acolythe:Il doit encenser à l'élévation de la messe solennelle le S.Sacrement du côté de l'épitre.33/623

Acquéreurs de biens ecclésiastiques en Italie:La faculté de conclure des arrangements avec l'Ordinaire atteint-elle les biens des Oeuvres pies,et desquelles?26/536
-Quand les sommes provenant des arrangements appartiennent aux Religieux,leurs Supérieurs doivent recourir à la S. Congrégation des Evêques et Réguliers pour obtenir la faculté de les percevoir.26/537
-Acquéreurs.Voir Biens 49/

Acta:Promulgation des Acta Pii X.46/512

Acte de réparation au Sacré-Coeur:Texte55/629
-Indulgences.55/634

Acte héroïque:Ceux qui l'ont émis peuvent-ils appliquer l'indulgence plénière de l'article de la mort aux âmes du purgatoire 33/418
-Peuvent-ils gagner cette indulgence plusieurs fois à des titres différents?33/418
-Sa révocabilité.40/609

Actes des procès de béatification et de canonisation.Leur publication.41/491

Actes des Apôtres:Déclaration de la commission biblique.45/601

Actes épiscopaux relatifs à la question sociale.Voir Action populaire 40/778

Actes libres:La science divine des actes libres.56/128

Actes paroissiaux:Leur enregistrement canonique.41/657

Actes du Saint-Siège: Voir(Congrégations.) Tables méthodiques particulières;Tomes 39,40,41,42,43,44,48,49.

Actes du Souverain Pontife:12 Déc. 1901:Concession d'indulgences à la récitation du Petit Office du S.Coeur de Jésus. 34/300
-16 Déc. 1901:Allocution consistoriale sur le divorce. 34/304
-21 Déc. 1901:Indulgences pour ceux qui honorent le S. Nom de Jésus pendant le mois de Janvier.34/302
-13 Mars 1902:Indulgences accordées pour la récitation de l'or jac.:Mon Dieu,mon unique bien,etc.. 34/490
-19 Mars 1902:Encyclique sur les luttes de l'eglise. 34/269
-26 Mars 1902:Indulgence pour la récitation du verset "Requiem aeternam etc " 34/492
-8 Avril 1902:Indulgences de la nouvelle couronne du S. Esprit.34/493
-28 Mai 1902:Encyclique sur l'Eucharistie.34/386
-9 Juin 1902:Indulgence accordée à une prière en l'honneur du S. Coeur Eucharistique.34/648
-28 Juin 1902:Item à l'or. jac. N.D. de Lourdes p.p.n. 34/650
-30 Oct. 1902:Lettre apostolique instituant la Commision d Etudes Bibliques.34/630
-12 Avril 1902:Bénédiction de la médaille de S.Benoit.
-8 Déc. 1902:Encyclique aux Evêques d'Italie,sur le sacerdoce catholique.35/51
-24 Déc. 1902:Allocution touchant la démocratie chrétienne 35/199
-31 Déc. 1902:Commission des Etudes Bibliques.35/201
-et Règles prescrites aux Membres de la Commission.35/389
-16 Févr. 1903:Bref érigeant l'église de saint-Joachim comme siège de l'Archiconfrérie du Coeur Eucharistique. 35/196
-26 Mai 1903:Commission cardinalice nommée pour préparer les fêtes jubilaires du cinquantième anniversaire de la définition de l'Imm. Con.35/625
-Programme de la Commission.35/625
-4 Oct. 1903:Première encyclique de S.S. Pie X.35/614
-8 Sep. 1903;La Commission est confirmée dans ses fonction 35/628
-8 Sep. 1903:Prière de Pei X à la Vierge Immaculée.35/630
-Messe votive V.S.C. Rites.
-9 Nov. 1903:Allocution première de S.S. Pie X;programme. 36/23
-15 Déc. 1903:Motu proprio sur la musique religieuse.3 /21
-18 Déc. 1903:Motu proprio sur l'action sociale des catholiques.36/158
-11 Févr. 1904:Lettre encyclique sur l'Immaculée Conceptio de la B.V.M. 36/201

Action de M. Blondel - Rôle de "l'option" comme principe de connaissance dans ce livre 59/13

Actes du Souverain Pontife:-23 Févr. 1904:Lettre apostolique conférant à la Commission Biblique la faculté de décerner des grades académiques.36/222
-10 Mars 1904:Encyclique à l'occasion du centenaire de S. Grégoire-le-Grand.36/254
-25 Mars 1904:Motu proprio pour la codification du droit ecclésiastique.36/330
-25 Avril 1904:Motu proprio sur l'édition vaticane des livres liturgiques contenant les mélodies grégoriennes. 36/385
-11 Mars 1904:Indulgence plénière à la fête de S.François d'Assise.36/557
-25 Mars 1904;S.François Xavier nommé patron de la propagation de la foi,sa fête élevée au rite de double-majeur 36/535
-24 Déc. 1902:Condamnation des lois en faveur du mariage civil et du divorce dans la république de l'Equateur. 37/261
-19 Mars 1904:Lettre de Sa Sainteté au Comte Medolago Albani sur l'action populaire chrétienne.37/46
-19 Nov. 1904:Le Concordat en France:Allocution de S.S. Pie X. 37/141
--6 Déc. 1904:Indulgence attachée à la récitation des trois Ave Maria en l'honneur de l'Imm. Con. 37/45
-12 Déc. 1904:Le souffle d'indépendance doctrinale dans les séminaires.37/434
-21 Févr. 1905:Motu proprio concernant les Protonotaires Apostoliques et les autres prélats.37/535
-1 Mars 1905:Les Démocrates autonomes Italiens.37/318
-15 Avril 1905:Lettre encyclique sur la doctrine chrétienne.37/383,394
-8 Mai 1905:Motu proprio au sujet de l'union des divers couvents d'Ursulines.37/617
-16 Juillet 1905:Motu proprio réglant les examens des Ordinaires à Rome.38/160
-18 Jan. 1906:Décret appliquant à tout l'empire allemand le décret Tametsi du concile de Trente sur les mariages clandestins et la déclaration de Benoit XIV sur les mariages mixtes en Hollande.38/214
-11 Févr. 1906:Encyclique à l'Episcopat,au Clergé et au peuple de France.38/270
-27 Mars 1906:Lettre apostolique sous forme de Bref sur l'ordre à suivre pour les Etudes Bibliques dans les Séminaires.38/334
-26 Mai 1906:Motu proprio supprimant deux Congrégations romaines.38/390
-30 Mai 1906:Bref accordant de nouvelles indulgences plénières en faveur de la messe réparatrice.38/439
-16 Juillet 1906.:Motu proprio interdisant d'établir de nouvelles congrégations religieuses,sans l'assentiment préalable du Saint-Siège.38/621
-10 Août 1906:Encyclique condamnant les associations cultuelles,adressée aux Archevêques et Evêques français. 38/689

Action catholique:Let re aux Evêques de Lithuanie.55/695
-Lettre au cardinal Bertram,evêque de Breslau.56/158
-Lettre de S.S.Pie XI au Cardinal Segura y Saenz,archevêq de Tolède.57/158

Activité missionnaire protestante 59 / 324

Action catholique:Lettre du Souverain Pontife au Cardinal Schuster,archevêque de Milan.58/658
-Encyclique "Non abbiamo bisogno " du 29 juin 1931 sur l'action catholique en Italie et sur le fascisme.58/718
-Les laïques sont-ils d'Eglise?58/900

Action Française:Lettre de S.S.Pie XI au sujet de l'action française.53/699
-Mise à l'index d'ouvrages de M.Ch. Maurras et du journal "l'action française"54/147
-Allocution consistoriale Misericordia Domini.54/305
-Décrets du saint-Office mettant à l'index certains ouvrages de M.Ch.Maurras et le journal "l'action française 54/215
-Lettre de S.S.Pie XI au cardinal Andrieu sur la mise à l'index d'ouvrages de M.Ch. Maurras et du journal "l'action française"54/217
-Doutes au sujet de "l'action française"54/471
-Déclaration touchant les permissions de lire "l'action française"54/538
-Allocution consistoriale"54/612
-Mise à l'index de l'ouvrage:"l'Action française et le Vatican." 54/785
-Permissions nécessaires pour lire le journal "l'action française"55/299,631
-Peines portées contre les confesseurs qui absolvent les adhérents de "l'action française"56/72

Action humaine;La dialectique de l'action humaine d'après M.Blondel.57/538

Action populaire chrétienne:Lettre de S.S. Pie X.37/43
-Circulaire.37/434,441
-Ses publications.39/62,119,176,342,347,588,628
-Ses publications.40/778

Action sociale:des catholiques.Motu proprio de S.S. Pie X.36/158
-Action sociale des Prêtes en Belgique(1830-1930)57/648

Actions:Est-il permis aux clercs d'en acheter?Controverse à ce sujet:opinion de la revue.25/604
-Décisions des congrégations romaines qui la confirment 25/605
-Décisions nouvelles.25/608
-Quel sens faut-il leur donner?26/611
-Sens des conditions mises à la tolérance.25/612
-Actions:voir Aliénation des biens ecclésiastiques 38/
-

Actions de grâces.Exercises hebdomadaires.42/94

Actualité de la doctrine dogmatique de S.Alphonse.36/487

A cunctis:Quand on dit cette oraison à la messe,la troisième oraison ne peut être l'oraison Pro Congregatione et Familia c'est-à-dire Defende.25/68
-A la lettre N., il faut nommer le Titulaire,même dans l'oratoire privé d'un séminaire.25/606
-Changement à introduire dans l'oraison si on a déjà fait mémoire de la très sainte Vierge.30/669

A cunctis:Saints qu'on doit y nommer.32/656,651
-Ordre qu'on doit y observer.32/651
-Dans cette oraison le Titulaire a le pas sur le Fondateur d'ordre.32/656
-Quand cette oraison est prescrite par les Rubriques on ne peut plus dire dans la même messe l'oraison "imperata de l'Immaculée Conception.36/324

Adaptation religieuse:Comment les Américanistes prétendent faire l'adaptation religieuse aux goûts de l'époque pour ce qui concerne la doctrine.34/5
-Pour ce qui regarde la discipline.34/229

Additions au bréviaire et au missel.40/678

Administrateur:On ne doit pas célébrer l'anniversaire de la consécration épiscopale d'un Administrateur apostolique. 31/398

Administration:Administration des biens des congrégations de femme à Supérieure générale approuvées à Rome.28/643
-Des sacrements administrés aux religieuses.28/667
-Administration des oeuvres pies;si et comment les ecclésiastiques peuvent y intervenir.28/208
-Administrations:voir biens,paroisse 48/
-Administration des derniers sacrements.58/824
-Administration diocésaine.De l'impôt pour - 58/736
-Administration finançière:Décret sur les clercs et les oeuvres sociales économiques.43/86,301

Administration des sacrements:Un curé ne doit pas prendre l'étole sur le rochet ou le surplis couvert de la mantelletta. 25/62
-De la communion:Les chanoines ne doivent pas prendre l'étole sur la cappa.25/62
-Quand on donne la communion "extra missam"l'antienne O sacrum et les versets sont obligatoires;quand et comment se donne la bénédiction?25/169
-Couleur de l'étole,si ,le prêtre a récité un office votif 25/549
-Quelles règles suivre pour l'administration de la sainte communion aux malades,non en viatique?25/73
-Comment purifier le custode?25/543
-Sens d'un décret précédent sur l'administration de la communion aux religieuses.25/519

Admission en religion:Rôle du confesseur dans l'admission en religion.55/444

Admission solennelle dans une confrérie:Quelle est la partie essentielle de la cérémonie?Le directeur ne peut déléguer pour cette partie.25/158
-A moins qu'il ait un indult.25/159
-Ou que les statuts de la confrérie le disent positivement 25/159
-Les Associations d'enfants de Marie et celles de la bonne Mort ont maintenant cett indult.25/159
-Texte de la décision.25/139,140

Adoration des XL heures. Indulgences 60/730

Agriculture en Palestine 60/528

Albert le Grand S.O.P. Declaré Docteur de l'Eglise, lettres circulaires :
In thesauris sapientiae 59/261 à 289
La Vocation scientifique de — 59/289

Adoption:Elle produit la parenté légale.28/697
-Laquelle est admise en droit civil?28/698
-Qui peut adopter selon le droit civil?28/698

Adoration:Statuts et sommaire des Indulgences de l'Association de l'adoration réparatrice des nations catholiques.31/84

Adoration nocturne:Indulgences de cette archiconfrérie.40/370

Adoration perpétuelle:tombant le Samedi Saint.Voir Samedi-Saint 29/
-Indulgences de l'archisodalité de ce nom à Turin.41/756
-L'archisodalité de ce nom à Turin.47 42/756

Adoro te:Indulgence de 100 jours.28/98

S.Adrien:S'il est titulaire,il faut remettre la Nativité de la Sainte Vierge au 9 sept.28/196

Adultes:Baptême des adultes;ordre de la confession,de l'abjuration et du baptême.43/363

Affinité:L'affinité contractée par les infidèles est un empêchement canonique après la conversion.31/419
-Faut-il une nouvelle dispense matrimoniale,du chef d'affinité quand un nouveau rapprochement a eu lieu a)entre les mêmes personnes;b)entre un des interessés et un parent du second degré,après qu'une première dispense a été accordée. 36/503
-Un cas de dispense au premier degré en ligne directe.44/528

S.Agapit M.Quelles sont la secrète et la postcommunion si on dit la messe Loquebar ou Dilexisti?28/679

S.Agapit P.Office et messe,en occurrence avec S.Mathieu.28/668

Age de la confirmation dans l'Eglise latine.58/826

Age de raison.48/232

Agnès(Sainte)La messe de l'octave.42/283
-Ses leçons et les nouvelles Rubriques.44/600

Agnosticisme:Dieu et l'agnosticisme contemporain.41/322

Agnus Dei.37/150
-Leur archéologie.39/673

Agonie:Archiconfrérie de la sainte agonie.41/304

Agonisants:Offrande des messes pour eux,indulgences.40/612

Agrégation.Voir Confrérie,S.Congr. des Indulg.,Tiers-Ordre.28/
-Distinction entre la simple agrégation et l'union proprement dite.48/47

Ahikar l'Assyrien.41/501

Alcool:Son emploi pour fortifier le vin de la messe.28/[illegible],

Alfarie (P.)

Excommunication et sentence de dégradation 60/74

Condamnation de son livre: "le Problème de Jésus 60/74

Allemands

Philosophie Allemande contemporaine 60/586

Alliance (ancienne) 60, 868

Aliénation des biens ecclésiastiques:Elle est invalide sans le consentement de l'Eglise.29/283
-Et cela,nonobstant les lois civiles contraires.29/284
-Le conseiller de fabrique votant l'aliénation sans l'assentiment du Saint-Siège encourt l'excommunication.29/286
-Le trésorier,comme tel,n'est pas soumis à cette censure. 29/286
-Que faut-il entendre par aliénation lorsque il s'agit de biens ecclésiastiques?38/537
-Le Beneplacitum Apostolicum est requis pour l'aliénation des biens ecclésiastiques.38/539
-Sous la dénomination des biens ecclésiastiques sont compris aussi les titres au porteur et les valeurs de portefeuille. 38/544
-En cas de nécessité ils peuvent cependant être échangés et remplaçés par d'autres titres sans l'autorisation préalable du Saint-Siège.38/546
-Aliénation des portefeuilles:exige-t-elle le Beneplacitum Apostolicum?39/423
-Aliénation des oeuvres pies laïques.39/142
-Aliénation des biens ecclésiastiques:interprétation des mots Magni valoris.40/52
-Facultés des ordinaires de France à l'occasion de leur confiscation.40/98
-Nullité des aliénations faites sans les formalités canonique 44/759
-Aliénation de dons votifs et d'objets précieux.47/133
-Des aliénations nulles et de leur revalidation par l'Ordinaire.47/69
-Aliénation.Voir Biens 48/
-Aliénation.Voir Don 49/
-Aliénation de biens ecclésiastiques.56/757
-Aliénation de biens ecclésiastiques.57/68

Alleluia:au temps pascal.Doit-on l'ajouter aux antiennes et aux versets pendant le salut.37/207

Allemagne:Voir catholicisme 53/
-Le mouvement théologique et religieux en Allemagne.56/565, 660
-Les mouvements de pensée religieuse en Allemagne(1929-1930) 58/340
-Une histoire du centre Allemand.58/708

Alliance:L'alliance des grands séminaires de France.41/161

Allocations militaires.Voir religieux 49/

Allocution consistoriale54/612
-Allocution consistoriale, Misericordia Domini.54/211,304

Aloges:53/528

Alphonse(Saint):A-t-il changé d'opnion sur le probabilisme?26/432
-En quoi consiste au juste son système moral?26/432,
-Est-il vrai qu'il n'y ait pas eu de théologiens probabilistes avant lui?26/434
-Le 25e. anniversaire de son Doctorat.Différentes révisions auxquelles l'Eglise a soumis ses oeuvres:leur approbation et leur autorité.28/117

Alphonse(Saint):Sa doctrine circa jus petendi dibitum in dubio de valore matrimonii contracti.30/15
-Sa règle pour apprécier la gravité des péchés.30/23
-Son interprétation du c. 7 de Poen. de la XIVe. Session du Concile de Trente.30/279
-Sa doctrine quant à l'étendue de l'approbation tacite des curés.30/271
-Sa doctrine sur l'absolution d'un moribond par un prêtre non approuvé en présence d'un prêtre approuvé.30/283
-Sa doctrine sur la fréquente communion.30/486
-Quid doceat de copula voluntarie incompleta inter conjuges 32/582
-Item de tactibus impudicis.32/608
-Utrum doctrina Lib.VI,n.918 repugnet doctrinae Liber III, n.483. 32/634
-Sa théologie dogmatique.
Opportunité d'en traiter à cause de tendance moderne et de la nouvelle édtion latine des oeuvres dogmatiques du S.Docteur honorée d'une lettre de S.Emin. le Car. Merry del Val.
La solidité en théologie dogmatique.36/234
-En quoi consiste la solidité en théologie dogmatique:Plusieurs genres de théologie d'après les sources d'argumentation:la patristique,la scripturale,la scolastique,l'historique,La dogmatique ecclésiastique offre le plus de solidité. 36/235
-En quoi elle consiste et ce qu'il faut avant tout penser de la science théologique dogmatique de S.Alphonse.36/240
-Le caractère propre de la dogmatique du saint.C'est son esprit eccléiastique.36/296
-Ce que c'est que l'esprit d'un auteur d'après S.Thomas et comment la Providence et les circonstances donnèrent à Alphonse son caractère propre.36/297
-Il éclate dans les procédés théologiques suivis par le saint 36/97
-Exposé de ces procédés.36/298
-Un exemple:sa manière de traiter et de résoudre la question sur l'efficacité de la grâce.36/304
-Les solutions proposées.36/350
-S.Alphonse,défenseur de l'Immaculée Conception de la B.V.M et de sa médiation.36/352
-L'actualité de la théologie dogmatique du S.Docteur:Il a enseigné ce qu'il faut tant pour combattre les erreurs modernes que pour développer les dogmes aujourd'hui en vue.36/488
-Il a enseigné comme il le faut pour notre époque,c'est-à-dire d'une manière utile(prenez l'exemple de la question sur la science de Dieu)non-formaliste,complète.36/495
-Conclusion.36/501
-Son système sur la grâce.Exposé qu'en fait M.Mannens.L'idée d'une explication plus facile n'a pas guidé le S.Docteur Plusieurs points dans cet exposé sont en souffrance.36/599
-Doctrine sur la grâce d'après l'enseignement et l'esprit du S.Docteur.Cfr.Tract. de divina gratia secundum doctrinam et mentem S.Alphonsi. 36/685
-Plusieurs doctrines du Saint à propos des rubriques.37/136
-Alphonse de Ligori.Cinquantenaire.48/550
-Alphonse de Ligori.Cinquantenaire.49/294
-Saint Alphonse de Ligori,ascète.52/194
-Les variations de son système moral.55/241,334

Ames du purgatoire. Réforme des indulgences et leur soulagement 60/97

Alternative:Droit d'alternative au chapitre.55/144

Amay-sur-Meuse;Statut juridique du "Monastère de l'Union"55/308

Ambroise(Saint):Elévation de sa fête dans la province de Milan. 41/170

Ambrosiaster:L'identification de l'ambrosiaster.46/245

S.Ame de N.S.:Condamnation de dévotion à la S.Ame de N.S.33/433

Amendes honorables:On peut les réciter en public devant le très saint Sacrement exposé.29/290

Américanisme:Lettre apostolique.31/163
-Voir Néo-Christianisme 33/;34/;35/
-Voir Vertus 37/

Amérique:Histoire du catholicisme dans les Etats-Unis d'Amérique. 33/121
-Formalités à observer par les clercs en partance pour ce pays 41/

Amérique latine:Privilèges de l'Amérique latine.29/418 -voir Séminaire.
-Declaratio authentica Indulti diei 6 Julii 1899,super jejunio et abstinentia pro America latina.33/519
-Instruction sur la publication des privilèges en matière de jeûne et d'abstinence dans l'Amérique latine.33/518
-Indults accordés aux évêques de l'Amérique latine.33/522
-Instruction aux évêques de l'Amérique latine concernant les conciles provinciaux.33/516
-Collation des bénifices dans l'Amérique latine.33/657
-Etat florisant de l'Eglise de l'Amérique latine.34/247
-Interprétation d'un indult d'abstinence pour ce pays.44/307
-Renouvellement de ses privilèges en 1929.57/47

Amis des enfants:Sodalité des -.45/608

Amis d'Israël:Association supprimée.55/532

Amitié chrétienne:54/136

Amour,mariage,chasteté.55/5

Amour du mépris:ses avantages,sa pratique.27/424

Amour pur chez Fénélon.40/617

Amour sensible:Une apologie de l'amour sensible.-A propos d'un roman mystique.54/380

Amovibilité de l'office du doyen cantonal.41/742

S.Anastasie:sa fête et sa commémoraison.28/196

Ancien Testament:La crise de l'ancien Testament.Soixante années d'études bibliques.56/818

Angelus - Indulgences 60, 461

André(Saint):Oraison de la vigile de saint André dans la messe votive des apôtres.31/200

Anesthésique:Les anesthésiques et les mourants.46/56

Angelus:Faut-il le réciter à genoux le midi des samedis de Carême?Est-ce l'Angelus ou le Regina Caeli qu'il faut dire à midi le samedi dans l'octave de la Pentecôte.25/661
-On doit le dire debout le samedi à midi en carême.28/539
-Il doit être remplacé par le Regina Caeli le samedi à midi dans l'octave de Pentecôte.28/539
-Avec une cause raisonnable,on peut gagner l'indulgence sans se mettre à genoux.28/539

Anges du psaume CIII.49/403

Angleterre:Confrérie pour la conversion de l'Angleterre.Extension de son but.43/409
-Nouvelle organisation de la hiérarchie.44/38
-Le mouvement religieux en Angleterre(état actuel)58/577

Anglicans:leur doctrine sur la présence réelle.40/257,336,401
-Ordinations anglicanes.40/117
-Anglicanisme:ses classifications.45/699

Anglo saxonisme:Il ne peut servir de règle pour la réforme à faire dans l'Eglise.34/247

Annales des Croisés de Marie:Leur condamnation.43/299

Annales de philosophie chrétienne.Condamnation des années 1905& 1913.45/501

Anne(Sainte)Pieux exercises en son honneur.45/184
-Une ancienne dévotion populaire.L'aïeule du Christ.58/507

Anneaux:Indulgence des anneaux des cardinaux et évêques.41/343

Année jubilaire pontificale:Encyclique de sa sainteté Pie XI. 57/161,231

Anniversaire:L'anniversaire de la dédicace de l'église est une fête de Notre Seigneur.28/202
-Il l'emporte même sur le patron et le titulaire si est ecclesiae propriae.28/202,405
-Il est fête secondaire si est ecclesiae non propriae.28/202, 406
-In actu consecrationis,l'évêque peut fixer un jour pour l'anniversaire.28/203;408
-Il cède devant les festa solemniora universalis ecclesiae. 28/205,407
-Cierges à allumer ce jour là et le jour de l'octave.28/196
-Les religieux belges et français qui célèbrent la Dédicace des églises de leur Ordre,doivent-ils célébrer celles des églises du diocèse?28/686
-S'ils na célèbrnet pas la Dédicace de leurs églises et que celle des églises du diocèse est transférée,quels jours doivent-ils la célébrer?28/687

Anniversaire:Jour anniversaire de l'élection de l'Evêque.29/193
-Ce qu'on entend par anniversaire sensu lato.30/35
-Cet anniversaire n'est pas privilégié.30/290
-La messe basse d'anniversaire n'est pas privilégiée.30/527
-Nombre d'oraisons dans une messe basse d'anniversaire.30/528
-On ne doit pas célébrer l'anniversaire de la consécration épiscopale d'un Vicaire Apostolique.31/398
-Aux anniversaires des évêques on doit dire la première messe pour défunts du missel romain et l'oraison propre seulement 34/184
-Item aux anniversaires d'évêques et de chanoines.34/184
-Aux anniversaires de chanoines il ne faut dire que l'oraison propre,quant à la messe o, peut se conformer à la rubrique qui suit la 4e. messe du missel romain,comme aux anniversaires de simples prêtres.34/184
-Aux anniversaires late dicta on doit célébrer la messe ut in Anniversario Defunctorum excepté pour les évêques,pour lesquels on dit la première messe.34/184
-Aux anniversaires des laïcs,fondés en dehors du jour vraiment anniversaire,on peut prendre l'oraison:Deus indulgentiarum.34/412
-Il est permis de célébrer des anniversaires late dicta durant l'octave des âmes les jours de fête doubles mineurs qui ne sont ni des dimanches ni des fêtes de précepte ni des jours d'exposition solenelle du S.Sacrement.34/412
-En d'autres octaves cela n'est pas permis.34/412
-Voir messe de Requiem. 34/
-Anniversaires des défunts après le décret du 2 Déc. 1891. 35/173
-Signification du mot anniversaire;les anniversaires des saints et des défunts.35/173
-Ancienneté.35/174
-Droit liturgique actuel pour les anniversaires de défunts. 35/175
-Nature de l'anniversaire après ce décret.35/176
-Deux espèces.35/180
-Les anniversaires fondés.35/9
-Fondés à perpétuité.35/183
-La détermination du jour fixe à qui incombe-t-elle?35/186
-Les anniversaires privés.35/281
-Jours auxquels les anniversaires au sens strict sont prohibés.35/282
-Anticipation ou translation des anniversaires.35/284
-Que faut-il comprendre par les mots:dies impedita?35/284
-Ce qui a été dit antérieurement dans la Nouv.Revue Théol. 35/285
-Les Ephemerides liturgicae.35/287
-Usage de la faculté d'anticiper ou de transférer l'anniversaire.35/289
-Les anniversaires dans le sens large et leur célébration. 35/291,293
-Anniversaire solennel.-Translation.40/753
-Anniversaire de l'évêque défunt.41/228
-Messe pour l'année de l'élection ou de la translation de l'évêque.42/573
-L'anniversaire de l'élection de l'évêque dans un diocèse érigé en archevêché.43/422
-Anniversaire collectif des églises.46/405
-Anniversaire(10e.)du code de droit canonique.Anniversaire canonique.55/601

Anniversaire de la consécration épiscopale:Empêché tous les ans par un double de première classe,il se transfère au premier jour libre.25/164
-La messe ne peut en être célébrée que dans les cathédrales et les collégiales.25/165
-Fausses assertions et vraie doctrine sur ce point.25/165

Anniversaire de la préconisation ou de la consécration épiscopale, voir Evêque 26/

Annonciades celestes:Leur Bienheureuse fondatrice.35/679

Annonciation:Elevée au rite double de première classe.27/497
-Raison de cette élévation.27/499
-Objections et réponses.27/500,502
-Translation au lundi de Quasimodo et privilèges. de la fête transférée.27/497,
-Elle n'a pas d'octave en carême;exceptions.27/499
-Elevée au rite double de première classe.28/167
-Si la solennité est concédée,à quel jour faut-il la fixer? 28/196
-Les religieux des diocèses de Malines,Tournai et Cambrai doivent-ils se conformer au clergé séculier pour la célébration et la translation de la fête?28/687
-La fête de l'Annonciation transférée au lundi après la Pâque close,en occurrence et concurrence avec d'autres fêtes ;cas semblables.33/428
-Tombant pendant la semaine sainte cette fête peut être transférée même quant à sa solennité extérieure.34/408
-L'abstinence de la vigile n'est pas transférée avec la fête 41/754
-Vigile de la fête.44/359
-Privilège liturgique de cette fête.45/748

Annulaire:Ablation de l'annulaire et du médius droits.Dispense de l'irrégularité.46/181

Annulation des voeux des enfants par les parents.55/429

Anormaux:voir confession des anormaux.54/

Anticonception:Sur la coopération passive à des pratiques anticonceptionnelles.47/626

Antependium:L'antependium doit couvrir toute la face antérieure de l'autel.31/315

Antiennes:Les antiennes ne reminiscaris et Trium puerorum peuvent être doublées ou non,selon le rite de la messe ou de l'office 31/178
-Antiennes aux anniversaires.37/150
-Antiennes au temps pascal.37/207
-Les antiennes et les nouvelles rubriques du bréviaire.Voir "Divino afflatu"-Antienne finale à la très sainte Vierge, dans la récitation privée et publique.44/576

Antilles:La lettre apostolique Trans Oceanum étendue aux Antilles. 30/646

Anticléricalisme et communisme 60/884

Antoine de Padoue (Saint)

Son culte, sa popularité, son iconographie 59/694

Apologétique. Raisons personnelles de croire 60/117

Antiphonaire:Approbation du nouvel antiphonaire vatican.45/185
-Approbation de l'antiphonaire diurnal romain.45/286
-L'antiphonaire typique du Vatican.45/623

Antoine(Saint):Indulgence des XIII Mardis ou Dimanches en son honneur.30/409
-Antoine(S.Abbé):Doute concernant sa commémoraison,là où il a l'office propre.32/211
-Antoine de Padoue(S.):Doute concernant le Bref de S.Antoine 32/219
-Leçons de saint Antoine de Padoue.42/476

Aperi Domine:Indulgence de Pie X.44/574

Apocalypse:voir S.Jean 49/

Apolline(Dévotion à sainte:)On l'invoque contre le mal de dents pourquoi?25/222
-Promesse qui lui est faite en certains pays.25/222
-Est-ce une promesse ou un voeu?25/223
-Qui peut le commuer ou en dispenser.25/223

Apologétique:L'Apologie et l'apologétique.38/117
-L'apologétique est une science qui fait partie intégrante de la dogmatique.38/119
-Elle a reçu diverses nominations.38/119
-Les besoins du moment.38/119
-Observation à ce sujet.38/120
-Le fait du désir d'un renouveau dans l'apologétique de jadis 38/121
-Le procédé scientifique en apologétique.Le rôle essentiel de l'apologétique est de faire entendre à l'homme la parole de Dieu.38/121
-Les procédés scientifiques modernes s'acheminent par la voie d'un dogmatisme rigide.38/188
-ou d'un processus psychologique.38/191
-ou d'immanentisme.38/192
-L'apologétique traditionnelle est la seule rationnelle,la seule scientifique,la seule efficace.38/293
-Elle est traditionnelle par ce qu'elle a été proposée dès les premiers siècles du christianisme jusqu'au Concile du Vatican,et fait reposer la crédibilité sur des faits surnaturels,miracles surtout et prophéties.38/293
-Comment le miracle sert de preuve.38/297
-Erreur de Jules Lemaitre.38/302
-Les procédés non-traditionnels offrent un danger.38/303
-Les apologistes modernes.Nouvelle tendance qui veut doubler chaque chrétien d'un apologiste.-Obligation générale faite par le Concile du Vatican.38/351
-La charge d'être l'apologiste de la foi incombe d'abord aux membres du clergé 38/353
-Nullement aux simples fidèles indistinctement.38/354
-Mais elle s'étend à tous ceux qui parmi ces derniers ont quelque autorité intellectuelle.38/356
-Contre quelle erreur moderne est dirigée la sanction du concile du vatican.38/360
-Les devoirs de l'apologiste sont dictés par le concile.38
-Un premier a rapport à la doctrine qu'on veut défendre.38

Apôtres Essai sur la psychologie des Apôtres 59/385

Apologétique:Un deuxième regarde les données de la science.38/411
-Un troisième résulte de l'harmonie de la foi et de la science.38/414
-Les tendances à éviter ou à suivre.38/488
-Les méthodes apologétiques.Il s'agit de la méthode accidentelle38/495
-Elle est variable.38/496
-Des préambules méthodiques établissant certaines vérités d'ordre naturel.38/497
-La méthode scientifique et traditionnelle envisagée vis-à-vis de la démonstration du christianisme se pose quatre questions à résoudre.38/501
-Vis-à-vis du catholicisme plusieurs remarques sont nécessaires.38/593
-Quant au mode ou à la forme extérieure à donner à la controverse,le genre irénique est préférable.38/597
-La méthode subjective ou individualiste des apologistes modernes ne donne pas une préparation scientifique intellectuelle à la foi.38/645
-Elles peuvent être utiles,touttefois,vis-à-vis des préjugés ,des passions et de l'impiété qui existent dans des individus ou des groupes d'individus.38/649
-Utilisation apologétique des guérisons de Lourdes.41/129
-De la mort à la vie.48/501
-De l'évangélisme au catholicisme.49/217 -voirEcriture, ethnologie. 49/
-voir vérité religieuse et esprit humain 54/
-Transcendance de la religion.56/5
-Transcendance du christianisme.54/90
-Transcendance du catholicisme.54/207
-Apologétique et théologie.57/361
-Apologétique du Père Sertillanges.58/250
-Saint Robert Bellarmin,apologiste de l'église.58/397
-Apologie du christianisme et culture moderne.39/107
-Apologétique de S.Thomas.39/65,121

Apostats:Ce qu'on entend par apostats dans les règles de l'index. 30/50
-Leurs ouvrages condamnés.30/50
-voir Religieux.33/

Apostolat:Le devoir de l'apostolat de l'Eglise est de garder le dépôt de doctrine que le Christ lui a confié.34/145
-Apostolat.39/50
-Une méthode de l'apostolat.52/79,241

Apostolat de la prière:Nouveaux statuts.29/313
-Indulgence le jour de l'inscription.Récitation de la formule de l'intention quotidienne.46/618

Apostolic mission house:Bref sur sa manière d'exposer la foi aux non-catholiques.41/160

Apostoliques:voir Juvénistes 56/

Apôtres(SS.):La commémoraison de tous les apôtres s'omet aux secondes Vêpres de S.Pierre,là ou S.Paul est titulaire.32/656

Apparition:Pour pouvoir publier les nouvelles apparitions il faut la permission de l'autorité ecclésiastique.34/363

Aquaviva (Claude) (confer. Compagnie de Jésus)
une Controverse dans la Compagnie de Jésus sous son généralat
59, 596

Approbation des livres par les congrégations romaines.
Livres officiels émanant des congrégations.27/449
-Ouvrages privés.27/450
-Valeur de l'approbation donnée à ceux-ci;distinctions nécessaires.27/451
-Ca qu'est l'approbation pour le confesseur.30/270
-Distincte de la juridiction.30/270
-Sa nécessité.30/270
-Etendue de l'approbation tacite des curés.30/271
-Quelle approbation faut-il?30/273,277
-De qui faut-il l'obtenir?30/274
-Approbation requise pour confesser les religieuses à voeux solennels au couvent.30/499
-Au dehors.30/500
-Est-elle requise pour confesser les religieuses à voeux simples.30/500
-Item pour les confesser hors du couvent.30/501
-Statuts diocésains belges à ce sujet.30/503
-Quid des novices,des postulantes,des pensionnaires?30/503
-Est-elle requise pour la validité de la confession.30/504
-L'approbation d'un livre doit être donnée par écrit.32/352
-Elle doit être gratuite.32/352

Aqua : aqua primum et sanguis.39/383

Arbèle:La chronique d'Arbèle.53/511

Archiconfréries:Quel est le privilège propre,qui distingue une Archiconfrérie d'une confrérie?26/412
-Il faudrait éviter de les confondre dans la pratique.26/411
-Il y a des associations ou desconfréries qui ne tiennent pas leurs indulgences ou privilèges d'une Archiconfrérie et qui sont toutes égales.26/411
-Pas une a droit au nom d'archiconfrérie.26/412
-Exemples.26/412
-Le titre d'archiconfrérie donne-t-il droit à une préséance? 26/413
-Le saint-Siège crée-t-il des Archiconfréries ad honorem? 26/413
-Oeuvre expiétoire pour la délivrance des âmes délaissées du purgatoire de la chapelle-Montligeon,sa fondation en 1884 27/349
-Elle est déclarée archiconfrérie ad honorem.27/350
-Conséquences de ce titre.27/351
-Son érection en archiconfrérie.27/351
-Ce qui lui manque encore.27/353
-Erection de la confrérie de Saint-Michel,faveurs qui lui sont accordées.27/353
-Elle est érigée en archiconfrérie,elle reçoit pouvoir de s' agréger des confréries en France.27/353
-La présentation personnelle des personnes qui veulent se faire inscrire,n'est pas requise.27/354
-Elle est autorisée à s'agréger des confréries dans l'univers entiers.27/354
-Archiconfréries.voir confréries 44/

Armements:Encyclique Nova impendet sur la crise économique,le chômage et la course aux armements.58/817

Art de la contre-Réforme et Rembrandt 60/21

Ascension de montagnes (confer bénédiction)

Bénédiction des instruments employés pour l'ascension des montagnes 59/68

Arméniens:Retour au rite arménien.29/195
-Eglise arménienne:condamnation de tentatives schismatiques. 44/619
-Archevêché arménien de Constantinople rétabli.55/633

Article de la mort:Ce qu'on entend par là.30/280 -voir Absolution ,Excommunication,Complice,Censure. 30/
-L'indulgence de l'article de la mort ne peut être gagnée qu'une seule fois.33/418
-voir acte héroïque 33/
-Bénédiction in articulo mortis,réitération et rite.43/213
-Indulgence de Pie X.43/279

Ascèse et mystique:Leur place respective dans la doctrine sacrée. 54/161

Ascéticisme:Une hérésie orthodoxe:l'ascéticisme.55/740

Ascétisme:sa science.39/49
-Ascétisme et liturgie.46/308

Asie:Le Slavisme et l'Asie.58/786

Aspersion:Le célébrant doit-il dire tout entier le spaume Miserere 26/112
-Et,pendant le temps pascal,le Confitemini?26/115
-A quelle messe doit ce faire l'aspersion de l'eau bénite? 32/321
-Manière de la faire.32/639,654
-L'aspersion du coeur avec l'eau bénite ne peut pas se faire per contactum celui qui la fait doit dire lui-même l'oraison ,le célébrant et les ministres,restés à la sacristie durant l'aspersion,prennent eux mêmes l'eau bénite en entrant à l'église.34/640
-Doute sur la manière de la faire.39/663
-Aspersion avant la grand'messe.57/41

Assaisonnement:L'assaisonnement au beurre est permis quand on peut faire usage de la graisse les jours de jeûne.28/659
-Assaisonnment au gras:Quand un indult permet l'assaisonnement au gras en carême ou les jours d'abstinence,la permission s'étend à la graisse de n'importe quel animal.27/257
-Décisions contraires de la sainte Pénitencerie.27/258
-Comment les explicer?27/259

Assemblées du clergé de France sous l'ancien régime.40/312

Assignation:voir "Divino afflatu" 44/

Assistance:Du prêtre catholique aux mariages des protestants.28/2
-Du prêtre-maire au mariage civil.28/702
-Qu'est-ce que l'assistance passive au mariage?32/414
-Conditions qu'elle suppose.32/414
-voir Mariage.32/
-Assistance passive du curé et nullité du mariage.46/614
-Assistance:voir Mariage et Théologal.48/
-voir Excommuniés.49/

Assistants:Leurs droits dans leur province.40/371

Association:Mode d'érection et d'agrégation.30/78
-Association cultuelle:attitude des curés à l'égard des associations schismatiques.39/217
-Association de la médaille miraculeuse.41/613;42/217
-Association des filles de saint François de Sales.42/470
-Association des prêtres du Sacré-Coeur.42/575
-Association des prêtres de la Réparation sacerdotale.42/218
-Associations:leurs avantages,leurs dangers,mesures à prendre 27/39
-Associations.voir Confréries.44/
-Associations pieuses.Le pouvoir du directeur et du chapelain 48/78
-Réception des membres.48/79
-Association de la Sainte Famille:Le diplôme d'érection envoyé par le cardinal Vicaire suffit pour l'érection dans une paroisse.26/53
-Bien plus,il est désirable qu'il soit reçu,ce n'est pas rigoureusement nécessaire.26/54
-L'Evêque,après avoir reçu un diplôme de S.E. le cardinal Vicaire,en fera imprimer en onmbre suffisant pour que chaque famille ait le sien.26/55
-Le diplôme italien a paru.26/57
-Il convient néamoins d'attendre l'envoi de son Eminence, ,pourquoi?26/57
-Comment est composé ce diplôme?26/58
-C'est la famille qui doit être inscrite et non les individus il convient que le père demande cet inscription.26/54
-Elle doit l'être dans le lieu de son domicile ou quasi-domicile.26/56
-Par le curé du lieu ou son délégué.26/55
-En cas de négligence ou de refus des chefs de famille,chaque membre peut se faire inscrire.26/56
-L'Evêque peut désigner un autre jour que le troisième dimanche après l'Epiphanie pour la fête de la sainte Famille. 26/54
-Il n'appartient qu'à la sainte congrégation des rites d'insérer au Rituel les formules et prières pour la consécration à la sainte famille ou sa rénovation.26/57

Assomption:La définibilité dogmatique de l'Assomption.46/453

Assurances:Les contrats d'assurance sur la vie:fausse déclaration 42/361

Astérisque:L'astérisque des antiennes dans la récitation privée. 44/577

Ateliers de charité:Congrégation de ce nom autorisée pour toute l'Amérique latine;bénédiction papale annuelle.46/236

Athanase(saint):et le dogme de la Trinité.40/615

Athées:sont-ils tous coupables?48/169

Athlétisme féminin et l'Eglise.55/525

Aube:Elle perd sa bénédiction quand on lui enlève une de ses manches.27/333
-Peut-on mettre un fond de couleur sous la dentelle des manches?32/211

S. Augustin. La lettre au sujet des Démétriade 60 / 496

Aumône

— et le régime des biens 59 / 117, 241
Publication de grâce obtenue et d'aumônes dans les revues 59 / 122

Aubes;Permission d'user des aubes brodées en coton.25/61
-Pour donner la bénédiction du T.S.Sacrment après les Complies,le célébrant et ses ministres doivent prendre l'aube. 25/387
-Les aubes brodées jusqu'à la ceinture peuvent être tolérées même devant l'Evêque.25/
-Fond de couleur aux manches et aux bas des aubes.42/215

Aubin(saint):Concurrence de sa fête avec le premier dimanche de Quadragésime et l'adoration perpétuelle.35/417

S.Augustin:Modèle de l'orateur populaire.29/401
-Son sentiment sur la mitigation des peines des damnés.30/605
-Son adage à propos des vertus naturelles;Bene currit sed extra viam.38/26
-Le mot "personne" dans ses écrits trinitaires.57/6
-La vision de Dieu au sommet de la contemplation d'après saint Augustin.57/89,191
-Saint Augustin et la réthorique.57/282
-Deux traits de sa doctrine spirituelle.57/391
-Les Rétarctations de saint Augustin,examen de conscience de l'écrivain.57/481
-Encyclique de S.S.Pie XI sur S.Augustin.57/529
-Edition de saint Augustin par les Mauristes.57/746
-La philosophie de saint Augustin ignore-t-elle l'abstraction?57/817

Augustins:Privilèges des Augustins Récollets de la congrégation d'Espagne.45/36

Aumône:Peut-on la refuser pour motif politique?28/416
-Aumône:voir Terre-Sainte 31/
-Distribution d'aumônes par un religieux.47/87
-La doctrine catholique de l'aumône.54/5
-Aumône de jubilé.56/239
-Prêtres orientaux qui sollicitent des aumônes ou des honoraires de messes en pays de rite latin.57/417

Aumônerie de l'armée anglaise.39/444

Aumôniers militaires français.46/113
-Lettre à leur sujet au cardinal Luçon.46/110

Australie:L'Eglise catholique en Australie.29/39,206

Autel:Fixe:Doute sur la consécration de certains autels,on ne voit point de sépulcres de reliques,mais on en a trouvé sous la table de marbre,quid?25/62
-Sanation et solution d'un doute sur la consécration d'un autre autel fixe.25/386
-Portatif:Si le couvercle du sépulcre est en métal,l'autel n'a pas perdu sa consécration.25/62
-Privilégié:Peut-on,d'uen manière générale,cumuler le privilège personnel avec un autre?25/265
-Hypothèses diverses et application des décisions.25/265
-Spécialement les prêtres collecteurs d'aumônes pour la Propagation de la foi peuvent jouir en même temps du privilège accordé pour ce motif et du privilège(absolu)personnel. 25/264

Autel:Les prêtres tertiaires ou directeurs de la sainte enfance ne le peuvent pas.25/266
-Qui peut y prendre les ornements pour célébrer la sainte messe.26/668
-Sur la table de l'autel et en dessus,les cierges de cire sont seuls permis.27/503
-Les décrets récents n'ont rien changé sur ce point.27/502, 505
-Autel.voir Consécration.28/
-Privilégié:Indulgence inséparable de l'application de la Messe.30/82
-Ce qu'on entend par autel privilégié pour les vivants et les morts.30/82
-Distance entre les autels et les tombeaux.31/80
-Nombre de ses degrés.31/265,voir Antependium 31/
-Usage d'un autel consacré sans reliques.32/417,voir Croix, Reliques 32/
-Privilégié:L'indulgence de l'autel privilégié ne peut être gagné pour un défunt par une messe offerte non seulement pour des défunts mais aussi pour des vivants.33/418
-On peut continuer à dire la messe en attendant qu'ils soient consacrés de nouveau avec une formule abrégée,par l'évêque ou un prêtre délégué,aux autels dont les reliques sont couvertes non d'une pierre,mais de ciment,dans cette consécration on peut se servir des anciennes reliques pourvu qu'on ne doute point de leur authenticité et qu'elles ne soient pas mélangées au ciment ou à des grains d'encens.34/105
-Distance à observer entre les autels et les tombeaux.34/105
-Il est permis de célébrer la messe à un autel sous lequel il y a une crypte,lorsque sous le pavement de cette crypte,même en ligne droite avec l'autel,des corps sont enterrés. 34/641
-Privilégié:En vertu d'un Bref apostolique du 16 Février 1897 interprété par un décret du 27 avril 1901,l'évêque de Munster peut ériger un autel privilégié dans les églises vicariales existantes dans son diocèse.34/314
-Un autel privilégié ne perd pas son privilège lorsqu'il est en majeure partie et même entièrement reconstruit pour cause de vétusté.34/516
-Item,lorsqu'on le reconstruit en une autre matière,pourvu que ce soit sous le même vocable.34/517
-Item,lorsqu'on le reconstruit sous le même vocable,dans la même église,quoique dans un autre endroit de celle ci.34/ 517,521
-Un autel dit portatile ou viaticum ne peut pas être privilégié.34/644
-Il n'est pas requis cependant que l'autel soit fixe stricto sensu liturgico.34/644
-Il suffit qu'il soit de bois,non fixé au mur,avec une pierre au milieu de la table et dédié à quelque saint en particulier.34/644
-Autels:Emplacement du sépulcre aux reliques dans les autels fixes et dans les autels portatifs.35/419
-Dimensions et forme.35/420
-Les reliques doivent-elles être déposées dans une capsule? 35/422
-De quelle matière le couvercle du sépulcre doit-il être fait 35/423
-Et le ciment?Ibid.

Authentication des reliques 60/736

Autel:Autels privilégiés et messes conventuelles d'un saint ou de la férie au jour où les messes de Requiem sont permises. 35/553
-Valeur des privilèges de l'autel portatif accordés avant le concile de Trente.39/440
-Revêtement sur la table ou sur les croix de consécration. 39/88
-Doutes sur les tables d'autels fixes.39/331
-Changement et tableau du titulaire.39/331
-Autel:consécration.40/429
-Autel:Corniches.40/606
-Consécration d'autels fixes.41/229,360
-Autels des chapelles dans les cimetières.41/227
-Réconciliation d'autels fixes.41/356
-Autels fixes irréguliers,indult pour y ajouter la base en pierre.41/605
-Consécration d'autels fixes.42/215
-Rite de la consécration des autels.42/472
-Corniches autour de la table de l'autel.42/371
-Privilégié:Nécessité de l'ornement noir.43/187
-Privilégié:Oraison des morts aux messes fériales.44/603
-Autel de saint-Grégoire au mont Coelius.45/582
-Autel grégorien et trentain. 45/253
-Autel privilégié:messe et oraison des défunts facultatives. 45/365
-L'autel portatif et les chevaliers de la Toison d'or.45/423
-Intention nécessaire pour l'indulgence de l'autel privilégié 46/618
-Sur l'autel privilégié.47/306
-Autel portatif:permission donnée accidentellement par l'Ordinaire.47/128
-Objets placés sur l'autel.48/251
-Autel chrétien:son histoire.55/161
-Privilégié:Privilège accordée aux prêtres dans la Const. Auspicantibus.56/427
-Conservation du Saint-Sacrement à un double autel.58/255

Authenticité de la Vulgate:But de cette Dissertation.25/428
-Proposition à prouver:La Vulgate est seulement authentique quant à la substance,c'est-à-dire que,en général,elle rend fidèlement le sens du texte primitif et est exempte de toute erreur dogmatique.-On le prouve:1e.Par les termes du décret de Trente.Il déclare la vulgate canonique et authentique ,rien de plus;il suffit donc qu'elle le soit quant à la substance;objections et réponses.25/429-2e.Par le but du double décret de Trente:le but était pour le premier décret d'indiquer une version sûre au point de vue doctrinal,ce qui n'exige qu'une authenticité substantielle;pour le second, de préférer la vulgate aux autres versions et nullement de la comparer au texte original.25/432-3e. Par le Fondement du décret,qui est l'usage que l'église a fait de la vulgate pendant neuf siècles,ce qui ne lui assure qu'une authenticité substantielle.25/435
-Par l'histoire du décret.25/437
-Par la préface de l'Edition Sixto-Clémentine.25/437
-L'auteur prouve sa thèse par un sixième argument:l'enseignement des auteurs.26/71
-Et par la pratique des auteurs.26/98
-Ils ne font pas difficulté de regarder certains passages comme douteux ou apocryphes,exemples.26/ -Conclusion.26/101

Avortement indirect 60/500 ; 577, 600, 687, 694.

Code de Concordat entre le S. Siège et l'état de Bade 50, 479

Authenticité des Livres Saints:41/243

Autorité:L'autorité dans la société moderne.34/459
-Dans l'eglise.34/465
-La fonction de l'autorité.53/81

Ave Maria purissima:Indulgences pour cette salutation.40/613

Avertissement:voir Confesseur.31/

Aveugles:Les aveugles et l'invocation "Dominus meus"45/368

Avila:Le bienheureux Juan de Avila et les Jésuits espagnols. 53/596,674
-Jean d'Avila:ses oeuvres.55/30

Avocats:Choix des avocats au tribunal de la Rote romaine.57/345

Avortement médical:Enquoi il consiste;double opnion à son sjet. 27/600
-L'opinion qui le regarde comme licite est condamnée.27/599
-Avortement:voir médecin.43/
-Avortement:voir baptême.44/
-L'avortement thérapeutique et les décisions du saint-Siège. 45/154

Baccalauréat en droit canonique.55/540

Baedeker philosophique.55/131

Baille:Langage et concepts théologiques.39/308,349

Baiser liturgique des barrettes et vases sacrés.39/331
-Baiser de paix:Il ne doit pas s'omettre dans la messe solennelle devant le T.S.Sacrement,exposé.25/167
-Quand le coeur est très nombreux,peut-on restreindre le baiser de paix aux plus dignes?Peut-on se servir d'un instrument pour les clercs?26/452

Baius et le baianisme.54/696

Baldaquin:son usage dans les processions.34/102

Balmes:L'influence religieuse de Balmes.54/285,361

Bans:Combien de temps,d'après le rituel,doit s'écouler avant le mariage,pour qu'il soit obligatoire de renouveler la publication des bans?25/252
-Les statuts diocésains peuvent-ils modifier la loi et fixer un temps plus long?25/252
-Où doivent se publier les bans du mineur non émancipé?25/54
-Bans:voir proclamation.35/
-Pouvoir qu'a l'évêque de dispenser la publication des bans. 33/355
-En cas d'urgence le curé peut en omettre la publication et procéder au mariage.33/356
-voir Obligation des curés quant à la publication des bans de mariage,obligation de faire connaitre les empêchements.33

Bans du mariage:Privilège pour leur affichage.40/641

Baptême:C'est un abus que l'enfant de/ choeur réponde au lieu du parrain;pourquoi?25/559
-voir Sacrements,Ondoiement,Hérétiques.26/
-Administration dans les chapelles privées:Est défendue en règle.26/248
-L'évêque peut autoriser des exceptions.26/248
-Matière et forme:Matière éloignée du baptême,quand est-elle certaine,douteuse,nulle?26/543
-Matière prochaine ou ablution,certaine,probable.26/544
-Forme;illicite,essentielle.26/544
-Quelle union de la matière et de la forme faut-il pour n' avoir aucun doute?26/544
-Application à un baptême particulier.26/545
-Ministre:Qui peut baptiser licitement?Validement?26/547
-Application à un diacre qui a baptisé solennellement en l' absence du curé,en disant:Je te baptise au nom du Père,et du Fils et du Saint-Esprit,et de la B.V.Marie" et au curé qui a réitéré le baptême sous condition.26/548
-Sujet:Est-il permis de baptiser les enfants des infidèles malgré leur parents?26/658
-Quand et sous quelles conditions?26/658
-Quid,pour la sépulture d'un enfant baptisé à l'article de la mort?26/661
-Les enfants des catholiques peuvent-ils être baptisés malgré leur~~s enfants~~ parents?26/659
-Peut-on baptiser un enfant de sept ans à son insu?26/659
-Le peut-on sous la condition:si christiane sis educandus? 26/660
-Applications.26/661
-Parrain:A qui appartient-il de le désigner?26/663
-Qui peut être désingé validement et licitement?26/663
-Condition requise pour être vraiment parrain.26/664
-Applications.26/665
-Nom de l'enfant:Quels noms peut-on donner,quels noms ne doit on pas donner à n'enfant?26/664
-Applications.26/665
-Que faire lorsque,dans les onctions du baptême,on a pris une huile pour une autre?28/701
-Le curé doit instruire les parents de sa nécessité.29/351
-Combien de temps il peut être différé.29/352
-Obligation d'apprendre ~~en cas de~~ à baptiser en cas de nécessité.29/353
-Surtout aux sages femmes.29/354
-Matière du baptême.29/355
-Que faire si l'eau bénite vient à manquer?29/356
-Si elle est trop froide?29/357
-Forme du baptême?29/357
-Forme conditionnelle requise quand l'enfant est entièrement renfermé dans le sein de sa mère.29/358,311
-Quand on doute de la validité du baptême.29/359
-Baptême conféré par les hérétiques.29/360
-Si la matière a été douteuse.29/583
-Quand on doute de la vie de l'enfant.29/583
-Quand l'enfant est incomplètement né.29/585
-Quand on doute si l'enfant a été baptisé.29/586
-Question des enfants trouvés.29/586
-Ministre du baptême en cas de nécessité.29/587
-Que faire si les parents veulent différer le baptême?29/588

Baptême:Si les parents veulent faire baptiser l'enfant à la maison.29/589
-Si les parents refusent de faire baptiser l'enfant?29/590
-Que doivent être les parrains et les marraines?29/593
-Qui sont exclus?29/593
-Que faire s'il s'en présente d'indignes?29/594
-Baptême des enfants d'infidèles.29/91,191
-Comment agir pour l'eau baptismale,si les saintes huiles arrivent régulièrement longtmeps après Pâques?29/379
-Baptême des adults à l'article de la mort.30/391
-Quand doit-on réitérer sous condition le baptême des enfants ondoyés?30/444
-Doit-on nettoyer la tête de l'enfant avant de le baptiser? 30/541
-voir Ondoyement.30/
-Le baptême conféré avec une onction avec le pouce humecté d'eau bénite est douteux.31/417
-La sage-femme nepeut baptiser un enfant qu'en cas de danger probable de mort.31/518
-Le baptême douteux est tenu pour valide in ordine ad validitatem matrimonii contracti.31/656
-Comment établir le fait ou la validité d'un baptême?31/661
-Il ne doit pas être administré aux enfants avant l'age de raison si les parents infidèles s'y opposent.32/393
-Il en est autrement s'ils ont l'age de raison.32/393
-Si les parents consentent il faut encore quelque espoir que l'enfant pourra observer ses devoirs religieux.32/394
-Il doit être conféré à l'enfant dans le sein de la mère défunte.32/549
-Il n'est pas permis de servir d'un instrument pour baptiser les enfants en dehors du cas de nécessité.33/623
-Matière éloignée du baptême.33/654
-Validité du baptême.Exposé dogmatique de la décision du S. Office.37/263
-Le baptême à domicile et l'usage de parrain et marraine. 37/611
-Les parrains doivent réciter les prières prescrites à voix intelligible. 38/678
-Dans le baptême des adultes,le sel n'empêche par ceux-ci de communier après la cérémonie.38/676
-Pour être parrain par procuration il faut au moins qu'on ait effectivement voulu l'être.38/679
-Baptême nul à défaut d'intention.39/651
-Indulgences pour le renouvellement des promesses.40/370
-Baptême:voir adultes.43/
-Baptême des foetus abortifs.Un nouveau point de vue sur la question.44/581
-Païens et musulmans "in articulo mortis".44/624
-Le baptême dans les maisons privées.45/179
-Cérémonies du baptême solennel.45/227
-Le baptême de valeur douteuse et les obligations qu'il produit.46/581
-Le baptême administré hors de l'église.46/361
-Le baptême hors de l'église et les cérémonies du rituel.46/305
-Le baptême:commentaire du nouveau code.47/198
-Le baptême et la détermination du rite.47/171
-Baptême par immersion.48/43
-Baptême privé à domicile.48/185

Béatifications.

— , canonisations et confirmation de culte 1929-1981
59/786.

Beauraing : les Evenements de Beauraings 60, 387
la controverse récente 60/697

Baptême:Les cérémonies du baptême.49/509
-Baptême d'enfants de socialistes.49/51
-Baptême douteux et mariage indissoluble.52/227
-Baptême à domicile.52/567
-Des parrains pour le baptême.53/386

Barbe(sainte):Erection de l'archiconfrérie de sainte Barbe.43/575
-

Barbe:Les clercs et le port de la barbe,d'après le Code.47/407

Barette:Son usage par les religieux ayant le capuchon.32/652

S.Barnabé:Si la fête est transférée,faut-il la célébrer avant les autres fêtes du même rite?28/675
-Préférence à accorder à S.Barnabé dans l'occurrence,la concurrence et la translation des fêtes.33/629
-S.Barnabé est-il apôtre?33/630
-

Baron:Analyse de son article sur la science de l'ascétisme.39/49

Barrette;Son usage chez les FF. de saint Jean de Dieu.41/428

Barth:Un mouvement récent de la théologie protestante.L'école de Karl Barth.55/650
-Le mouvement suscité par lui.58/340

Barthélemy(saint):Célébration de sa fête à Rome.42/154

Bartholo Buonpedoni:Son culte.42/577

Basiliques mineures:Leurs privilèges.44/309

Bateaux de pêche:Formule de bénédiction.44/508

Bâton:Le cérémoniaire peut-il porter un bâton?28/552,692

Baurain:Analyse de son article sur le culte des images en Russie. 39/285

Béatification:Les écrits la concernant ne peuvent être publiés sans l'autorisation de la S.Congrégation des Rites.32/9
-Etendue de cette défense.32/10
-Congrégation spéciale pour juger certaines causes.41/306
-Publication des actes.41/491
-Privilèges pour les trisuo et les octiduo intra annum.42/151
-Privilèges des triduum et octiduum de béatification.45/29
-Réforme d'abus dans les causes de béatification et de canonisation.Garanties pour l'étude attentive des documents historiques.46/106
-Béatifications survenues en 1926.54/65
-Béatifications en 1927,1928,1929.57/411

Béatitude des enfants morts sans baptême.54/83

Beauvais(Mgr. de):Lettre sur l'étude de l'Ecriture-Sainte.37/569

Bède(saint):Son office étendu à toute l'église.32/209

Bègue:Sa traduction du discours de Mgr.Keppler:Vraie et fausse réforme.35/679

Belges : les missionnaires belges aux Etats-Unis 59/411

Bellarmin (St Robert)

Déclaré Docteur de l'Eglise (Lettres apostoliques de S.S. Pie XI) 59/5 ; 68

Bénédiction des instruments employés pour l'ascension des montagnes 59/68

Benediction et exposition du S. Sacrement 59/463

Béguinot(Mgr.):La très sainte Eucharistie.36/929

Belgique:Prêtres de Belgique:leur activité,leurs oeuvres de 1830-1930.Numéro spéciale.57/617,744

Bellarmin:Observations sur sa sentence:Non esset tanta facilitas peccandi,si non esset tanta facilitas absolvendi.31/359
-Bellarmin et les principaux courants théologiques de son te temps.58/386
-Saint Robert Bellarmin,apologiste de l'Eglise.58/397

Bénédictins:Réunion des abbés bénédictins à Rome sous la présidence de S.E.le cardinal Dusmet.25/471
-Le Saint-Père confirme les résolutions de cette assemblée. 25/472
-Les Bénédictins forment désormais une Confédération fraternelle,snas qu'une congrégation se soumette pourtant à une autre.-Ils auront un abbé Primat,qui vivra à Rome et sera le supérieur du collège de S.Anselme.-Indication des résolutions principales.25/472

Bénédiction:
-Bénédiction avec indulgence plénière:Quel jour la donner, quand une fête a des dates différentes dans les divers calendriers?25/214
-Faut-il un pouvoir spécial?Est-il donné à d'autres qu'aux directeurs de Fraternités?25/281
-Peut-on la donner à un Tertiaire isolé hors du sacrement de pénitence?25/542
-Quand une fête n'a pas d'octave,le privilège de la donner au jour férié qui se rencontre dans les huit jours subsiste-t-il?25/542
-Peut-on la donner le jour de la fête,si la solennité est transférée?25/543
-Bénédiction des fonts:Elle doit se faire dans toutes les églises paroissiales.25/59
-Sauf le droit des églises-mères.25/59
-Circonstances qui autorisent à ne pas faire la bénédiction solennelle.25/59
-Bénédiction avec indulgence plénière:voir Tiers-Ordres,Communication des privilèges.26/
-Bénédiction du T.S.Sacrment:Après la messe,si la bénédiction est solennelle,il faut prendre la chape,si elle est peivée donnée avec le ciboire,le célébrant peut garder la chasuble en prenant le voile huméral par dessus.26/595,597
-Bénédiction:On peut bénir des objets qui ne peuvent pas être indulgenciés.28/175
-Faut-il l'assistance d'un ministre pour bénir des objets? 28/174
-Les cierges et les rameaux que les fidèles prennent avec eux pendant la cérémonie de la Chandeleur et des Rameaux,sont-ils bénis?28/175
-On ne doit pas refuser la bénédiction post partum,si l'enfant est mort sans baptême.28/670
-Par qui et où peut-elle se donner?28/640
-La bénédiction papale peut être donnée aux Tertiaires franciscains par le directeur d'une congrégation d'une obédience différente.28/649
-En la donnant au peuple,l'évêque gagne lui même l'indulgence 28/655

Bénédiction:
-Bénédiction par un nouveau prêtre.29/374
-Formule de cette bénédiction.29/375
-Bénédiction papale:voir Tertiaires.29/
-Qui peut donner la bénédiction papale au retour du pélerinage de Rome?30/76
-Bénédiction du T.S.Sacrement:Manière de prendre l'ostensoir pour la donner.30/316
-Bénédiction:Pour la bénédiction à l'article de la mort des confrères du Rosaire,on doit employer la formule de Benoit XIV.30l/645
-Tout prêtre peut la donner même en dehors de la confession. 31/645
-Bénédiction apostolique:Nature de la bénédiction apostolque accordée à des particuliers.31/205
-Bénédiction:Doit-on la donner en disant Fidelium animae à la fin de l'office?32/211
-Bénédiction papale:voir Tertiaires.33/
-Bénédiction:On peut conserver la coutume par laquelle un prêtre en surplis et étole donne,du haut de l'autel,la bénédiction au peuple,après la récitation des litanies et des prières.34/181
-Bénédiction nuptiale:Elle n'est pas requise pour la validité du mariage.34/117
-Est-elle obligatoire?34/118
-Gravement?34/120
-Avant la consommation du mariage?34/121
-Peut-on la donner à des concubinaires qui se marient?34/123
-Qui a droit de la donner?34/123
-Peine encourue par celui qui la donne sans en avoir le droit 34/124
-Etendue de la suspense.34/127
-Doit-on bénir un mariage qu'on renouvelle après qu'il a été contracté invalidement?34/129
-Peut-on bénir les secondes noces?34/130
-Quand on ne bénit pas le mariage.34/130,438
-Peut-on bénir en temps d'interdit?34/132
-Peine qui bénit les secondes noces.34/133
-Bénédiction apostolique:voir Extrême-Onction.35/
-Bénédiction:Pouvoir de bénir les objets pieux,en public. 36/44
-Bénédiction des maisons le Samedi-Saint.36/167
-Aucune formule n'est prescrite pour appliquer au crucifix les indulgences du chemin de la croix.36/507
-La formule spéciale pour la bénédiction du Rosaire est requise.36/508
-Bénédiction des chapelets.Quelle est la valeur de la clause privatim ajoutée dans la concession du pouvoir de bénir. 38/177
-Bénédiction des cloches.40/488
-Bénédiction des prédicateurs à la messe pontificale.40/608
-La bénédiction nuptiale ne se donne qu'à la messe.41/365
-Bénédiction des voitures d'ambulance.41/615
-Bénédiction:voir Salut du T.S.S.41/
-Bénédiction avec des reliques.42/358
-Bénédiction des librairies et imprimeries.42/219
-Bénédiction des saintes huiles.42/474
-Bénédiction des fonts et de l'eau baptismale.[illegible]
-Bénédiction apostolique à l'issuedes prédications.44/22

Bénédiction:
-Bénédiction nuptiale,après la célébration des noces en temp prohibé.44/32.
-Salut des douze prêtres assistants à la bénédiction des saintes huiles.44/33
-Bénédiction des maisons.48/105
-Bénédiction:voir Indulgence.48/
-Bénédiction:voir Cloches,Indulgences,Abbés.49/
-Bénédiction solennelle des Vierges.54/469
-Bénédictions:Privilèges des évêques.56/682
-Bénédiction par le diacre distribuant la communion.57/791
-Bénédiction papale donnée par l'évêque le jour de Pâques. 57/519

Benedictus:Chant du benedictus avant l'élévation.42/358
-Benedictus aux messes chantées.48/431

Bénéfice:Le religieux sécularisé ne peut pas obtenir de bénéfice sans indult.34/210
-Bénéfice devenant vanant par la profession des voeux simple mais perpétuels.36/93
-Bénéfices:voir Dévolution.48/
-Etat civil et bénéfice.53/295
-Collation des bénéfices réservés au Saint-Siège.58/182
-Revenus intervalaires des bénéfices ecclésiastiques.58/448

Beneplacitum apostolicum:Nécessaire pour l'érection de couvents d'hommes et de femmes.27/576
-Est suffisamment prouvé,si les voeux d'une communauté sont regardés comme solennels et observés comme tels de temps immémorial.27/577
-Décision concernant un couvent d'Ursulines.27/573
-Il est requis pour la fondation d'un couvent,au moins dans les pays soumis à la Propagande.34/203
-Beneplacitum apostolicum:voir aliénation.39/

Benoît:Médaille jubilaire de saint Benoît:Indulgence toties quoties le 2 novembre.39/556
-Indulgence pour la visite de la grotte de Subiaco.42/576

Berchmans(saint Jean-):Son 3e. centenaire.48/37

Beringer:Les confréries dans les chapelles des religieuses.39/267
-Son deuxième appendice à son livre les indulgences.39/626

Bernanos:L(imposture.55/380

Besson:La liquidation des biens des congrégations et les récentes décisions de la Pénitencerie.39/289,360,413
-L'aliénation des valeurs de portefeuille.39/423
-Commentaire d'un nouveau décret sur les honoraires des mess 39/434
-Irrégularité pour cause d'épilepsie.39/439
-Privilèges d'autels portatifs antérieurs au concile de Tren te.39/440
-La mort réelle et la mort apparente relativement aux dernie sacrements.39/497
-Droit de retour des religieux expulsés.39/550
-Indulgence bénédictine toties quoties du 2 novembre.39/556
-La fin d'une équivoque,à propos de l'encyclique Pascendi dominici.39/589

Biens. Aumônes et régime des biens 59/117,241

Bible:Ses versions faites en langue vulgaire,même faites par des catholiques,prohibées.30/469
-Qui peut en autoriser la lecture.30/470
-L'évêque ne peut les approuver que si elles sont accompagnées de notes tirées d'auteurs catholiques.30/471
-Les Histoires de la Bible ne tombent pas sous cette prohibition.30/472
-Les versions paraphrasées sont assimilées aux versions annotées.30/473
-Prohibition des versions en langue vulgaire faites par des non catholiques.30/474
-A qui ces versions sont permises.30/474
-voir Etude de la Bible.35/
-Lettre apostolique instituant la commission Biblique.35/22
-Règlement:Objet de la commission;Fonctions des EE. Card. Rôle des consulteurs;le Périodique.35/389
-Une Bible pour les gens du monde.45/57
-La Bible Sixto-Clémentine.45/757
-voir Ecriture-Sainte.45/
-Récits bibliques du paradis et de la chute.46/249

Bibliothèque:Censures contre les violateurs de la bibliothèque d'Udine.31/98
-Bibliothèque ascétique franciscaine:Divers ouvrages.37/396

Biblique:voir Ecriture-Sainte.49/

Bien commun et ordre public.55/355

Bienheureux:Erection d'une statue à un bienheureux.28/94
-Les fêtes des bienheureux suivent les mêmes règles que celle des saints pour la translation.28/684
-On ne peut pas porter leurs reliques en procession.28/96
-Culte de leurs images.31/15
-Exposition publique de leurs images et statues.47/55

Biens:Excommunication contre les acquéreurs des biens des religieux.31/85
-Doute concernant la composition des biens.32/434
-Il n'y a pas lieu à composition quand intervient le droit d'un tiers.32/435
-Les biens des congrégations à voeux simples ne peuvent être aliénés sans l'autorisation du Saint-Siège.35/401
-Les Evêques pour le permettre ont besoin d'un indult qu'ils ne peuvent outrepasser.35/402
-Appréciation(des)de la valeur des biens à aliéner.48/160
-Surveillance de l'administration desbiens dans les monastères de moniales.48/156
-Injustes acquéreurs de biens ecclésiastiques.49/204
-Biens ecclésiastiques:voir aliénation?29/
-Biens ecclésiastiques:Conditions à imposer quand on absout les acquéreurs et usurpateurs de ces biens.33/367
-Pouvoirs accordés à ce effet par la S.Pénitencerie.33/367
-Biens ecclésiastiques:voir aliénation.38/
-Biens ecclésiastiques:voir Religieux,Séparation Aliénation, Vente.39/
-Doutes et pouvoirs relatifs à leur confiscation.40/98,473
-Leur acceptation par les bureaux de bienfaisance et le vote des membres du bureau.40/464

Biens ecclésiastiques:voir Composition.41/
-Biens d'Eglise:Indult concernant l'attribution des biens de l'église.43/293
-Locataires des biens d'église usurpés.43/294
-Locataires des immeubles bâtis sur terrains d'église.44/375
-Usurpation de ces biens à Saint-Marin.45/609
-Caractère canonique des Caisses ecclésiastiques.45/120
-Biens ecclésiastiques:aliénation.57/68
-Biens religieux:Attribution des biens d'une congrégation religieuse supprimée par l'autorité ecclésiastique.47/303
-Les biens ecclésiastiques et les locations à long terme. 47/298

Binage:Quand est-il permis?25/224
-S'il y a des funérailles un dimanche et un prêtre étranger présent,le curé peut-il encore biner?25/224
-On ne peut satisfaire à une obligation de justice par la seconde messe des jours de binage.25/21
-Un curé malade ne peut faire dire sa messe pro populo par son vicaire,si celui-ci perçoit un honoraire pour sa première messe.25/21
-Mais il pourrait obtenir parfois un indult.25/20,22
-Peut-on biner afin de célébrer dans un oratoire où l'on doit célébrer ex contractu?28/176
-Le prêtre qui bine peut-il recevoir un second honoraire? 28/574
-Le curé doit-il appliquer cette seconde messe pour le peuple 28/574
-Une application omise peut-elle être transférée à un jour où l'on bine?28/574
-Cas dans lesquels l'évêque ne peut l'accorder sans autorisation spéciale du Saint-Siège.30/73
-La messe de binage peut-elle servir à acquitter des obligations de célébrer autres que celles dues ex justitia? 35/499
-Binage:causes requises.43/18
-Binage le Jeudi-Saint.48/104
-Binage et messes pro populo.48/211
-Quand doit-on empêcher le binage?49/101

Blasphème:Notion.30/91
-A quoi l'on reconnait qu'une formule est blasphématoire? 30/93
-La formule flamande G.v. verdoemme est blasphématoire. 30/94
-Sens littéral de cette formule.30/94,378
-Elle est injurieuse à Dieu.30/95,380
-Elle est généralement considérée comme blasphématoire. 30/96,381
-Pratique des prédicateurs et des confesseurs par rapport à cette formule.30/383
-Que penser des formules anglaises God damn me ou my soul? 31/200
-Conduite du prêtre par rapport à ces sortes de formules. 31/202
-Sur la formule G.v.D.36/327,343
-Sur l'accusation du blasphème.39/643

Blasucci(Dominique)Décret de sa béatification.38/550

Blondel

"Option" principe de connaissance, chez M Blondel 59, 13

Bonne-Aventure et Clairvoyance parisiennes 60/907

Brémond H

d'Esprit et la dévotion de son "histoire littéraire du Sentiment religieux en France" 59/609

Bréviaire

Changement aux rubriques du Calendrier, Bréviaire et du Missel 59/69

Buonainti : Condamnation de son livre "la Chiesa romana" 60/363

Blondel:La dialectique de l'action humaine d'après M.Blondel. 57/538

Bonsecours:L'Eglise de Bonsecours,basilique mineure.42/575

Bossuet et Fénelon:Leurs démêlés à propos du Quiétisme.La question des procédés réciproques.36/573,583
-Leur querelle au sujet du Quiétisme:la question des procédés réciproques.37/14,61

Bouddhisme:le bouddhisme primitif.45/311

Bougies:on ne peut les employer pour la messe.30/550

Bouillon:Le bouillon de viande est-il "condimento di grasso"? 41/369
-Doute sur son usage les jours d'abstinence et sur le mélange du bouillon et du poisson.43/548,553

Bourdaloue:Prédicateur de la grâce.53/282

Boy-Scouts:Direction de l'épiscopat à leur égard.45/696

Braga:Approbation du nouveau bréviaire.48/309,319

Brésil:L'église au Brésil.43/679

Breton:Le drame éternel.36/173

S.Brigitte:voir Indulgences.33/

Brodequin:Le sous-diacre n'est pas obligé de mettre les brodequins à l'évêque on peut laisser ce soin au domestique.31/316

Bulla Cruciatae:Les espagnols ne peuvent faire usage de ses privilèges hors de leur pays.29/539

Bulle Exsurge.54/412

Bulle de la Croisade:Les trois sommaires de cette bulle:33/553
-Les religieux peuvent-ils manger desoeufs et du laitage en carême en vertu du sommaire général?33/553
-Les pauvres et la bulle de la croisade.43/351,362,553

Bulletin de la Semaine:Lettre au cardinal Andrieu sur la condamnation de cette revue.45/606

Burette;En dehors des burettes d'eau et de vin pour le sacrifice il n'est pas permis de placer sur la crédence un autre vase avec de l'eau devant servir à laver les mains du prêtre aux messes chantées et l'extrémité de ses doigts au Lavabo. 34/640
-Comment faut-il les baiser à la messe?39/331

Calendrier

Changement aux rubriques du — , au bréviaire et au Missel 59/69

Cabines des navires:Peut-on y célébrer la sainte-messe?35/77

Cadavre:On ne peut porter devant le cadavre d'un chanoine qu'une croix,c'est-à-dire,la croix capitulaire.31/426
-On peut mettre entre les mains d'un prêtre défunt un calice qui ne sert pas à la célébration de la messe.31/426
-On doit porter le corps de nimporte quel défunt les pieds en avant.31/427
-Le curé doit précéder la bière dans un convoi funèbre. 31/427

Caecutiens:L'indult "pro caecutiente" et la messe dans une église étrangère.41/43
-Indult pro caecutiente.42/336

Caisses ecclésiastiques:Cotisation à ces caisses et biens d'Eglise.45/120

Caisses rurales:Caractère confessionnel des caisses rurales.43/30

Calendriers:Parce que le calendrier d'une province á été réformé, il ne suit pas que les calendriers particuliers des églises ou oratoires publics doivent l'être.25/56
-Ni qu'il faille assigner aux fêtes propres de ces églises ou de ces oratoires,même à leurs titulaires,le même jour que dans le calendrier diocésain.25/56
-Le régulier qui est curé doit suivre le calendrier de son Ordre.25/57
-Mais en faisant,sous le rite double de première classe avec octave,l'office du titulaire de son église.25/57
-Et aussi l'office du patron du lieu ou de la région.25/57
-Et en suivant le calendrier du diocèse dans la célébration de la messe pro populo des jours de fêtes.25/608
-Les membres des congrégations qui desservent une église diocésaine et qui ont un calendrier particulier doivent aussi le suivre.25/520
-La coutume,même immémoriale,n'autorise pas à prendre pour une fête un rite plus élevé que celui qui est inscrit au calendrier.25/57
-La S.Congrégation décide que la Congrégation des Rédemptoristes doit garder,pour S.Jean Damascène,le jour fixé par autorité apostolique,tout en prenant l'office et la messe récemment prescrits à l'Eglise universelle.25/58
-De même,en Hongrie,elle laisse à saint Jean de Capistran son jour natal,le 23 octobre,ot son rite,et n'oblige pas à prendre le jour assigné à l'Eglise universelle.25/170
-Enfin en Espagne,parce que les Epousailles de la B.V. Marie ont été fixé au 26 novembre par autorité apostolique, elle décide qu'il ne faut pas placer à ce jour la fête de S. Silvestre.25/73
-Quel calendrier suivre pour gagner l'indulgence d'une fête fixée à des dates différentes?25/214-voir Indulgences.25/
-Calendrier à suivre par les religieux en voyage.28/677 voir Messe.28/
-Doutes concernant le calendrier à suivre dans certaines d'églises d'Angleterre.30/318
-Dans les églises restées sous la jurisdiction de l'Ordinair mais confiées à des réguliers.37/446,448
-Calendrier que doivent suivre les séminaristes qui logent et célèbrent hors du séminaire.39/165

Calendrier:Calendrier des chapelles des communautés de Tertiaires, 39/660
-Calendrier d'une église paroissiale qui sert d'église conventuelle à des moniales expulsées.41/427
-Calendrier des réguliers et patrons locaux secondaires. 41/607
-Calendrier des oratoires de religieuses.41/602
-Calendrier des réguliers.42/475
-Calendrier de l'église filiale d'une paroisse régulière. 42/152
-Usage hors de Rome du calendrier pro clero Romano.42/153
-Calendrier du bréviaire romain,d'après les nouvelles rubriques.44/571
-Retouche des calendriers particuliers d'après les nouvelles rubriques.44/135,436,508,699
-Instruction commentée de la S.C. des Rites pour la réforme des calendriers diocésains et particuliers.45/528
-Réforme du calendrier pro Clero-Romano.45/682-voir Rubriques
-Doutes sur le calendrier des religieux.53/622

Calès:Analyse de son article sur l'Orient chrétien.39/105

Calice:Doute d'un prêtre s'il a touché le calice dans son ordination.28/81
-Peut-on jamais se servir d'un calice non consacré?28/324
-Calice.voir Cadavre.31/

Calliste:La discipline pénitentielle d'après Calliste.45/509

Calotte:Calotte violette portée par les évêques avant leur consécration.42/411

Cambridge:voir Ecriture.49/

Canada:Constitution "Romanos Pontifices" étendue au Canada.43/575
-Eglise gréco-ruthène au Canada.57/786

Candélabres de l'autel.35/557

B.Canisius:Lettre encyclique du Pape à l'occasion de son centenaire.29/519
-Son 4e. centenaire.48/539
-Saint Pierre Canisius.52/354
-Une oeuvre:la congrégation de saint Canisius.52/463

Canon:On ne doit pas nommer dans le canon de la messe le Vicaire apostolique.31/399
-Mais omettre simplement les mots et Antistite nostro.31/400
-Nom du saint au canon.44/608
-Canons attribués au concile de Constantinopel et liste des évêques signataires,d'après deux manuscrits de Patmos.46/248
-Canons.48/565

Canoniaux:Usage des insignes hors du diocèse.48/419

Canonicat:Collation des canonicats dans l'Amérique latine.33/657
-En quoi consiste-t-il et en quoi diffère-t-il de la prébende 37/458

Canonisation:Triduo et octiduo intra annum.42/151
-Privilèges des triduum et octiduum de canonisation.45/29
-Réformes d'abus dans les causes de canonisation.46/106
-Canonisations:voir les noms des saints.48/

Cantiques en langue vulgaire:Ne sont pas permis les chants en langue vulgaire durant les offices ou fonctions liturgiques. 25/553
-Ni devant le saint Sacrement exposé.25/554
-Là où existe l'usage d'en chanter durant la messe,la S. Congrégation répond de supprimer l'usage "sensim sine sensu 25/553
-Elle tolère l'usage devant le saint Sacrement exposé.25/554
-Ou porté en procession.25/555
-Elle tolère aussi les amendes honorables.25/554
-Et les louanges approuvées,immédiatement avant ou après la bénédiction.25/555
-Mais il ne suit pas de là que l'on puisse introduire l'usage là où il n'existe pas.25/555
-Elle tolère encore que le célébrant avant ou après le saint sacrifice,récite des prières et que le peuple réponde,le saint Sacrement exposé,et que le choeur chante des hymnes en langue vulgaire.25/555
-Elle met pour condition que le Te Deum et en général les prières liturgiques ne seront chantés qu'en latin.25/556
-Ces cantiques ou ces chants en langue vulgaire doivent-ils être approuvés et par quel évêque?25/557
-En langue vulgaire devant le T.S.Sacrement exposé.30/39

Capéran:Le problème du salut des infidèles.45/627

Capucins:Fête de saint Jacques de la Marche.28/677
-Doivent-ils laisser un jour libre par mois?28/686
-Leurs fêtes particulières sont-elles obligatoires?28/684
-Peuvent-ils les transférer?28/684
-Comment doivent-ils faire la translation aux semi-doubles? 28/687
-Doivent-ils dire l'office des défunts le 5 octobre?28/684
-Peuvent-ils transférer une fête double-mineur au 2 novembre ou au 5(novembre)octobre?28/687
-Peuvent-ils omettre un semi-double afin de transférer au même jour pour différents couvents des fêtes empêchées?28/68
-Légitimement absous par un confesseur étranger,ils ne doive plus se présenter au Supérieur pour l'absolusion des censur et cas réservés dans l'Ordre?29/317

Cardinal:Un évêque-cardinal ne peut céder son trône qu'à un autre cardinal.31/428
-Privilèges des cardinaux.46/183
-Allocution du Souverain Pontife aux cardinaux et prélats de la Curie romaine à l'occasion des souhaits de Noël 1930. 58/140
-Participation des cardinaux aux cérémonies religieuses à Rome.58/347

Carême:voir indult de carême.26/
-Vêpres du carême.44/365

Carmel:Extension de la Portioncule aux Tertiaires.39/565
-Nouveau sommaire des indulgences du scapulaire.41/51

Carrière

Produit d'une carrière (ou d'une mine) bénéficiales 59/62/

Carmélites de France:Controverse qui les divise.25/195
-Sur quoi porte-t-elle?25/195
-Sont-elles,en tout état de cause,sous la juridiction de l' Ordinaires?25/195
-Combien de carmels ont embrassé les constitutions de sainte Thérèse approuvées par SixteV.,Grégoire XIV,et Urbain VIII 25/195
-Avec quelles précautions il faut parler de cette controvers 25/195

Carolis:Communiqué sur le prêtre de ce nom.45/185

Cas perplexe:En quoi il consiste.34/542
-Première condition:empêchement dispensable.34/542
-Deuxième condition:empêchement connu,mais trop tard.34/543
-Quid si l'empêchement a été caché malicieusement jusqu'au dernier moment?34/543
-Troisième condition:impossibilité de recourir à l'évêque. 34/544
-Pouvoirs de l'évêque pour ce cas.34/544
-Il peut les déléguer.34/545
-Ils ne s'étendent pas aux empêchements publics ~~de leur natu et occultes~~ de fait.34/546
- Mais bien à ceux qui sont publics de leur nature et occultes de fait.34/547
-Item à ceux qui sont formellement occultes?34/548
-Est-on dans le cas perplexe quand on peut recourir à un délégué pour la dispense mais non à l'évêque?34/546
-Quatrième condition:danger de scandale ou de déshonneur. 34/548
-Première solution:cessation de l'empêchement.34/549
-Ce n'est pas l'opinion de saint Alphonse.34/550
-Est-elle fondée en droit?34/550
-Peut-on la mettre en pratique?34/552
-Deuxième solution:simulation du sacrement.34/552
-C'est l'opinion de saint Alphonse.34/552
-Elle est incompatible avec la première solution.34/553
-Elle est fondée en droit.34/553
-Difficulté théorique.34/553
-Difficulté pratique.34/553
-Troisième solution:consentement conditionnel.34/554
-Solution pratique.34/555,557
-Du cas perplexe et du pouvoir du confesseur d'après le Code 47/261
-Cas perplexe:voir mariage.48/

Cas réservé:Peut-on absoudre si le pénitent ignorait la réservation?28/183
-Cas réservés:voir absolution.29/
-Ce que c'est.31/23,37
-La réserve n'est pas une peine.31/35
-But de la réserve.31/23,36
-Qui elle affecte.31/27,34
-Quel est son objet propre?31/27
-Différence entre la raison médicinale de la censure et celle de la réserve.31/25
-Pouvoir de réserver des cas.31/25
-La réserve finit-elle à la mort de celui qui l'a établie? 31/26
-Interprétation à donner à la réserve.31/26

Cas réservés:La faute doit être grave.31/27
-La crainte excuse lors même qu'il s'agit d'un mal intrinsèque.31/27
-La faute doit être extérieure.31/28
-Correspondance nécessaire et manifeste entre les fautes extérieure et intérieure.31/28
-Gravité de la faute extérieure.31/29
-L'acte extérieur doit être consommé et parfait.31/29
-Pour qu'il y ait réserve il faut certitude de fait et de droit.31/30
-Le coupable doit être pubère.31/32
-L'ignorance n'excuse pas de la réserve.31/33
-Excepté quand elle est établie comme peine.31/35
-La pratique à cet égard.31/38
-Faut-il causer un dommage effectif pour que le cas d'incendie soit réservé?31/545
-voir Absolution,Confesseur.31/
-Cas réservés sahs censure:Sont-ils encourus par ceux qui en ignorent la réserve,si l'évêque ne l'a pas statué ainsi? 33/562
-Cas occultes réservés au saint-Siège,leur absolution.39/19
-Les "peregrini" et les cas réservés.47/374

Casterman:(Etablissements)150e. anniversaire.57/745

Castillon:Droits funéraires des hospices non exempts.39/37
-Translation de paroisse.39/96
-Vente et reddition de comptes d'une oeuvre pie.39/142
-Les censures épiscopals et les fidèles étrangers au diocèse 39/141
-Absolution des cas occultes réservés au saint-Siège.39/19
-La décision de la commission biblique sur l'authenticité mosaique du Pentateuque.39/233
-Le précepte dominical et l'absence durant une partie de la messe.39/319
-Coutume au sujet des honoraires de messes.39/319
-Doutes sur le Celebret.39/401
-Abstinence,gravité de matière.39/449
-Le quasi-domicile en droit matrimonial.39/513

Casuistique:Un jugement récent sur la casuistique et les casuiste 52/65

Casus clinicus:44/590

Catéchèse:Cours et exercises pratiques de catéchèse dans les séminaires.54/67

Catéchisme:Obligation de catéchiser différente de celle de prêche 29/162
-Obligation niculquée par les conciles provinciaux et les statuts diocésains.29/163
-En quoi doit consister l'instruction des enfants?29/165
-Le curé peut charger un autre de cette instruction.29/165
-Age auquel les enfants devraient commencer l'instruction. 29/167
-Moyens pratiques de gagner les enfants.29/167
-Durée du catéchisme.29/168
-Moyens de bien faire comprendre la doctrine.29/168

Catéchisme:Catéchisme à suivre.29/169
-Moyens de stimuler les enfants.29/172
-Moyen d'éviter tout péril spirituel à l'occasion du catéchisme.29/173
-Moyens d'inspirer aux enfants l'horreur du vice et l'amour de la vertu.29/174
-Remarques au sujet de la première communion.29/175
-Catéchisme spirituel de la perfection chrétienne composé par le R.P.J.J.Surin.35/411
-Causes de son insuccès.40/112
-Catéchisme pour la première communion.43/439
-Le nouveau catéchisme de la province de Rome.45/104
-Catéchisme et explication de l'évangile.48/263
-Catéchisme préparatoire à la profession de foi(communion solennelle)57/147
-Etudes orientales et pédagogie du catéchisme dans les séminaires.57/420
-Indulgences attachées au cours de religion.57/784
-Modifications du catéchisme de Pie X.58/821

Catéchumènes:S'ils peuvent servir à l'autel.29/380

Cathédrale:Droits du chapitre et du curé dans la cathédrale.43/5
-Solennité des fêtes supprimées dans les cathédrales et les collégiales.43/737
-Préséance du curé de la cathédrale.52/60

Catherine(sainte):archiconfrérie de sainte Catherine.45/108

Catholica Unio:présidée par l'évêque de Lausanne,Genève et Fribourg-Approbation de la société et de ses statuts.58/661

Catholicisme:L'avenir du catholicisme en Allemagne.Lumière et ombre 53/409
-Religion,Christianisme,catholicisme.56/1,90,207
-Trancendance du catholicisme.56/207
-Conversion des Russes au catholicisme.56/340

Catholique:Qu'entend-t-on par vérités catholiques?34/136

Catholiques Italiens:Ils ne doivent pas prendre part aux élection politiques.27/347

Cause:Cause per se et per accidens ,prochaine et éloignée.32/605,608
-Procès informatif dans la cause des serviteurs de Dieu.58/830
-Causes criminelles:voir prescription.31/
-Causes de béatification et de canonisation:Quand elles sont traitées par les Ordinaires le promoteur fiscal doit intervenir mais il n'a pas le droit de prendre le titre de promoteur de la foi.25/516
-Auteur à corriger sur ce point.25/517
-Quel doit être le postulateur?26/296
-Lui seul peut délégmer les Vice-Postulateurs.26/296
-Les clercs séculiers faisant l'office de notaires doivent avoir été créés notaires par écrits par leurs Ordinaires. 26/583

Causes matrimoniales jugées en 1921 – 59/560

Enquête sur les causes matrimoniales 59/431

Causes de béatification et de canonisation:
-Les Réguliers ne peuvent être choisis qu'en vertu d'un indult,avec l'autoridation de leurs Supérieurs,et jamais dans l'ordre auquel appartenait le serviteur de Dieu.26/583
-On ne peut ouvrir une nouvelle enquête,lorsque le procès p l'introduction de la cause est déjà remis à la S.Congrégation.26/402
-Les serviteurs de Dieu décédés "cum fama sanctitatis",ne peuvent avant leur béatification être peints sur les vitra ou les murs d'une église avec des signes de culte ou de sai teté,encore moins leurs tableaux peuvent-ils être placés sur les autels.26/582
-Causes de sollicitation:Les personnes qui dénoncent indiquen souvent d'autres personnes comme également sollicités ou pouvant rendre témoignage du crime de sollicitation. 25/491
-Ces dernières doivent être interrogées mais avec prudence, en descendant par de rés du général au particulier.25/491
-Manière de faire les interrogations.25/491
-Causes matrimoniales:Il faut suivre les formes de la constitution Dei miseratione.26/25
-Sauf pour la déclaration de la nullité du contract civil, dans les pays soumis au décret Tametsi.26/25
-Dérogations anciennes à la constitution Dei miseratione. 26/25
-Rescrit adressé à Monseigneur l'Evêque d'Angoulême.26/26
-Réponse a [illegible] à Monseigneur l'Evêque de Fort Wayne.26/28
-A S.E. le cardinal Archevêque de Paris.26/29
-Rectification du texte de dernier rescrit.26/31
-Ce ne sont pas là des rescrits particuliers.Pourquoi?26/31
-Deux décisions de la sainte Inquisition confirment cette manière de voir.26/314,463
-Dans quelles causes le testimonium septimae manus est-il strictement nécessaire?26/464
-Pourquoi ce nom?26/465
-En cas de mariage mixte:Quel est l'Ordinaire conpetent?26/2
-Peut-on obtenir dispense de la constitution Dei miseratione et dans quelles limites?Exemple.26/24,35
-De dispense super matrimonio rato et non consummato.-La délégation du saint-Siège est toujours nécessaire à l'Ordinaire pour entamer le procès.26/466
-Celui-ci ne peut passer,sans une nouvelle demande des parties et sans délégation,d'un procès en nullité à une demande de dispense de ce genre.26/469
-Mais,le procès en nullité terminé,sans qu'il conste de cett nullité,il a le droit,et le devoir d'en transmettre les actes à la S.Congrégation pour obtenir la dispense.26/466,468
-La coutumace d'une des parties ne peut pas l'empêcher d'épuiser le procès.26/466,470
-Il transmet à Rome les actes du procès tels qu'ils sont,ave les observations du défenseur du lien.26/466,471
-Causes matrimoniales au tribunal de la Rote en 1929.57/517
-Causes pies:Fidéicomunis ad causas pias.56/71

Célébrant:voir Génuflexion.32/

Celebret:Si on n'a pas de celebret on peut célébrer secrètement. comment?29/144

Celebret:sa nécessité,sa falsification.39/401
-Le celebret délivré aux réguliers par leurs supérieurs. 42/53

Célibat:Le vœu de célibat, empêchement de mariage.34/659,662
-Célibat ecclésiastique:Prétendues modifications à la loi du célibat ecclésiastique.43/299
-Le schisme bohémien et le célibat ecclésiastique.47/365
-Le gouvernement hiérarchique de l'Eglise,le célibat des clercs.47/561
-Célibat ecclésiastique:défendu par Benoit XV.48/206

Censeur:Qualités requises dans le censeur des livres.32/341
-Règles qu'il doit suivre dans l'examen des ouvrages.32/344
-Ce qu'il doit corriger.32/346

Censures:Pouvoir d'absoudre les censures réservées au Pape.29/540
-voir Capucins.29/
-Quand il faut imposer le recours au supérieur en absolvant sans délégation spéciale,de la censure à l'article de la mort.30/281
-Ce qu'est ce recours.30/282
-Obligation de l'imposer au moribond et raison qui en excuse.30/283-voir Réservation.30/
-Dans un cas urgent on peut absoudre d'une censure réservée au Pape sans imposer le recours à Rome,s'il est impossible pour le confesseur et le pénitent d'écrire à la S.Pénitencerie.31/191,666
-Cela n'est pas admis si le pénitent est prêtre.31/666
-Droit de l'Ordinaire par rapport à la censure des livres. 32/16- voir Ordinaire.32/
-Recours à effectuer après l'absolution ad mensem.33/87
-Qui doit le faire?33/88
-On peut recourir à l'Ordinaire.33/431
-Mais non à un autre délégué,à moins de réitérer la confessi 33/431
-Quand le confesseur doit-il écrire à la S.Pénitencerie?33/88
-Quand ne peut-il pas le faire utilement?33/87
-L'absolution de la censure nominative ab homine pendant le jubilé est-elle provisoire ou définitive.33/207,368
-Absolution de la censure nominative pour cause d'injustice. 33/372
-Censure pour violation du secret du S.Office.33/651
-voir Rescrit,Cloture,Complice,Jubile,Livre.33/
-Pour encourir la censure il faut une faute.37/360
-Cette faute doit être mortelle,consommée avec contumace. 37/361,367
-L'évêque peut attacher une censure à des fautes en elles-mêmes légères mais offrant quelque gravité dans les circonstances.37/368
-voir Ignorance,Crainte.37/
-Pour les encourir il faut être sujet de celui qui les a portées.38/64
-Une communauté ne peut être frappée d'excommunication.38/64
-Les censures portées par manière de loi générale ou de sentence particulière,n'atteignent pas ceux qui se rendent coupables d'une faute en dehors du territoire soumis à la juridiction de l'auteur de la censure,Il en est autrement pour les censures portées par voie de precepte.38/66

Centenaire du Concile d'Ephèse (XV) encyclique "Fulgens Veritatis"

Censures:Ceux qui n'ont ni domicile ni quasi-domicile dans l'endroit pour lequel une censure a été portée,ne sont pas atteints par celle-ci.38/200
-Sauf en ce qui concerne les lois régissant les contrates ,les droits de propriété,et les délits de droit commun. 38/207
-Les censures sauf en ce concerne l'excommunication,peuvent être infligées par manière de peine vindicative.38/258
-Les signes permettant de distinguer les censures proprement dites des peines vindicatives sont déduits de la nature de chacune d'elles.38/260
-Les censures infligées comme des peines vindicatives cesse par la dispense tandis que les censures proprement dites cessent par l'absolution.38/266,363
-Pour déterminer les personnes qui peuvent absoudre d'une censure,il faut considérer l'origine de celle-ci.38/365
-Les censures ab homine per sententiam particularem sont toujours réservées.38/366
-Il n'en est pas de même des censures ab homine per sententiam generalem.38/368
-Le droit ancien reconnaissait à tous les confesseurs le pouvoir d'absoudre des censures spécialement réservées au Pape les pénitents empêchés de se rendre à Rome.38/429
-Ce droit est aboli,et les pénitents,à moins qu'ils ne se trouvent in articulo mortis doivent recourir à Rome soit par eux-mêmes,soit par le moyen de leurs confesseurs.38/431
-En attendant,le confesseur peut les absoudre en des cas urgents injuctis de jure injungendis.38/432
-Un simple prêtre en présence de son supérieur ou de son délégué ne peut absoudre un moribond sous le coup de censures réservées.38/466
-Un pénitent absous in articulo mortis d'une censure spécialement réservée au saint-Siège doit en cas de convalescence se présenter à son supérieur.38/474
-Jurisprudence de la Pénitencerie sur la liquidation des biens des congrégations des religieux.39/217,289,418
-Les censures épiscopals et les fidèles étrangers au diocèse 39/141
-Absolution des censures occultes réservées au Pape.39/19
-Censures:voir Excommunication.40/
-Censure encourue pour empêchement de la juridiction ecclésiastique.43/299
-De absolutione a censuris ab homine ac de metu relate ad censuras.47/525
-Censures ecclésiastiques:quelques changements introduits par le nouveau Code.47/348
-Sur la situation de certains censurés.47/356
-La réserve des censures "ab homine".55/436

Centenaire:De l'anniversaire de la translation de la sainte maison de Lorette:voir Lorette,Litanies.26/
-De la naissance temporeele d'un saint ou d'un bienheureux. Défense de le célébrer.26/296
-Il n'est pas expédient de célébrer le XIXe. centenaire de la Rédemption.29/202
-Centenaire du rétablissement de la compagnie de Jésus.39/ 46/433,497
-Indulgences pour le troisième centenaire de la béatificatio de sainte Thérèse.46/369

Certitude de la pièce au concile de Trente 60/213

"Chaînes Grecques" des épîtres de S. Paul 60/816

Chanoines. décisions relatives à la durée des vacances des chanoines de la cathédrale de Malaga 60/457

Centenaire:Centenaire de l'indépendance belge:Numéro spécial: "Prêtres de Belgique"(1830-1930)57/617,744

Centre allemand:son histoire.58/708

Cercles:Défense de s'associer aux cercles où l'on vicie les lois de l'Eglise.31/192
-Cercles catholiques:Le comte de Mun et ces cercles.45/232

Cérémoniaire:Pour la messe solennelle il doit être in sacris. 30/655
-Pour la messe chantée sans assistance,il doit être minoré. 30/656

Cérémonial:Pour la profession des moniales.46/569

Cérémonial des Evêques:Toutes les églises et surtout les églises métropolitaines,cathédrales et collégiales,sont tenues d'e observer les prescriptions.26/597
-Notamment en ce qui concerne les assistants du célébrant aux vêpres.26/598
-voir Coutume.31/
-Editions liturgique,Règles.44/26
-Cérémonies pontificales devant le Saint-Sacrement/45/685

Cérémonies:voir Messe.48/
-Cérémonies religieuses à Rome.Participation des cardinaux. 58/347

Céroféraires:Leur place pendant l'évangile.42/479

Certitude probable:Qu'en penser?A propos du probabilisme.56/551

Césaire(saint):Un prédicateur populaire:saint Césaire d'Arles. 52/381

Chaire:sa place dans l'église.30/668

Chalumeau:Son usage pour la distribution du précieux sang.31/126

Cham:Les Noirs,fils de Cham le maudit.55/721

Chanaan:Sa malédiction/55/725

Chancellerie:Taxes des chancelleries épiscopales.28/637
-Chancellerie pontificale:Motu proprio sur le sceau de la Chancellerie pontificale.58/445

Chanoines:Ils peuvent garder la coutume de réciter l'office des morts tous les lundis,quand même il se rencontrerait une fête de précepte,ou double de première ou de seconde classe. 25/64
-Ils ne doivent pas s'écarter du cérémonial des Evêques en ce qui concerne le chant ou la récitation à voix basse du Kyrie,Gloria,Credo,Sanctus,Agnus.25/65
-C'est un abus,quand il faut dire en carême la seconde messe de la férie,de la dire basse,pendant que le chœur chante sexte et none,et aussi d'avoir pour cette messe basse diacre et sous-diacre.25/69
-De faire imposer les cendres à l'Evêque par la première dignité et non par le célébrant.25/69

Chanoines:De se couvrir dans les processions à l'intérieur de l'église,quand l'Evêque a la mitre.25/70
-De chanter après prime une messe votive "pro canonico infirmo" au lieu de la messe de la fête du jour qui devrait se chanter après tierce.25/70
-Mais on peut ajouter à la messe conventuelle l'oraison "pro Infirmo",si l'Evêque y consent,et en observant les rubriques.25/73
-Les(Evêque) chanoines qui accompagnent l'Evêque dans une église paroissiale ont la préséance sur le curé.25/80
-Le chanoine qui publie les indulgences après la bénédiction pontificale ne doit rien changer à la formule du Pontifical 25/387
-Les chanoines qui assistent l'Evêque à la messe privée ne doivent avoir que le rochet avec le surplis.25/615
-Ils doivent se tenir à genoux au commencement de la messe. 25/615
-Debout à la bénédiction.25/615
-Chanoines honoraires:Origine et but du canonicat.26/129
-C'est un abus de n'y voir qu'un honneur.26/130
-Plaintes des Evêques,premières mesures contre l'ambition de certains clercs.26/130
-Décret nouveau.26/130
-Quelles sont les règles sur du droit du sur le port des insignes canoniaux?26/132
-Comment les règles ont-elles été appliquées en France?au moment du Concordat et depuis?26/133
-Les chanoines français ont coutume de user de leurs insignes dans tout le diocèse,même ut singuli.26/134
-Le Saint-Siège consulté a toléré cette coutume.26/134
-Les chanoines français usent encore de leurs insinges en dehors de leur propre diocèse,le Saint-Siège n'a jamais été consulté sur cette coutume.26/135
-Quel est le nombre des chanoines honoraires étrangers à un diocèse ,fixé par le nouveau décret?26/136
-Les prescriptions du Bref concernant la nomination d'un chanoine honoraire étranger au diocèse sont sous peine de nullité.26/137
-Comment le Bref règle-t-il le port des insignes de chanoine honoraire d'une basilique ou Collégiale de la ville de Rome 26/138
-Vrai sens du mot Ecclesia filialis.26/138
-Importance de l'incidente:Ubi canonici de numero iisdem fruuntur"26/138
-Phrase du Bref qui règle le port des insignes de chanoine honoraire d'un Chapitre quelconque en dehors de Rome.26/139
-En résulte-t-il vraiment que les chanoines honoraires ont le droit de porter leurs insignes dans tout le diocèse où ils ont été nommés?26/139
-Quel est le sens de la phrase?26/140
-Applications à la France et aux coutumes françaises.26/140
-Chanoine:Le chanoine absent du choeur doit suivre le calendrier du chapitre dans la récitation privée de son office? 27/111
-Par conséquent ne peut dire les offices votifs quand le chapitre ne les a pas adoptés.27/111
-Règles du droit sur le port des insignes canoniaux.27/250
-Dans leur propre église,quelles sont les circonstances où les chanoines les peuvent porter?27/251

Chanoines honoraires:Ils ont droit de porter les insignes du chapitre.27/252
-Objections et réponses.27/253
-Ils ont le même droit que les chanoines titulaires.27/254
-Interprétation d'une réponse particulière plus restrictive. 27/254
-Est-il vrai qu'ils aient le droit de porter leurs insignes dans tout le diocèse?27/256
-Chanoines:Quand peuvent-ils réciter les offices votifs?31/
-En accompagnant l'Evêque du palais à l'église avant l'office pontifical,les chanoines doivent marcher à sa suite. 31/316
-Les chanoines de la cathédrale de Veletri ne peuvent,dans les fonctions solennelles,user de leurs privilèges canoniaux dans leur église propre.31/321
-voir cadavre.31/
-Chanoines honoraires:dispositions.35/205
-Chanoines:Quelle est l'obligation qui résulte du serment par lequel les chanoines s'engagent à observer les statuts du chapitre.37/253,256
-Les chanoines français,dont le gouvernement a supprimé les traitements sont néamoins de vrais chanoines.37/258
-Ils jouissent de tous les privilèges et sont astreints à toutes les obligations de leur état.37/259
-Diverses prohibitions liturgiques par rapport à la messe solennelle des chanoines.37/269
-Les chanoines titulaires d'Angleterre peuvent devenir chanoines honoraires. 37/444
-Chanoines honoraires:leurs insignes.39/43
-Insignes des chanoines protonotaires.41/606
-Jubilation.41/344
-Chanoines honoraires.42/332
-Chanoines d'honneur.43/186
-Constitutions des chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception.45/377
-Chanoines:voir canoniaux.48/
-Résidence des chanoines et distributions.52/433
-Assistance due à l'Evêque par les chanoines.52/567
-Office du chanoine pénitentier et présence au choeur.53/46

Chant:En langue vulgaire pendant la messe.28/201
-Le chant en langue vulgaire défendu pendant la communion qui se distribue dans une messe solennelle et pendant la procession du TS.Sacrment.30/516
-Obligation de se conformer entièrement au Graduel pour le chant pendant la messe.30/519
-Usage du chant grégorien traditionnel:Bref de Leon XIII au R.P.Delattre en date du 18 Mai 1901/34/45
-Interprétations erronées de ce document.34/47
-Il ne rapporte pas le décret Romanorum Pontificum.34/47
-Il s'ajoute au Bref antérieur adressé à D.Pothier dans lequel le S.Père déclare qu'avant de approuver des ouvrages pour l'usage liturgique ,il les soumettrait à l'examen de la sainte Congrégation des Rites.34/49
-Le trvail qui a occasionné le Bref n'a d'ailleurs pas un bur pratique pour le présent.34/51
-Seul une élite de savants et d'artistes peut bénéficier de cette oeuvre.34/52
-Si le Bref était approbatif il provoquerait une subversion de la hiérarchie.34/53

Usage du chant grégorien traditionnel:.
-Il recommande l'étude et l'usage des anciens monuments sous une triple réserve:Charité mutuelle.34/53
-Obéissance aux Décrets sur la matière.34/54
-Respect envers l'autorité.34/58
-Que faut-il entendre par usage quotidien?34/64
-Distinction à faire entre usage liturgique et usage extra liturgique.34/64
-L'usage des mélodies antiques permis dans les églises des anciens ordres religieux et dans certaines cathédrales. 34/64
-Item dans le propre du diocèse.34/65
-Les textes ad libitum.34/66
-L'usage extra liturgique.34/66
-L'abréviation des mélodies grégoriennes au point de vue de la pratique,est plutôt utile que regrettable.34/67
-Chant des Vêpres:Les Frères peuvent chanter les vêpres , dans leur oratoire privé sans l'assistance d'un prêtre. 36/434
-Chant des femmes dans les églises.40/304
-Chant grégorien:Les nouvelles éditions typiques et l'état canonique de la question.40/129,178,597
-Chant:Chant pour les défunts après une messe privée.41/117, 166
-Chant à l'élévation des messes conventuelles.41/490
-Instruction pour les éditeurs des chant grégorien.41/306
-Propriété des propres musicaux.41/599
-Règles pratiques pour le chant grégorien.41/127,510
-Chant du Confiteor à la messe solennelle avant la communion 41/342
-Chant grégorien:Editions rythmiques.43/228
-Editions du chant liturgique des propres.43/291
-Chant grégorien:usage de l'orgue.44/22
-Chant sacré:L'extension du droit pontifical dans la restauration du chant grégorien.45/261,325.
-Modulation des mots indéclinables ou hébreux dans les leçon et les versets,principalement à la médiante des psaumes.45/ 31.
-Règlement du cardinal-vicaire sur la musique sacrée.45/660, 722
-Chant du Benedicamus aux fêtes de première et deuxième classe.45/691
-Chant:voir Préfaces.49/
-Les chant grégorien dans les communautés de religieuses carmélites.52/325
-Chant grégorien:Constitution apostolique "Divini cultus" 56/321
-Chant liturgique:son histoire.58/599

Chantres:Ils ne peuvent pas donner le ton au Gloria.37/
-Chantre:Il lui appartient de diriger le chant au choeur. 39/571

Chape:Défense faite à l'hebdomadaire et aux assistants de la porter pendant les Matines solennelles.30/316
-Le célébrant doit la mettre dès le commencement des Vêpres et des Laudes.32/537
-Prêtres porte-chape/56/68

Chapelain:Le chapelain des religieuses,des prisons,des hôpitaux, n'est pas tenu d'appliquer la messe pour le peuple.28/494
-Chapelains et aumôniers des Frères des Ecoles.36/162
-Chapelains du Pape:au sujet de leur privilèges.39/572
-Insignes des chapelains de Lourdes.42/574
-Chapelain:voir association.48/

Chapelet:Perd-il les indulgences s'il est prêté?30/42
-voir Rosaire.30/
-Sur la manière de réciter le chapelet de sainte Brigitte. 39/648
-Chapelet des sept allégresses.41/305
-Peut-on remplacer par des médailles les gros grains qui séparent les dizaines?41/481
-Chapelet de la miséricorde.42/207
-Chapelets du chemin de croix:leur abrogation.44/691
-Délégation du pouvoir de bénir les chapelets.54/152
-Indulgence plénière pour la récitation du chapelet devant le Saint-Sacrement.56/158

Chapelle:Laquelle est y regardée comme publique dabs le décret de missa in ecclesia aliena?28/436
-La chapelle unique des communautés est assimilée aux oratoires publics pour le directoir à suivre.29/601
-Ce qu'on entend par chapelle funéraire.29/326
-Quand on y peut dire la messe de Requiem.29/327
-voir Oratoire.29/
-La chapelle publique d'un cimétière participe au privilège accordé aux chapelles sépucrales par rapport aux messes de Requiem.31/82
-voir Directoire.31/
-Chapelle sépucrale:Privilège accordée à cette sorte de chapelles.34/411
-Il ne favorise pas les chapelles,qui ne méritent plus le titre de sépucrale.34/411
-Ni les églises et les chapelles en dehors du cimétière , sous lesquelles un cadavre est entérré à la distance prescrite.34/411
-Ni les églises paroissiales entourées d'un cimétière.34/411
-chapelle du séminaire solennellement bénite avec titulaire. 35/411
-Chapelle:Nullité d'une sentence au sujet des fonds d'une chapelle rurale.47/164
-Chapelle et églises:Droits des chapelles de couvents en regard de l'église paroissiale.57,223

Chapellenie.56/426

Chapitre:Son calendrier oblige les chanoines absents du choeur. 27/111
-A la fête du saint titulaire d'un autel latéral le chapitre peut-il chanter du choeur la messe conventuelle qui se célèbre à cet autel?27/150
-La coutume ne le dispense pas de la messe des défunts aux jours prescrits par la rubrique. 27/379
-Son avis concernant l'admission anticipée aux voeux.35/396
-Décisions sur diverses observances capitulaires.35/555
-Chapitres et grades théologiques.40/236
-Chapitre:voir cathédrale.43/

Chapitre:Ses rapports avec le curé dans une collégiale.44/183
-Droit de suffrage aux réunions capitulaires.48/151
-Chapitre général des congrégations de droit diocésain.49/44
-Chapitre canonial:Option et élection dans un chapitre canonial.52/100
-Chapitre:omission de consultation.55/101

Chapitres d'Angleterre et d'Ecosse:Rétablissement de la Hiérarchie ecclésiastique en Angleterre.27/278
-En Ecosse.27/279
-Nomination des Evêques par PieIX.27/280
-Bref d'institution des chapitres.27/281
-Délai dans l'exécution de ce Bref;concession de nouveaux pouvoirs.27/281
-Difficultés que rencontrent les Evêques d'Angleterre,l'Evêque de Plymouth reçoit pouvoir de constituer son chapitre avec un nombre restreint de chanoines.27/282
-L'Evêque de Newport et Ménévié reçoit le même pouvoir,et, de plus,obtient que son chapitre cathédral soit composé du chapitre de la congrégation anglo-bénédictine.27/282
-Mesures prises pour remédier au défaut de cathédrales convenables.27/282
-Rescrit qui dispense les chanoines de la résidence,sous la condition que les Evêques désigneront certains jours où ils se réuniront pour l'office du choeur et pour former le conseil de l'Evêque.27/284
-Désignation de ces jours et détermination de la partie de l'office à réciter en choeur.27/287
-Mode de nomination de chanoines,distinction des mois,grâce de l'alternative.27/284
-Dignité du chapitre,théologal et pénitencier.27/284
-Costume des chanoines,il est modifié plus tard et on autorise les chanoines à le porter dans leur église propre.27/285,288
-Statuts capitulaires.27/290
-En Ecosse,la dignité capitulaire porte le même nom qu'en Angleterre,et la dispense de la résidence et de la récitation de l'office divin en choeur est aussi la même.27/290
-Détermination du jour de réunion et de la partie de l'office à réciter en choeur.27/291
-Doute survenu par rapport aux fonctions solennelles,sede vacante.27/291
-Sentiment de l'Archevêque d'Edimbourg.27/292
-Aux termes du droit commun,il appartiendrait au Prévôt de faire ces fonctions.27/292
-Mais l'indult qui dispense les chanoines de la résidence change les choses.27/293
-Décision de la sainte Congrégation du Concile et explications.27/293

Charité:La charité chrétienne au sens des Américanistes.34/9,26
-Charité:voir Obligation.48/
-Charité mutuelle des membres de l'Eglise.58/16

Chasse:Est-elle imcompatible avec la loi du jeûne?31/394
-Peut-on s'y livrer les jours de jeûne,tout en sachant qu'on ne pourra pas observer la loi de l'Eglise?31/395
-Chasse interdite aux clercs.49/153

Chasteté. Essai de théologie pastorale 59/524

Chasteté et vocation 60/401

Chemin de la Croix. Ses indulgences 59/169

Chasteté:Dans le prêtre.28/595
-Le voeu de chasteté parfaite rend-il une personne sácrée? 34/655
-Il est un empêchement au mariage.34/660
-Accusation des péchés contre la chasteté.37/417
-Education de la chasteté:Une thèse de M.Armand Bazin et une lettre de la sainte congrégation de l'Index.44/372
-Conclusions adoptées dans un congrès belge.44/48
-A propos de l'éducationde la chasteté.47/79
-Pour la chasteté des jeuns gens.53/733
-Amour,mariage,chasteté.55/5

Chasuble;Couleur de la chasuble dont on revêt les prêtres défunts. 41/364
-Emploi des chasubles pliées.41/286
-Chasubles gothiques.41/283
-La forme des chasubles.53/300

Chemin de la croix:Les Supérieurs de maisons de l'Ordre des Mineur ne peuvent déléguer que les religieux leurs sujets.25/51
-La bénédiction est attachée aux croix non aux tableaux.25/53
-Il faut une nouvelle érection si les croix sont changées de place.25/51,53
-Il n'est pas nécessaire que le prêtre délégué soit présent au placement des croix et tableaux.25/51
-Le consentement du curé n'est pas requis pour l'érection du chemin de la croix dans un oratoire privé mais bien celui de l'Ordinaire.25/52
-La concession du chemin de la croix pour un oratoire ne cesse pas si l'indultaire change d'habitation ou transporte son oratoire d'un appartement à un autre,mais il faut un nouveau pouvoir d'ériger,une nouvelle érection ,un nouveau consentement de l'Ordinaire.25/51
-Les indulgences cessent avec la mort de l'indultaire.25/52
-Le consentement du curé,de l'Ordinaire,du Supérieur ou de la Supérieure de l'Eglise,du monastère,sont requis,et par écrit avant l'érection pour toute érection dans une église ou oratoire public.25/52
-Le consentement du curé et de l'Ordinaire ne sont pas requis pour l'érection dans l'intérieur d'une communauté exempte de leur juridiction.25/52
-Enfin le consentement du curé n'est pas requis pour une érection dans une chapelle privée ou dans un lieu décent à l'intérieur d'un monastère exempt de sa juridiction.25/52
-Les stations du chemin de la croix invalidement érigées dans le diocèse de Namur avant le 5 décembre 1893 sont validées sur la demande de Monseigneur l'Evêque.26/271
-Toutes les érections du monde entier,invalidement faites jusqu'au 7 avril 1894,sont validées,sur la demande du R.P. Ministre Général de tout Ordre des FF.Mineurs.26/270
-Avertissements publiés par ordre de Clément XII pour bien régler l'exercise du chemin de la croix.27/444
-Avertissement concernant l'exercise public et l'exercise privé du chemin de la croix.27/444
-La sainte congrégation consate qu'on demande toujours s'il faut se mouvoir d'une station à l'autre pour gagner les indulgences.27/445
-Pour l'exercise public,elle recommande la méthode de saint Léonard de Port-Maurice.27/445

Chemin de la croix:

-Pour l'exercise privé,elle déclare que ceux qui ne se rendent pas d'un lieu à un autre ne gagnent point les indulgences.27/446

-Conclusion.27/447

-Suffit-il qu'un prêtre lise du haut de la chaire les prières accoutumées,et qu'un autre parcourt l'église en s'arrêtant devant chaque station?27/447

-Quand on le renouvelle il suffit de bénir les croix.28/281

-Les croix doivent être visibles sous peine de nullité.28/705

-Comment on peut le faire s'il n'est pas possible de se déplacer?29/144

-Couleur de l'étole pour son exercise solennel.30/657

-Des médaillons placés à l'intersection des branches des croi n'empêchent pas que le chemin de croix ne soit validement érigé.33/421

-La sainte congrégation des Indulgences recommande de ne pas innover.33/422

-Les communautés religieuses peuvent faire le chemin de croix selon la méthode proposée par saint Léonard de Port-Maurice pour les cas où cet exercise se fait publiquement.33/527

-Un frère peut remplacer le prêtre et les deux clercs que demande cette méthode.33/527

-Dans les communautés de religieuses l'une de celles-ci pourrait-elle remplacer ainsi le prêtre?33/528

-Une nouvelle érection du chemin de croix est requise si les quatorze croix ou le plus grand nombre d'entre elles sont remplacées par d'autres.34/518

-Raison de cette décision.34/519

-Les indulgences du chemin de croix ne périssent pas si cruces et imagines meliori modo disponuntur.34/520

-Ni lorsque les croix sont changées de lieu dans la même égli 34/520

-Les communautés religieuses peuvent le faire selon la méthode proposée par saint Léonard de Port-Maurice pour les cas où il se fait publiquement.34/525

-Un frère peut remplacer le prêtre et les deux clercs demandés par cette méthode.34/525

-Ceux-ci peuvent être remplacés par une soeur dans les communautés de religieuses.34/526

-Par toute personne,lorsque un certain nombre de fidèles font l'exercise du chemin de croix,s'il n'est guère possible que tous ceux qui y prennent part,passent de l'une station à l'autre sans troubler l'ordre.34/526

-Lorsque l'exercise du chemin de la croix se fait en commun et que la multitude des fidèles pourrait occasionner du trouble il est permis qu'un prêtre avec deux clercs circule et récite à chaque station les prières d'usage,il suffit même qu'une seule personne,prêtre ou laïc,passe au nom de tous de l'une station à l'autre en y récitant les prières accoutumées auxquelles les autres répondent.Dans les communautés religieuses,à cause de l'exiguité du lieu,il est permis de faire cet exercise de la même manière.36/250

-On ne peut gagner probablement plusieurs fois par jour l'indulgence plénière en faisant cet exercise.36/250

-Sans un indult,tout spécial,qui d'ailleurs ne sera pas accordé,on ne peut pas gagner l'infulgence pour d'autres vivants. 36/252

-Les petites croix peuvent être attachées à des bancs fixes et élevés.37/108

Chemin de croix:La permission écrite du curé pour l'érection. 42/204
-Sanation générale.44/370
-Pouvoirs rapportés concernant chapelets et crucifix du chemin de croix.44/691
-Décret sur les Indulgences du chemin de croix à gagner par les malades.58/661

Chemin de croix vivant:Approbation des pieuses associations sous ce nom.33/598
-Lois à suivre dans leur érection.33/599
-Indulgences accordées à leurs membres.33/600
-Parallèle entre le chemin de croix vivant et le Rosaire vivant.33/601
-A qui faut-il recourir lorsque certains points du règlement des nouvelles associations ne sont pas suffisamment déterminés?33/605
-Faut-il une bénédiction spéciale pour les crucifix à l'usage des membres?33/606
-Chemin de croix vivant.voir congrégation des indulgences.35/

Cherusseri(Dominique):Avis à son sujet.58/347

Chiaudano:Félicitations au P.Chiaudano,directeur de la Civilta Cattolica.46/240

Chili:Dispense pour mélanger la viande et le poisson.43/575

Chine:Pouvoirs des confesseurs missionnaires à leur arrivée.39/567
-Message du Saint-Père au Clergé et aux Fidèles.55/630
-Rites chinois.57/784

Choeur:Obligation des religieux au choeur:elle incombeà la communauté.29/59
-Si et comment elle est personnelle.29/59
-Comment elle oblige les profès à voeux simples.29/59
-Manière d'orner le choeur de l'église.34/442-voir génuflexio
-Choeurs mixtes dans les messes chantées.35/408
-Sur une coutume.39/165
-La direction du chant appartient au préchantre.39/165
-Présence des femmes dans le choeur.39/400
-Coutumes au choeur.40/234
-Ecclésiastiques absents du choeur,mais considérés comme présents.42/150
-Discipline du choeur à Rome.43/740
-Distributions et retenues chorales.45/374
-Sur l'assistance au choeur.46/560
-Le décret de disciplina Chori in Urbe.46/560
-Messe pro populo et service choral.46/304
-Le décret "De chori disciplina"47/167
-Choeur:voir présence.48/
-Obligation du service divin au choeur.52/101
-Choeur:voir chanoine et habit.53/
-Substitution au choeur.58/450

Choix:prière pour le bon choix d'un état de vie.37/357

Chômage:En temps de chômage,à quoi est tenu le patron envers ses ouvriers?28/416

Chronologie de la vie et de la mort de Jésus 60 / 141

Cimetière. Choix du cimetière par les fidèles 66 / 129

Chômage:Encyclique Nova impendet sur la crise économique,le chômage et la course aux armements.58/817

Chrétiens d'Orient:Pour les comprendre.57/466
-Sainteté de chrétiens,sainteté de membres.58/5
-Prière de chrétiens,prière de membres.58/97

Christianisme:Le christianisme au IIIe. siècle et le catholicisme 46/639
-Christianisme naissant et les courants religieux du Paganisme finissant.48/353
-Religion,christianisme,catholicisme.56/1,90,297
-Transcendance du christianisme.56/90

Christ-Roi:Approbation de l'office pour la fête de Jésus Christ-R 53/299
-Le Christ Mystique.53/721
-Indulgences pour la fête du Christ-Roi.54/474

Chrysostome(saint Jean):patron des prédicateurs.41/168

Ciboire:Faut-il le purifier avant de le remplir de nouvelles hosties à consacrer?25/543
-Placé hors du corporal est-il consacré?34/70
-Quid,s'il était placé sur le corporal,mais en dehors de la pierre d'autel?34/75
-Consécration du ciboire placé hors du corporal.47/289

Cierge:Combien de temps doivent brûler les cierges allumés à l'anniversaire de la Dédicace de l'église?28/196
-Les cierges pour la messe doivent être de cire.30/548
-Défense d'employer d'autres matières.30/549
-Exceptions faites par le Saint-Siège.30/550
-Gravité de cette obligation.30/551
-Peut-on employer des cierges fabriqués avec de la cire falsifiée?30/552
-La bénédiction des cierges à la Purification ne se transfère pas avec la fête.31/177
-La bénédiction des cierges doit se faire le 2 Février.31/178
-Cierge pascal:doit-il brûler pendant la messe de la Vigile de Pentecôte?32/212
-Cierges à allumer à l'exposition du T.S.Sacrement.35/557
-Cierges du saint Sacrement et appliques.40/352

Cimetières:La chapelle principale est publique,et il est permis de la bénir comme telle suivant la formule du Rituel.26/247
-Les chapelles élevées par les soins des familles pour leurs défunts sont privées:la messe n't est pas permise sans indult apostolique.26/247
-Restrictions mises dans un indult.26/248
-Est-il bénit par le fait que l'église est bénite?28/293
-En Belgique on ne peut pas concéder des terrains au profit d'un être moral non fondé par les liens du sang,les alliances ou la succession héréditaire.31/556-voir chapelle.31/
-Cimetière communal et le droit de funérailles.55/537

Cinématographe:Projections et cinématographes dans les églises. 45/178

Cire:voir cierge.30/
-La cire d'église.37/219
-Est-elle requise pour les flambeaux à la messe solennelle? 38/251

Cistercien(Rit):Usage du missel cistercien.40/753

Cisterciennes:Le prêtre séculier suit le Rituel Romain en leur administrant les Sacrements et dans la translation de dépouilles mortelles des Soeurs.28/667

Citation:Une citation par édit.42/147

Cité du Vatican:Lettre de SS.Pie XI au cardinal Gasparri sur les accords du Latran et la Cité du Vatican.56/604
-Télégramme à S.M.Victor Emmanuel III,roi d'Italie.56/614
-Transfert d'un titre diaconal.56/614
-Administration religieuse de la Cité Vaticane.56/615
-voir Table des Actes du Saint-Siège:Règlement de la Question romaine.

Citoyen:Qui est considéré comme citoyen de Rome dans les bulles du Jubilé?32/80

Clandestinité:Vrai sens du décret,qui permet de déclarer nul un mariage clandestin,sans que la seconde sentence exigée par la Constitution Dei miseratione soit nécessaire.27/479
-Pour importe pour la nullité que les contractants aient voulu éluder la loi canonique ou une loi civile,il suffit qu'ils se soient rendus dans une contrée où le décret Tametsi n'a pas été promulgué,dans l'intention de contracter un vrai mariage.27/482
-Décret d'Urbain VIII sur ce passage d'un lieu où le décret Tametsi est obligatoire à un autre où il n'a pas été publié. 27/482
-Décisions subséquentes.27/483
-Conséquences:1°Tous admettent que ceux qui acquièrent domicile ou quasi-domicile dans un lieu où le décret n'a pas été publié peuvent se marier "absque parocho et testibus"27/485
-On admet que ceux qui viennent uniquement dans ce lieu pour contracter mariage sans acquérir domicile ni quasi domicile,ne sont pas déchargés de la loi de Trente.27/485
-Mais il en est qui regardent le mariage comme valide,si les époux sont venus dans le lieu sans intention d'y acquérir domicile ou quasi-domicile,mais aussi sans intention d'y contracter mariage.27/485
-Raisons contre cette opinion.27/486
-L'Ordinaire peut en dispenser en vertu des facultés du 20 Février 1888.32/80
-Clandestinité:voir mariage.33/
-Les hérétiques et le décret Tametsi.36/197
-La situation en Hollande est autre que celle en Belgique. 36/199
-Récente décision pour les hérétiques en France.36/200
-En quoi consiste la loi prohibant les mariages clandestins. 36/313
-La loi est locale et personnelle.36/315
-Qu'est-ce que agir "in fraudem legis"36/319
-voir Dispenses.36/

Clandestinité:Le Décret Tametsi du concile de Trente sur les mariages et la dispense,ainsi que la déclaration de Benoit XIV sur les mariages mixtes en Hollande,sont étendus à tout l'empire allemand.38/214
-Notion du quasi-domicile en matière de clandestinité.39/513
-Nouvelle législation relative aux fiançailles et mariages clandestins.39/508,621

Clarisses:Modification dans les règles des Clarisses de Chicago par rapport à la profession.29/194
-Triduum de sainte Claire dans les églises des Clarisses 45/37
-Protomonastère des clarisses d'Assise,basilique mineure. 45/37

Classiques:A qui les ouvrages classiques entachés d'obscénités sont permis.30/477
-Faut-il distinguer les livres classiques traitant ex profes so de matières obscènes de ceux qui n'en traitent pas ex professo?30/478

Clementi:Communiqué sur le prêtre de ce nom.45/185

Clercs:voir Actions.25/
-Les Ordinaires ont le droit de les retenir dans le diocèse. 27/42
-Même quand ils auraient été ordonnés "ad titulum patrimonii" 27/43
-Sous quelles conditions?27/43
-Grand nombre des clercs qui viennent résider à Rome.27/43
-Premier décret du cardinal Vicaire pour remédier à cer abus. 27/43
-Nouvelles mesures.27/45
-Ordination du clerc habitudinaire.Importance de la question 28/18
-Profondément étudiée par saint Alphonse.28/20
-Deux opinions extrêmes.28/131
-Avis de saint Alphonse.28/132
-Preuves tirées de l'Ecriture sainte.28/133
-Des Conciles.28/242
-Des décrets pontificaux.28/372
-Des saints Pères et des docteurs.28/474
-Objections et réponses.28/577
-Preuves d'amendement.28/589
-Vocations douteuses.28/593
-Le clerc rebelle aux encycliques du Pape peut-il être absous et ordonné?34/624
-Les clercs soldats,en temps de guerre.Voir Bréviaire,Irrégularité.44/
-Leurs délits et l'impossibilité de suivre la procédure régulière.45/753
-Suites canoniques de leur condamnation au for laïque.45/755
-Les clercs et l'administration des oeuvres sociales.46/553
-Les clercs et le port de la barbe.47/407
-Défense aux clercs d'assister à Rome aux représentation cinématographiques.47/450

Clergé de France:ses anciennes assemblées.40/362
-

Code de droit canonique et coutume d'après Suarez 59/769

Clergé:La mission propre du clergé.48/312
-et les luttes politiques.48/538
-Intervention du clergé dans affaires politiques.54/468
-Son recrutement et sa formation aux Etats-Unis.54/658
-Clergé orthodoxe.56/62

Cloches:Les Evêques ne peuvent intervenir dans les sonneries des cloches appartenant aux religieux exempts,que pour en modérer la durée dans certains cas exceptionnels.38/341
-Formule de bénédiction.40/488
-Bénédiction.49/421
-L'usage des cloches d l'église paroissiale.58/545

Clôture:voir Processions.30/
-Censure infligée pour violation de la clôture religieuse. 33/363
-Mesure à prendre quand on doit l'absoudre.33/364
-Censure et peine encourues par les religieux qui violent leur clôture.33/364
-On ne peut pas les relever de ces peines si introductio fuit ad malul finem.33/364
-Elle est une raison suffisante pour ne pas emmener de sacristain dans l'administration des SS. à une religieuse malade. 36/506
-Entrée dans la clôture pour funérailles.37/443
-Interprétation d'un indult.42/347
-Clôture des postulantes moniales.47/103
-Clôture des moniales à voeux simples.48/271
-La surveillance de la clôture.48/155

Clovis:Le lieu de baptême de Clovis.46/189

Code:Le code et les communautés ecclésiastiques sans voeux.46/557
-Le Code et les décrets contraires des conciles particuliers. 46/557
-Le code et les indults habituels.Révocation de certains indults épiscopaux.46/631
-Manière de proposer les doutes au sujet du code.46/550
-Le code,livre de texte dans les cours universitaires.47/192
-Le nouveau code et la prédication.54/641
-Code de droit canonique:promulgation.55/601
-Code de droit canonique:Doutes divers résolus par la Commission d'interprétation du code.56/682,756

Codification:du droit ecclésiastique.36/330
-Codification du droit de l'Eglise orientale.57/160

Coecutiens:Instruction sur la célébration de la messe par un prêtre qui souffre de la vue.48/375,551

Coenobium:Analyse d'un article de la Civilta.39/337
-Sa condamnation.40/428

Coercition:Pouvoir coercitif de l'Eglise.42/71

S.Coeur de Jésus:Comment en célébrer la solennité?28/196
-Litanies interdites dans les oratoires publics.28/90-voir Octave.28/

S.Coeur de Jésus:Translation de sa solennité.29/546
-Sa commémoraison en concurrence avec celle de S.Jean-Baptiste.29/48
-Décret par rapport à son image.31/13
-Approbation des Litanies.31/77
-Conditions dans lesquelles la messe votive est permise. 31/208
-On peut en dire la messe votive le jour de la récitation de l'office votif,de la passion.31/264
-Hommage au coeur eucharistique de Jésus.31/309
-Sens dans lequel ce culte doit être entendu.31/310-voir Litanies.31/
-Indulgences particulières pour 1901 accordées à ceux qui communient le premier vendredi de chaque mois et aux pélerins du Paray-le-Monial.33/80
-Quand ne peut-on pas dire la messe votive du S.Coeur le premier vendredi du mois.33/334
-voir scapulaire du S.Coeur.33/
-Concession d'indulgences à la récitation du petit office du S.Coeur.34/300
-Notice historique sur cette office.34/301
-Déclaration touchant les indulgences accordées à ceux qui, durant le mois de Juin,honorent le S.Coeur de Jésus.34/528
-voir Messe votive du S.Coeur.34/
-On peut dire des messes basses du S.Coeur le dimanche là où un indult transfère sa fête.35/75
-Invocation indul. du coeur eucharistique de Jésus.37/220
-Invocation de conseil.37/327
-Coeur de Jésus:couronnement de ses statuts.40/586
-Coeur eucharistique.40/612
-Coeur de Jésus:consécration de familles.41/172
-voir Sacré-Coeur.48/
-Coeur de Jésus pénitent.voir Loigny.25/
-Coeur apostolique de Jésus:sens de cette dévotion.57/775
-Coeur eucharistique de Jésus:Bref établissant le centre général de l'archiconfrérie à Rome en l'église pontificale S.Joachim.35/269
-Ce bref prouve que le culte du coeur eucharistique n'est ni condamné ni digne de suspicion.35/271
-Le culte du Sacré-Coeur et celui du Coeur Eucharistique sont les mêmes en substance, ils diffèrent accidentellement.35/272
-Le culte du coeur eucharistique est très recommandable.35/27
-Objet matériel et objet formel de ce culte.35/274
-En quoi il se différencie du culte du Sacré-Coeur.35/276
-L'idée fondamentale n'en est pas nouvelle.35/277
-Quels en sont le caractère spécial et la fin.35/279
-Approbations qui lui ont été accordées.35/280
-Son culte.46/527,529,
-Coeur eucharistique.54/112

Colette(sainte):Sa fête en France et en Belgique.42/149

Collana Francescana:La publication de ce nom.34/452

Collecte:voir Commémoration du simple dans la messe paroissiale ,oraison.34/
-Collectes prescrites à la messe par l'Evêque.Durée de leur obligation.Manière de les faire aux messes de Requiem. 35/190

Commémoraison:Elévation du rite de la Commémoraison des fidèles trépassés.47/113
-Les conclusions des commémoraisons.52/176

Commerce frauduleux:Restitution pour -.38/376
-Comment restituer si ceux auxquels on a porté préjudice sont morts?s'ils sont inconnus?38/378
-Des difficultés faites à l'obligation de restituer.38/383

Commerce interdit aux clercs.41/157

Commision:Constituée par le saint-Père pour le retour des dissidents.28/187
-Commisions pontificale pour promouvoir l'Union des Eglises dissidentes:14 Février 1896.Décision concernant la communion des Orientaux et le retour au rite arménien.29/195
-Commision pontificale pour la Russie devient une Commision indépendante de la congrégation pour l'Eglise orientale. 57/506
-Commisionbiblique:Elle peut conférer des grades.36/222
-Commission biblique:13 février 1905:Les citations implicites 37/296
-23 juin 1905:Règles à suivre au sujet des récits en apparence historiques.37/673
-Commission pour les Etudes Bibliques:De mosaica authentia Pentateuchi.Decretum.38/452
-Sa décision sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque. 39/233
-voir table méthodique 39/685
-Autorité de ses décisions.40/42
-Décisions sur Isaïe.40/533
-Organe de ses publications.41/434
-Sa décision sur les premiers chapitres de la Genèse.41/614
-Commission biblique:voir table méthodique 43/
-Autorité des déclarations de la commission d'interprétation du Code.47/501

Commonitorium:de saint Vincent de Lérins.41/316

Communication avec les hérétiques:Assistance à une fête pour motif religieux.29/375
-Communication in crimine criminoso avec un excommunié par les congrégations romaines n'est pas un cas d'excommunication 29/536
-L'envoi à un protestant d'une lettre de faire part quelconque ne constitue pas une communication in divinis.31/262
-La défense de communier avec les excommuniés subsiste toujours:la censure seule a varié.31/415
-Communique-t-on in divinis en appelant un ministre hérétique à se rendre auprès d'un mourant?31/420 -voir Vitandi.31/
-Communication in divinis.40/173,676

Communication des privilèges:De droit commun,il n'y a pas communication d'indulgences et de privilèges entre un tiers ordre et l'ordre régulier auquel il se rattache.26/149
-A moins qu'il ne conste d'un privilège spécial.26/149
-Les tertiaires de saint Dominique ont ce privilège.26/391
-Il n'y a pas non plus communication entre les différents tiers-ordres.26/149

Commemoraison de St Paul (30 Juin)
Consultation liturgique à ce sujet 59/66

Collectes d'aumônes:Nouveau décret/41/113

Collecte:Imperata pro re gravi.47/52

Collégiales:collégiales honoraires.52/565

Collèges:voir Maronite,Ruthène.48/

Cologne:Erection d'une école de philosophie.48/540

Comma Joanneum:Son authenticité.29/322,453,619
-Son authenticité.30/117
-Son admission constante dans l'Eglise latine avant la Vulgate.30/118
-Témoignage de la Vulgate.30/128
-Arguments qu'on oppose à son authenticité.30/453
-Analyse d'un article de M.Mangenot.39/406
-Son origine.40/705

Commémoraison des défunts:Quelle messe doit dire le prêtre qui, en Espagne,ne veut dire qu'une ou deux messes.25/69
-Commémoraison des morts:Benoit XIII a accordé aux prêtres du royaume de Portugal la faculté de dire ce jour là trois messes pour les défunts.27/377
-Le prêtre qui a célébré la messe conventuelle de Octava Omnium Sanctorum suivant la règle,peut dire deux messes de requie.27/377
-Quand le 2 novembre est un vendredi la messe votive du Sacré-Coeur du premier vendredi du mois n'est pas permise.27/377
-Le prêtre qui dit de suite ces trois messes,dit une fois seulement,à la fin de la dernière,les prières prescrites par Léon XIII.27/378
-La fête de la commémoraison de saint Paul transférée,doit-elle être préférée aux fêtes de rite double majeur transférées? 28/677
-La commémoraison d'une fête occurente,non d'une férie,se fait avant tout autre.28/177
-La commémoraison du saint-sacrement,s'il est titulaire,remplace celle de Cruce aux suffrages.28/193
-La commémoraison du saint-sacrement exposé,quand s'omet-elle ob identitatem mysterii.28/683
-La commémoraison de l'octave du Sacré-Coeur a-t-elle le pas sur celle de saint Jean-Baptiste?29/48
-Commémoraisons à la messe d'ordination.29/64
-Commémoraison:voir Vêpres.31/
-Commémoraison de tous les souverains Pontifes:Postcommunion de cette fête en cas d'occurence.33/428
-Commémoraison du simple dans la messe paroissiale:Lorsque celle-ci n'est pas une messe chantée on doit y faire la commémoraison du simple.34/78
-Commémoraison du saint-sacrement:On l'omet aux fêtes de la Passion et de la croix.Quels sont ces fêtes.36/
-Commémoraisons:Ordre donné par le décret du 5 février [illegible] 37/493
-et la rubrique titulaire IX,n.11.37/494
-incomplet.37/495
-à compléter par la règle de l'occurrence.37/495
-Leurs règles et leurs tableaux d'après les nouvelles rubriques.44/335,346,442,601.

Communication des privilèges en fait d'indulgences. Décrets la réglementant 59 / 541

Communion le port privé (aux) de la communion aux malades 59 / 257.

Communion des enfants 60 / 152

Communication des privilèges:Les autres tertiaires ne peuvent donc se prévéloir d'une concession faite aux tertiaires franciscains,pour en jouir,il leur faut un indult.26/149
-Application aux bénédictions avec indulgence plénière et au delà la faculté de les gagner la veille,rescrit des tertiaires de N.-D. du Mont Carmel.26/148

Communion fréquente:Quellesconditions sont exigées par les théologiens?25/210
-L'état de grâce suffit-il?25/211
-Quel est l'enseignement de saint Alphonse?25/211
-Il est conforme aux décisions des congrégations romaines et au décret d'Innocent XI.25/211
-Et aux principes émis par les docteurs de l'Eglise.25/212
-voir Administration de la communion.25/
-Dispositions de l'âme requises:Quel est le précepte divin obligeant à l'état de grâce?27/634
-Le précepte ecclésiastique?27/634
-Texte du concile de Trente obligeant à la confession celui qui est en péché mortel.27/635
-La nécessité dont parle le concile peut-elle se rencontrer pour un laïque?27/635
-Quid,de celui qui a oublié dans sa confession un péché mort 27/635
-De celui qui doute s'il a commis un péché grave?27/636
-De celui qui n'a pas à sa disposition un confesseur approuvé pour les péchés réservés?27/637
-Annuelle:Texte du concile de Latran.27/630
-Comment les théologiens l'interprètent-ils?27/630
-Quant au lieu et au temps de la communion?27/630
-Est-on tenu de communier avant le temps?27/631
-Applications.27/631
-A Rome,le péché de celui qui ne satisfait pas au devoir pascal est réservé.27/630
-Celui qui fait une communion sacrilège encourt-il la réserve 27/633
-Quid,après le temps pascal écoulé?27/632
-Des enfants:Quand les enfants peuvent-ils,quand doivent-ils être admis à la communion?27/522
-Quelle discrétion ou quelle discernement faut-il demander? 27/523
-Quel âge?27/523
-Le curé peut-il se déterminer par des raisons extrinsèques à avancer ou à différer la communion des enfants?27/524
-A qui appartient-il d'admettre les enfants à la communion? 27/525
-[illegible].27/526
-Fréquente:A qui appartient-il de régler les communions des laïques?27/528
-Des religieuses?27/529
-Quels droits restent à la Supérieure?27/529
-Une supérieure peut-elle exiger qu'on la prévienne des communions extraordinaires?27/530
-Peut-elle empêcher les communions non prescrites par la règl 27/530
-S'appuyer sur la nécessité d'éviter les sin[illegible] les défendre?27/530
-Sur ce que l'exemple peut entraîner d'autres pel[illegible] à demander,elles aussi,des communions?27/531

Communion:Sur ce que le décret de Léon XIII ne comprend point les novices?27/531
-Sur ce qu'il ne s'applique point aux communautés où n'existe ppint les abus qu'il prévoit?27/531
-Conduite du confesseur,soit vis-à-vis de la supérieure,soit vis-à-vis des soeurs.27/532
-Double défaut à éviter quand il s'agit de régler les communions.27/534
-Règles pour admettre à la communion du mois,de la semaine, quotidienne.27/234
-Applications pratiques.27/536
-On peut la donner avant et après la messe.28/95
-Distribution de la communion à une heure avancée de l'après-midi.29/139
-Communion des Orientaux.29/195
-Communion du Samedi-Saint.29/281
-Couleur de l'étole pour distribuer la communion.29/156
-Qui doit en être écarté?30/254
-Publicité requise pour pouvoir refuser la communion.30/255
-Le curé doit la donner chaque fois que les fidèles la demandent raisonnablement.30/256
-Quand la demande ne serait-elle pas raisonnable?30/256
-Heure du jour à laquelle on peut distribuer la communion? 30/259
-Communion pendant la messe de Requiem.30/265
-Le curé peut faire distribuer la communion par un autre, mais il convient lui-même qu'il le fasse lui-même aux malades.30/267
-Deux génuflexions à faire après la distribution.30/316
-Les prières prescrites après la distribution doivent se dire pendant l'ablution des doigts.30/316
-Quand oblige le précepte de communier?30/349
-Communion des infirmes:Comment agir à l'égard des infirmes qui ne peuvent rester à jeune.30/264
-Quand peut-on donner la communion à un malade non à jeun, qui a déjà reçu le viatique?30/353
-Formule à employer dans la communion des infirmes.30/357
-Ornements sacerdotaux pour cette communion.30/363
-Communion fréquente:Le curé doit la promouvoir.30/261
-Exposé de la doctrine de saint Alphonse sur la communion fréquente.30/486
-Première communion:Usage de l'Eglise ancienne.30/365
-Discrétion requise.30/366
-Age auquel on doit admettre les enfants.30/366
-Droit du curé sous ce rapport.30/370
-Utilité de rendre la première communion solennelle.30/373
-Obligation du curé à l'égard des enfants qui ont fait leur première communion.30/374
-Communion dans un oratoire privé. 31/106
-La donner par le tube stomacal n'est-ce pas contraire au [illegible] dû à l'Eucharistie?31/126
-Communion du dimanche suivant l'heure de garde pour l'indulgence du rosaire perpétuel.31/312
-La règle peut-elle priver pour les religieuses malades des communions accordées aux autres?31/544
-voir Infirme,Manducation,Instructions.31/
-Rite à suivre dans la communion de plusieurs infirmes.[illegible]
-On doit dire toute la formule pour chaque communiant.[illegible]

Communion par rapport au jubilé:Elle est requise comme oeuvre de Jubilé.32/78
-Commutation pour les enfants qui n'ont pas fait leur première communion.32/78
-Item les malades qui ont fait l'acte héroïque et sont empêchés de communier.32/78,202
-Les autres malades peuvent-ils être dispensés?32/79,199,334
-Le viatique suffit pour le Jubilé.32/336
-voir Ablution,Jubilé.33/
-Peut-on y obliger les epoux pendant la messe de mariage.34/
-Il est permis de donner la sainte communion aux fidèles "extra missam"sans être accompagné d'un servant.36/154
-Les religieuses et les femmes doivent faire la génuflexion à un genou devant le banc de communion.36/511
-Prière pour l'usage de la communion quotidienne.37/557
-Dispense du jeûne en faveur des malades.39/92,155,432
-Rite pour communier les malades.39/331
-La communion dans les oratoires privés.39/276
-Communion fréquente:office du prédicateur et du confesseur. 39/251
-Doutes sur la communion pascale.40/90,95,
-La communion dans les oratoires privés.40/13
-La première communion et le droit des paroisses.40/524
-Sur le droit d'administrer la communion aux malades.40/738
-voir Saint-Sacrement.40/
-Communion des enfants.41/236
-Droit d'admission à la première communion.41/664
-Première communion interdite par les parents.41/157
-Communion fréquente et quotidienne:le triduum annuel destiné à la promouvoir.41/47
-Obligations créées par le décret de Pie X.41/437
-Le jeûne eucharistique et le lavage artificiel de l'estomac. 41/238
-Fréquence de la communion après le viatique.41/368
-Sur l'âge de la première communion.41/757
-La première communion et l'instruction religieuse.42/51
-Communion distribuée par un diacre.42/401
-Préséance des communiants.42/88
-Age de la première communion.42/535,641,648,741
-Lettre du cardinal Fischer sur la première communion.43/221
-au congrès de Madrid.43/733
-Obligations relatives à la première communion.43/240
-Indulgences pour la première communion.43/241
-Congrégation de jeunes communiants.43/242,744
-Jeûne eucharistique des malades.43/243
-Communion des malades.43/305
-Communion en dehors de la messe.43/419
-Catéchisme pour la première communion.43/439
-Communion quotidienne des personnes mariées.43/440
-Le retard des derniers sacrments.43/733
-Droit et devoir de la porter aux malades.44/81
-Communion du servant laïque.44/365
-L'Imitation et la communion fréquente.45/123
-L'acte de contrition avant la communion.45/739
-voir Eucharistie.45/
-Communion des fidèles le Vendredi-Saint et le Samedi-Saint. 46/173
-La communion solennelle des enfants.47/339
-La communion et les péchés douteux.47/608

Communisme et anti-religion 60/884

Compagnie de Jésus

Une controverse théologique dans la comp. de Jésus au temps d'Aquaviva 59/556

Communion à la messe de minuit,le jour de Noël.48/52
-Port public ou secret.48/440
-Le curé et la première communion.48/51
-La communion des enfants.48/13,70
-Des parents et de tous ceux qui sont chargés des Enfants. 48/479
-voir age.48/
-voir Intention,Samedi-Saint.49/
-Communion requise pour le Jubilé.52/13
-Communion des malades.55/300
-Communion hors du lieu saint.55/386
-Communion de plusieurs malades.56/338
-Première communion des enfants.57/17
-Distribution de la sainte communion.57/48
-Communion dite solennelle ou profession de foi.57/143
-A propos de la première communion des enfants.58/58

Commutation:Règles pour la commutation des voeux.32/167
-On peut commuer les oeuvres du Jubilé en dehors de la confession.32/660

Compagnie de Jésus:Centenaire de son rétablissement.46/433

Compétence dans les causes matrimoniales.36/33
-Compétence des congrégations et tribunaux de la curie dans l'interprétation des lois ecclésiastiques.43/31,287
-Compétence de la sainte pénitencerie.57/787
-Compétence du juge en matière matrimoniale à raison du quasi domicile.58/71

Complex:Censure "propter absolutionem complicis"41/440

Complice:Deux doutes sur l'absolution du complice.28/205
-Peut-il absoudre à l'article de la mort?30/280
-Loi défendant l'absolution du complice.31/144
-Quel péché de complicité tombe sous la loi.31/144
-Quid si la personne ignore la circonstance du sacrilège? 31/144
-Quid des discours déshonnêtes?31/144
-Quid des péchés commis avant le sacerdoce?31/145
-Il faut une faute grave.31/145
-Le péché doit être externe.31/145
-Sens de cette expression.31/147
-Complicité formelle.31/146
-Ce qu'il faut pour la complicité formelle.31/146
-Concours au même acte.31/146
-Connaissance de la gravité de l'acte de complicité.31/147
-Consentement à l'acte de complice.31/147
-Manifestation de ce consentement.31/148
-Certitude requise que ces conditions sont vérifiées.31/149
-Peut-on absoudre validement le complice de ses autres péchés 31/150
-Le peut-on licitement?31/152
-Certitude nécessaire concernant la complicité pour/prendre l'absolution invalide.31/153
-Une convention ayant pour objet un péché grave d'impureté tombe sous la loi du complice.31/161
-voir Absolution.31/

Concile d'Éphèse Encyclique "Lux Veritatis" à l'occasion de XV^me^ Centenaire 27/164

Complice:On peut absoudre la censure encourue pour absolution du complice pendant le Jubilé.33/369
-Sous quelles conditions?33/369,437
-Absolution du complice.42/102
-Le Jubilé et l'absolution du complice.45/694

Compositions:Lettre sur les compositions relatives aux biens ecclésiastiques.31/431
-Compétence relative à cette composition.41/594

Compte de conscience:La supérieure ne peut en aucune façon obliger ses sjets à lui manifester leurs fautes occultes.31/547
-Elle peut s'enquérir des fautes publiques.41/549
-Les religieuses peuvent librement lui manifester leurs fautes occultes.31/548
-Compte de conscience et le maître de novices.48/53

Conception:Elle ne peut être empêchée positivement.31/406
-Conception extra-utérine:Ce que c'est.31/275
-On ne peut pas tuer directement le foetus en ce cas.31/277
-On ne peut pas l'extraire s'il n'est pas viable.31/278
-L'enfant ne peut pas renoncer à la vie.31/279
-Pas même pour s'assurer le ciel par le baptême.31/283
-On peut opérer,même enlever des organes malades,au détriment du foetus.31/280
-Le foetus n'est pas agresseur injuste.31/281
-La vie de la mère à sauver ne doit pas entrer en ligne de compte.31/282
-Quand le foetus est viable,on peut exercer une laparotomie en cas de besoin.31/283
-moyennant les précautions convenables pour sauver la mère et l'enfant.31/284
-Cas où une tumeur est accompagnée des signes ordinaires de conception normale.31/285
-Conduite à tenir alors.31/286
-Conduite à tenir dans les cas douteux de conception extra-utérine.31/288
-

Conception:Commémoraison et antienne de l'office spécial des religieuses de la Conception.41/426
-Messe votive de l'Immaculée Conception.41/167,410

Concession:voir Cimetière.31/

Concile:Pouvoir législatif des conciles provinciaux.29/190
-Lettre apostolique ordonnant au Patriarche Gréco-Melchite de réunir un concile national.33/71
-Instruction aux évêques de l'Amérique Latine concernant les conciles provinciaux.33/516
-Concile de Trente:La coutume peut-elle quelque chose contre ses décrets?25/246
-Sens du décret De casuum reservatione,Sess.XIV,de Poen.C.7 relativement à l'absolution des moribonds.30/279
-La discipline du concile de Trente.34/237
-Item du Vatican.34/350
-Sa doctrine sur l'efficacité des saints sacrements.-voir sacrements des vivants.35/

Conclave:49/429

Concordat roumain. Accord complémentaire 59/819
~ entre le Siège et l'état de Bade 60/769

Concours pour les cures vacantes. Réponse de la Commission
d'interprétation du code (28 juin 1932) 59/744

Conclusion:Des hymnes le troisième dimanche de l'Avent pendant l'octave de l'Immaculée Conception.28/683

Concordat:Sa nature:28/24
-Se contracte sans simonie.28/30
-Participe du privilège.28/31
-Oblige le Pape.28/33
-Le concordat en France;Allocution de sa sainteté Pie X.37/141
-Concordat entre le Saint-Siège et la Lituanie.55/209
-Concordat entre le Saint-Siège et le gouvernement italien 56/312,319,518,587,738.
-Concordat entre le Saint-Siège et le royaume de Roumanie. 56/738,744

Concours:Quel concours de peuple est requis pour la messe votive solennelle?30/40
-Du concours et de l'examen des curés dans le cas de transfert.46/519
-Concours et la présentation populaire aux paroisses vacantes 48/264
-Concours athléthique féminin de Rome blâmé par le Pape. 55/525

Concupiscence:Quomodo sedetur in matrimonio?32/593

Concurrence et occurrence:Concurrence d'un office votif et d'une fête primaire quelles vêpres?28/92
-Item d'un office de la sainte Vierge et du dimanche?28/93
-Le jour infra octavam sède devant le semi-double occurrent. 28/203
-Occurrence de deux fêtes primaires ou secondaires,l'une fixe l'autre mobile.28/296,675
-Fête de saint Sigismond en occurrence avec une fête double. 28/305
-SS. Corneille et Cyprien avec Notre Dame des septs Douleurs. 28/305
-Concurrence des offices votifs.28/438
-Occurrence des octaves des fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge,des archanges,de saint Joseph,de saint Jean-Baptiste et des Apôtres avec d'autres fêtes.28/438
-Fête primaire en occurrence avec une fête secondaire.28/675
-Octave des SS. Coeurs de Jésus et de Marie,titulaires,en occurrence avec celles de saint Jean et des saints Pierre et Paul.28/676
-Vêpres du Sacré Coeur de Jésus,titulaire,en occurrence avec les 2Es. vêpres de l'octave du saint-Sacrement.28/676
-Vêpres des saints Cyrille et Méthode en occurrence avec celle de l'octave des sants Pierre et Paul,ou d'une fête primaire en concurrence avec celles de l'octave de la Toussaint. 28/676
-Octaves de l'Ascension,de l'Assomption,et de l'Immaculée Conception en occurrence avec une fête primaire double. 28/696
-En concurrence de la Dédicace avec une fête double-majeur, quelles sont les Vêpres?29/143
-En concurrence d'une fête semi-double avec un dimanche,quel est l'ordre des commémoraisons?29/377
-voir fête.31/
-Cas particulier de concurrence.32/654

Condamnation de livres

"Les Bacchantes" par Léon Daudet 59/453
"Joseph Turmel, prêtre, historien de dogmes" par F. Sartiaux 59/547.
"Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps" et "Opera omnia" de A. Loisy 59/727.
"Compendio di economia politica e nozioni di diritto" par S. Scaglionica 59/727.
"Storia d'Europa nel secolo decimo nono" par B. Croce 59/727
"La chiesa Romana" par E. Buonaiuti 60/363
"Le mystère de Jesus" par J. Alfaric 60/725
Congrès de l'histoire du Christianisme, Jubilé A. Loisy, publié sous la direction de J. Couchoud 60/725
Tous les ouvrages de C. Guignebert, professeur à la Sorbonne 60/724.

Concurrence:Plusieurs cas de concurrence et d'occurrence [illegible] 33/426,-voir Annonciation,S.Barnabé.33/
-Les jours octaves des fêtes primaires et de Notre Seigneur Jésus Christ et de la Bienheureuse Vierge Marie,conservent le privilège accordé par les Rubriques.37/401,490,632
-la loi de la concurrence des jours octaves est simple.37/58
-Table de concurrence modifiée.37/624
-Concurrence du semi-double et du jour dans l'octave,du dimanche et du jour dans l'octave et vice-versa.37/629
-concurrence de deux offices votifs ou d'un office votif avec le Dimanche.37/631
-Coeur très pur de Marie en concurrence avec l'octave de l'Assomption.39/540
-Occurrence de l'octave de la dédicace avec sainte Cécile. 39/541
-Mémoire de sainte Cécile le jour du Patron de la ville épiscopale en concurrence avec l'octave de la dédicace.39/541
-voir messe.39/
-Concurrence.40/608
-Concurrence et occurrence.43/426
-Concurrence:voir Divino Afflatu.44/

Condamin:Analyse de son article sur la décision relative à l'authenticité [illegible] du Pentateuque.39/173

Condiment:Condiments permis les jours de jeûne.30/305

Condition:Quand la condition apposée invalide-t-elle le mariage? 30/633
-Condition contraire à la substance du mariage et valeur de l'acte.41/729
-Administration conditionnelle des sacrements.42/258
-Conditions annulant le consentement matrimonial.55/312

Condonation des biens ecclésiastiques enlevés par la Révolution Francaise:Textes du concordat et des deux bulles de Pie VII qui ont rapport à cette condonation.27/404
-Il y a corrélation entre l'abandon des droits de l'église et l'engagement pris par le gouvernement de pouvoir à la sustentation des ministres du culte.27/404
-C'est une vraie translation de propriété.27/406
-A quel titre le souverain Pontife l'a-t-il faite?27/406
-Les premières décisions de la sainte Pénitencerie n'ont pas paru reconnaitre la translation de propriété résultant des termes du concordat.27/407
-On y faisait une obligation de remplir les charges pieuses dont ces biens étaient grevés.27/407
-C'est en 1818 que l'on est revenu sur ces deux points.27/411
-La condonation s'étendait-elle aux biens usurpés par le gouvernement,mais non vendus encore avant le concordat?27/415
-On s'y est trompé au commencement,mais de nombreuses décisions sont pour l'affirmative.27/415
-Sur la demande des Archevêques et Evêques de Cologne,de Trèves et de Munich,la sainte Pénitencerie étend pour ces diocèses la condonation aux biens usurpés du concordat à l'année 1814.27/418
-Elle déclare qu'il faut exhorter les acquéreurs à remplir les legs pieux mais non les y obliger.27/418
-Que si ces charges peuvent être difficilement retrouvées, les Evêques ne sont point obligés à faire des recherches spéciales,mais seulement lorsque l'occasion s'en présente

Conférences épiscopales en Italie 59/929

Confesseur

Pour multiplier la tâche des confesseurs scrupuleux 60/954
Avis sur l'usage de leurs pouvoirs durant l'Année
Sainte et la manière de gagner l'indulgence exigible 60/4[illegible]

dans les cas particuliers.27/421
-Extension de la condonation aux biens sécularisés en Prusse jusqu'à 1824,qui sont devenus ou deviendront la propriété des personnes privées.27/422

Condonation:Condonation de charges de messes.47/517

Conférence de Lambeth et la morale du mariage.57/831

Conférences romaines:Quaestiones morales selectae de contractibus onerosis et de successione haereditaria.25/175
-Quaestiones rituales de Sanctissimo Eucharistiae Sacramento 25/400
-voir table des articles.26/
-voir table des articles.27/
-Les censures épiscopals et les étrangers.39/141
-Absolution des cas occultes réservés au Saint-Siège.39/19
-De voluntario.41/280
-De fo[illegible]alitatis.41/534
-De relatione operum ad Deum.41/561

Confesseur:Confesseur extraordinaire d'après le décret Quemadmodum 29/50
-Qui doit l'accorder?29/51
-Quand le sujet le peut demander?29/52
-Le confesseur demandé peut-il refuser?29/53
-Le Supérieur peut-il refuser?29/52
-Quelle est l'obligation de l'accorder?29/53
-Peut-il désigner le confesseur extraordinaire auquel le sujet doit s'adresser?29/56
-Qui désigne le confesseur des religieuses?30/498-voir Nomination,religieux.30/
-Il est juge et médecin.31/245
-Comme tel il lui faut la science et la prudence.31/245
-Moyens d'acquérir ces qualités.31/246
-Son obligation de connaitre les cas réservés.31/247
-Doit-il toujours avertir le pénitent qui est dans l'ignorance d'une obligation?31/384
-Doit-il avertir le pénitent dans le doute si l'avertissement sera profitable ou nuisible?31/388
-Doit-il avertir son pénitent quand il découvre la nullité de son mariage par suite d'un empêchement occulte?31/488
-En cas de nullité ignorée du mariage,le confesseur peut-il obliger son pénitent à rendre le devoir conjugal,sous peine de refus de l'absolution?31/490
-Son obligation d'interroger le pénitent.31/496
-Qualités de cet interrogatoire.31/498
-Conduite à tenir dans le doute au sujet de la sincérité du pénitent?31/499
-Item dans la certitude que le pénitent cache quelque péché. 31/501
-Peut-on obliger les religieuses à se confesser au confesseur extraordinaire?31/543
-Peut-on leur défendre de s'adresser au confesseur ordinaire en dehors du jour fixé,sans permission de la supérieure? 31/544
-D'après quelles règles doit-il donner,différer,ou refuser l'absolution?31/604
-Règles à suivre pour l'absolution des occasionaires.31/618
voir Absolution,Dénonciation,Onanisme.31/

Confesseurs pélerins

Facultés accordées durant l'année du Jubilé 50, 460
542

Confesseur:Doit-il donner l'absolution à un pénitent qui tient une opinion contraire à la sienne?32/118
-A quoi est-il tenu si,dans l'exercise de ses fonctions il a commis une erreur en matière de justice?32/124
-Connaissance qu'il doit avoir des dispositions des pénitent 32/283
-Devoirs du confesseur comme juge.32/283,370
-Comme ministre du sacrement,il doit user d'une matière et d'une forme certaines.32/385
-Doctrine de Suarez à ce sujet.32/291
-Item de Layman.32/356
-de Réginald.32/357
-de La Croix.32/358
-de Reuter.32/360
-de Cardenas.32/362
-de Viva.32/364
-de Mazzotta.32/364
-Confesseur juge et médecin.32/367
-Importance de son office de médecin.32/369
-Devoirs du confesseur comme médecin.32/372
-Défense des Supérieurs des Instituts à Rome d'entendre les confessions des sujets habitant dans la communauté.32/541
-Cette défense ne concerne pas les maîtres des novices;ni les supérieurs par rapports aux péchés réservés.32/542
voir Occasionnaire,Récidif,Sceau Sacramentel.32/
-Son témoignage au sujet de l'exercise d'un pouvoir au for intérieur doit être admis par le juge,mais celui-ci reste libre d'admettre l'effet de ce pouvoir pour le for extérieur 33/383
-voir Jubilé,Habitude du péché,Occasion prochaine,Rédidifs.33
-Confesseurs des moniales et des soeurs.45/277
-Traduction officielle du décret sur les confesseurs des religieuses.45/597
-L'Evêque peut-il exiger des prêtres le nom de leur confesseu 45/119
-Les confesseurs des religieux et le décret In audientia. 46/18
-Dispense ad quinquennium pour les confesseurs des religieuse en Belgique.46/302
-Confesseur occasionnel des religieuses.49/380
-Pouvoir des confesseurs en vue du Jubilé.52/19
-Directeur spécial ou confesseur occasionnel.55/295
-Rôle du confesseur dans l'admission en religion.55/444
-

Confession:A l'article de la mort:Décision statuant qu'il n'y a pa à,inquiéter ceux qui enseignent que le prêtre non approuvé ou non approuvé pour le cas,peut absoudre,même en présence d'un confesseur approuvé.26/309
-Prescrite pour le gain des indulgences:Est obligatoire même pour ceux qui n'ont que des péchés véniels.26/274
-On a d'abord prmis de la faire la veille de la fête.26/274
-Puis tous les huits jours.26/274
-Termes dont s'est servi Clément XIII pour cette concession. 26/274
-Pour les interpréter,il faut se rappeler le principe:Verba tantum valent quantum sonant.26/276
-Se confesser souvent ou huit jours avant une fête ne suffit pas si ce n'est pas la confession hebdomadaire.26/276
-Clément XIII a excepté l'indulgence du jubilé ou en forme de jubilé,non l'indulgence de la Portioncule.26/276

Confession:Ni aucune des indulgences toties quoties qui sont si multipliées maintenant 26/278
-Quelles sont les indulgences exceptées?26/279
-En quel sens faut-il comprendre l'exception?26/278
-On peut obtenir que la confession faite huit jours avant une fête suffise pour l'indulgence de cette fête.26/281
-Mais il n'y a pas de concession générale,il faut le demander.26/281
-Que doit-on entendre par confessionès frequentiores et breviores?29/130
-Confession des religieux au couvent.30/431
-En dehors du couvent.30/432
-Des religieuses à voeux solennels.30/498
-A voeux simples.30/500
-Quand on peut la faire pour gagner les indulgences d'une fête.30/31-voir indulgence.30/
-Confession générique:Elle est valide en cas de nécessité. 30/567
-Est-elle valide en dehors du cas de nécessité?30/568
-Est-elle licite?30/573
-La confession générique suffit quand le confesseur connait l'état de conscience du pénitent par une confession antérieure.31/107
-Lieu destiné pour entendre les confessions.31/256
-Temps propre à entendre les confessions.31/258
-voir Curé.31/
-Le néo-converti,baptisé sous condition,doit-il confesser les péchés commis depuis son premier baptême?32/49
-Comment concilier cette obligation avec celle de réitérer le baptême sous condition?32/55
-Le livre Methodus excipiendi confessiones.32/564
-voir confesseur.32/
-Confession en vue du Jubilé:La confession est requise comme oeuvre obligatoire pour gagner le Jubilé.32/76
-Mais l'absolution n'est pas nécessaire,si elle ne l'est pas pour la justification.32/76
-Il faut une confession de surérogation.32/77
-Il faut réitérer la confession si on tombe en péché mortel avant l'accomplissement de la dernière oeuvre du Jubilé. 32/84
-Item,si on se souvient,avant cette dernière oeuvre,d'un péch grave oublié.32/85
-La confession faite à l'article de la mort ne doit pas être réitérée pour le Jubilé.32/336
-Les statuts diocésains peuvent-ils la prescrire avant le mariage?34/172
-Le décret de la sainte congrégation de la Propagande permettant aux prêtres jouissant de juridiction ordinaire d'entendre les confessions des passagers comprend les prêtres autorisés à cet effet par les supérieurs des Carolines.34/420
-Elle est à renouveler quand le pénitent se présente une seconde fois et n'a pas reçu l'absolution.35/308
-Les supérieurs vis-àvis de leurs inférieurs.voir Congrégation de l'Inquisition.35/
-Confession des religieuses.Pour gagner le jubilé les religieuses à voeux simples n'ont le choix que parmi les confesseurs approuvés pour Monialibus.36/333
-Les supérieures ne peuvent pas même pour des motifs d'ordre extérieure refuser un confesseur extraordinaire aux soeurs qui le demandent.36/678

Confirmation de culte. Béatifications et canonisations 1929-31
59/
Confirmation. l'âge de la Confirmation. 60/ 64, 727

Confession:Peut-on obliger à faire deux confessions pour se disposer au devoir pascal?37/213
-Pouvoirs des missionnaires à leur arrivée en Chile.39/567
-Confesseurs ordinaires et xetraordinaires des religieuses. 39/202
-Pouvoirs des prêtres sur mer.39/200
-Confession des religieuses.42/161,98
-Confession en vue de l'indulgence de la Portioncule.43/22
-Confesseur et divorcés.43/101
-Confession des péchés véniels.43/312
-Confession et indulgences plénières.43/405
-Temps utile pour la confession en vue des indulgences plénières.43/405
-Juridiction probable.44/534,673,718
-Accusation incomplète.44/50
-Tout prêtre peut absoudre un soldat mobilisé.44/499
-Les supérieurs et les confessions de leurs inférieurs.47/376
-Les confessions des religieuses dans les églises et les chapelles.47/502
-Les curés et la délégation des confesseurs.47/168
-Sur le confesseur particulier des religieuses.47/103
-A propos des confessions des grandes fêtes.48/281
-Sur le secret de la confession.48/148,164,531
-Confessions de religieuses à des prêtres dépourvus de juridiction spéciale.48/155
-Les confessions des religieuses.48/5
-Le confesseur occasionnel des religieuses.48/57
-Les religieux et la stabilité du confesseur.48/22
-Confession:voir interrogations,sigillum.49/
-Confession requise pour le jubilé.52/11
-Confession et direction:53/68
-La confession pour la communion fréquente.53/451
-Confession des religieuses.54/622
-Confession des anormaux.54/772
-Confession des religieuses.55/276,295
-Confession hors du lieu saint.55/386
-Confession fréquente:ses motifs.55/409
-Confession des Juvénistes.56/420

Confessional:Condition de validité.55/278

Confessionnalité:Lettre à Mgr. Bougouin sur la confessionnalité des oeuvres.45/182
-Confessionnalité des oeuvres sociales.43/307

Confessionaux:Leur disposition.48/157

Confessus erga contritus.voir théorie et pratique.38/

Confirmation:voir Sacrements.26/
-Usage de l'administrer avant la première communion loué par le Souverain Pontife.29/644
-Occasion de la lettre pontificale.29/645
-L'ordre loggique de la collation des Sacrements et la fin de la confirmation favorables à cet usage.29/646
-Item le sens et la pratique de l'église.29/647
-Nature de ce sacrement.30/147
-Effets.30/148
-Obligation de le recevoir.30/101,149

Confirmation:Age où l'on peut être confirmé.30/150
-Dispositions requises.30/151
-Parrain ou marraine de la Confirmation.30/152
-Ministre extraordinaire.30/506
-Un simple prêtre peut être délégué.30/507
-Il ne peut l'être que par le Souverain Pontife.30/507
-Conférée avec l'huile des catéchumènes est-elle valide? 32/203
-Elle n'est pas nécessaire de nécessité de moyen.32/257
-Il y a obligation grave,directe,per se de la recevoir. 32/259,497
-C'est le sentiment commun des Docteurs.32/259
-appuyé sur la raison théologique.32/260
-confirmé par les conciles.32/261
-Opinion de saint Thomas à ce sujet.32/264
-Déclaration de Benoit XIV.32/267
-Objections contre cette doctrine.32/271
-La matière de la confirmation consiste dans l'onction et dans l'imposition des mains.32/481,483
-ces deux éléments se trouvent dans l'acte même de l'onction. 32/484
-Les prières et l'imposition des mains faites au commencement de la cérémonie ne sont pas de l'essence de la confirmation. 32/486
-Conférée au moyen d'un instrument elle est nulle.32/487
-Age requis pour la confirmation.32/488
-Intention requise dans l'adulte pour la validité.32/492
-Dispositions nécessaires pour recevoir la confirmation avec fruit.32/494
-Délégation du prêtre.36/30
-L'age de la confirmation.45/50
-La confirmation:commentaire du nouveau code.47/453
-Confirmation:son obligation.49/54
-Saint Thomas et l'institution de la confirmation.56/23
-De l'âge de la confirmation dans l'église latine.58/826

Confiscation:des biens ecclésiastiques.voir biens ecclésiastiques 40/

Confiteor : à chanter dans les messes solennelles.35/209
-Confiteor à la messe solennelle.41/342

Confrérie:Dans quel cas une confrérie cesse-t-elle d'exister?de telle sorte qu'une nouvelle érection soit nécessaire?27/337
-La communication des indulgences d'une Archiconfrérie romaine,faite par l'Evêque en vertu de son indult,n'équivaut pas à une agrégation de cette Archiconfrérie.27/338
-Elle est moins avantageuse que l'agrégation proprement dite. 27/339
-Mais elle n'empêche pas l'agrégation à une autre Archiconfrérie que l'Archiconfrérie romaine.27/339
-Celle de la très sainte Trinité n'est pas un Tiers-Ordre.28/
-Consentement de l'Ordinaire pour l'érection.28/656
-Que doit exprimer la faculté d'ériger une confrérie.28/657
-Quelle distinction est requise entre les lieux pour établir deux Associations?28/656
-Faveur faite aux confréries du saint Rosaire,du saint Nom de Dieu et de la Milice Angélique.28/658
-Revalidation des confréries du saint Rosaire mal érigées. 28/657

Confrérie:Différence entre des confréries proprement dites et des confréries improprement dites.30/79
-Erection canonique nécessaire pour les confréries supprimées par le concordat.31/540
-Le sommaire de ses indulgences doit être approuvé par l'Ordinaire du lieu où se trouve le centre de la confrérie. 31/648
-L'approbation de la sacrée congrégation en tient lieu.31/648
-Ce sommaire doit être soumis au visa de l'évêque du lieu où on veut ériger la confrérie.31/650
-voir Rosaire.31/
-On ne cesse pas d'en faire partie pour avoir négligé d'en accomplir les obligations.32/442
-Quand une nouvelle inscription est-elle nécessaire?32/442
-Qui doit faire l'inscription dans une confrérie?32/524
-Confrérie du saint Rosaire:Comment les indulgences qui lui sont accordées doivent être considérées en quelque façon comme locales.34/519

Confréries:Erection ou agrégation.Le consentement de l'Ordinaire est requis.25/146
-Texte de Clément VIII.25/147
-Des formules de Pie IX.25/148
-Il faut en outre:1° que le consentement de l'Ordinaire est requis.25/150
-2°Qu'il doit être écrit.25/150
-3°Qu'il faut une lettre testimoniale proprement dite.25/151
-4°Qu'elle doit être expédiée avant l'érection ou l'agrégation.25/151
-Doit-elle l'être avant un diplôme qui donnerait délégation pour faire cette érection ou agrégation?Pratique contraire du R.P.Maitre Général des Dominicains en ce qui concerne le Rosaire.25/152
-Il a fallu pour cela modifier la formule prescrite par Pie IX la modification n'a pas été heureuse.25/153
-Raisons de la réponse affirmative.25/155
-Oracle de vive voix obtenu par les Dominicains.25/156
-Réflexions qu'il provoque.25/156
-Les Archiconfréries et Congrégations "Primariae" ne peuvent s'agréger qu'une confrérie dans xhaque lieu.25/268
-Et,pour des lieux différents,elles doivent observer la distance prescrite.25/269
-Cependant la confrérie du très saint sacrement est dispensée de ces deux règles.25/269
-Bien plus,Léon XIII abroge,pour toutes les confréries,la loi de la distance quand il s'agit de leiux différents.25/269
--Absents:Ne peuvent être admis dans une confrérie.25/546
-Au moins faut-il s'en tenir aux adoucissements approuvés par Léon XIII.25/546
-Inscription des noms:C'est parfois la seule formalité requise pour faire partie de la confrérie.25/546
-Comment et par qui doit se faire l'inscription?25/547
-Quand se fait réellement la réception?25/547
-Directeurs:Le décret du 8 Janvier 1861 qui permet aux Ordinaires de nommer les curés directeurs des confréries,s'étend aux aumoniers et aux vicaires.25/139
-Pourquoi?25/158
-De Notre-Dame du mont Carmel:Elle a reçu de la très sainte Vierge deux très grands privilèges.25/261

De Notre-Dame du mont Carmel:
-Le premier est la délivrance des flammes de l'enfer, à quelle conditions?25/261
-Le second, la délivrance des flammes du purgatoire?25/262
-quelles conditions s'en suivent à tous les confrères?25/263
-quelles conditions sont ajoutées pour les confrères qui savent lire?25/263
-Pour ceux qui ne savent pas lire?25/263
-Il faut les observer telles quelles sont.25/262
-A moins d'une commutation régulière,lesquelles peut-on obtenir?25/263
-Le premier scapulaire doit être bénit.25/450
-Confréries:Distinction des archiconfréries et des confréries, voir archiconfréries.26/
-Deux confréries de même nom et de même but ne peuvent ;de droit commun,exister dans la même ville.26/269
-Le curé n'est pas de droit directeur des confréries établies en son église.26/269
-Le directeur ne peut en droit commun se faire remplacer pour l'admission des confrères.26/269
-Il faut une sanation quand il a été contrevenu à ces règles. 26/269
-Application à deux confréries.26/269
-L'inscription des membres d'une confrérie dans un Tiers-Ordre donne-t-elle une préséance à la confrérie?26/241,393,396
-Du Très Saint Rosaire:Il ne peut y avoir d'archiconfrérie de ce nom,pourquoi?26/412
-Il n'est pas nécessaire de tenir à la main un chapelet bénit pour en gagner les indulgences.26/264
-Le Maitre Général des Dominicains peut ériger la confrérie non seulement dans les églises de rite latin,mais dans les églises de tout autre rite.26/266
-Sous la condition d'avoir le consentement préalable de l'Evêque de ce rite.26/267
-Et de recourir à la congrégation de la propagande pour qu'elle donne les formules des bénédictions et autres cérémonies. 26/267
-Ces décisions sont-elles restreintes à la seule confrérie du très saint rosaire?26/268
-Toutes les érections invalides de confréries du très saint rosaire faites avant le 28 septembre 1893 sont revalidées. 26/151
-De Notre-Dame du mont Carmel:Les églises de ces confréries ne peuvent prétendre à l'indulgence toties quoties attachée aux églises des Carmes pour le 16 juillet.26/151
-Les confrères ont une indulgence plénière pour le jour de la commémoraison des défunts de l'Ordre des Carmes.26/229
-Y a-t-il des archiconfréries de Notre-Dame du mont Carmel? 26/411
-Y a-t-il des archiconfréries.ad honorem?26/413
-Confréries:Les anciennes ont été supprimées par le concordat.29/291
-Le vicaire capitulaire s'abstienne d'ériger des confréries, de donner des lettres testimoniales pour leur affiliation et d'approuver leurs statuts.34/315
-Ces facultés sont accordées aux vicaires capitulaires de Metz 34/315

Confréries:Celui dont le nom a été rayé du régistre d'une confrérie ne peut plus gagner les indulgences.35/71
-Nécessité d'inscrire les noms de ceux qu'on reçoit dans des confréries,spécialement dans celles du scapulaire.35/71
-Aumônes et cotisations de la part des membres des confréries 35/73
-Peut-on y recevoir les enfants?35/74
-Confréries du saint Rosaire à ériger par autorisation du Général des Pères Dominicains.35/399
-Confréries:Peut-on les établir dans les églises des religieuses.39/267
-A quelle congrégation ressortissent-elles?42/145
-Changement de vocable.42/205
-Droits respectifs des cuérs et des confréries.43/173
-Congrégationn de jeunes communiants.43/242,744
-Confrérie pour la conversion de l'Angleterre.43/409
-Archiconfrérie de sainte Barbe.43/575
-Erection en prima-primariae de la société enfantine du Très Saint Sacrment.43/687
-Bref Pias fidelium sur l'archiconfrérie de l'heure sainte. 43/434
-Tiers-Ordre du Sacré-Coeur.43/577
-Translation à Rome de l'archiconfrérie ~~du Sacré-Coeur~~.de la bienheureuse Imelda.43/744
-Inscription et nombre requis des confrères.43/740
-Indulgences aux confréries de la messe réparatrice.43/742
-Confrérie des Septs-Douleurs,sanation des défauts dans l' admission.43/743
-Confréries et associations:Archiconfrérie de la première communion.44/367
-Association de Notre-Dame du clergé.44/619
-des enfants du saint Sacrement.44/618
-Sainte-Elisabeth.44/619
-de la communion des enfants.44/617
-de Notre-Dame du Sacré Coeur à Québec.44/619
-de Notre-Dame du Sacré Coeur en Colombie.44/104
-du Sacré Coeur à Bruxelles.44/619
-de l'heure sainte perpétuelle à Toulouse.44/619
-du très saint rosaire à Majona.44/618
-de sainte Philomène.44/619
-de la doctrine chrétienne,son nouveau sommaire d'indulgences 44/735
-Paroisse et confrérie.45/36
-Confréries de même nom et de même but.45/506
-Archoconfrérie de sainte Catherine.45/108
-Archiconfrérie de la Consolata de Turin.45/184
-Sodalités de l'Enfant Jésus de Prague.45/424
-Associations pour les vocations ecclésiastiques.45/496
-Sodalité des Amis des Enfants.45/608
-Déclaration et sanction générale au sujet de l'inscription des noms dans les confréries.46/537

Congrégation;Couleur de l'étole pour les réunions.30/657
-Compétence restective des SS. congrégations du Concile et des Religieux.30/ 47/194
-Les congrégations religieuses d'hommes de droit pontifical et leur procureur général.47/626
-Congrégation:voir chapitre,rapport,religieux.49/

Conscience religieuse et révélation. "d'après un livre récent 57/159

Congrès:Le congrès du Tiers-Ordre de saint François,tenu à Assise,est loué par le saint Père.28/78
-Le saint Père n'approuve pas les congrès de religions.28/79
-Le congrès antimaçonnique de Trente est approuvé par sa sainteté.28/633
-Félicitations à la commission préparatoire du congrès des catholiques allemands à Metz.46/239
-Congrès eucharistiques internationaux.Indulgences.46/303
-Participation aux congrès non catholiques pour l'union des Eglises. 54/613
-Congrès eucharistiques internationaux:Leur cinquantenaire. (Lille;1881-1931)58/690

Connaissance:Critique d'une nouvelle théorie de la connaissance. 41/513
-La connaissance religieuse d'après Pascal.42/486

Consanguinité:Si les fianéés sont parents au second degré collatéral et si leurs aïeux communs étaient dans le même cas,il y a un triple empêchement.28/427
-Comment on peut présumer la consanguinité.28/698
-Lorsque deux époux sont parents au second degré collatéral égal et que les aïeux l'étaient aussi entr'eux au même degré il y a un triple empêchement.31/517
-Si l'on n'a demandé dispense alors que pour un double empêchement la dispense est valide si on exposé le cas tel qu'il est.31/517
-Quand deux frères épousent deux soeurs,leurs enfants sont consanguins au second degré collatéral égal seulement.31/518
-Consanguinité en tant qu'empêchement de mariage.35/523,533
-En ligne directe,à tous les degrés.35/524
-En ligne collatérale,jusqu'au quatrième degré canonique inclusivement.35/524
-De quel droit elle dirime:en ligne directe,en ligne collatérale.35/526
-Le Souverain-Pontife peut-il dissoudre le mariage consommé entre infidèles,en dehors du cas Paulin?35/528
-Arguments pour l'affirmative.35/528
-Pour la négative.35/530
-L'affirmative l'emporte.35/532
-Consanguinité au second degré touchant le premier.58/934

Conscription;L'enrôlement forcé des citoyens par voie de tirage au sort est juste en principe.37/372
-Conduite à tenir par le confesseur quand les conscrits doutent de la justice de la loi.37/373
-Cette loi étant plutôt préceptive que pénale impose une véritable obligation de conscience.37/375
-Celui qui se fait exempter par fraude ne commet pas d'injustice proprement dite,au moins certaine,à l'égard de celui qui est appelé à le remplacer.37/377
-Non plus que celui qui use de corruption pour arriver au même but.37/280

Consécration:L'église est-elle validement consacrée,si on a omis la consécration des autels?28/673
-Reste-t-elle consacrée si on ôte le revêtement?28/673
-Un autel brisé,quoique cimenté,ou composé de plusieurs pierres,ne peut être consacrée.28/673- voir Sainte Famille.28/

Connaissance:critique d'une nouvelle théorie de la connaissance.

Conséquentialité:si les fiancés sont parents au second degré collatéral et si leurs aïeux communs étaient dans le même cas,il y a un tutiola empêchement.

Lorsque deux époux sont parents au second degré collatéral égal et que les aïeux l'étaient aussi entr'eux au même degré il y a un tutiola empêchement.

Si l'on a demandé dispense alors que pour un double empêchement la dispense est valide si on expose la cas tel qu'il est.

Conséquence au second degré collatéral égal à ulement.

Conséquentialité en tant qu'empêchement de mariage.

-tion ligne directe,à tous degrés.

-tion ligne collatérale,jusqu'au quatrième degré canonique inclusivement.

-le quel droit elle dirime:en ligne directe,en ligne collatérale.

-Augmente pour l'affirmative.

-tion de négative.

-L'affirmative l'emporte.

-Conséquentialité au second degré tourbeint le premier.

Conséquentialité;le vêtements fondé des allégeons par voie de filiation sont tant juste en qualité.

tient de la qualité de la loi.

-Cette loi étant plutôt prêtre que connue : donne une réelle valeur à la volonté de conséquence.

qui est appelé à le remplacer.

la conséquentialité est-elle nécessaire et en être le résultat?

-tion aurait brisé,comme chemin de conséquence à interrompre.

Consécration:consécration d'une église:voir Jeûne.31/
-Manière de tenir la main gauche à la consécration du calice tandis qu'on prononce les paroles:Benedixit.34/81-voir ciboire.34/
-Consécration d'église:Elle est nécessaire pour une église agrandie si la partie ajoutée doit être censée plus grande que l'ancienne partie qui reste.38/322
-Consécration des saintes huiles.40/464
-Consécration d'un autel.40/429
-Consécration d'un évêque vieux-catholique.40/513
-Consécration d'autel fixe.41/604
-Consécration d'une église sans la consécration de l'autel majeur.41/604
-Consécration des familles au sacré Coeur.41/172
-Consécration d'une église en ciment armé.42/153
-Consécration des autels.42/472
-Consécration épiscopale:Jours où elle est permise.45/690
-Consécration du genre humain au sacré Coeur.53/622
-Consécration d'une église:jeûne requis.56/757
-Consécration d'église:jeûne préparatoire.57/66
-Consécration d'église par un Abbas nullius.58/409

Conseillers:Valeur juridique de la consultation.55/100

Conseils de vigilance:et le serment antimoderniste.46/616

Consentement:Exprimé par les rapports conjugaux.28/43
-La femme le peut-elle manifester par les mêmes actes que le mari?28/42
-Consentement de l'Ordinaire pour l'érection des confréries. 28/658
-Consentement de l'Ordinaire:Il est requis de droit pour l'érection du chemin de croix.27/538
-Pour l'exercise de la faculté d'indulgencier les crucifix, chapelets,il faut que l'indult l'exige.27/538
-C'est ce qui arrive ordinairement.27/539
-Et sous peine de nullité.27/539
-Termes dont se servent les indults pour exiger ce consentement.27/540
-Ils sont équivalents et exigent tous le consentement de l'Ordinaire du lieu où l'on veut user des pouvoirs.27/540
-Dans l'intérieur d'un monastère, c'est le consentement du Prélat régulier. 27/124,543
-Objections et réponses.27/543
-Comment il est requis pour la bénédiction des objets de piété avec application des indulgences apostoliques et de S.Brigite.34/522
-Item pour l'érection d'une nouvelle croix de mission.34/522
-Consentement des parents au mariage de leurs enfants.35/117
-Obligation d'obtenir ce consentement,double opposition des parents,quant à l'alliance et quant au choix.35/118
-Là où les parents ne peuvent s'opposer au dessein de leurs enfants ils peuvent influencer par leurs conseils.35/523
-Devoirs du curé,prudence,recours à l'évêque.35/124

Conservation:du saint Sacrement à un double autel.58/355

Constantinople:Archevêché arménien établi.55/673
-Juridiction du délégué apostolique de Constantinople.58/348

Consultation de théologiens sur le problème de la moralité de la guerre 59/893

Contre-réforme. Rembrandt et l'art de la contre-réforme 60/

Constitution Apostolicae Sedis:
-L'excommunication portée pour protéger les Inquisiteurs, les dénonciateurs ou les témoins, les ministres ou les écrits de l'inquisition, n'atteint point les personnes ou les écrits du tribunal épiscopal. 26/317
-La suspense contre l'évêque qui confère les ordres sans les dimissoriales ou les testimoniales requises, n'atteint pas celui qui confère la tonsure seulement, ni celui qui suit les règles et les faculéts concernant la preuve de l'état libre pour le mariage. 26/317
-Pouvoirs des prélats réguliers sur les cas de la bulle et autres. 26/318
-Déclaration sur les "vitandi". 26/318

Constitutions: Approbation des constitutions des nouveaux Instituts religieux, institution d'une commission spéciale. 46/432
-Adaptation des constitutions des religieux au code, examen de la sainte congrégation. 47/104
-Revision des constitutions modifiées d'après le code. 49/154
-Texte corrigé de constitutions religieuses. 52/309
-Constitutions apostoliques "Auspicantibus nobis" sur le jubilé extraordinaire de 1929. 56/247
-Divini cultus sur la liturgie, le chant grégorien et la musiqu sacrée. 56/321
-Romanos Pontifices de Léon XIII. 56/48

Consuétudinaire; Ce que c'est: 32/24
-Signes de repentir qu'on doit exiger avant de l'absoudre. 32/25

Consulteurs diocésains. 58/450

Contemplation: Elément intellectuel de la contemplation. I élément affectif. 52/5
-Contemplation mystique: sa nature, son sommet. 56/107, 177
-La vision de Dieu au sommet de la contemplation d'après saint Augustin. 57/89, 191

Continence: La continence parfaite dans l'enseignement chrétien. 29/514
-On ne la prêche pas assez. 29/514
-Grand nombre de personnes qui y sont astreintes. 29/515
-Possibilité de tout le monde de l'observer. 29/516

Contingence: Qu'est-ce que la contingence? 55/481

Contrat: La cessation du contrat de louage. 52/482

Contrition: Sur la nécessité de l'acte de contrition avant la communion. 45/739
-Contrition souveraine (super omnia) de ses péchés. 57/30

Controverse: sur le quatrième Evangile par J. d'Alma; sa mise en index. 40/429
-Controverses de saint Robert Bellarmin. 58/397

Contumace: La contumace et la censure. En quoi consiste la contumace nécessaire pour encourir une censure? 37/600
-La cessation du délit ôte-t-elle la contumace? 37/602

Conversion des Grecs à l'Evangile 60, 448

Contumace:Comment la contumace déteint sur la consommation?37/602
-Deux opinions sur la cessation de la contumace avec leurs raisons respectives.37/603,606
-Triple remarque à propos de saint Alphonse.37/607

Conventions entre le saint-Siège et le royaume d'Italie.56/576, 586,
-Convention entre le saint-Siège et la Prusse.57/127

Conventuelle:voir Messe.52/

Conversion:Conversion récente aux Indes.Le Dr.Zacharias.54/48
-Conversion des Russes au catholicisme.56/340
-Note sur l'Instruction du 12 janvier relative à la Conversion des Russes.56/687
-Le rôle de la femme dans la conversion des peuples païens. 58/317

Convoi funèbre:voir Drapeau.30/
-Croix à employer dans le convoi funèbre d'un chanoine.31/426
-Place du curé.31/427

Coopération:Peut-on inviter un ministre hérétique auprès d'un malade?31/421
-Coopération au travail du dimanche.31/643
-Sur la coopération passive à des pratiques anti-conceptionnelles.47/626
-Coopération en matière de fraude(Restitution pour):Un douanier qui s'est laissé corrompre à prix d'argent par des contrebandiers doit-il restituer à l'état le montant des droits fraudés?-Doit-il restituer la prime touchée comme prix de sa connivence?38/424

Coopérative socialiste:Un ouvrier peut-il tuta conscientia s'y faire inscrire comme membre?38/559
-Supposé qu'il soit admis à y verser une cotisation périodique sans prendre au préalable une inscription,le peut-il en conscience,en vue de s'assurer un profit plus grand?38/602

Coptes:Le Patriarcat copte d'Alexandrie est rétabli.28/73

Copula:An liceat eam abrumpere cohibendo seminationem?31/585
-Utrum ex justa causa liceat copulam inire cum intentione non seminandi?32/584,594
-Nulla justa causa allegari potest.32/589,592
-Nisi ex parte reddentis.32/590
-Quid de hac re sentiant theologi?32/623
-Quantum sit probabilis sententia affirmans.32/635
-Utrum copulam rite inceptam liceat abrumpere.32/585
-Copula de se est inchoata pollutio.32/591,606
-Ex sola delectatione copulam agere est veniale.32/589
-Utrum frequenter agi possit copula sine periculo pollutionis. 32/596,624
-Copulam incompletam inire non licet cum probabili periculo pollutionis.32/599,607,610,619,634
-quamvis in alterutro conjuge tantum.32/600
-Actus compleri debet quotiescumque est periculum pollutionis. 32/600,618
-Utrum tolerari debeat copula incompleta.32/617,620
-Utrum doceri potest.32/619

Coutume d'après Suarez et le Code de droit canonique 54/69

Cordon:Le cordon peut-il avoir la forme d'une bande?32/211

Corniches:Corniches en bois autour de l'autel.40/606
-Corniches en bois ou en métal autour de l'autel.42/571

Corporaux:On peut suivre l'usage commun et les empeser.25/73
-Corporal:Dans la messe solennelle on le déplie seulement pendant le Credo.32/556

Corps mystique du Christ:Conséquence de la doctrine du Corps mystique quant à la sainteté chrétienne.58/5
-quant à la prière chrétienne.58/97

Corruption:N'entraîne pas l'obligation de restituer lorsqu'on se fait par là exempter du service militaire.37/380

Couleur:La couleur violette doit être employée à la Vigile de l'Immaculée Conception.34/191
-La couleur rose peut être employée le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième dimanche de Quadragésime tant à la messe privée et à l'office qu'à la messe solennelle.34/193
-Quelle obligation y-a-t-il par rapports aux couleurs des ornements sacerdotaux?37/136
-Couleurs des ornements le dimanche en occurrence avec un double.44/436
-Dans l'octave de la fête-Dieu.44/438
-A la procession du saint Sacrement qui suit vêpres.44/33
-Couleur de l'étole pour la communion,le jour des morts.44/442

Couronne d'épines:(sainte):Concurrence avec la fête de la sainte famille.35/406
-Culte à une épine de la couronne de Notre Seigneur.37/272

Couronnement des statues du Sacré-Coeur.40/586

Couronnes:Les couronnes mortuaires ne peuvent être suspendues aux murs des églises et des oratoires publics.28/433

Coussin:Coussin sur le dernier degré de l'autel.44/30

Coutume:La coutume immémoriale prévaut-elle contre les prescriptions du cérémonial des évêques?31/541
-A qui appartient-il d'abolir les coutumes contraires aux rubriques?31/541
-Coutume de 40 ans prescrivant contre les droits du curé sur les sépultures.35/547
-Coutumes contraires aux rubriques.37/136
-Coutumes au choeur:résolution d'un doute.40/234
-Coutumes capitulaires.42/358
-Coutume et droit d'alternative.55/144

Crainte:Empêchement de mariage.28/38
-Excuse-t-elle de la réserve quand le péché réservé est un mal intrinsèque?31/27
-La crainte atténue sans la supprimer la culpabilité chaque fois qu'il s'agit d'un précepte défendant une chose intrinsèquement mauvaise,ou dont l'accomplissement à une connexion nécessaire avec le danger que l'on redoute.37/516
-La crainte peut avoir différents degrés de gravité.37/517

Crainte:La crainte grave excuse d'une loi purement humaine.37/519
-Elle excuse même de la loi humaine comme telle quand celle-ci confirme une loi divine.37/521
-Sauf toutefois le cas auquel la transgression de la loi constituerait un acte de mépris de l'autorité.37/523
-Donc la crainte excuse de la censure pour autant qu'elle excuse de la loi.37/524
-Et non pas par ce qu'elle excuserait de la contumace,ce qui n'arrive guère.37/526
-Crainte révérencielle.voir mariage.44/
-De metu relate ad censuras.47/527
-La crainte révérentielle et la nullité du mariage.47/250
-Crainte grave et le mariage en droit naturel.48/383
-Crainte et nullité de mariage.55/311

Craniotomie:Excommunication.42/579

Création:Les prétendues créations d'êtres vivants.39/281

Crédibilité relative.40/434

Credo:La sainte congrégation autorise à le dire en la fête secondaire de l'Invention de saint Etienne,dans un diocèse où ce saint est titulaire ou patron.25/60
-Les chanoines doivent observer le cérémonial des Evêques en ce qui concerne le chant et la récitation à voix basse du Credo.25/65
-Doit se dire à la messe votive du Sacré-Coeur le premier vendredi du mois même quand elle n'est pas chantée.25/60,164
-Il est obligatoire dans la messe de sainte Marie-Madeleine. 28/49
-Doit être omis à la messe de saint Ladislas.28/682
-Dans une église étrangère,on ne peut l'ajouter à la messe de cette église,si elle ne le prescrit pas.28/680
-Durant une octave,à la messe conventuelle du Saint du jour. 39/208
-Aux fêtes secondaires des patrons et titulaires.39/208
-A la messe en l'honneur des reliques insignes.42/215
-Aux vigiles et féries.44/601
-A une fête simplifiée.44/604
-A la messe du titulaire.44/608

Crémation des corps:Est-il permis d'y coopérer?Ceux qui persistent à le faire peuvent-ils recevoir les sacrements?Est-il permis de donner les sacrements aux fidèles qui,non pour adhésion à la secte ou aux principes maçonniques,mais pour d'autres motifs,ont ordonné de brûler leur corps après la mort et ne veulent pas retracter ce mandat?Est-il permis après leur mort d'offrir pour eux le saint sacrifice?27/128
-Crémation des cadavres.43/295
-Crémation.53/616

Crime:L'adultère conjointement avec la promesse de mariage constitue l'empêchement de crime à certaines conditions,car l'adultère seul n'y suffit pas.36/72
-Ces conditions sont que,quant à l'adultère même,il doit être réel,formel et consommé.36/73
-La promesse de mariage doit être sérieuse et acceptée manifestement.L'adultère et la promesse doivent exister simultanément pendant le même mariage.

Crise mondiale de 1931-1932

Encyclique "Caritate Christi compulsi" sur les prières et les expiations à offrir au Sacré-Cœur de Jésus pour les peines présentes du genre humain 1932

Crime:Si la promesse est conditionnelle il y a lieu de distinguer ;la tentative de mariage tient lieu de promesse et non pas le simple concubinage.36/74
-Ceux qui ignorent son existence encourent néamoins et c'est l'opinion la plus commune.36/78
-Raisons de cette opinion.La fin première de la loi est de rendre inhabile,elle a par conséquent aussi pour fin le bien commun;la fin première du législateur sera donc également telle.36/79,81
-Objections réfutées.36/82
-Application au cas proposé.36/83,85
-Crime rituel:Le Saint-Siège et la question du crime rituel. 46/69
-Lettre à Lord Rothschild sur cette question.46/71

Crise économique:Encyclique Nova impendet sur la crise économique le chômage et la course aux armements.58/817

Critique historique et décret Lamentabili.40/56

Croisiers:Concession des indulgences du chapelet des Croisiers. 39/100
-L'indulgence des croisiers et la ligue sacerdotale,eucharistique.41/305
-Et l'Union apostolique.41/614

Croix:Les croix du chemin de la Croix doivent être en bois nu. 28/704
-Ce qu'il faut faire lorsqu'elles ne le sont pas.28/706
-Croix:voir Cadavre.31/
-Monitum concernant la croix de l'autel.32/427
-Aucune formule n'est requise pour attacher à une croix les indulgences du chemin de la croix.32/528
-La dévotion à la nouvelle croix de l'Immaculée-Conception condamnée.33/433
-Croix de Mission:Les indulgences qui y sont attachées ne périssent pas lorsque,étant détruite,elle est remplacée par une nouvelle croix.Deux décrets dans ce sens.34/512
-Qu'entend-on par croix de mission?34/513
-A quelle sorte d'indulgences appartiennent celles qui sont attachées aux croix de mission.34/514
-Ces indulgences sont-elles perdues lorsqu'on remplace la croix de mission par une autre croix,par exemple plus artistique. 34/517
-Ou bien lorsqu'on change cette croix de place.34/519
-Comment faut-il comprendre la double condition exigée dans ce dernier cas?34/520
-La nouvelle croix doit être érigée de consensu Episcopi:jusqu'à quel point ce consentement est-il requis?34/522
-La nouvelle croix doit-elle être bénite?34/523
-Est-il vrai que la bénédiction est absolument nécessaire lors de l'érection de la première croix de mission pour que les fidèles puissent gagner les indulgences?34/523
-Remarque pratique sur l'érection de la croix répétée à chaque mission.34/524
-Croix:voir médailles de saint Benoit.35/
-De quel côté faut-il tourner l'image de la croix portée dans les processions?38/182
-Croix vraie:à la procession du Vendredi-Saint.39/569
-Croix de consécration:Peuvent-elles être revêtues par du marbre.39/88

Crise économique:Incertitude sur l'avenir sur la crise économique
le chômage et la course aux armements.

Crise morale historique et déc.et [illegible]

Croisière:Concession des industriels du c[illegible]

Croix:les croix du chemin de la croix doivent être en bois ma.

-De qu'il faut faire lorsqu'élues on le sait pra.
-Croix:voir ci-dessus.
-[illegible] concernant la croix de l'autel.
-[illegible]
Inscription à donner de la croix.
-La dévotion à la nouvelle croix de l'irrévérés-Comme celui
[illegible]
Plusieurs des jeunes,ayant dépouillé, elle est remplacée par une
nouvelle croix.Deux décrets dans ce s.
[illegible]
Bénédiction des croix de mission.
-Ces inscriptions sont-elles [illegible] lorsqu'on remplace la cro
de réunion par une autre croix, ou remet-le dans [illegible]
-Comment faut-il consacrer la croix? Bénédiction exigée dans c
[illegible]
-La nouvelle croix doit-elle être bénite de nouveau lorsque
-La nouvelle croix doit-on la [illegible]
-Est-il vrai que la bénédiction ne [illegible] pour
de l'érection de la nouvelle croix de mission, pour ne
Fidèles veulent [illegible]
-Personne remplit son [illegible] de croix remplie à neuf
[illegible]
-De quel côté [illegible] de la croix [illegible]
[illegible]

Croix:La croix sur l'autel.41/288
-Croix de mission:Leurs indulgences.45/729

Crucifix:Le crucifix bénit pour le chemin de la croix:Quelle impossibilité de visiter les stations faut-il pour pouvoir gagner les indulgences avec ce crucifix.?28/418
-Crucifx bénit pour la bonne mort:Il y en a de deux espèces. 28/422
-Conditions à observer.28/423
-Formule de bénédiction et autres formalités.36/507
-Crucifix indulgenciés toties quoties.46/534
-Crucifix avec indulgence.56/682
-Crucifix indulgenciés pour l'article de la mort:Il est des crucifix bénits et remis à des prêtres pour qu'ils appliquent l'indulgence plénière aux malades en les faisant baiser. 25/601
-Concession particulière de même nature aux soeurs d'un hôpital de Paris.25/599
-Concession plus générale aux soeurs de tous les hôpitaux de Paris.25/603

Cuba:L'église de Cuba nouvellement organisée,son histoire.35/534

Culte:culte privé des mains divines de notre Seigneur.(ouvrage à l'index.)28/280
-Livres condamnés comme outrageants pour le culte.30/480
-Culte des images en Russie.39/283

Culture moderne et apologie du christianisme.39/107

Cumul:voir dispense.30/

Cure:Collation des cures dans l'Amérique latine.33/657
-Cure:voir examen.48/

Curé:voir Messe pro populo,Profession de foi,Résidence.28/
-voir Prédication,Catéchisme,Sacrements,Baptême.29/
-Peut-il entendre les confessions dans tout le diocèse,et en dehors du diocèse,sans approbation.30/272
-Peut-il entendre les étrangers dans sa paroisse?30/275
-voir Confirmation,Communion,Sépulture.30/
-Son obligation d'entendre la confession de ses paroissiens. 31/247
-Son obligation par rapport à la confession des enfants. 31/250
-Préparation à apporter à la confession.31/252
-Sa conduite au confessionnal.31/253
-Pénitence qu'il doit imposer.31/254
-Un curé chargé de deux paroisses est tenu d'appliquer deux messes pro populo.31/401
-Ses obligations à l'égard des malades.31/467
-Manière de leur faire des visites.31/467
-voir Confesseur,Extrême-Onction,Juridiction,Pénitence.31/
-Il doit instruire ses paroissiens sur le sacrement de l' Ordre.32/243
-Conduite à tenir à l'égard des enfants qui montrent des signes de vocation sacerdotale.32/245
-Témoignage qu'il doit donner à ceux qui vont recevoir les Ordres Mineurs.32/248

Culture moderne et nouvelle du christianisme.

Curé:Enquête qu'il doit faire sur ceux qui se préparent pour les Ordres Majeurs.32/249
-Proclamation de ceux qui vont être ordonnés.32/252
-voir mariage,Section césarienne.32/
-voir Obligation des curés.33/
-Ildoit assister lui-même aux mariages.34/28
-Il doit s'assurer que les bans ont été publiés ailleurs s'il y a lieu.34/29
-C'est le curé de l'épouse qui assiste d'ordinaire au mariag 34/29
-voir mariage.34/
-Curé propre.voir Sépulture,domicile.38/
-Son autorisation écrite pour l'érection d'un chemin de croix 42/204
-Déplacement administratif des curés.42/729
-Droits du curé et du chapitres dans la cathédrale.43/5
-Déplacement administratif des curés.43/26-voir Maxima cura 42/
-Obligation d'accepter un ministère paroissial.43/155
-Droits respectifs des curés et des confréries.43/173
-Quête pour le denier du culte.43/543
-voir Paroisse.43/
-Ses relations avec le chapitre.44/183
-Résignation conditionnelle.44/106
-La prédication et les vacances civiles.44/491
-Double honoraire et service de deux paroisses.44/353
-Le déplacement administratif des curés.44/ 1,69,287,517
-Messe pro populo et messe solennelle du très saint sacrement 44/435
-Messe pro populo et denier du culte.44/39
-Les jours de fêtes supprimées.44/32
-Droit d'un curé sur une chapelle de son paroisse.45/504
-La translation administrative des curés et le récent décret de la Consistoriale.46/325
-voir déplacement.48/
-Préséance du curé de la cathédrale.52/60
-Curé administrateur et messe pro populo.55/389
-Place dans la hiérarchie.55/496
-Curé d'Ars:Messe et office étendue à toute l'église.55/539
-Saint J.B.Vianney,patron des curés.56/615

Curie romaine:Sa réorganisation.40/586,713
-Sa réorganisation.41/5,80,216
-Questions de compétence.41/341,595
-Compétence des tribunaux de la curie dans l'interprétation des lois ecclésiastiques.43/287
-Allocution du Souverain Pontife aux cardinaux et prélats de la curie romaine à l'occasion des souhaits de Noël 1930. 58/140

Cyrille et Méthode(saints)Le 7 juillet "dies quasi natalitia". 47/31

Dames anglaises.54/772

Damné:voir mitigation.30/
-Peut-on prier pour eux?31/238-voir Peines.31/

Dante:Encouragements pour les fêtes du VI centenaire.46/368
-Son centenaire.48/533

Darwinisme:Le darwinisme en face de la théologie morale.76/633
-Le catholique opinant dans le sens du darwinisme mitigé ,mais prêt à se soumettre à la déclaration de l'église, n'est pas obligé de renoncer à son sentement,sous peine de refus d'absolution.-La règle à suivre dans l'administration du sacrement de pénitence à propos de convictions personnelles.37/5
-La conviction catholique sur le sujet:L'autorité des théologiens et les preuves.37/6
-La censure doctrinale que mériterait l'opinion évolutionniste.37/8
-La part du magistère de l'église.37/9
-Solution.37/13

Date:La ligne de démarcation de date.55/768

S.Daterie:Les dispenses de l'empêchement de consanguinité aux 1° et 2° degrés doivent être demandées par l'Evêque pour des raisons canoniques.28/276

Daterie apostolique:19 juin 1895:Lettre de S.E. le cardinal Pro-Dataire aux Ordinaires sur les dispenses de consanguinité du premier au second degré.27/571

Décès:décès présumé d'un conjoint.45/422
-Présomption de décès à défaut d'actes obituaires.46/179
-Décès présumé d'un conjoint.47/129

Déclaration de 1682:L'article I de cette déclaration.45/442

Décret Tametsi:La loi est locale,et,comme telle,affecte le territoire où elle est promulguée et tous ceux qui doivent y contracter mariage.26/572
-Elle est aussi personnelle,et, comme telle,oblige tous ceux qui ont domicile ou quasi-domicile dans un lieu où elle est promulguée et voudraient contracter mariage là où elle ne l'est point.26/572
-Une fois promulguée dans une paroisse,elle persiste dans tou son territoire,fût-il divisé plus tard en plusieurs paroisses.26/573
-La présence du ministre hérétique ou de l'officier civil ne peut rendre un mariage valide dans les lieux où ~~elle~~ oblige le décret. 26/573
-Si des mariages contractés devant eux se trouvent valides, ce ne peut être dans les lieux non soumis à la loi de Trente soit quant à tous les habitants,soit quant aux protestants s'il s'agit d'un mariage mixte ou entre hérétiques.26/573
-Il est vrai que le protestant exempt de la loi communique son exemption à son conjoint catholique,mais seulement dans les lieux où les protestants,au temps de la publication du décret de Trente;formaient déjà société séparée.26/574
-C'est selon ces principes qu'il faut juger de la validité des mariages clandestins des soldats de l'armée prussienne il est inexact de les regarder tous comme valides.26/574

-Portée des décisions particulières de la sainte congrégation des Rites.29/435
-Décrets de la sainte congrégation des rites:Nécessité de leu formes authentiques.44/225

Décrets:Valeur des décrets conciliaires dans les provinces ecclésiastiques démembrées.46/636
-Décrets:voir lecture.48/

Decreta authentica:nouveau volume.54/308

Dédicace:La fête de la dédicace des églises est une fête de Notre-Seigneur.28/202
-A cause de saqualité.28/266
-De sa fin.28/398
-Du mystère particulier qu'elle contient,c'est-à-dire mystica desponsationis Christi cum Ecclesia.28/401
-Commentaire du décret du 4 février 1896.28/405
-Les religieux doivent-ils célébrer la dédicace des églises du diocèse?28/686 -voir anniversaire.28/
-Célébration de la dédicace de la cathédrale de Rome par les religieux qui suivent l'Ordo cleri saecularis Urbis.29/159
-Dédicace à célébrer par les religieux en France et en Belgique.30/289,654
-Dédicace de l'église propre en occurrence et concurrence avec d'autres fêtes.33/426,428
-La dédicace de toutes les églises est une fête secondaire pour les églises non consécrées.33/428
-L'anniversaire de la dédicace de toutes les églises est primaire dans une église consacrée,et secondaire dans une église non consacrée.37/409
-Oraison de la dédicace.41/42
-Fête de la dédicace de la cathédrale dans les autres églises 42/476
-Dédicace:voir solennité.48/
-Le décret du cardinal Caprara s'appliquait à la Hollande. 27/514
-Changement survenu depuis.27/514
-Conséquence du changement pour les réguliers.27/512

Défense:Moyens de défense permis aux ecclésiastiques.28/325

Définition:Manière dont les Américanistes comprennent les définitions dogmatiques.34/17
-Définition du sacrement dans saint Thomas.55/401

Defuncti in genere:Comment faut-il entendre cette dénomination et autres semblables pour le choix de l'oraison à dire dans la messe de Requiem?34/82

Défunt:Défense d'exposer son portrait au catafalque.28/482
-Défense de les inscrire dans les pieuses associations.30/81
-voir anniversaires.35/
-Commémoraison de tous les défunts d'après les nouvelles rubriques.voir "divino afflatu"44/
-Nouvelle préface des défunts.47/224
-Elévation du rite de la commémoraison des fidèles trépassés. 47/113

Délégation:Quelle délégation est nécessaire pour assister au mariage.31/180
-Qui doit la donner?31/183
-Pouvoir de sousdéléguer les facultés apostoliques.31/423
-voir Rosaire.31/

<u>Délégués Apostoliques</u> et Ordinaires de Missions 59/57

<u>Séminaire</u>. Des directeurs spirituels 60/783

Délégation:Une délégation particulière est de stricte interprétation.32/59
-Délégation pour les absolutions générales à des religieuses tertiaires.35/553
-Délégation:voir chapelets.54/
-Délégation pour l'assistance au mariage.55/291

Délits:voir clercs.45/

Démembrement d'une mission:Son effet sur l'extension d'un indult. 39/266

Demi-fous et demi-responsables.39/451

Démocrates:Lettre du S.Père par rapport aux démocrates autonomes chrétiens.37/318

Démocratie chrétienne:Lettre encyclique de Léon XIII sur la démocratie chrétienne.33/314
-Allocution du 24 décembre 1902.35/199

Denier du culte:Obligation des curés au sujet des quêtes pour le denier du culte.43/543

Dénonciateur:Admis comme témoin en matière de sollicitation.30/160
-Sauf le cas d'inimitié contre l'accusé.30/177

Dénonciation:Obligation de dénoncer le confesseur coupable de sollicitation.31/301
-Conditions à observer.31/303
-Obligation d'avertir le pénitent de son devoir de dénoncer. 31/305
-A qui appartient-il de dénoncer les mauvais livres?31/565
-Cette dénonciation est-elle obligatoire?31/566
-A qui doit-elle être faite?31/567
-Manière de proceder dans cette dénonciation?31/568
-Obligation de garder le secret sur l'auteur de la dénonciation.31/569
-Cette loi du secret oblige-t-elle sous peine d'excommunication?31/570
-Absolution d'une personne qui a faussement dénoncé un confesseur.33/370

Dépens judiciaires:Dépens judiciaires au for canonique.43/173

Déplacement administratif des curés:voir "maxima cura"44/
-voir "maxima cura"45/
-d'après le décret "maxima cura"46/7,197,283,333,389,479,519
-Déplacement des curés par procédure sommaire.48/159

Dépôt:Dépôt et séquestre judiciaire.43/753

De Profundis:Quand il faut le dire aux Laudes de l'office des défunts.28/200
-Pour la récitation du De Profundis après l'absoute ad tumulum on doit observer le rituel romain.34/181
-Il ne doit être que récité aux enterrements lorsqu'on sort avec le cadavre.34/408

Dernier Evangile;Le prêtre doit se tourner obliquement pour le réciter.-Pourquoi?25/167

Devoir. Une philosophie du devoir. 59/481

Dernières volontés des défunts en faveur des causes pies.57/520

Désir naturel et vision de Dieu.voir Dieu.54/

Dettes:L'instruction "inter ea" et les dettes des communautés religieuses.42/129,322
-Instruction "inter ea" au sujet des dettes des religieux. 43/147,197,325,517

Développement du dogme catholique:Sa nature:Faut-il l'entendre en ce sens qu'il ait été fait de nouvelles révélations depuis Notre-Seigneur?26/198
-La révélation en son entier a été faite aux seuls apôtres. 26/198
-Ils ont eu la charge de la transmettre à la société des chrétiens,leurs successeurs,c'est-à-dire l'Eglise enseignante assistée de l'Esprit-Saint,garde ce dépôt,l'explique,le défend définit les conclusions légitimement déduites ou contenues dans ce dépôt.26/199
-Erreurs des protestants qui accusent nos dogmes de nouveauté.26/198
-Belles paroles de saint Vincent de Lérins,leur sens précis. 26/199
-Comment il s'opère:Vérités implicitement révélées.26/201
-Le développement du dogme consiste dans le travail de déduction qui produit graduellement un enseignement et une foi plus explicite de ces vérités;son analyse.26/202
-Aucun docteur subséquent n'a eu une foi plus explicite que les apôtres.26/203
-Sens de cette proposition.26/204
-Les successeurs immédiats des apôtres ont eu aussi une connaissance supérieure à celle des âges postérieurs.26/204
-Objection tirée des expressions contraires aux définitions postérieures de l'église que l'on trouve dans certains Pères.26/205
-Ses causes:Le développement du dogme a été lent.26/208
-1°A cause de la discipline du secret.26/208
-2°Parce que c'était le plan divin de communiquer la révélation par la prédication.~~209~~ 26/209
-3°A cause de la résistance des esprits.26/209
-4°Parce que chaque vérité a son temps marqué.26/209
-5°Pour observer une gradation nécessaire et naturelle.26/209
-6°A cause de la situation morale et religieuse de l'époque. 26/210
-7°Le culte,la pratique ne vient qu'après le dogme.26/211
-8°En ce qui concerne le culte de la sainte Vierge,en particulier,nous ne possédons pas les renseignements nécessaires. 26/211

Devoir pascal:On n'est pas obligé de le remplir dès le commencement du temps fixé,si on prévoit un empêchement ex ranens a lege. 28/169

Devoirs des personnes mariées:Devoirs mutuels des époux.33/234
-Devoirs envers les enfants;éducation.33/234
-Vocation.33/236
-Etablissement.33/237
-Instruction.33/238
-Surveillance.33/240
-Correction.33/241
-Bon exemple.33/241

Révolution et Esprit 59/609

Dévolution au Saint-Siège de la collation d'un bénéfice.48/159

Dévotion au Coeur apostolique de Jésus.57/775
-Une ancienne dévotion populaire:l'aïeule du Christ.58/507
-Dévotions nouvelles:La sainte Inquisition réprouve une prièr nouvelle à la sainte Vierge.27/604
-~~Mais non pour le culte.27/503~~
-Elle renouvelle son avis aux écrivains qui s'ingénient à trouver des nouveautés.27/489,605
-Les livres renfermant des dévotions nouvelles,quelles conditions doivent-ils remplirent pour pouvoir être publiés? 30/588
-La dévotion moderne/54/742

Diacre:A la messe pontificale il ne baise pas l'autel avant le Pax.31/316
-Il faut interpréter les paroles ad altare dans la rubrique delato etiam per Diaconum libro Evangeliorum ad altare,dans le sens de in medio altaris.33/622
-Communion distribuée par le diacre.42/401
-Diacre au salut solennel.56/68
-Diacre distribuant la sainte communion.57/791
-Génuflexions et inclinaisons à faire par le diacre et le sous-diacre dans une messe sans exposition du Très Saint Sacrment.58/809

Dicastère:Compétence des dicastères pontificaux.41/341,595-voir curie romaine/41/

Dictionnaire:Dictionnaire apologétique de la foi catholique.47/59

Dies irae:Quand faut-il dire le dies irae?28/543
-On ne peut en omettre aucune strophe.37/42

Dieu:Sa présence substantielle est manifeste à l'âme.30/5
-Vie de Dieu en lui-même.30/7
-Reflet de cette vie dans l'âme juste.30/7
-Degrés de cette manifestation.30/8
-Conséquences de la présence substantielle de Dieu.30/341
-Elle est fruitive.30/342
-Elle est souverainement communicative.30/343
-Elle imprime dans l'âme comme un sceau divin.30/345
-Manière de représenter les trois personnes divines.31/14
-Dieu selon les Néo-chrétiens.34/21
-Dieu et l'agnosticisme contemporain.41/322
-Le serment antimoderniste et la démonstrabilité de l'existence de Dieu.43/632
-Preuves de son existence.49/168,170
-Désir naturel et vision de Dieu.54/81
-Quarta via:La preuve de l'existence de Dieu par les degrés des êtres.54/321,436
-"Le problème de Dieu" d'après M.Edouard le Roy.58/193,289

Dimanche:Quel est le premier dimanche du mois pour les indulgences 28/412
-voir oeurvres serviles.31/
-Rubrique du dimanche dans l'octave de Noël.32/652
-Le dimanche et les nouvelles rubriques du bréviaire.voir "divino afflatu" 44/

Direction des Femmes. Lettres de direction 60/802

Dimissoriales:voir Lettres.33/

Diocésaines:voir taxes.48/

Diplômes ou facultés en blanc:Il n'est pas permis de signer un diplôme ou une faculté en laissant à d'autres le soin de remplir les blancs et de mettre les noms.25/139
-Décision de 1780 concernant les dispenses de mariage.25/141
-Décision récente concernant les diplômes d'agrégation ou d'érection des confréries.25/139
-Causes de cette rigueur.25/142
-Inconvénients de la pratique contraire à ces décrets.25/143
-On doit étendre la décision à toutes sortes de facultés ou de diplômes.25/145
-Remède aux difficultés pratiques.25/144
-Que faire pour le passé?25/146

Directeur:voir association.48/
-Directeur spécial ou confesseur occasionnel?55/295

Direction spirituelle:Doctrine catholique sur le sujet.Place de la direction.35/160
-Nature du pouvoir du directeur spirituel.35/162
-Nécessité de cette direction.35/168
-Degré de certitude de cette doctrine et considérations à ce sujet.35/234
-La direction spirituelle des jeuns gens.52/413
-Direction spirituelle des jeuns salariés.55/680
-Direction de conscience pour les religieuses.55/295

Directions pontificales:Leur obligation.34/374,624

Directoire:voir calendrier,messe.28/
-Ceux qui sont autorisés à suivre le directoire de Rome doivent être assimilés aux réguliers pour la messe.29/65
-Le directoire que doit suivre un religieux desservant une église séculière.29/179
-Les religieuses qui ne font plus les voeux solennels peuvent-elles suivre le directoire de l'ordre?29/599
-Directoire à suivre dans une chapelle de religieuses.31/204
-Directoire à suivre par des religieux qui ont charge d'âmes. 32/296
-Item dans une église confiée à une famille religieuse.32/321
-Item dans une église confiée à un religieux en particulier. 32/321
-Directoires pour 1913.voir rubriques.45/
-Directoires et coutumiers des religieux à soumettre à la revision de la sainte congrégation des Religieux.47/105

Discipline:sa règle.34/246
-Modifications qu'on veut y apporter.34/247

Disparité de culte:Est-il certain qu'elle n'existe pas quand le baptême d'un des conjoints est douteux?31/657
-Comment faut-il juger son existence quand le mariage est à contracter?31/660
-Quid si le mariage est contracté?31/661
-Que faire quand on acquiert la certitude de l'existence de l'empêchement?31/662
-Que faire quand il est probable qu'il existe,et que le mariage est à contracter?31/662

Disparité de culte:Quid en ce cas si le mariage est contracté? 31/664
-Disparité de culte:dispenses.46/425,429
-La dispense de disparité de culte et la dispense implicite des autres empêchements matrimoniaux.47/532
-L'empêchement de disparité du culte.52/495

Dispenses:Du jeûne en carême.voir indult de carême.26/
-De la constitution "Dei miseratione" dans les causes matrimoniales.voir causes matrimoniales.26/
-Super matrimonio rato et non consummato.voir causes matrimoniales.26/
-D'un empêchement dirimant:Ne peut être fulminée avant la présentation du rescrit à l'Ordinaire.26/409
-Autrement la fulmination serait nulle et le mariage subséque aussi.26/407
-Mais non le rescrit qui peut être fulminé à nouveau.26/408
-Erreur des auteurs sur ce point.26/408
-A l'article de la mort:Les pouvoirs du 20 février 1888 s'appliquent à la disparité de culte.26/285
-Ils ne s'appliquent pas aux empêchements prohibitifs et par suite point à la religion mixte.26/285
-L'Ordinaire est-il sans pouvoirs pour cet empêchement?26/285
-Faut-il toujours exiger les promesses?26/285
-Même à l'article de la mort pour légitimer une union incestueuse et en faveur des enfants;on ne doit dispenser de l'affinité ex copula licita au premier degré de la ligne directe.26/462
-Une dispense n'est pas nulle,quand il y a eu erreur sur le d diocèse de la suppliante;mais il faut corriger cette erreur. 27/266
-Item la fulmination est valide,quand on a écrit par erreur affinité au lieu de consanguinité;mais il faut aussi corriger cette erreur.27/606
-Règles données aux Ordinaires pour la demande des dispenses de consanguinité du premier au second degré.27/573
-In radice:Ce qu'est la dispense in radice prpprement dite. 27/219
-Elle requiert que l'empêchement qui cause la nullité du mariage soit de droit ecclésiastique.27/220
-Mais quelquefois il n'est pas nécessaire de faire remonter la sanation jusqu'au jour de marigge ,mais seulement jusqu' au jour où l'empêchement de droit naturel ou divin a disparu 27/220
-Exemple.27/221
-Dispenses d'irrégularités ex defectu.28/82,637
-Pouvoir de l'Evêque de dispenser du jeûne et de l'abstinence 28/286
-Peut-il dispenser un ordinand du temps d'études théologiques requis par le décret Auctis?28/549
-Changements dans les clauses des dispenses matrimoniales. 28/80
-La dispense de l'empêchement de consanguinité aux premier et second degrés doit être demandée par l'Evêque pour des raisons canoniques.28/276
-voir empêchement.28/
-La faculte de dispenser super defectu aetatis unius anni s 'étend aux réguliers.29/537

Disparité de culte:Nul en ce cas si le mariage est contracté?

-Disparité de culte:dispenses.

-La dispense de disparité de culte et la dispense inutilisée des autres empêchements matrimoniaux.

-L'empêchement de disparité du culte.

Dispenses:Un lefèvre en cardène,voir tenuit de crédeur.

-Le la constitution "Dei miseritione" dans les causes matrimoniales.

-Donner mutuellement motif de non consommation,voir causes de nullité.

-D'un empêchement dirimant:Le peut être fulminée avant la consommation du mariage à l'ordinaire.

-Autrement la fulmination serait nulle et le mariage subséquent

-Mais non le recours qui peut être fulminé à nouveau.

-Erreur des auteurs sur ce point.

-A l'article de la mort:les pouvoirs du 20 février 1888 s'appliquent à la disparité de culte.

-Ils ne s'appliquent pas aux empêchements prohibitifs et par suite point à la religion mixte.

-Faut-il toujours exiger les promesses requises même à l'article de la mort pour lesquelles une union incestueuse et en faveur des enfants;on ne doit dispenser de l'affinité ex copula licita au premier degré de la ligne directe.

-Une disparité n'est une nullité,quand il y a eu erreur sur le dioçèse de la succursale;mais il faut corriger cette erreur.

-Si la fulmination est valide,quand on a été dit par erreur d'unité au lieu de consanguinité;mais il faut aussi corriger cette erreur.

de consanguinité ou premier au second degré.

-Si proles:de quel est la disparité procurement dite.

-Elle requiert que l'empêchement qui cesse la nullité du mariage suit de droit ecclésiastique.

-Mais quelquefois il n'est pas nécessaire de faire renouveler la sanction inscrite au jour du mariage,mais seulement lorsqu'au jour de l'empêchement de droit naturel ou civil a disparu

-Exemple.

-Pouvoir de l'évêque de dispenser en peine et de l'habitude

-Peut-il dispenser un ministre du temps d'hérésie ou idolâtrie

-Distinguerons dans les causes des dispenses matrimoniales.

raisons canoniques.

-La disparité de l'empêchement de consanguinité aux premiers

Dispenses:Cas dans lesquels on peut cumuler les dispenses.30/198
-La faculté de dispenser de l'abstinence aux grandes solennités ne s'étend pas aux vendredis et samedis de l'Avent consacrés au jeûne.30/302
-Faculté de subdéléguer le pouvoir de dispenser en vertu de l'indult du 20 février 1888.30/635
-voir hérésie.30/
-On ne peut pas dispenser des empêchements canoniques à l'article de la mort quand les relations illicites ont cessé. 31/509
-Faut-il dispenser de la disparité de culte quand le baptême d'un conjoint est douteux?31/657,662
-voir consanguinité.31/
-Réserve à observer dans les dispenses de consanguinité et d'affinité.33/376
-Les facultés du for intérieur permettent de dispenser d'un empêchement multiple,et lorsqu'il y a concurrence de plusieurs empêchements.33/377
-Motif nécessaire pour donner une dispense.33/378
-Le pouvoir de dispenser comprend celui de légitimer les enfants.33/382
-Pénitence à imposer.33/381
-Dans les demandes de dispense à la sainte Pénitencerie ,l'évêque doit témoigner de la pauvreté des suppliants.33/658
-voir pénitence.33/
-Dans les dispenses propter aetatem superadultam il n'est pas requis de savoir si la fille a eu déjà l'occasion de se marier.34/538
-Faculté de dispenser avec soi-même.35/429
-Dispenses matrimoniales:In gravi periculo mortis.36/32
-Dispense d'interpellation pour cas de folie.36/393
-Causes des dispenses:Il faut une cause vraie et juste.36/106
-Il y a vice de subreption.36/405
-1°Quand on cache le caractère transitoire de la cause qui n'existe plus au moment où la dispense est accordée.2°Lorsqu'on omet une formalie requise par la curie.3°Quand on cache trop la cause vraie.Il y a obreption quand:1°On allègue une raison impulsive pour la raison finale.2°Lorsqu'on exagère la portée de la cause.3°Quand on produit des raisons nulles devant l'église.36/414
-Application à un cas donné.36/416
-Dispense à renouveler "in affinitate ob iteratam copulam. 36/503
-Dispenses des empêchements douteux:On peut licitement contracter mariage s'il y a doute de droit au sujet d'un empêchement de droit ecclésiastique.36/376
-S'il y a doute de fait le mariage est illicite.36/378
-Si l'empêchement douteux relève du droit naturel,le mariage est illicite.36/379
-In dubio facti concernant les empêchements de droit ecclésiastique que l'évêque peut dispenser.36/381
-In forma pauperum.Quels sont les vrais pauvres en cette matière.36/585
-Que penser de la valeur d'un rescrit "in forma pauperum" quand les suppliants ne sont pas pauvres de fait.36/591
-Convalidation d'un mariage nul pour cause de clandestinité. Convalidation à faire dans un endroit où le décret "Tametsi" est encore en vigeur.-là où ce décret n'oblige pas.36/652
-La simple exécution d'une dispense matrimoniale regarde le pouvoir du ministère.37/104

Dispense:Quand le pouvoir d'exécuter une dispense cesse-t-il? 37/301
-L'Ordinaire peut-il dispenser dans le cas où le Souverain Pontife vient à mourir?37/309
-Dispenses de fêtes et de jeûnes.41/586
-voir abstinence,mariage,voeux,irrégularités.41/
-Extensions des dispenses pour les mariages "in extremis". 42/41
-Pouvoirs des Ordinaires pour dispenser du jeûne et de l' abstinence.42/349
-Exécution d'une dispense matrimoniale.43/365
-Dispense de carême:Aumône pour ces dispenses.44/506
-Dispenses du jeûne et de l'abstinence:En cas d'un grand concours de peuple.44/447
-dispense:voir jeûne,irrégularité,mariage.48/
-Dispenses matrimoniales.55/288
-Dispense du jeûne.55/767
-Dispense des oeuvres du jubilé.56/425

Dissimulation:dissimulation de sa foi.43/726

Distribution:Fonds de fabrique et distributions au choeur.41/290
-Distributions:voir chanoine.52/

Divinité:Divinité de Jésus-Christ.41/641

Divino Afflatu:Le nouveau psautier et les nouvelles rubriques du bnéviaire et du missel.
-Texte et commentaire du document:Texte.44/86
-Généralités.44/123
-Plan et division des nouvelles rubriques.44/141
-Tit.I:De la manière de dire l'office.44/142,197 -"
-Tabella ad ordinandum officium.44/214,669
-Tit.II:De la préséance des fêtes.44/216
-Tit.III:De l'occurrence accidentelle et de la translation. 44/262
-Tit.IV:De l'occurrence perpétuelle et de la reposition.44/27
-Tit.V:De la concurrence des fêes.44/325
-Tit.VI:Des commémoraisons.44/335
-Tableaux.44/346
-Tit.VII:De la conclusion des hymnes,du verset propre de Prime,des Suffrages,des Prières,du Symbole athanasien,et de la troisième oraison à la messe.44/390
-Tit.VIII:Des offices votifs et ajouéts.44/425
-Tit.IX:Des fêtes de la dédicace,du titulaire et des patrons. 44/453
-Tit.X:Des messes des dimanches,des féries et des défunts. 44/469,555
-Tit.XI:Des collectes à la messe et des oraisons commandées. 44/560
-Tit/XII:Des messes conventuelles.44/564
-Tit.XIII:De la commémoraison de tous les défunts.44/568,133, 277
-Prescriptions temporaires.44/128
-Rubriques spéciales du décret "Ob reductionem".44/571
-de l'"Ordinarium".44/574
-du "Psalterium".44/577
-Corrections au texte du Psalterium.44/672
-Décisions relatives aux nouvelles rubriques:

Divino afflatu:
-Leur commentaire.44/653
-Fête du saint Nom de Marie Titulaire,célébrée avec octave. 44/604
-Fête de la sainte Famille.44/438
-Leçons de sainte Agnès.44/600
-Commémoraison de tous les saints Souverains Pontifes.44/601
-Dimanche anticipé en semaine,quel schema prendre à Laudes? 44/440
-Antiennes propres à des offices simples.44/302
-B.Gaspard del Buffalo,lecons du premier nocturne.44/601
-Décret Ob reductionem portant modifications au bréviaire et au missel.44/226
-Tableau des occurrences perpétuelles,corrections à faire. 44/604
-Fêtes en occurrence avec les rogations et les Quatre-temps ,leçons de Scriptura.44/444
-Doubles majeurs,suppression des octaves.44/224
-Noêl,office empêché le dimanche dans l'octave.44/603
-Dimanche dans l'octave de l'épiphanie,premières vêpres.44/304
-Deuxième dimanche après l'épiphanie,anticipation.44/436,443
-Saint Nom de Marie,translation.44/438
-Octave de la fête-Dieu,occurrence avec d'autres octaves ou des doubles de première classe.44/301
-Commémoraison des fêtes empêchées.44/442
-Messes,le dimanche,des fêtes simplifiées ou supprimées.44/ 443
-Préséance des solennités transférées.44/364
-Occurrence d'un dimanche anticipé et d'une octave.44/440
-Messes permises par le titre I,n°3,en occurrence avec les fêtes de première et deuxième classes.44/443
-Concurrence de doubles majeurs,le dimanche.44/306
-Doubles fixés au dimanche,translation sur semaine.44/442
-Doubles de première et deuxième classes,translation et reposition.44/306,442
-Initium d'un livre d' l'écriture sainte,suppression.44/445
-Couleur des ornements,le dimanche en occurrence avec un double.44/436-le dimanche dans l'octave de la fête-Dieu.44/438
-Couleur de l'étole pour la communion le jour des morts.44/442
-Credo aux vigiles et féries.44/601
-Credo à une fête simplifiée.44/604
-Credo à la messe du titulaire.44/608
-Influence d'une fête sur l'office,la conclusion des hymnes, la préface,,le dimanche ou le jour de deuxième classe occurrents.44/304
-Messe de férie, préface de la fête occurrente ou de l'octave. 44/601
-Messes votives du samedi,préface de Beata.44/444
-Préface,fêtes de deuxième classe.44/440
-Prédominence de la préface du temps.44/444
-Messe de Requiem en carême.44/443
-Messe conventuelle des défunts.44/603
-Oraison des défunts à la messe fériale avec commémoraison d'un double.44/602
-Elle n'exclut pas les oraisons du temps.44/602
-Ni l'oraison Omnipotens ou Fidelium .44/603-
-nécessaire pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié. 44/603
-sa place penultimo loco.44/603
-à la messe fériale,elle n'est pas comptée.44/603

Divino afflatu:
-La troisième oraison durant l'octave de la fête-Dieu avec commémoraison d'un double.44/601
-La troisième oraison à la messe pro sponsis.44/601
-La troisième oraison aux messes fériales en cas d'occurrence double ou semi-double.44/440
-Oraison A cunctis en carême.44/443
-Collectes et oraisons imperées.44/441,604
-Oraisons facultatives aux messes simples et fériales.44/441
-Fêtes simplifiées de la très sainte Vierge,doxologie,verset à prime,et préface.44/223
-Suffrage,vigile de la Toussaint.44/440
-Correction à la rubrique du nouveau psautier pour le suffrage des saints.44/305
-Suffrage,suppression du titulaire,quand c'est un mystère de Notre-Seigneur.44/440
-Prières dominicales et mémoire d'un double simplifié.44/601
-Prières fériales,nom de l'évêque.44/440
-Suppression des offices votifs périodiques concédés par indults particuliers.44/441
-Matines et laudes,manière de les couper durant le Triduo Sacré et le jour des morts.44/575,697
-La permission d'éditer le nouveau psautier est réservée au Saint-Siège.44/224
-Il faut recourir au Saint-Siège pour supprimer les fêtes particulières non assignées au dimanche.44/436
-Règles pour proposer ces suppressions.44/699
-Exemples d'indult à cet effet.44/700
-Usage intermittant du nouveau psautier en 1912.44/617,654
-Révision des leçons historiques des propres locaux.44/508
-Durée prévue de la révision du bréviaire.44/509

Division des paroisses.43/645

Divorce:maux qui en résultent.27/38
-Le prêtre-maire peut-il se prêter à l'exécution du divorce de ceux qui ne sont unis que civilement?28/702
-Dispense de l'interpellation qui doit précéder le divorce in favorem fidei.29/185
-Divorce:notion.30/595
-Les livres qui le recommandent sont prohibés.30/595
-voir Obligations des curés relativement au sacrement de mariage.33/
-Allocution consistoriale du 16 décembre 1901 sur le divorce. 34/304
-Instruction aux Evêques d'Italie contre le projet de loi du divorce civil.34/307
-Association féminine américaine contre le divorce.37/441
-Confesseur et divorcés.43/101
-Le divorce civil.46/261
-Doutes au sujet des divorcés.46/415
-Divorce:voir conférence de Lambeth et la morale du mariage. 57/861

Divus Thomas:25/448

Docteurs de l'église:Leur privilège de préférence en cas de translation n'appartient qu'à leur fête primaire.33/429
-Les fêtes doubles secondaires d'un docteur doivent céder devant la fête primaire du même rite d'un autre saint.37/449 403,457,574

Docteurs :Ces fêtes secondaires ne doivent plus être transférées. 37/403,487

Doctorat:en théologie,droit canonique,philosophie,études bibliques études orientales,archéologie,chrétienne.58/779

Doctrine chrétienne:Lettre encyclique.37/383,394
-voir confréries.44/
-Doctrine missionnaire de SS.Pie XI.56/481
-Doctrine spirituelle de saint Augustin.57/391

Dogmatique:Le procédé apologétique de MM.Balfour et Brunetière. 38/188

Dogme:sa nature.34/[illegible],15
-Développement du dogme.41/193
-Le développement du dogme et le nombre septénaire des sacrements.42/601

Domestiques:Peuvent-ils retenir pour eux la réduction qu'ils obtiennent en achetant pour leurs maitres?34/83

Domicile et quasi-domicile:Ce qui les constitue;ce qui les fait perdre.27/223
-Une servante garde-t-elle son quasi-domicile si elle quitte ses maitres pour ne plus revenir mais conserve chez eux ses habits et effets?27/224
-Si elle va habiter dans une autre maison de la même paroisse.27/224
-Si elle laisse chez ses maitres ses habits et ses effets. 27/225
-A elle seule,l'intention de revenir se marier dans la paroisse de ses maitres suffit-elle pour conserver le quasi-domicile?27/225
-Quelle domicile est requis pour le mariage?31/181
-Quand acquiert-on le quasi-domicile relativement au mariage? 31/184
-Domicile des mineurs.31/639
-Leur père ou tuteur peut-il leur permettre d'acquérir un domicile différent du sien?31/640
-Le mineur qui n'habite pas avec ses parents n'acquièrt pas le quasi-domicile de ces derniers.31/640
-Comment on perd le domicile?31/641
-Quel est celui des domestiques?32/299
-Une personne qui reprend l'habitation au domicile de ses parents peut s'y marier malgré son intention de s'établir ensuite,ailleurs.32/300
-Le domicile dans un endroit déterminé se perd par l'abandon de l'habitation joint à l'intention de n'y plus rentrer.38/ 140,373
-Cette intention de ne plus retourner habiter un premier domicile doit être présumée non existante jusqu'à preuve du contraire.38/141
-De là,les servantes et les domestiques conservent le domicile paternel même après leur majorité,jusqu'à ce qu(elles aient eu l'intention de ne plus habiter chez leurs parents. 38/374
-voir Sépulture,censures.38/
-Domicile matrimonial:Interprétation d'un titre de dispense. 45/111

Doctrine spirituelle de saint Augustin.

Documentaire: procédé photographique de M. Balfour et Lumetière.

-Développement du dogme.

-le développement du dogme et la foi ne semblaient des ba-
ormants.

Domestiques: Peuvent-ils retenir dans sa rédaction qu'ils obtie
nent en adoptant pour leurs maîtres?

Domicile et quasi-domicile: Ce qui les constitue; ce qui les fait
perdre.

ses maîtres pour ne plus revenir vers conserve chez eux ses
habits et objets.

-Il elle va habiter dans une autre maison de la même commu-
ne.

-Si elle laisse chez ses maîtres ses habits et ses effets,
-A elle perd, l'intention de revenir ne suffit pas pour la dis-
poser de ses maîtres suffit-elle pour conserver le quasi-
domicile?

-Quelle domicile est requis pour le mariage, le vêtement,
-Quand acquiert-on le quasi-domicile relativement au mariage?

-Domicile des étrangers.

-Leur donne un tuteur peut-il leur refuser de d'acquérir un do-
micile différent du sien?

-Une femme qui l'habite chez avec ses mineurs n'acquiert pas le
quasi-domicile de ces derniers.

-Comment on perd le domicile.

-Quel est celui des conseillers?

-Une personne qui reprend l'habitation et domicile de ses
-nents doit s'y rester malgré son intention de s'éloigner en-
-le d'habiter dans un endroit différent de celui de l'époux
-re l'habitation jointe à l'intention de n'y plus revenir.

-Cette intention de ne plus retourner suivre un nouveau do-
-le là, les serva tes et le domestiques conservent le quali-
-sident en l'intention de ne plus habiter avec leur maître.

-Voir Cohabitation, Domicile.

Domicile:Le quasi-domicile et la validité du mariage.47/248

Dominicains:Leurs privilèges pour la procession du très saint Sacrement.41/742
-Liturgie dominicaine:génuflexion,croix,bougeoir,procession. 42/480
-L'action surnaturelle dans leur restauration.49/167

Dominique:centenaire de saint Dominique.48/536

Dominus meus:Cette invocation et les aveugles.45/368

Dominus vobiscum:Doit-on le chanter avant la première oraison au salut?32/526
-On doit observer les décrets quant au chant de ce verset apr les litanies ou les hymnes des saints chantées devant le Saint-Sacrement.34/181

Dommages-intérêts:Quand ils obligent en l'absence de faute théologique:29/498

Don:L'acceptation d'un don fait par un religieux n'est un cas réservé que si le religieux est profès à voeux solennels ou profès à voeux simples dans la Compagnie de Jésus?29/150
-Aliénation de dons votifs.49/430

Dot:La dot d'une religieuse morte en déans des trois années des voeux simples revient au monastère.36/450
-Restitution de la dot moniale et des biens extra-dotaux,en cas de légitime sécularisation.46/133

Double effet:(Principe du -):Questions de théologie morale à propos de ce principe.46/220

Doubles majeurs:Suppression de leurs octaves.44/224

Doute positif:48/489

Doxologie:Quand l'office de la couronne d'épines ou du saint suaire en carême suit l'office votif du très saint sac rement on ne fait pas mémoire de ce dernier,mais on en dit quand même la doxologie.27/264
-Doxologie à l'hymne des secondes vêpres d'une fête auxquelles se fait la mémoire de l'office votif du saint sacrement ou de la sainte Vierge.33/619
-Dans la concurrence d'une fête de Notre Seigneur avec une fête de la sainte Vierge,la doxologie sera celle de la fête qui a les vêpres intégrales.34/102

Doyen cantonal:Son amovibilité d'après la Rote.41/742

Drapeau:Leur admission dans les églises et les convois funèbres. 30/304

Droit:droit canonique:Articles sur cette matière.voir table méthodiqueIII,au mot droit canonique.39/
-Droits funéraires:Hospices non exempts.39/37
-Droits des assistants et du procureur général dans leurs provinces propres.44/371

Écoles catholiques

Notification à tous les supérieurs d'Ordres et de Congrégations religieuses en Italie sur la création d'un Office Central pour les Écoles et Instituts Catholiques 59, 682

Droit:droits d'entrée dans les églises:leur perception.44/36
-Droit canonique:voir table III.48/
-droit.voir chapitre,taxe.48/
-Droit canonique:Du Concile du Vatican au Code de droit canonique.56/885
-Droit de l'église orientale:sa codification.57/160

Eau:L'eau employée au S.Sacrifice de la Messe.37/105
-Eau baptismale.42/479

Ecclesia Christi:Les frères convers et le décret "Ecclesia Christi.43/438

Eckhart:Un essai de réhabilitation de Meister Eckhart.54/504
-Eckehart.55/134,153

Eclairage des églises:On peut se servir de la lumière électrique.27/502
-Mais non pour le culte.27/503
-Ni sur la table de l'autel et au dessus.27/503
-On peut se servir de gaz,d'huile,de pétrole,de stéarine, dans les mêmes conditions que de la lumière électrique.27/505

Ecoles:Propositions de Mgr.Satolli,délégué du Saint-Siège apostolique aux Etats-Unis.25/82
-Elles sont examinées,légèrement modifiées dans la réunion des Archevêques des Etats-Unis,à New-York.25/343
-Approbation qu'elles y reçoivent.25/343
-Inopportunément publiées,elles soulèvent des contradictions et sont mal interprétées.25/344
-Recours de quelques évêques au Souverain Pontife;il ordonne à tous les évêques de lui faire connaitre leur sentiment.25/344
-Les avis sont partagés;quelques évêques craignent qu'on y voie l'abrogation partielle des décrets des conciles de Baltimore,contrairement à la pensée de Mgr.Satolli.25/344
-Décision.25/345
-Texte du concile de Baltimore sur l'obligation pour les parents d'envoyer leurs enfants à des écoles vraiment catholiques.27/371
-Droits de l'Ordinaire pour y amener les parents.27/372
-Inconvénients des écoles neutres.27/609
-Eloges donnés au zèle des Evêques du Canada pour leur manière d'agir dans la question des écoles de la Province de Manitoba.27/608,610
-Lettre encyclique aux Evêques du Canada sur la loi scolaire 30/64
-Ecole mixte:Dangers qu'elle présente.33/92
-Précautions à prendre dans les cas où il faut tolérer ces écoles.33/93
-Instruction de la Propagande sur ce sujet.33/94
-On ne peut y permettre rien de contraire à la loi divine, ni de dangereux pour la foi et les moeurs des catholiques.33/94
-En raison des circonstances,on peut y tolérer un catéchiste schismatique pour les schismatiques,non l'y appeler.33/94

-Permettre qu'un professeur acatholique enseigne des matières purement profanes.33/95
-Et se servir pour ces matières de livres écrits par des catholiques.33/95
-Cela n'est pas permis pour les sciences philosophiques et morales.33/95
-Frères des Ecoles chrétiennes:Doivent-ils renoncer à leur profession religieuse pour conserver les Ecoles?39/431
-Ecole:Devoir des parents à l'égard des écoles.42/232
-Ecole catholique.53/184
-Ecoles publiques;Décret sur les prêtres qui enseignent dans les écoles publiques.54/306
-Ecole catholique:Ecole catholique aux Etats-Unis.54/670,676
-Ecoles:Direction des écoles dans les Vicariats et Préfectures apostoliques.56/43
-Ecoles apostoliques:Funérailles des élèves.58/67

Ecossais:Encyclique que leur adresse le Souverain Pontife:appel à l'union.31/63

Ecriture-Sainte:Quand les éditions en sont permises?30/60
-Quand elles sont prohibées.30/62 -voir Bible,Inspiration, Vulgate.30/
-Ecriture-sainte:voir Bible,Loisy.35/
-Les citations implicites:1)Histoire et nature des citations implicites.2)Le décret de la commission Biblique et sa portée.37/289,300
-Articles sur l'écriture-sainte:voir table méthodique III 39/
-Inspiration et authenticité.41/243
-Le grec du Nouveau-Testament.41/181
-Histoire des livres du Nouveau-Testament;Actes,Epitres catholiques,écrits johanniques.41/182 -voir Commission biblique.41/
-Ecriture-sainte:voir Examens bibliques,Evangile.43/
-Interdiction des divers commentaires.44/646-voir Evangiles. 44/
-Authenticité et but des paraboles évangéliques d'après une introduction récente.45/69
-Note sur les oeuvres bibliques de Pierre d'Ailly.45/53
-Le décret de Gélase "de libris recipiendis et non recipiendis" 45/60
-La bible Sixto-Clémentine.45/757
-Une bible pour les gens du monde.45/57
-Ecriture-sainte:Sa dignité:son interprétation;voir Encyclique sur saint Jérôme.48/-voir Paul,Mathieu,Zorell.48/
-Ecriture-sainte:Congrès biblique de Cambridge.49/329-voir saint Jean.49/
-Motu proprio sur l'enseignement de l'écriture-sainte.52/98
-Ecriture-sainte:voir Grades en Ecriture-sainte.54/

Ecrivains catholiques:leur éloge,leurs devoirs.27/40

Edition:Toute nouvelle édition requiert un nouvel imprimatur. 32/562

Education religieuse.49/268
-Education sexuelle:Décret sur l'éducation sexuelle et l'eugénique.57/524
-Encyclique sur l'éducation(catholique) chrétienne de la jeunesse.58/231,298

Eglise. Instruction sur l'exécution de la musique sacrée dans les églises. 51/453 - La lumière dans les ~ 59/629

Eglise-mère. Droits de ~ 60/647

Education:L'Eglise et les oeuvres d'éducation populaire.
58/585

Effet juridique des consultations.55/100

Efficacité per se et per accidens.Voir sacrement des vivants.
35/244

Effort personnel.voir Pénitence.49/

Eglise catholique:Avantages et bienfaits de la religion chrétienne envers les individus et les sociétés.26/118
-Elle n'est point laissée à l'arbitraire;c'est l'Eglise qu'il faut écouter et suivre.26/118
-Graves conséquences de l'accomplissement ou de la négligence de ce devoir.26/119
-Suavité du gouvernement de l'église.26/119
-Utilité de son enseignement et de ses préceptes pour les Princes et les peuples.26/120
-Eglise:Elle a pour fin le salut des âmes.27/31
-Avantages qu'elle procure pour le bien temporel.27/31
-Progrès de l'église aux Etats-Unis.27/31
-Leurs causes.27/32
-Il ne faut pas en conclure que l'église doive être partout séparée de l'Etat comme en Amérique.27/32
-Ce qu'elle a fait de tout temps pour encourager et développer les sciences.27/33
-L'unité de l'église.28/498
-Union des églises orientales.28/597
-L'église est-elle bénite quand le cimétière l'est?28/293-voir Consécration.28/
-Réconciliation pour séjour prolongé des ouvriers.29/664
-Réconciliation pour séjour de soldats.29/666
-Droits des églises des réguliers.30/538
-Doctrine américaniste sur l'église.34/23
-Encyclique sur les luttes de l'église.34/269
-On ne doit pas consacrer mais bénir solennellement une église en bois,fut-elle cathédrale.34/406
-Pourquoi?34/407
-Une église ne perd pas ses indulgences lorsqu'elle est rebâtie à peu près au même lieu,sous le même vocable.34/519
-Comment faut-il entendre les mots à peu près au même lieu.
34/521
-L'église naissante et le catholicisme.41/208,240
-Rapports de l'église et de l'état.Lettre à l'archevêque de Lyon.46/54
-L'église et les gouvernements existants.47/365
-Les églises réceptices.47/628
-Corps mystique.48/334
-Traité de l'église.48/499
-Le pouvoir absolu dans l'église.52/129
-Fixité et variations dans l'Eglise.52/449
-Saint Paul et l'unité de l'église.53/656
-Eglise:voir Congrès.54/
-L'Eglise catholique aux Etats-Unis.54/655
-Eglise et Question syndicale.56/720
-Une Eglise servante de l'Etat:l'Eglise orthodoxe roumaine.
56/56
-L'église catholique de rite latin en Roumanie.56/404
-Jeûne pour la consécration d'une église.56/757
-Union des églises.56/475

Eglise:Comment travailler à la réunion de l'église russe?57/35
-Saint Robert Bellarmin,apologiste de l'église.57/397
-Le problème de l'église dans le protestantisme hollandais. 57/884
-Les laiques sont-ils d'Eglise?57/900
-Consécration d'église?57/449
-Quelques aspects caractéristiques de la musique d'église. 57/593
-L'église et les oeuvres d'éducation populaire.58/585
-Le jeûne imposé à l'occasion de la consécration d'une église.58/66
-Eglise paroissiale et chapelle de couvent.58/223
-Eglises orientales unies:Codification du droit de l'Eglise orientale.58/160
-L'Eglise gréco-ruthène au Canada.58/786

E.L.:La vérité pratique.35/5
-Un récent décret du Saint-Siège et la persécution en France.35/139
-La théologie morale.35/468

Electeur:Bonne foi des électeurs au sujet du péché de coopération 32/215
-Doit-on les interroger?32/215
-Les avertir?32/216

Election:Droit des chapitres allemands dans l'élection des évêques.34/178
-Droit du Souverain.34/180
-Conditions pour la réélection des abbesses.34/208
-Elections des abbesses et des prieures.43/32
-Présidence aux élections d'une supérieure.48/154
-Option et élection dans un chapitre canonial.52/100

Electricité:voir illumination.34/
-Son usage liturgique.49/363

Electriques(lampes):A l'exposition du Saint-Sacrement.44/607

Elévation à la messe.-Son histoire.40/691
-Elévation:voir indulgence.48/

Elèves schismatiques à l'église.40/173
-A l'école catholique,leurs livres hétérodoxes.40/38

Emancipation religieuse des Républiques hispano-américaines.53/ 208

Embryotomie:On examine trois causes qui légitiment cette pratique aux yeux de certains médecins.Première cause;Certaines maladies de la mère.-Critique de cette opinion.37/184
-Deuxième cause:Rétrécissement du bassin.Critique de l'opinion qui autorise le foeticide en ce cas.37/185
-Remarquables paroles de M. le professeur Hubert au sein d'une séance médicale.37/186
-Troisième cause:La grossesse extra-utérine-Critique.37/189
-Décisions du Saint-Siège sur cet objet.37/191
-Au sujet de l'avortement médical et de l'embryotomie sur le foetus vivant,il n'y a plus rien à attendre:la condamnation de ces pratiques est définitive.37/192
-Quant à l'extraction des foetus ectopiques avant leur viabilité.37/192

Empêchement public de mariage. Réponse de la commission d'interprétation au Code (21 juin 1932)
59/741.

Embryotomie:Dans le doute s'il s'agit d'un foetus ectopique ou d'une simple tumeur,que doit faire le médecin.37/195

Emigrants Italiens.43/743
-Nomination d'un ordinaire.48/261

Émigration:Circulaire aux évêques concernant les prêtres italiens qui émigrent en Amérique.30/71
-Emigration italienne:institution d'un séminaire spécial. 46/431

Empêchement:La crainte dirime le mariage.28/38
-Il y a trois empêchements à déclarer si les fiancés sont parents au deuxième degré collatéral de consanguinité,et si leurs aïeux communs étaient dans le même cas.28/427
-Un empêchement présumé;que faire en ce cas?28/698,700
-voir dispense.28/
-voir Dispense,Ligamen.30/
-L'empêchement de religion mixte et les facultés du 20 février 1888.31/90
-voir Affinité.31/
-voir obligation de faire connaitre les empêchements.33/
-Empêchements de mariage:La clandestinité.36/312
-L'évêque peut-il dispenser d'un empêchement douteux?36/374
-voir Dispenses.36/
-Empêchements canoniques à la vie religieuse.42/267,281
-Empêchement matrimonial:impuissance ou stérilité.42/193
-Dispense des empêchements in articulo mortis.42/482,360,783
-Empêchement de crime et mariage civil.voir Mariage.44/
-Empêchements matrimoniaux:Disparité de culte.Cautions.45/9
-voir Mariage.45/
-voir Mariage.48/
-voir Disparité.52/
-Empêchements de mariages occultes.55/288
-Empêchement de mariage:sens du mot.56/685

Employés:Les retraites fermées de jeunes ouvriers et de jeunes employés.57/47

Encens:On peut encenser autour de la bierre aux enterremenst qui se font sub vespere si telle est la coutume.34/181
-Il faut en faire usage dans toutes les messes chantées avec assistance de diacre et de sous-diacre.36/435
-Le célébrant doit imposer trois fois l'encens,chaque fois qu'il doit encenser.36/437

Encensements:Quand l'évêque assiste à: la messe solennelle avec la cappa,ce n'est pas lui,c'est le célébrant qui doit être encensé à l'évangile.25/70
-C'est un abus de faire l'encensement des personnes "dupli-ci thuribulo.25/70
-Encensements aux vêpres.voir vêpres.26/
-Il faut les faire aux vêpres quand le célébrant est paré, le fut-il seul.27/263
-Manière d'encenser le très saint sacrment.32/212
-Manière d'encenser.32/653
-Rite à observer dans l'encensement du choeur.32/654
-Encensement des statuts.35/210

Encyclique "dilectissima Nobis" sur le sort injuste fait à l'Église catholique en Espagne 66, 644

Enseignement final et grâces dernières 59/865

Enfant. Leur communion 00, 152

Encensements:à la bénédiction du S.Sacrement.40/105
-Encensements prescrits dans les expositions,les bénédiction
les processions du Saint-Sacrement.58/501

Encihiridon ordinandorum.26/556
-Observations.28/215

Enchiridion patristicum.44/60

Encyclique:Sur le rosaire.28/613
-Sur l'unité de l'église.28/498
-Encyclique "Iniquis afflictisque"sur la persécution au Mexique.54/141
-Casti Connubii.58/141
-Quadragesimo anno.58/610
-Non abbiamo bisogno.58/718
-Nova impendet.58/817

Energie:voir Vertus.38/

Enfance(sainte) de Jésus:Fête,messe et commémoraison aux suffrages là où la sainte Enfance est titulaire.29/97

Enfant:L'enfant né d'un mariage invalide est-il légitime?28/550
-voir légitimation.28/
-Avant sept ans,les enfants ne sont pas tenus à l'abstinence.29/598
-voir Catéchisme,Baptême,Communion,Confirmation.29/
-voir Communion.30/
-Enfant Jésus de Prague:Sodalités de de nom.45/424
-Les enfants et le précepte pascal.46/550
-voir Communion.48/
-Enfants de parents socialistes.voir baptême.49/
-A propos de la première communion des enfants.58/58
-Prédication aux enfants.58/239
-Légitimation des enfants.58/261

Enfer:voir peines,damnés.31/

Engagemens financiers.voir aliénation.44/

Enregistrement canonique des actes paroissiaux.41/657

Enseignement chrétien:Lettre encyclique sur l'enseignement chrétien à l'occasion du centenaire du B.Canisius.29/519
-voir Catéchisme,Continence,Prédication.29/
-Enseignement de la morale:sa méthode.48/497
-Enseignement religieux dans les collèges.52/136
-L'enseignement de la religion.Docurents pontificaux.52/163
-L'enseignement de la doctrine de saint Thomas.52/269,358
-L'enseignement religieux.52/625
-Enseignement de la religion dans les postulats et les noviciats.57/417

Enterrement:Messes basses pendant la Messe d'enterrement.28/692
-voir absoute,de profundis,encens,funérailles,office.34/
-voir absoute.36/

Ephrem(saint) docteur de l'église.48/146

Epiclèse:L'épiclèse dans les différentes liturgies.41/632

Epistolat ad Demetriadem Virginem seu Tractatus de humilitate 60/999

Epiclèse:La consécration et l'épiclèse dans les missels Ethiopiens.45/630

Epilepsie:Cas de dispense de l'irréguralité pour cause d'épilepsie.29/81
-Irrégularité.39/439

Epiphanie:Le jour de la fête,faut-il être debout au Psaume Venite exultemus du troisième nocturne.27/378
-voir Vigile.33/
-Les dimanches après l'épiphanie et les nouvelles rubriques. voir "divino afflatu"44/

Episcopat indigène.54/122

Epitres pastorales de saint Paul.Déclaration de la commission biblique.45/601
-L'épitre aux Hébreux.47/447

Epousailles:Comme empêchement au mariage.1)Existence du pouvoir de dispense dans le Souverain Pontife.35/362
-La preuve se tire des faits c'est-à-dire de la dispense déjà accordée en pareille circonstance.L'aveu des canonistes est là,les décisions aussi.35/363
-Le saint-siège dans le même ordre de choses peut plus,donc. 35/364
-L'accord unanime des théologiens confirme ce sentiment.35/364
-La seule difficulté objectée par les adversaires est le droit acquis d'un tiers.35/365
-Enfin la raison dit que le pontife peut priver de ses droits acquis l'une des parties contractantes,Le droit engendré par les fiançailles,est un droit naturel,cependant il est basé sur un fait humain.35/366
-Or le pontife peut toucher à l'acte qui sert de base à ce droit et l'annuler.35/367
-Pour agir de la sorte le pape a besoin d'un juste motif. 35/368
-Il agit sur des droits qui ne sont pas purements temporels non pas comme si ceux-ci étaient conditionels,comme s'il eut sur les chrétiens une puissance dominative,mais par la souveraineté de son pouvoir ecclésiastique.35/369
-Les évêques n'ont pas ce pouvoir par eux-mêmes.35/370
-2)Quant aux motifs qui doivent guider le saint Pontife: Son bon plaisir seul ne saurrait suffire.35/371
-Il faut voir où il y a le plus grand bien.35/372
-3)Mesure du plus grand bien à obtenir.C'est d'abord la nature du bien qui doit nous guider,et ensuite la certitude avec laquelle on peut l'atteindre.35/372
-La tierce personne peut être obligée par charité à céder ses droits acquis;elle y est tenue même de par la justice,la dispense une fois accordée.35/374
-Elle a droit à une compensation,ainsi qu'à la restitution des gages donnés par elle,non de ceux qu'elle a reçue.35/37

Erections d'un couvent.Conditions.40/587

Ermites de sint Augustin.-Concession de pouvoirs.42/570

Erreur:La juridiction est suppléée quand il y a erreur commune et invincible.30/422
-non d'un droit certain.30/423
-mais d'un droit douteux.30/423
-ou bien d'un fait accidentel qui vicie le titre.30/426
-et probablement aussi du fait principal qui confère le titre.30/426
-Quand l'erreur touchant les conditions essentielles du mariage le rend-elle invalide?30/633
-Erreur en tant qu'empêchement de mariage.35/378
-L'erreur en matière matrimoniale constitue un empêchement dirimant,quand elle a pour effet d'empêcher le consentement d'être volontaire.35/381
-Telle l'erreur de personne,telle aussi l'erreur au sujet d'une qualité qui a été posée comme condition sine qua non du contrat,ou sur laquelle l'intention d'un contractant s'est directement posée.35/384
-Il en est de même quand la qualité recherchée est de telle nature,qu'elle s'applique à une personne seulement au moment du contrat.35/385
-L'erreur de substance et l'erreur équivalente est de droit naturel.35/386
-L'erreur de condition dirime aussi,mais de droit ecclésiastique seulement.35/386
-L'erreur excuse de la censure au même titre que l'ignorance.37/647
-L'erreur qui fait que l'on frappe un prêtre au lieu d'un autre n'excuse pas de la censure lorsqu'on se rend compte que la personne que l'on atteint est réellement un prêtre?37/648

Eschatologique(discours) de Jésus.Mc.XIII etc.55/373

Espagne:Directions du saint-siège aux catholiques espagnols.45/109
-Le mouvement théologique en Espagne.56/705
-Renouvellement de la Bulla Cruciata pour les territoires de la monarchie espagnole.56/252
-Action catholique en Espagne:lettre de S.S.Pie XI à ce sujet 57/158
-Le mouvement théologique en Espagne(1929-1930)58/429

Espérance:La sainte vertu d'espérance.53/776

Esprit paroissial:et réguliers.44/496

Esprit-Saint:Lettre encyclique sur le saint Esprit.29/292
-La nouvelle couronne du saint-esprit et les indulgences y attachées.34/495
-voir Paraclet.34/

Essence du sacrifice de la messe.40/193
-Essence et existence:Rescrit de S.S.Benoit XV au T.R.P. Général de la Compagnie de Jésus sur la distinction réelle entre l'essence et l'existence.47/241

Estomac:Quand on peut le laver après avoir reçu la communion.34/510

Etat libre:La preuve de l'état libre par témoins est-elle nécessaire même quand les époux n'ont jamais quitté le diocèse? 26/311

Etat libre:Texte de l'indult permettant de déférer le serment aux soldats et à ceux qui sont "vagi".26/314
-Il ne faut déférer ce serment lorsque l'état libre ne peut être prouvé autrement.26/312
-L'évêque peut-il regarder comme "vagi" ceux qui ont demeuré en divers lieux et déclarent ne pouvoir fournir de témoins aux diverses curies épiscopales,à toutes ou à quelques-unes et se contenter de leur serment?26/311,313
-Peut-on,en pareil cas,se contenter de témoins du lieu où le mariage est contracté,ou bien du serment supplétoire?Quid in casibus difficilioribus?urgentibus?26/313
-La preuve testimoniale d'état libre doit-elle être toujours faite non seulement sur les témoignages,mais par les publications?26/312
-Le seul témoignage de la femme suffit-il pour prouver la mort de son conjoint?26/153
-Etat libre des épouses de ceux qui ont disparu à la bataille d'Adoua.31/92
-Certitude nécessaire à cer égard pour contracter mariage: comment on l'acquiert.31/94
-Qui en juge?31/95
-Utilité des renseignements pris par l'autorité civile.31/95
-Serment supplétoire pour le prouver.31/188
-Comment on le prouve.33/645
-La coutume de nos pays est-elle légitime?33/646
-Sa preuve en cas de disparition du conjoint.41/729

Etat et Eglise:Leurs rapports chez les orthodoxes de Roumanie. 56/56

Etat de grâce:sa certitude théologique.43/311

Etats-Unis:voir titulaire.35/
-Fidèles gréco-ruthènes aux Etats-Unis.57/787

Ethnologie:La semaine d'ethnologie religieuse.45/319
-Semaine d'ethnologie religieuse.48/106
-Semaine à Tilbourg.49/496

Etienne(saint)Son octave divise les vêpres avec celles de saint Jean.30/668

Et in carnatus est:Double génuflexion les jours de Noël et de l'Annonciation.44/607

Etole:Les curés peuvent-ils prendre l'étole sur le rochet ou le surplis couvert de la mantelletta,pour l'administration des sacrements?25/62
-Les chanoines peuvent-ils prendre l'étole sur la cappa pour distribuer la sainte communion,ou pour porter la patène,quand l'Evêque la distribue lui-même?25/62
-Quelle étole doit prendre,pour donner la communion extra missam le prêtre qui a récité un office votif?25/549
-Couleur de l'étole pour la distribution de la sainte communion et la bénédiction du très saint Sacrement.29/15b
-Sa couleur dans les offices extraliturgiques.30/657
-Couleur requise de l'étole dans l'administration de l'Extrême-Onction.31/485
-Peut-on s'en passer dans le cas de nécessité?31/485

Etole:Est-elle requise pour la prédication?32/296
-Etole:voir vêpres.34/
-L'étole aux vêpres.41/419
-A vêpres.44/33
-Sa couleur à l'exposition du saint Sacrment.44/30
-Pour la communion le jour des morts.44/444

Etranger:Qui est considéré comme étranger à Rome dans les bulles du Jubilé?32/80

Etres vivants:Leurs prétendues créations artificielles.39/281

Etudes:Sur l'interprétation des études.47/102
-Les études dans les grands séminaires.47/594
-La nouvelle constitution "Deus scientiarum Dominus" sur les Etudes .58/769,817,823

Etudes bibliques:Importance des saintes Ecritures:leur inspiration 25/566
-Attaques de l'impiété à repousser,nouveautés imprudentes à arrêter.25/567
-Utilité des saintes écritures et de leur étude.25/567
-Tous les siècles ont vu des hommes remarquables s'appliquer à cette étude et produire des travaux importants.25/571
-Adversaires des saintes écritures.25/574
-Choix des professeurs d'Ecriture sainte,études préalables nécessaires,cours d'Ecriture-sainte.25/576
-Usage de la vulgate.25/576
-Règles d'interprétation.25/578
-Sens à rejeter absolument.25/579
-Interprétation des Pères.25/586
-Des autres écrivains catholiques.25/581
-Des auteurs non catholiques.25/581
-Nécessité de la science des écritures pour l'étude de la théologie.25/581
-De leur assurer au moins une croyamce humaine.25/583
-Etudes des langues orientales.25/584
-Connaissance des sciences naturelles.25/584
-Quid,en cas de divergence?25/586
-Discernement à faire entre les interprétations des Pères ou des auteurs.25/586
-Utilité de l'histoire.25/587
-Dispositions hostiles de quelques-uns.25/587
-Ne pas restreindre l'inspiration.25/587
-Part,non seulement des théologiens,mais des savants catholiques,dans la défense de l'écriture.25/589
-Eloge de ceux qui favorisent les études bibliques par leur générosité.25/590
-Il faut que tous s'appuient sur les principes posés plus hau 25/590
-Lettre apostolique instituant la commission des études bi-~~bibles.~~ bliques.34/630
-voir vulgate.35/
-Commission pour les études bibliques.35/201
-Règlement imposé à ses membres.35/
-L'évêque ne peut dispenser du temps d'études théologiques que requiert le décret Auctis pour l'ordination.28/549

Etudes orientales:Encyclique "Rerum orientalium" 55/685
-Etudes orientales dans les séminaires.57/420

Etudiant:Les mots qui studiis theologicis aut biblicis dant operam s'entendent de tous les étudiants en théologie. 30/510

Eucharistie:Quel est le ministre ordinaire du sacrment?27/393
-Tout prêtre peut-il donner licitement la sainte communion? 27/393
-Le diacre est ministre extraordinaire :quo sensu?27/393
-Quid,des autres clercs et des laics?27/394
-Jusqu'à quel point un simple prêtre est-il tenu à administre le saint viatique en cas d'épidémie,ou à venir au secours des moribonds?27/394
-Un curré pourrait-il en pareil cas accepter le concours d'un prêtre schismatique?27/396
-Pourrait-il faire distribuer la sainte eucharistie par un laïque?27/396
-Peut-il présenter la sainte hostie au moribond,pour qu'il se communie lui-même?27/396
-Respect dûà l'eucharistie.30/252
-On ne peut la porter aux malades pour la faire adorer seulement.30/360
-voir communion ,messe,viatique.30/
-Sa distribution au moyen d'un instrument.31/127
-voir chalumeau.31/
-On ne peut la conserver habituellement qu'à un seul autel. 32/640
-Transitoirement on peut la conserver à plusieurs autels. 32/640
-voir communion ,exposition.32/
-Encyclique de Léon XIII sur la sainte eucharistie.34/386
-Son efficacité accidentelle.voir sacrement des vivants.35/
-Institution d'un triduum annuel en son honneur.39/395
-voir communion.39/
-voir Anglicans,communion,saint-sacrement,messe.40/
-Pratique de dévotion envers le très saint sacrment.41/174
-Lampes du très saint sacrement.41/306
-Fréquence des saluts du très saint sacrment.41/558
-Faut-il toujours couvrir les vases sacrés?41/287
-Purification de la pyxide.41/352
-voir communion,messe.41/
-voir communion,messe.43/
-Exposition du saint sacrement.43/419
-Communion_le jour de Pâques dans les églises non paroissiales.45/181
-Doit-on faire la communion pascale à la paroisse?45/505
-Port de la communion aux malades en forme privée?45/179
-Constitution Tradita portant nouvelles règles pour communier hors de son rite.45/91
-Communion des malades dans les monastères de clôture pontificale.45/27
-L'imitation et la communion fréquente.45/123
-Sur la sainte eucharistie:commentaire du nouveau code.47/581
-Royauté pacifique de N.S.J.C.49/285
-voir jeûne,messe,coeur.49/
-Réflexions sur le sacrifice eucharistique,sur sa nature. 56/289
-Instruction de la sainte congrégation des sacrements sur la distribution et conservation de la sainte aucharistie.57/48
-voir saint sacrement.58/

Eudistes:Le général des Eudistes et le Tiers-Ordre du Sacré-Coeur. 43/577

Eugénique:Décret sur "l'éducation sexuelle" et "l'eugénique".58/524

Evangile;Défense de faire assister par des acolythes portant des cierges,le lecteur de l'évangile dans les matines.30/316
-Indulgence pour sa lecture.31/313
-Société pour sa diffusion.39/279
-Auteur et historicité du quatrième évangile.39/443
-Controverse sur la quatrième évangile.40/429
-Choix de l'évangile et de l'épitre à la messe de Requiem. 41/338
-Un nouveau fragment non canonique relatif à l'évangile.41/241
-voir sainte ~~eueh~~ écriture.41/
-Au sujet du quatrième évangile.42/238
-Evangile de saint Matthieu.43/570
-L'évangile hébreu de saint Matthieu.43/484
-Evangile selon saint Marc d'après le R.P.Lagrange.43/758
-Relation des synoptiques.44/616
-Décisions de la commission biblique sur saint Marc et saint Luc.44/613
-Dernier évangile dans les cas d'occurrence.47/123
-Evangiles propres à réciter à la fin de la messe.49/552
-voir Jean,Luc.49/
-Evangile de saint Jean selon son plus récent commentaire. 53/335
-Principes d'exégèse des évangiles:Une introduction à l'évangile.56/55
-Le prologue du troisième évangile.56/714
-Marc,Matthieu,Luc,exégèse.58/54
-Matthieu,Luc,exégèse.58/56
-Matthieu,Luc,exégèse.58/57

Evêque:Quant à la célébration de la sainte messe:La chapelle de son évêché est publique.Le nombre des messes n'y est pas limité et tous ceux qui y assistent à la messe remplissent le précepte.26/246
-Hors de son diocèse,il a toujours droit à célébrer sur un autel portatif.26/246
-Où se trouvent les textes ~~et~~ qui établissent et limitent ce droit?26/246
-Mais il n'a plus les mêmes privilèges que dans la chapelle de son évêché;il ne peut que célébrer sa messe et en faire célébrer une seconde devant lui,ces messes ne servent à l'accomplissement du précepte que pour lui et ses serviteurs. 26/246
-S'il y a un oratoire privé dans la maison où il se trouve, il est plus convenable qu'il s'en serve.26/244
-Il a les mêmes privilèges.26/244
-Et les personnes qui ont l'oratoire privé peuvent en user quand même dans les limites de leur indult.26/244
-Quant à l'anniversaire de son élection ou de sa consécration La mémoire de cet anniversaire doit être faite par tous les prêtres qui célèbre ce jour là dans le diocèse,et par eux seuls.26/399
-La messe de l'anniversaire ne peut être chantée que dans la cathédrale.26/399

Evêque:Quand cette messe est accidentellement empêchée,on en fait mémoire après l'oraison du jour et "sub unica conclusione" 26/399
-Si cette anniversaire se rencontre accidentellement avec un double de première classe,il est omis pour l'année,si la rencontre est perpétuelle,il est transféré.26/399
-Cette translation une fois faite,on ne revient pas au premie jour,s'il est libre,et l'anniversaire est omis si le jour fixé est accidentellement empêché.26/398
-Quid,si cet anniversaire tombe le mardi saint.26/399
-Le 24 décembre?26/398
-Défunt:Son corps doit être revêtu des ornements sacrés,lesquels,?26/401
-Etre exposé publiquement et solennellement "in propriae aedi aula majori".26/401
-Des messes peuvent être célébrées tout le matin pour le repos de son âme,non seulement dans sa chapelle,mais devant son corps.26/401
-Sans préjudice des suffrages auxquels il a le droit d'après le cérémonial des évêques.26/401
-Quid,s'il meurt hors de son diocèse.26/401
-S'il meurt à Rome?26/402
-S'il est évêque titulaire?26/402
-Conseils du Pape aux évêques:Importance de la formation du clergé.26/122
-Desséminaires.26/122
-Il faut y cultiver la science et la piété.26/123,357,566
-Bien choisir les professeurs.26/567
-Soins à donner au clergé lui-même.26/123
-Utilité des ordres religieux.26/568
-Nécessité de pourvoir les peuples d'excellents pasteurs.26/358
-De travailler à la conversion des infidèles des missions. 26/360
-D'avoir de bons journaux ou revues à opposer aux mauvais. 26/360,569
-Education de la jeunesse.26/568
-Avantages des associations.26/569
-Réunions d'évêques.26/569
-Evêques et archevêques:Forme de la croix archiépiscopale/ 27/616,618
-Usage des gants.27/616,619
-La croix pectorale se porte-t-ellesur la chasuble et sur la chape?27/616,620
-L'evêque dans un diocèse peut-il porter la mozette?27/616, 621
-La cappa?27/616,622
-Quand porte-t-il la crosse en dehors de son diocèse?27/616 623
-L'évêque diocésain peut-il ~~porter~~ toujours lui céder son trône?27/616,623
-Quelle barrette peut porter l'évêque?27/617,624
-Peut-il autoriser un religieux sorti de son Ordre à exercer les fonctions sacrées sans l'admettre parmi son clergé?28/ 191
-Pouvoir de dispenser du jeûne et de l'abstinence.28/286
-Il doit recevoir la profession de foi des curés.28/157
-Quel titulaire peut-il assigner à une église?28/195
-Peut-il en transférer la solennité?28/196

Evêque:Quel est l'anniversaire du dies electionis?28/196
-Il peut autoriser un curé indigent à accepter un honoraire le dimanche,en transférant la messe pro populo à un autre jour.28/568
-Peut-il dispenser d'une disposition du décret Auctis?28/549
-Il gagne l'indulgence en donnant la bénédiction papale au peuple.28/655
-Privilège concernant la célébration de la messe partout où il se trouve.28/671
-voir administration,exemption,fruits,juridiction,quête.28/
-Peut-il imposer une charge extraordinaire à ses prêtres? 30/295
-Taxes qu'il peut imposer.30/531
-Quand il ne peut pas porter la mozette.30/650
-voir bible,congrégation religieuse,fondation,indulgence.30/
-Un évêque-chanoine ne doit pas assister un évêque dans ses fonctions pontificales.31/79
-Les Evêques suffragants ne peuvent pas assister le Primat dans ses fonctions pontificales.31/80
-Quel est le pouvoir des évêques concernant la permission à accorder de lire des livres prohibés?31/344,349
-Dans quelles conditions un évêque peut-il céder son trône à un autre?31/428
-voir oratoire.31/
-Peut-il défendre à un curé démissionnaire d'habiter la paroisse qu'il a résignée?32/301
-Il peut défendre à ses prêtres de passer dans un autre diocèse sans avoir obtenu son autorisation.32/302
-Sans juste raison il ne peut refuser les lettres testimoniales aux prêtres qui veulent quitter son diocèse.32/304
-Conduite à tenir à l'égard des prêtres étrangers qui veulent s'établir dans son diocèse?32/305
-L'ablution des mains n'est pas prescrite après la messe de l'évêque.32/652
-voir livres.32/
-Pouvoirs des évêques pour le cas perplexe.34/544
-Ils peuvent les déléguer.34/545
-Fonctions épiscopales dans les cathédrales en l'absence de l'évêque.35/206
-Pouvoir des évêques pour dispenser des empêchements douteux de mariage.36/374
-Evêque étranger:sa réception à la porte de l'église.38/180
-Assistance et trône de l'évêque.41/490
-Anniversaire de l'évêque défunt.41/328
-Indulgence de son anneau.41/343
-Réunions provinciales d'évêques.41/46
-Evêque religieux,ses relations avec son institut.41/678
-Pouvoirs de l'évêque relativement au celebret.41/739
-Les réguliers et les livres prohibés par l'ordinnaire sous peine de suspense.41/478
-Leurs attributions au sujet des legs pieux.42/238
-Leur pouvoir de dispenser du jeûne et de l'abstinence.42/349
-Messe pour l'anniversaire de leur élection ou translation. 42/573
-Ordonnance pour leur rapport sur l'état du diocèse.42/219, 284
-Pouvoirs des évêques en Espagne sur les religieux.43/667
-Pouvoir de l'évêque sur la taxe des messes fondées.43/364

Examen et formation des religieux appelés aux ordres sacrés

59/547

Evêque:Cérémonies pontificales devant le saint-sacrement.45/685
-Jours où la consécration des évêques est permise.45/690
-Pouvoir de l'évêque de permettre la célébration de la messe dans les maisons particulières.46/560
-Liste des évêques signataires au concile de Constantinople d'après deux manuscrits de Patmos.46/248
-Informations pour l'épiscopat,obligation du secret.46/623
-Leur pouvoir relativement aux oratoires privés.47/20
-Evêque auxiliaire sedi datus.47/369
-Mode de proposition pour les sièges épiscopaux au Canada et à Terre-Neuve.47/44
-Leur autorité sur les sociétés de saint Vincent de Paul. 48/317
-voir Taxe.48/
-Récitation de l'office.49/42
-Evêques chinois.54/122
-Collation aux évêques du titre d'"Excellence révérendissime ".58/258
-Concession d'indulgences par les évêques.58/260

Evocation:En quoi consiste l'évocation des esprits.30/582
-voir spiritisme.30/

Exagérations et mensonge.55/55

Examen canonique des religieuses.-Sa réitération avan t les voeux solennels.41/424
-Programme des examens de licence et de doctorat bibliques. 43/296,673
-Institut biblique.43/577
-Règles pour les examens canoniques en droit canon.47/193
-Examen pour l'obtention d'une cure.48/153

Excardination des laïques pour l'ordination.39/93

Excellence Révérendissime:Titre étendu à tous les évêques.58/258

Exclusive:Abolition du prétendu droitd'exclusive.41/421
-L'exclusive et la vacance du saint-Siège.42/65

Excommunication:Excommunication de la bulle sacramentum encourue par celui qui absout ou feint d'absoudre son complice qui n'a pas confessé le péché de complicité.28/206
-L'excommunication pour communication in crimine criminoso avec un excommunié ne vise pas les excommuniés par les congrégations romaines.29/536
-L'excommunié peut-il absoudre un moribond?30/280
-Contre celui qui absout son complice.31/156
-Qui concerne-t-elle?31/156
-L'encourt-on quand on feint d'absoudre?31/157
-L'encourt-on quand le péché de complicité n'est pas déclaré? 31/158
-Quid, s'il est omis sur l'engagement du confesseur?31/158
-Excommuniés vitandi.31/413
-L'excommunication mineure est abolie par la constitution Apostolicae sedis.31/414
- Défense de communiquer avec les vitandi.31/416
-voir bibliothèque,communication,terre-sainte.31/
-Celle du canon Ut periculosa contre les réguliers apostats et fugitifs quittant l'habit religieux,est toujours en vigeur.33/361

Exégèse biblique

- d'une bonne interprétation de deux textes bibliques
60/483
- à travers 6 siècles d'exégèse : nouveaux fragments de commentaires grecs sur les épîtres de St Paul

Excommunication et liquidation.40/475
-Communication avec les hérétiques,privation de sépulture. 40/676
-Excommunication de l'abbé Murri.41/344
-Excommunication ob absolutionem complicis.41/440
-Excommunication de trois prêtres anglais.43/220
-voir censures.43/
-Pour outrages au cadavre d'un clerc.44/84
-Locataires et terrains d'église usurpés.44/375
-Accusateurs des clercs devant les tribunaux laïques.44/21
-Excommunication nominale.53/295
-Restriction du droit d'agir en justice.55/450
-Pour assignation d'un évêque devant la justice.55/539
-Excommunication du prêtre Joseph Turmel et mise à l'index de ses livres.58/64

Excommuniés et l'assistance aux offices.49/397

Exécration:Une église dont les murs ont perdu leur enduit perd-elle sa consécration?27/139
-Faut-il raisonner de même pour un calice dont la coupe a perdu sa dorure .27/140

Exégèse catholique,exégèse protestante.53/166

Exemplarisme:Ce que c'est.28/229
-Doctrine certaine.28/230
-Ancienne.28/233
-Belle.28/235
-Utile.28/238
-Agréable.28/239
-Comment voir le divin modèle?28/342
-Comment l'aimer?28/347
-Comment l'imiter?28/350
-Preuves de l'Exemplarisme.28/453
-Son opportunité pour les sciences.29/229
-Formation de l'encyclopédie des sciences dans l'antiquité. 29/232
-Sa perfection relative au moyen âge.29/234
-Sa déformation à l'âge moderne.29/236
-Sa restauration par l'exemplarisme.29/240
-Exemplarisme pour les arts.29/565
-Notion de l'art.29/565
-Oeuvres d'art.29/567
-Hiérarchie des beaux-arts et des belles-lettres.29/569
-L'exemplarisme,fondement du progrès des arts.29/571
-Véritable progrès de l'art.29/571
-Progrès dans l'antiquité:chez les païens.29/572
-Chez les Juifs.29/574
-Chez les premiers chrétiens.29/574
-Au moyen âge.29/575
-Décadence à la prétendue Renaissance.29/577
-Exemplarisme,fondement de la restauratino de l'art chrétien. 29/578
-Retour aux idées chrétiennes.29/578
-Usage à faire des auteurs et des arts de la Renaissance.29/ 579
-La restauration n'est pas un retour rétrograde vers le moyen âge,mais le perfectionnement de l'art à cette époque.29/582

Exposition et consécration

Exemplarisme:Ses effets salutaires dans l'ordre morale/30/239
-Item dans l'ordre social.30/240
-Exemplarisme divin:Ce que c'est que la doctrine de l'exemplarisme.33/267
-La preuve de l'exemplarisme.33/276
-Ce n'est pas une doctrine nouvelle.33/279
-Exposition de l'exemplarisme.33/280
-Son application à la perfection des sciences.33/284
-Item aux arts.33/292
-Item aux vertus.33/293

Exemption:Les congrégations de femmes ayant une supérieure générale,et approuvées à Rome,ne doivent pas rendre compte de l'administration de leurs biens à l'Ordinaire du lieu.28/643
-Exemption régulière,conditions.40/587

Exercises spirituels:Encyclique Sens nostra sur les Exercises spirituels.57/177,231
-Exercises spirituels(retraites) avant la Communion solennelle.57/147

Expectation partus B.M.V.:Lorsque cette fête tombe le mercredi des Quatre Temps,deux messes doivent être chantées dans les cathédrales et les collégiales.33/428

Explanation symboli;Raymond Martin.43/248

Explication de l'évangile:voir catéchisme.48/

Exposition publique des images et des statues des Bienheureux. 47/55

Exposition du très saint Sacrement:On ne peut tenir le tabernacle ouvert pour la dévotion privée.28/95
-On peut donner la bénédiction après l'exposition privée. 28/193
-Comment?28/193
-Inclinations à faire vers le très saint sacrement pendant l'évangile.28/193
-voir commémoraison.28/
-Pendant l'exposition du très saint sacrement on peut,à un autre autel,exposer des reliques,mais on ne peut pas bénir avec celles-ci ni les faire vénérer.32/656
-On ne peut célébrer la messe de Requiem dans la chapelle de l'exposition.32/656
-On ne peut exposer le très saint sacrment pour un défunt,là où la coutume n'existe pas.32/658
-voir messe.32/
-Manière dont on ne peut pas la faire.33/622
-voir messe,vêpres.33/
-Exposition du saint sacrement.43/419
-Exposition du saint sacrement:Prières en langue vulgaire. 44/30
-Petit baldaquin ou second trône en concurrence avec un grand baldaquin ou ciborium.44/29
-Consécration de l'hostie destinée à l'exposition du saint sacrement après la messe.44/33
-Trône inamovible ou petit ciborium fixe pour l'exposition. 44/29

Extrême Onction

Administration de l'extrême onction dans l'église
Copte catholique

Exposition du très saint sacrement:
-Trône d'exposition construit en dehors de l'autel.44/29
-Quelles sont les génuflexions et inclinaisons à faire par le diacre et le sous-diacre dans une messe sans exposition du très saint sacrement.58/809

Expulsion:Le décret touchant l'expulsion des religieux à voeux simples s'étend à ceux qui ne sont pas dans les Ordres.30/647
-Expulsion des religieux-leurs droits de retour.39/550

Extrait de baptême:Qui doit le receuillir dans un pensionnat en vue de la première communion?41/155
-Son enregistrement dans une autre paroisse.41/657

Extra tempora:L'indult extra tempora et les ordinands étrangers. 42/40

Extrême-Onction:Quand on doit l'administrer aux enfants en dessous de sept ans.29/387
-Vêtements sacerdotaux prescrits pour son administration. 30/528
-Quand peut-on l'administrer sans ces ornements?30/529
-Doit-on l'administrer avant la Pénitence et le Viatique? 31/469
-Matière de ce sacrement.31/471
-A qui doit-on refuser l'Extrême-Onction?31/480
-Peut-on l'administrer à un malade privé de l'usage des sens et qui a refusé l'Extrême-Onction?31/481
-Quand peut-on réitérer l'extrême-onction?31/482
-Ornements sacrés pour porter l'extrême-Onction.31/484
-Item pour l'administrer.31/485
-voir curé,étole,malade,onction.31/
-Matière éloignée de ce sacrement.33/29
-Matière prochaine.33/30
-Administré avec l'huile des catéchumènes,ce sacrement est-il valide?33/31
-L'onction doit se faire par le contact immédiat de la main. 33/33;623
-Cette prescription du rituel n'est pas essentielle au sacrement.33/33
-L'onction doit se faire en forme de croix.33/34
-Nombre d'onctions à faire.33/34
-Celle des reins et des pieds n'est pas essentielle.33/34
-L'onction des cinq sens est-elle nécessaire pour la validité du sacrement?33/35
-Les onctions doivent se faire sans interruption notable. 33/36
-Seuls les malades peuvent validement recevoir l'extrême-onction.33/38
-Ils doivent être en danger de mort.33/39
-Per se,il n'y a pas obligation grave de la recevoir,33/41
-Per accidens,on pourrait pécher gravement en ne la recevant pas.33/44
-Tout prêtre peut l'administrer validement.33/154
-Ceux qui n'ont pas charge d'âmes ne peuvent en général pas l'administrer.33/155
-Elle peut être administrée validement par plusieurs prêtres à la fois,mais pas licitement en dehors du cas de nécessité. 33/156
-Les pasteurs d'âme sont en justice tenus de l'administrer. 33/158

Extrême-Onction:Ils peuvent être obligés à le faire avec péril grave de leur vie.33/159
-Effets de l'extrême-onction selon le concile de Trente. 33/163
-Dispositions requises chez les malades pour les obtenir. 33/164
-L'extrême-onction,moyen de salut plus assuré que l'absolution,pour un malade privé de l'usage des sens.33/167
-Les prières Pax huic domui à dire doivent-elles être répétées quand on donne immédiatement après le saint Viatique et la bénédiction apostolique?35/192
-Mode de l'administrer quant aux prières.37/530
-L'extrême-onction répétée sous condition.45/400
-Rite de l'extrême-onction en cas de nécessité.46/615
-L'extrême-onction:l'administrer à temps.49/37

Exultet:Position du diacre qui le chante.32/654

Faber(Le père Mathias):voir sermonnaire.52/

Facultés apostoliques:sens de l'article 11 de la formule I.30/643
-voir indult.30/
-Transmission des facultés apostiliques d'Ordinaire à Ordinaire.33/89

Faculté:En vertu des facultés de la sainte Pénitencerie on peut absoudre des censures publiques.31/97
-Même si elles sont ad forum externum deductae ,à moins qu'on ne dise le contraire.31/97
-Qui peut accorder la faculté de lire les livres prohibés? 31/342
-Où peut-on faire usage de la faculté obtenue de lire les livres prohibés?31/352
-Conditions à observer dans la concession de la faculté de lire les livres prohibés. 31/354
-L'autorisation apostolique de lire les livres prohibés ne s'étend pas per se aux livres proscrits par l' ordinaire. 31/366
-Précautions à prendre par ceux qui ont la faculté de lire le livres prohibés.31/357
-Pouvoir de sousdéléguer les facultés apostiliques.31/423
-Facultés apostoliques passant d'ordinaire à Ordinaire. 31/506
-Les facultés accordées passent aux successeurs,si la délégation a été réelle et non personnelle.31/507
-Les facultés du 20 février 1888 ne sont pas applicables quand les relations illicites ont cessé.31/509
-Ce qu'on entend par oppidum insigne dans l'article 24 de la formule VI.31/522
-voir Evêque,Supérieur.31/
-voir Suspension.32/
-
Facultés déléguées par le saint Siège.53/66

Facultés quinquennales.De la Propagande:A qui sont-elles accordées 26/305
-La formule III ampla donne pouvoir de subdéléguer sans limit ce pouvoir .26/305
-Si une formule ne contient pas ce pouvoir,on peut le demand et l'obtenir.26/306

Facultés quinquennales:De la Péni encerie:Le meilleur nom est Facultés "pro foro conscientiae".26/307
-La faculté d'absoudre de l'hérésie s'applique,entre autres, à ceux qui ont contracté mariage coram ministro haeretico. 26/306
-La sainte Pénitencerie ne refuse pas d'étendre,quand on le lui demande,le pouvoir de subdéléguer.26/306
-Exemple.26/303

Famille(Association de la sainte -):
-Faut-il y agréger les enfants nés après la consécration de toute la famille?peut-on y agréger les défunts.qui peut y agréger?faut-il renouveler tous les ans la consécration? doutes concernant l'inscription?28/690
-Les hôtes peuvent se faire inscrire avec la famille dans laquelle ils habitent.29/324
-Les associés qui ne vivent pas en famille,peuvent se joindre à une autre famille pour les prières communes.29/325
-La seule inscription ne suffit pas pour gagner les indulgences.29/325
-La formule de consécration n'est pas essentiellemnt requise. 29/325
-Pour la consécration à l'église,il n'est pas nécessaire que tous les membres soient présents.29/325
-Ceux-là seuls qui récitent les prières gagnent les indulgences.29/325
-Le curé avec sa maison peut se faire inscrire.29/325
-Le curé peut déléguer un autre prêtre pour les fonctions de l'Association.29/325
-Conditions pour en gagner les indulgences.30/30
-Des personnes déjà inscrites doivent se faire inscrire de nouveau lorsqu'elles fondent une famille.30/291
-L'inscription matérielle de tous les membres d'une famille après sa consécration n'est pas essentielle pour gagner les indulgences.30/324

Famille(sainte -):Invocations à la sainte famille approuvées par la sainte congrégation des rites.30/321
-Concurrence de cette fête avec celle de la sainte couronne. 35/406

Famille(Archiconfrérie de la sainte-):N'est pas abolie depuis l' institution de l'Association universelle du même nom.30/435

Famille:Consécration des familles au Sacré-Coeur.41/172
-Encyclique "Casti connubii" sur le mariage chrétien.58/141

Fascicule:N'est pas regardé comme livre dans la constitution Officiorum.30/48

Fascisme:et ses fédérations de jeunes filles.55/529
-Encyclique "Non abbiamo bisogno"du 29 juin 1931 sur l'action catholique en Italie et sur le fascisme.58/718

Faulhaber(cardinal)Son commentaire sur les psaumes de vêpres.58/ 703

Fauteuils:Fauteuils interdits pour la messe et l'office.41/233

Fécondation:Foecondation artificialis mulieris est illicita.29/323

Femmes

La direction des femmes et les lettres de direction 60 / 802

Fede et scienza:Publications sous ce titre.34/675

Femmes:Faut-il les admettre dans la clôture à l'occasion des processions?30/664
-Leur présence au choeur dans certaines cérémonies.39/400
-Règlement sur la modestie des femmes.42/580
-Le rôle de la femme dans la conversion des peuples païens. 58/317

Fénélon:37/40 14
-Fénelon et l'amour pur.40/617

Férie:La messe d'une férie majeure peut-elle se célébrer quand il y a une fête du rite double?28/680
-On n'omet jamais la commémoraison de la férie de l'Avent et du Carême.29/364

Ferreres:Note sur une leçon du bréviaire.39/383
-Honoraires de messes reçus par un aumonier d'une maison de prêtres infirmes.39/536
-Sa controverse avec M.Berardi.39/497

Fêtes:Mobiles:Conformément à la règle sur les fêtes particulières mobiles,la sainte congrégation déclare qu'il faut non pas transférer,mais omettre la fête du patronage de la très sainte Vierge,fixée au troisième dimanche de Novembre,quand elle est empêchée.25/172
-A moins d'un indult spécial.25/172
-Nouvelles:La sainte congrégation laisse à saint Jean de Capistran en Hongrie le 23 octobre,qui est son jour natal, malgré l'assignation du 18 mars pour l'église universelle. 25/170
-Elle fait transférer la fête des saintes reliques pour conserver à saint Sylvestre son jour natal,26 novembre.25/171
-Au contraire,elle laisse en Espagne le 26 novembre aux Epousaillesde la B.Vierge Marie,par ce que ce jour lui a été assigné par autorité apostolique.25/73
-De même elle laisse pour les Rédemptoristes Saint Jean Damascène au 13 Mai assigné par autorité apostolique.25/58
-Primaires et secondaires:Décret général reconnaissant cette distinction.25/380
-Il donne la préférence à la fête primaire de même rite,mais de dignité objective inférieure à celle de la fête secondaire,et cela dans l'occurrence et dans la concurrence.25/381
-Texte des rubriques dont cette règle est l'interprétation authentique.25/381
-Cataloque des fêtes primaires.25/521
-Le décret général n'étant pas rendu,la sainte congrégation avait différé sa réponse à une question sur la concurrence de la fête de saint Gabriel avec une fête secondaire de la sainte Vierge.25/67
-Transférée ad sedem fixam:Elle ne reprend pas son jour propre,si elle est élevée à un rite plus élevé que l'office qui le lui a fait perdre.25/67
-Elle ne prend pas davantage le jour des fêtes placées avant elle,lorsqu'elle n'était pas élevée de rite.25/67
-Elle reprend son jour s'il devient libre "in perpetuum". 25/67
-Elle est renvoyée plus loin,si un nouvel office vient prendre sa place par suite de l'assignation du Saint-Siège.25/67

Fêtes:Du Sacré-Coeur:Dans l'office qui correspond à la messe Egredimini ,la strophe finale des hymnes est Jesu tibi sit gloria ,on ne varie pas la conclusion des hymnes de l'autre office.25/67
-En concurrence avec la nativité de saint Jean-Baptiste,cède le pas et n'a qu'une mémoire.25/170
-Primaires et secondaires:Le décret sur la préférence à donner aux fêtes primaires sur les fêtes secondaires d'égal rite est applicable aux doubles mineurs et aux semi-doubles.26/585
-En ce qui concerne les doubles mineurs,on pouvait l'inférer du catalogue fait par la sainte congrégation.26/585
-L'avait-on bien compris?26/586
-Quid,pour les semi-doubles.26/583
-Presque tous les semi-doubles insérés au calendrier de l'église universelle sont primaires,en concurrence avec les offices votifs,ils auront désormais les vêpres entières.26/586
-Cas qui pourront se rencontrer.26/587
-Transférées ou simplifiées:Les calendreiers trop chargés n'ont pas de place pour les doubles transférés.26/164
-On remédie à cet inconvénient en demandant de donner à ces fêtes les jours occupés par des semi-doubles et de simplifier ces derniers.26/164
-Ou bien certaines fêtes sont transférées trop loin.26/165
-On y remédie en demandant de leur donner le premier jour non empêché par une fête double de première ou de seconde classe et de simplifier la fête concurrente.26/165
-Précautions à prendre quand on fait cette demande.26/166
-Du saint Nom de Jésus:N'exclut pas aux premières vêpres, la mémoire de l'octave de l'Epiphanie.26/336
-Du Sacré-Coeur:Elle est secondaire,et ses privilèges sont révoqués en ce qu'ils ont de contraire au décret sur la préférence à donner aux fêtes primaires.26/588
-Conséquences.26/591
-D'où venaient les hésitations qui s'étaient produites sur ce point?26/589
-De l'Annonciation;Ses privilèges anciens en cas de translation au lundi de Quasimodo.26/592
-Elle a maintenant un privilège de plus,lequel?26/588,592
-De saint Joseph et de saint Jean-Baptiste:Transférée au lundi de la passion quand elle tombe le dimanche,et au mercredi de quasimodo quand elle tombe dans la semaine sainte ou dans la semaine de Pâques,la fête de saint Joseph est assimilée à la fête du Sacré-Coeur et cède à toutes les fêtes doubles de première classe occurrentes qui sont primaires.26/588, 592
-Est-ce bien conforme au décret précédent qui la déclarait transférée à ces jours "tanquam in sede propria"?26/592
-Même décision pour la fête de saint Jean-Baptiste quand elle est transférée au 25 juin et même remarque.26/594
-De Précepte en Prusse:Raison de leur institution en général 26/5
-Etablissement d'une fête spéciale de prières et d'actions de grâces en 1788.26/6
-Indult de 1828.26/5
-Maintien de cette fête spéciale en 1826,sa fixation au troisième mercredi de la troisième semaine après Pâques.26/6
-Translation sur la demande de l'empereur,au mercredi de la dernière semaine de l'année ecclésiastique et fixation à ce jour de la Présentation de la sainte Vierge.26/7

Fête:Du sacré-coeur:Est primaire par accident en Portugal.27/377
-Du saint ange gardien:Seconde strophe de l'hymne des Vêpres.27/379
-On fait aux secondes vêpres mémoire des saints anges gardiens.27/380
-Pourquoi?27/381
-Quel est le but des fêtes?28/398
-Une fête perpétuellement empêchée?28/296
-Une fête fixe ne l'emporte pas dans la concurrence sur une fête mobile,ni une fête moins propre sur une fête plus propre. 31/425
-Les fêtes perpétuellement réduites au rite simple ne doivent pas être considérées comme simplifiées,mais comme simples. 33/75
-Différence entre fête simplifiée et simple.33/75
-Fête-Dieu:Le jour octave d'une fête tombant dans l'octave de la Fête-Dieu doit être seulement commémoré.33/428
-On doit donner la préférence aux fêtes primaires sur les fêtes secondaires.34/322
-En Espagne on doit donner la préférence à la fête de saint Isidore le Laboureur sur celle de Saint Jean Baptiste de la Salle.34/405
-Pourquoi? 34/405
-voir funérailles.34/
-Dans l'occurrence d'une fête double majeure de la B.V.M. avec le jour octave d'une fête primaire de la B.V.M.,c'est la première qui doit être transférée ,mais celle-ci sera célébrée si elle vient en occurrence avec le jour octave d'une fête secondaire de la B.V.M.37/412
-Fête de notre dame des septs douleurs.40/678
-Fête des septs Fondateurs.40/366
-Fête de Jeanne d'Arc.41/695
-De saint Ambroise.41/170
-De saint Charles.41/170
-Des saintes Perpétue et Félicité.41/695
-De saint Paulin.41/496
-Du patronage de la sainte vierge.41/340
-De saint Joachim.42/153
-Du coeur de Marie.42/153
-Du saint nom de Marie.42/50
-Dimanche dans l'octave de la Nativité de la B.V.M.42/150
-Des saintes Perpétue et Félicité.42/473,283,148
-De Jeanne d'Arc.42/282
-Fêtes de précepte:Motu proprio dediebus festis,texte,déclarations.43/529,538,540
-Messe pro populo les jours de fêtes supprimées.43/738,
-Jeûne et abstinence les vigiles et les jours de fêtes supprimées.43/738
-Entrée en vigueur immédiate du motu proprio de diebus festis 43/737
-Maintien des fêtes d'obligation en vertu d'un voeu ou d'une constitution particulière.43/737
-Office choral des fêtes supprimées.43/737
-Fêtes supprimées,modifiées pour le rite.43/536
-Réduction d'une fête locale de précepte.43/679
-Fêtes supprimées:Esprit de cette suppression.44/446
-Fête-Dieu:Permission de faire la procession le jeudi après la Trinité.44/447
-Son octave et les nouvelles rubriques.44/301,438

Fête-Dieu:Privilège des dominicains pour la procession.44/753
-Fêtes:Fixation de dates de cer-taines fêtes.46/568
-Du sens des mots jours de fêtes dans divers canons.46/551
-Fête de saint Joseph et le jeûne.48/158
-Fêtes transférées.voir Indulgence.48/
-Fêtes nouvelles.49/99,385
-voir Coeur Eucharistique.49/

Féticide:Féticide médical et responsabilité des religieuses dans les hôpitaux.44/35
-Licéité d'une opération chirurgicale.44/590
-Féticide thérapeutique et décisions du saint-siège.45/154

Feuilletons:37/416

Fiançailles:Existence de l'empêchement en France.25/91
-Occassion de cette dissertation.25/91
-Sa division.25/102
-Droit commun:Définition des fiançailles.25/92
-Elles sont un contrat,obligatoire,comme les autres contrats de droit naturel.25/92
-L'Eglise intervient pour le faire respecter,pourquoi?25/93
-L'Eglise ne modifie pax le droit naturel sur les fiançailles et ne surajoute aucune condition de droit positif.25/93
-Division des fiançailles,L'Eglise peut avoir ses préférences ,mais elle respecte le contrat.25/93
-Les fiançailles sont soumises à l'église seule,et nullement au pouvoir civil.25/94
-Un évêque ne peut modifier la loi ecclésiastique pour son diocèse.25/96
-La coutume ne le peut pas davantage.25/98
-Explication d'une décision qui pourrait paraitre contraire à ces principes.25/99
-Application à la France:Beaucoup pensent que les fiançailles ne constituent pas,en France,un empêchement.25/99
-Cette manière de voir est inconciliable avec les principes 25/100
-On peut lui assigner une double cause.25/100
-1)La suppression des fiançailles ecclésiastiques.Avantages de celles-ci.25/100
-Elles tombaient en désuétude.25/101
-Les évêques ont fini par les supprimer là où elles existaient encore,ils le pouvaient légitimement.25/101
-2)La doctrine gallicane a exagéré ce pouvoir des Evêques en laissant croire que les fiançailles ecclésiastiques étaient seules valides,quand elles étaient en vigueur.25/101
-Et en concluant à la suppression de l'empêchement des fiançailles,quand les fiançailles ecclésiastiques ont été supprimées.25/102
-Textes de théologiens dans ce sens.25/102
-Maintenant l'enseignement théologien est réformé,mais la persuasion commune subsiste.25/105
-Les curé s doivent dans leur prône apprendre au peuple la vérité.25/105
-Ceux qui la connaissent peuvent très bien faire la promesse et par suite contracter l'empêchement.25/105
-Conséquences en ce qui concerne l'autorité ecclésiastique et le confesseur.25/105
-Les fiançailles:leur publicité dans le nouveau droit matrimonial.39/608,621

Foi . de privilège de foi au canon 1127 - 59/440
- Raisons personnelles de croire 60/117

Fondateur de Congrégation (suite)
Messes en son honneur 60/363

Fiançailles;voir Ne Temere.40/
-Fiançailles et empêchement d'honnêteté publique.43/746

Fidéicommis pour causes pies.56/71

Fidelium:Le verset "Fidelium" à tierce pontificale.41/225

Filles de Marie:Médaille prescrite pour leur congrégation.31/504
-Revalidation des érections de leurs congrégations.40/683

Flamande(question):voir clergé,sa mission.48/

Foi:Doctrine américaniste sur la foi.34/25
-Comment perd-on la vertu de foi par le doute volontaire et comment la recouvre-t-on?37/424
-Dissimulation de sa foi.43/726
-Foi.voir vatican.52/
-Foi et acte de foi.54/481,503

Foi catholique(la):Letire à M.Gaudeau sur cette revue.45/377

Folie:voir mariage.48/

Folium S.Poenitentiariae:voir faculté.31/

Fonctions épiscopales en l'absence de l' Evêque.35/206

Fondateur:Son nom aux suffrages.44/406
-Son degré.44/572

Fondation:L'Ordinaire ne peut déroger en rien aux clauses stipulée dans une fondation.30/186
-Il doit veiller à leur observation.30/187
-voir congrégation religieuse.30/
-Fondations pieuses:Concession d'une messe de Requiem pour la France.42/781
-Fondations de messes:Pouvoir de l'évêque sur la taxe des messes fondées.43/364
-Messes fondées et prescription.43/364

Fonsegrive:Critique de son essai sur la connaissance.41/513

Fonts baptismaux:On doit les bénir dans les églises filiales.32/552
-Quid,s'il n'y a pas de prêtre dans ces églises.32/653

For:Les privilèges du for et les accusations des clercs devant les tribunaux laïques.44/21
-For laïque :voir clerc.45/

Force obligatoire d'une loi probablement illégitime.55/760

Formation chrétienne au catéchisme.40/113

Forme:Changements dans la forme rendant l'ordination nulle.31/327
-Union avec la matière,requise pour la validité de l'ordination.31/330

Formule de l'absolution générale à donner aux Tertiaires.36/36

Fosse:On ne peut plus la bénir après la sépulture.37/615

France:La persécution en France et l'oeuvre de la Franc-Maçonnerie
La fameuse loi du 1 Juillet 1901 et ses principaux articles.
35/738
-Le décret de la congrégation des Evêques et Réguliers venant
au secours des ordres de femmes.35/145
-A qui ce déc et s'adresse-t-il?Quels sont les arrangements
à prendre?1)par les congrégations ayant des maisons régu-
lières où les religieuses peuvent séjourner en paix.2)
par celles qui ne jouissent pas de cet avantage?La quasi-
sécularisation de leurs sujets,leur genre de vie et leur
soumission.3)La puissance dominative est maintenue.35/147
-Instructions pour les congrégations d'hommes en France.
Différences de ce décret avec celui concernant les reli-
gieuses.35/395

Franciscains:Union des quatre familles franciscaines.39/421,648
-Condamnation d'un mémoire en faveur des Frères Mineurs de
L'Union.44/172
-Préséance des diverses familles franciscaines.44/172
-Concession de l'invocation: egina Ordinis Minorum aux litani
44/176
-Promulgation des actes relatifs à l'union léonienne et élé-
vation du T.R.P.Schuler à l'archiépiscopat.44/182
-Régime des différentes branches de l'Union léonienne.44/179
-Actes pontificaux concernant les Frères Mineurs.44/171
-voir Tiers-Ordre.44/
-Constitution des Frères Mineurs.45/425
-Indulgences aux églises des Frères Mineurs en Espagne.45/377
-Communication d'indulgences entre les Trois Ordres de saint
François.45/569,571
-Franciscains:voir Tiers-Ordre.48/
-Franciscains:leurs missions au moyen âge.voir missions.54/

François d'Assise(saint):Messe votive de saint François d'Assise.
41/233
-Saint François d'Assise:lettre encyclique.53/[illegible]532

François-Xavier(saint):Patron de la Propagation de la Foi;sa fête
double-majeure.36/535
-Neuvaine et prière au saint.37/50
-Addition à la sixième leçon de son office.42/149
-Leçons du premier nocturne.42/476
-Ses droits et privilèges liturgiques dans les pays de missio
56/678

François de Sales:Association des filles de Saint François de Sa-
les.42/470

Fraude:en matière de milice:voir conscription.37/

Frères:La profession des frères convers.47/106

Frères-Mineurs:Bref du souverain Pontife leur recom andant l'étu-
de et la prédication.31/72
-Le titre de Frères Mineurs de l'Union léonienne.42/628

Frères de la vie commune:voir dévotion moderne.54/

Funérailles - Droit de funérailles 60/646

Freudisme:Les lignes essentielles du fruedisme.52/537,577
-Les lignes essentielles du freudisme.53/13

Fruits:Dont le curé est privé s'il omet la profession de foi.28/162
-Item,s'il manque à la résidence.28/393
-Doit-il les restituer avant la sentence du juge?28/164,394
-Peut-il les retenir comme pauvre?28/395
-L'Evêque peut-il dispenser de la restitution?28/165
-Peut-il en priver le curé pour absence illégitime?28/396

Fugitif:voir religieux.33/

Funérailles:Un curé peut-il faire célébrer à un autre prêtre la messe pro/ populo,pour chanter une messe de sépulture?25/224
-Droit de les faire:Quels sont les droits du curé du domicile?25/476
-Quid,quand la sépulture se fait dans une autre église?25/476
-Quand cette église est éloignée.25/476
-Quand il y a un cimetière municipal pour plusieurs églises, et que le défunt a domicile dans une de ces églises.25/477
-Quand il n'a pas domicile.25/478
-Décision de la sainte congrégation.25/478
-Portée de cette décision.25/479
-De quels ornements doivent être revêtus le célébrant et ses ministres à la levée du corps,à l'absoute,en conduisant le corps au cimetière?27/226
-Le prêtre qui dit une messe de sépulture sans honoraires, peut disposer à son gré de l'intention de la messe?27/356
-Quand peut-on dire une messe basse de Requiem pour les funérailles des pauvres.30/527
-Ornements sacrés pour un enterrement en dehors de la messe. 31/267
-Quand peut-on célébrer la messe basse pour les funérailles des pauvres?31/429
-Droit des familles de désigner les prêtres qui assistent aux funérailles d'un défunt.31/535
-Le curé ne peut obliger les héritiers à faire célébrer la messe aux prêtres qui ont assisté aux funérailles d'un défunt.31/537
-A qui appartient le droit des funérailles?34/87
-Les funérailles et l'inhumation forment un tout moral.34/89
-En quels cas peut-on les disjoindre?34/90
-Les parents du défunt peuvent-ils ordonner cette disjonction 34/90
-A qui appartient le droit de funérailles,si la famille choisit la sépulture du défunt à l'étranger en vertu de la loi civile?34/93
-Arrangement pour le cas où il y a eu erreur de bonne foi. 34/94
-La messe solennelle des funérailles ne peut être célébrée aux fêtes plus solennelles de le. classe de l'église universelle et des églises particulières.34/413
-Par ces fêtes il faut entendre les fêtes même non fériées, lorsqu'il s'agit des fêes plus solennelles des églises particulières.34/413
-Instruction règlant les droits des funérailles entre curés et réguliers.35/298
-Droits funéraires des hospices non exempts.39/37
-Messe des obsèques le Mercredi-Saint.39/163

Garanties et promesses à exiger dans les mariages mixtes 59/26, 333

Funérailles:Messe des obsèques le jour de l'annonciation transférée.39/165
-Funérailles et droits curaux.39/657
-voir absoute,messe,sépulture.39/
-Sur les funérailles.46/558
-Le droit funéraire dans les hopitaux et la juridiction paroissiale.47/636
-Funérailles.Droits.49/98
-Ubi tumulus,ibi funus?54/782
-Funérailles:droit du curé.55/537
-Funérailles des postulants et des élèves des écoles apostoliques.57/617

Gabriel des VII douleurs,canonisation.48/315

Galilée:A propos d'une publication nouvelle sur son procès.41/272
-Galilée et le système de Copernic.42/248

Galtier:la messe en seconde intention.39/12,75
-Rome au déclin du siècle d'Auguste.39/455

Gandulphe:Les sentences de Gandulphe.52/245

Gants:Les gants des porte-insignes/42/87

Garanti s pour autoriser les mariages mixtes.voir sainte congrégation de l'inquisition.-voir mariage mixte.35/

Garbini:Ce prêtre déclaré non autorisé à recueillir des honoraires de messes.46/237

Gardeil et Bainvel:Leurs vues sur la crédibilité relative.40/434

Garnier:Félicitations à ce prêtre directeur de la Ligue de l'évangile.46/241

Gaspard del Buffalo:Leçons du premier nocturne.44/601

Gaudeau:Lettre à M.Gaudeau sur la revue "La foi catholique".45/377

Gaz:voir illumination.34/

Gélase:Le décret de Gélase "de libris recipiendis et non recipiendis.45/60

Genèse:Décision sur les trois premiers chapitres.41/611

Geneviève(sainte):Office de cette sainte.46/568

Genre:Changement de genre dans les prières du rituel.32/312

Genuflexion:Génuflexions à faire devant le très saint Sacrment exposé.32/211
-On doit la faire à l'Incarnatus est des trois messes de Noël 32/312
-Génuflexions à faire par les ministres sacrés.32/325
-Dans la messe solennelle le célébrant ne fait les génuflexio extraordinaires,que lorsque le ministre sacré chante les paroles qui exigent la génuflexion.32/654

Grâce la grâce : Endurcissement et grâces dernières 59/865

– La certitude de la grâce au concile de Trente 60/213

Génuflexion:La génuflexion prescrite par les rubriques depuis le Sanctus jusqu'au Pax Domini dans les messes des féries de l'avent,etc,est obligatoire aussi aux messes basses.34/484
-Excepté l'hebdomadaire,tous doivent rester agenouillés pendant la récitation au choeur des prières fériales de l'Office du Carême,les mémoires des simples et les oraisons des suffrages.34/404
-Génuflexion en quittant le banc de communion.36/511
-Génuflexion en administrant le saint sacrement.37/530
-Le diacre au "munda cor".37/532
-Doute sur les génuflexions des ministres à la messe.39/330
-Génuflexion du thuriféraire devant un prélat régulier.41/608
-Entre l'encensement du très saint sacrement et la messe.41/341
-Génuflexion au verset "Et incarnatus est"44/607
-Devant le saint sacrement.44/365
-Génuflexion à deux genoux de l'évêque,avant l'encensement du saint Sacrement.44/30
-Génuflexions et inclinaisons à faire par le diacre et le sous diacre dans une messe sans exposition du très saint sacrement.58/809

Georges(saint)Coïncidence de sa fête comme patron d'une église avec la solennité de Pâques.37/211

Gertrude(sainte):Preces Gertrudianae.35/452

Gezelle Guido.57/726

Glandes:Les glandes et la psycho-pathologie glandulaire.42/156

Glas funèbre:voir messe.31/

Gloria:Le prêtre qui a obtenu l'indult de dire tous les jours la messe votive de la sainte vierge,ne dit le gloria que le samedi.33/330

Grâce:Système de saint Alphonse sur la grâce éminemment pratique pour la prédication et le ministère.33/225
-Son efficacité selon saint Alphonse.36/304
-Fécondité de la vertu morale par la grâce.38/71
-La certitude théologique de l'état de grâce d'après le concile de Trente.42/628
-Grâce:L'enseignement du thomisme et de saint Alphonse sur la grâce.52/358
-La vie de grâce.53/561
-Bourdaloue prédicateur de la grâce.53/282

Grades théologiques dans les chapitres.40/237
-Valeur universelle des grades conférés par les universités canoniques.42/90
-Grades en écriture sainte:conditions requises.54/474
-Grades universitaires en droit canonique.55/540

Graduel romain.40/129,178,597

Graisse:la graisse et l'abstinence.41/179
-Doutes sur l'assaisonnement à la graisse et au lard.43/548,553
-Son usage les jours maigres.44/296

Grandmaison, P. de, S.J.
La vie, par le P. Lebreton 56/360

Grecs.
Pourquoi ils se convertirent à l'évangile 60/448

Guadalupe Indulgences pour la visite de l'image de Notre Dame de Guadalupe 57, 79

Guignebert
Condamnation de tous ses ouvrages 60, 725.

Habits prélatices Leur couleur violette 60/729

Gramophone:Son usage dans les cérémonies sacrées.42/474

Grandmaison:Sur l'apologétique de saint Thomas.39/65,121
-Analyse de son article sur Newman.39/171,224

Gravures:Les gravures obscènes sont-elles prohibées par la règle de l'index qui condamne les livres obscènes?30/479

Grec:Le grec du nouveau-testament.41/314
-Erection d'un diocèse grec catholique.45/186
-Grec biblique.55/117

Grèce:Modifications dans l'organisation ecclésiastique de la Grèce 54/146

Gréco-catholiques en Russie subcarpathique.57/566

Gréco-ruthènes:L'église gréco-ruthène au Canada.57/786
-Fidèles gréco-ruthènes aux Etats-Unis.57/787

Grégoire-le-Grand:Lettre encyclique sur le centenaire.36/254

Grenade(de):Les éditions de Louis de Grenade.56/244

Grève:la grève et les principes de morale.47/499

Groote(Gérard).54/743-754

Guadalupe:Invocation à Notre-Dame de Guadalupe.45/38

Guide des chantres.28/717

Guide social publié par l'Action populaire pour 1907.39/176

Günther:Son erreur condamné au concile du vatican.34/18

Habit choral.53/66
-Habit ecclésiastique:L'obligation de l'habit ecclésiastique. 58/818

Habitant:Ce qu'on entend par habitant de Rome dans les Bulles du Jubilé.32/80

Habitude du péché:Ce qui la constitue.33/6
-Son empire sur le pécheur.33/6
-Quel nombre d'actes et quel espace de temps faut-il pour la former?33/7
-Doctrine de Holzmann sur ce point.33/8
-Item de Reuter.33/9
-De saint Alphonse.33/9
-Obligation du pécheur vis-à-vis de l'habitude?33/11
-Rechute dans l'habitude.33/11
-voir récidifs.33/

Habitudinaire:voir clerc.28/

Hammourabi et Amraphel.40/500

Harnack:Critique de son livre sur l'essence du Christianisme. 41/372
-Ses vues à propos d'un livre de Mgr.Batiffol.41/240

Hebdomadaire:voir chape.30/

Hebdomadier:L'hebdomadier à vêpres et à complies.42/479

Hecker:Sa vie,occasion de la lettre de Léon XIII sur l'américanisme.33/488
-Abrégé de son histoire.33/489
-Polémiques à l'occasion de sa vie.33/491
-Pourquoi ce livre n'est pas mis à l'index.33/494
-Est-il un saint?34/358

Héraclide:Le livre d'Héraclide de Damas" de Nestorius.43/247

Hérésie:Etre né dans l'hérésie ou de parents hérétiques n'est un empêchement pour la profession religieuse que lorsque c'est déterminé dans les constitutions de l'ordre.30/299
-Jusqu'à quel degré s'encourt l'irrégularité pour cause de descendance d'hérétiques?30/300
-Cette irrégularité s'encourt même là où la(dispense) note d'hérétique n'est pas tenue comme infamante.30/300
-La dispense qu'on en a obtenu en vue de la promotion aux Ordres ne suffit pas pour être promu aux prélatures.30/300
-L'absolution du cas d'hérésie n'est plus exceptée de droit dans une concession générale de facultés pour les cas spécialement réservés.32/186
-Ce qu'il faut exiger pour l'abjuration et la réparation du scandale.32/328,415
-Le cas d'hérésie est compris dans la faculté générale d'absoudre les cas spécialement réservés.33/366
-Conditions à exiger.33/366
-Hérésie théologique et hérésie inquisitoriale.46/378
-Les religieux et l'empêchement d'hérésie.47/169
-L'hérésie et l'empêchement aux saints Ordres.47/171

Hérétique:Parrain d'un baptême:Un hérétique ne peut être admis comme parrain d'un enfant catholique.26/153
-La déclaration de la pénitencerie qui permet "ad gravia damna vitanda"d'admettre les personnes notoirement frappées de censures,n'est pas applicable aux hérétiques.26/154
-Nombreuses décisions qui défendent d'admettre le parrain hérétique.26/155
-Raisons de la défense et réponse aux objections.26/156
-Il vaudrait mieux se passer de parrain.26/153,157
-Et cela quand même il y aurait crainte de voir le baptême conféré par un ministre hérétique ou schismatique.26/157
-Décision récente comprenant tous les cas qui peuvent se présenter.26/158
-Absolution:Distinction entre l'absolution du for extérieur et celle du for intérieur.26/42
-Pour absoudre au for extérieur,l'évêque a pouvoir jure proprio ,il n'a pas de dpouvoir délégué.26/39
-Quand et comment exerce-t-il ce pouvoir?Effets de cette absolution.26/42
-Comment procèdet-t-il vis-à-vis des impubères?26/46
-Des mineurs?26/48
-Cette absolution in foro externo n'est pas facultétive.26/4

Hermann de St Norbert Son livre "Cibus solidus", 60 / 62

Hérétique:Absolution:
-Il faut en suivre les règles même dans les contrées "in quibus inpune grassantur haereses".26/37
-Termes du pouvoir délégué par la Propagande.26/38
-Il ne concerne que le for de la conscience.26/39
-La Pénitencerie délègue aussi un pouvoir pro foro conscientiae dans ses facultés quinquennales.26/303
-Et même elle étend le pouvoir de subdéléguer sur des demandes particulières.26/303
-Quand l'évêque peut-il et doit-il recourir à ces pouvoirs? 26/43
-Effets de l'absolution "pro foro conscientiae".26/43
-Irrégularité:Le Saint-Siège veut que l'on reconnaisse pratiquement l'irrégularité des hérétiques et de leurs enfants partout,même dans les contrées "in quibus impune grassantur haereses".26/49
-Hérétiques ou schismatiques:Actes exigés des maitres et des élèves des écoles publiques dans certaines provinces de l'empire de Russie.27/260
-Ils renferment la communication in sacris avec les schismatiques.27/260
-Conduite à tenir par les maitres de ces écoles quant à la monition des parents ou des enfants.27/261
-Par les confesseurs.27/261
-Serait-il permis d'envoyer seulement une délégation ou de faire partie de cette délégation?27/261
-Pouvoir de les absoudre:La sainte pénitencerie en excepte les hérétiques publicos sive publice dogmatizantes,comment entendre ces mots?27/267
-Quelles lois canoniques obligent les hérétiques? /327
-Notion.30/45
-Leurs ouvrages condamnés.30/45
-Exceptions en faveur des hérétiques anciens.30/46
-De quels hérétiques parle la constitution Officiorum.30/51
-Les ouvrages des hérétiques restent prohibés après la conversion des auteurs.30/51
-Comment l'hérétique doit prouver au for extérieur n'avoir contracté qu'un mariage nul.30/629
-Peut-on inviter un ministre hérétique à se rendre auprès d'un mourant?31/420
-Admission d'élèves hérétiques dans les pensionnats catholiques.32/205
-Qu'est ce que un hérétique dogmatisant?33/366
-Les hérétiques sont de droit sujets de l'église.Les hérétiques de mauvaise foi sont de fait soumis à toutes ses lois; les hérétiques de bonne foi demeurent soumis aux lois regardant le bien commun,même au décret Tametsi.Récente décision du 18 juillet 1907 qui ne laisse aucun doute.36/194

Héritiers:Leurs droits par rapport aux funérailles d'un défunt. 31/535

Hermas:La discipline pénitentielle d'après le Pasteur d'Hermas. 45/509

Hermésianisme:voir vatican.52/

Herzog-Dupin-Lenain.40/504
-A propos de l'incident Herzog-Dupin.41/93

Heure Sainte : Indulgences accordées pour l'Heure Sainte 60,048

Hieronymites of. Congr. du B Pierre de Pise
leur suppression 60/541

Hildouin : traducteur du pseudo-Denis 60/62

Hindouisme Le triple visage du divin dans l'— 60/226

Heure:On peut suivre l'heure vraie ou l'heure moyenne.29/501
-Heures(XL):voir litanies.31/

Heure sainte:Archiconfrérie de l'heure sainte.43/434

Hiérarchie:Livres prohibés comme outrageant pour la hiérarchie ecclésiastique.30/484
-En marge de la hiérarchie.55/492

Histoire ecclésiastique:voir table méthodique39/

Histoire de la piété/55/753

Histoire des religions.42/501,582
-Histoire des religions.voir religion.45/

Hollande:Le problème de l'église dans le protestantisme hollandais 58/884

Homélie:L'homélie de Beata durant l'avent,le temps de Noël et le temps pascal.41/608

Hongrie:Lettre apostolique à l'occasion du millénaire de la nation 28/603

Honnêteté publique:Cette empêchemnt consiste dans une quasi-affinité contractée par l'union des coeurs dans les fiançailles ou dans le mariage non consommé.36/86
-Les fiançailles et le mariage non consommé sont les deux causes qui peuvent donner lieu à cet empêchement.36/87
-Cet empêchement est perpétuel de sa nature.36/87
-Ses différents effets.36/87
-Cet empêchement résulte aussi d'un mariage clandestin.36/89
-Il n'existe pas dans le mariage civil.36/

Honneurs liturgiques.voir accords.54/

Honoraires de messes:Décret du 25 mai 1893 pour réprimer certains abus concernant les intentions de messes.26/362
-Demandes de dispense ou d'explication examinées par la sainte congrégation.26/362
-Quant aux demandes d'indults,la sainte congrégation n'a pas fait connaitre sa pensée.26/369
-Quant à la demande d'interprétation,opinion et arguments du Consulteur.26/365
-Réfutation.26/369
-Décision de la sainte congrégation et conséquence qu'elle entraine.26/376
-Divers fruits du sacrifice.27/357
-C'est le fruit moyen que le prêtre applique pour ceux qui lui ont donné l'honoraire.27/356
-Une messe en noir peut être appliquée pour un vivant.27/357
-Et une messe de la férie pour un défunt.27/358
-Il faut distinguer la célébration de la messe de son application.27/358
-Le prêtre qui dit une messe de mariage n'ets point tenu à l'appliquer pour les époux,s'il n'a point reçu d'hoboraires. 27/358
-Et le prêtre qui dit une messe de sépulture n'est point tenu à l'appliquer pour le défunt sans honoraires.27/359

Honoraires des messes: voir messe.30/
-Celui qui transmet des honoraires de messes ne doit pas bénéficier du change.31/525
-Est-on obligé de dire la messe dont on a, sans sa faute, perdu les honoraires.33/327,499
-Faut-il restituer des honoraires perdus ou volés?35/496
-Que sont les honoraires de messes.36/440
-Leur légitimité.36/441
-L'obligation qui résulte de leur acceptation est une obligation de justice.36/442
-Il est défendu de rechercher ou d'accepter plus de messes qu'on n'en peut célébrer soi-même.36/520
-Les évêques et les supérieurs des religieux peuvent en rechercher pour leurs sujets.36/525
-On peut aussi en rechercher pour d'autres à condition qu'on prévienne les donateurs.36/527
-Le délai dans lequel on est tenu de célébrer les messes acceptées est de un mois pour une messe, de six mois pour cent messes.36/530
-L'excédent des messes qu'on n'a pu célébrer à temps doit être transmis à l'Ordinaire à la fin de chaque année.36/612
-Les conséquences de la transmission des messes varient suivant qu'on les transmet à l'Ordinaire ou à des confrères. -36/600
-Pour empêcher tout trafic d'honoraires, la loi défend de transmettre les honoraires reçus des fidèles à toute personne qui ne les demande pas pour elle-même.37/89
-et cela quelque soit le but qu'on se propose.37/91
-La portée de la loi dépasse le but principal exprimé par le texte.37/93
-Il est aussi défendu d'accepter ces honoraires.37/95
-Comment apprécier la gravité de ces prescriptions?37/97
-Le 9 du décret défend non seulement de remplacer les honoraires par des marchandises, mais encore toute retenue que l'on pourrait faire sur ceux-ci.37/154
-Comment faut-il entendre les mots: in sua specie?37/157
-Quelles exceptions y a-t-il lieu d'admettre?37/159
-Le célébrant a droit à la totalité des honoraires.37/162,340
-Les pénalités édictées par le décret Vigilanti sont renouvelées.37/198
-Ainsi que l'excommunication portée par la bulle Ap.Sedis contre les collecteurs des messes.37/290
-Les deux peines cependant ne sont pas encourrues simultanément.37/202
-Mesures transitoires pour l'application de la nouvelle loi. 37/202
-Taux des honoraires des messes célébrées ad instar manualium 37/205
-Il est défendu d'accepter sans prévenir les fidèles des intentions de messes que l'on prévoit devoir confier à d'autre 37/328
-On ne peut considérer dans l'évaluation des délais accordés pour la célébration, comme venant d'une seule personne les messes demandées par plusieurs en même temps.37/330
-Pour les messes reçues de l'Ordinaire le temps utile pour la célébration, peut être calculé à partir du moment où on les reçoit de la curie épiscopale?37/332
-Il est permis de célébrer ces messes ad intentionem Ordinari 37/333
-Par Ordinaires il faut entendre aussi les prélats réguliers et les supérieurs des congrégations exemptes.37/334

Humanités. L'Enseignement de la liturgie dans les classes d'humanités

Honoraires de messes:Coutume relative à leur taux.39/319
-Nouveau décret sur les honoraires de messes.39/434
-Un aumonier peut-il les recevoir pour les prêtres de son établissement.39/536
-Honoraires de messes:leur transmission en Orient.40/232,683
-Transmission des honoraires de messes aux prêtres orientaux 41/435,580
-Honoraires de messes pour les âmes du purgatoire .41/289
-Honoraires de messes des fêtes supprimées.41/176
-Honoraires de messes et délai pour dire ces messes.41/239
-Une application d'honoraires de messes.43/24
-Livres donnés comme honoraires de messes.43/100
-voir fondation de messes.43/
-Règlements de comptes par honoraires de messes.44/164
-Doutes sur ces honoraires.44/13
-Honoraires et abonnements aux revues.44/161
-Service de deux paroisses et double honoraire à Noël.44/353
-De la propriété des honoraires de messes ,avant leur célébration.46/571
-Sur une retenue d'honoraires de messes.47/567
-Honoraires de messes/49/98,152

Hostie:Que doit faire le prêtre si la sainte hostie tombe dans le calice?29/369
-Il doit y avoir toujours des hosties consacrées dans l'église.30/253
-Quand doit-on les renouveler?30/263
-Que faire si la sainte hostie est restée dans la bouche d'un défunt.30/359
-Hosties faites avec des farines falsifiées.32/539
-Petites hosties placées sur le corporal,à l'insu du célébra 47/293

Houtih:A propos de ce qu'il dit dans son livre sur l'américanisme des vertus naturelles ou laïques.37/127
-A propos de son livre sur l'américanisme et sa doctrine sur les vertus naturelles.38/18

Huiles(saintes):Peut-on les allonger plusieurs fois de suite?28/323
-Usage des anciennes.28/430
-Que faire pour l'eau baptismale,si habituellement les saintes huiles arrivent longtemps après Pâques?29/380
-On ne peut placer les saintes huiles dans le tabernacle renfermant le très saint sacrement.29/609
-Elles doivent être bénites par l'évêque.31/472
-Endroit où l'on doit les conserver.31/473
-Envoi des saintes huiles par les agences ou par des personnes laïques.33/434
-Expédition des saintes huiles.36/28
-Consécration des saintes huiles.40/415
-Bénédiction des saintes huiles.42/474

Huile des infirmes:Un curé peut-il les garder chez lui,pour ne pas être obligé de faire ouvrir la nuit les portes de l'église par des serviteurs.25/62
-

Huméral:Il faut en couvrir le saint ciboire en donnant la bénédiction.28/295
-Il doit toujours être blanc pour la bénédiction du très saint sacrement.32/580

Hymne:Iste confessor:Le bréviaire type n'indiquant pas les changements du verset troisième,il faut y suppléer dans la rédaction du calendrier.25/68
-Cela arrive pour la fête de saint Pierre Damien.25/68
-Hymne:Quand une fête a des hymnes propres,et n'a point de vêpres premieres,quelles sont les règles à suivre pour joindre plusieurs hymnes ensemble?27/263
-Union des hymnes historiques dans la récitation de l'office. 33/619
-Décret sur les hymnes propres.43/559
-Leur conclusion d'après les nouvelles rubriques.44/223,304 390
-Hymnes catholiques et la théologie.58/865

Hypnotisme:Les ouvrages qui le recom andent sont-ils prohibés? 30/583
-Sous quelles conditions son usage est licite.31/669

Hypothèque sur une église.48/44

Iconographie religieuse ,décret.48/337

Ignace de Loyola(saint) et la dévotion moderne.54/770
-Ignace de Loyola et sa méthode de prière.55/740

Ignorance:Quand l'ignorance du confesseur entraine-t-elle la nullité du sacrement de pénitence?31/386
-voir confesseur.31/
-Que faut-il entendre par l'ignorance de droit,de fait,vincible,invincible, et concomitante.37/638
-L'ignorance invincible excuse la transgression de la loi de toute faute formelle et par conséquent aussi de toute peine 37/639
-Lorsque la peine seule est ignorée,l'ignorance invincible n'excuse pas de la peine à moins qu'il ne s'agisse d'une censure .37/640
-L'ignorance vincible légèrement coupable excuse aussi des censures.37/641
-L'ignorance crasse n'excuse pas de la peine à moins que la loi ne dise le contraire.37/642
-Par ignorance crasse il faut entendre toute ignorance gravement coupable.37/644
-L'ignorance affectée excuse-t-elle au même titre que l'ignorance crasse?37/646

Illumination:L'illumination au gaz,à côté des cierges,est défendue sur l'autel.34/416
-Item par l'électricité.34/417

Image:voir Marie,procession.28/
-Lesquelles sont prohibées?31/12
-La prohibition de Léon XIII,concernant les images,s'étend-elle aux statues et aux médailles?31/16
-L'exposition des images saintes le Jeudi-Saint.36/165
-Usage pieux d'avaler des images ou miniatures de la très sainte vierge.36/673
-Leur culte en Russie.39/283
-Images du saint Esprit.55/530

Imelda:Translation à Rome de l'archiconfrérie de la bienheureuse Imelda.43/744

Immaculée-Conception de la B.V.Marie.Les divers décrets concernant la célébration de l'année jubilaire.35/625,630
-Motu proprio pour l'anniversaire .36/201
-Indulgences accordées.36/223,559
-Pratique des trois Ave Maria.37/45
-Prière indulgenciée.37/52
-Divers ouvrages à l'occasion du cinquantenaire.37/110,227, 453,455
-Prière de Pie X.37/558
-Immaculée-Conception.voir conception.41/
-Dogmes et points discutés.43/251

Immunités ecclésiastiques dans les pays d'Europe centrale.55/212

Imperata:Quand on doit,quand on peut omettre l'oraison imperata. 29/364

Imperfection ou péché véniel.58/21
-Péché véniel ou imperfection.58/114
-Pour l'histoire de l'imperfection morale.58/217

Impiété:L'impiété en face de la foi.38/652

Imposition;Laquelle est requise pour la validité de l'ordination.. 31/325

Imposture de G.Bernanos.55/380

Impot pour l'administration diocésaine.58/736

Imprimatur:Son refus par l'évêque doit être motivé.31/76
-voir indulgences.31/
-Dans les congrégations à voeux simples.43/555
-L'imprimatur et l'ordinaire de l'auteur.44/505

Imprimeries:~~pour~~ bénédiction pour elles.42/219

Impubère:Encourt-il la réserve des cas?31/32

Impuissance:L'ablation ou l'absence des ovaires ou de l'uterus constituent-elles l'empêchement d'impuissance?26/287
-Opinion négative du R.P.Eschbach.26/287
-On peut emprunter à Tarquini les arguments suivants pour prouver cette opinion.26/288
-1)La nature même de l'empêchement.26/289
-2)La comparaison avec un cas analogue déjà décidé.26/291
-3)La pratique de l'église dans les causes d'impuissance. 26/292
-4)Le sentiment commun.26/292
-Comment expliquer que ces cax ne se soient pas présentés autrefois?26/293
-Légère hésitation et objection de Tarquini;réponse.26/294
-Décision de la sainte congrégation qui confirme ce sentiment 26/287
-L'impuissance retinendi semen ne rend pas l'usage du mariage illicite.31/411

Incardination par attribution d'un bénéfice.53/296
-L'idée d'incarnation et les religions non-chrétiennes. 53/401
-Le mystère de l'incarnation est-il spécifiquement chrétien 53/482
-Doctrine américaniste sur l'incarnation.34/22
-Le vrai motif de l'incarnation.43/44,104;367;389;503;682

Incendie:L'incendie de Rome et l'innocence des chrétiens.39/53

Incinération:Crémation des cadavres.43/295

Inclinaisons:Quelles sont les génuflexions et inclinaisons à faire par le diacre et le sous-diacre dans une messe sans exposition du très saint sacrment.58/809

Inclinations de tête:voir messe privée,,messe votive de saint Joseph.25/
-Quand on doit faire l'inclination au nom d'un saint pendant la messe. 32/525
-Inclination de tête à la messe.35/560

Incorporation:Statut des prêtres non incorporés.45/519

Indemnité de résidence.56/162

Indépendance:Souffle d'indépendance doctrinale.37/434

Indes orientales:Constitution pontificale:Raisons qui rendent nécessaire un clergé indigène.25/349
-Il faut par conséquent des séminaires et des collèges.25/351
-Appel à la charité des fidèles.25/351
-Instruction de la Propagande:Elle loue les progrès du christianisme dans les Indes.25/287
-Il faut tenter davantage,et chercher à étendre le règne de l'évangile parmi les païens.25/288
-Mesures prescrites pour cette fin.25/289
-1)Il faut avoir,en des endroits choisis,surtout dans les petits centres,des missions ayant pour but spécial la conversion des infidèles.25/289
-Que les missionnaires apprennent la langue du pays,et que deux au moins soient députés exclusivement à l'évangilisation des païens.25/289
-Leurs noms doivent être envoyés à la Propagande dans les six mois.25/289
-Qualités qu'ils doivent avoir:courage et persévérance.25/290
-2)Qu'une portion des revenus du diocèse soit consacrée à procurer la conversion des infidèles.25/291
-Soin que doivent prendre les évêques du temporel de la Mission efforts à faire pour que chaque diocèse ait ses ressources propres;administration des revenus ecclésiastiques.25/292
-Qualités et nombre insuffisant des missionnaires européens. 25/292
-Préparation d'un clergé indigène.25/293
-Des catéchistes.25/295
-Instruction de la jeunesse.25/296

Index:L'index espagnol n'est plus en vigueur,et les éditions du livre sont prohibées.25/283

Indulgences des stations 59/740

- Extension de l'indulgence attachée à la récitation de l'office divin devenu le S. Sacrement 60/761
- Avis sur l'usage des pouvoirs des confesseurs donnant l'année Sainte et sur la manière de gagner l'indulgence du jubilé 60/462
- Decrets concernant diverses indulgences 60/462
- Suppression de nombreux privilèges réalisés aux indulg. 60/541

Index:Le catalogue de l'index est-il aboli par la constitution Officiorum?30/109
-Comment faut-il interpréter les prohibitions de l'index? 30/110
-Sont-elles pénales?30/111
-Quelle en est la fin propre.30/111
-La constitution Officiorum a force obligatoire dans les régions de la langue anglaise.30/510
-voir table 1.41/
-Sur les livres de l'index.43/102
-Congrégation de l'index.voir table 1.43/
-Sens de quelques formules propres à l'index.44/371
-Congrégation de l'index.voir table 1.44/
-Au sujet de l'achat d'un livre à l'index.45/504
-Congrégation de l'index.voir table 1.45/
-Index:voir action française.54/
-Valeur de ses condamnations pour l'église orientale.55/632
-Condamnation de Nielsen,Den historiske Jesus.56/
-voir condamnation.58/

Indice:Les indices complètent les témoignages singuliers en matière de sollicitation.30/164,170
-Qui doit en apprécier la valeur?30/164
-Comment il faut l'apprécier.30/165
-Avec quelle certitude ils doivent être constatés.30/170
-Il faut les recueillir selon les formalités juridiques. 30/166
-Quand ils doivent être recueillis.30/167
-Par qui.30/168
-Les témoins sur les indices doivent comparaitre personnellement et isolément.30/169
-Quels témoins il faut pour constater les indices.30/170
-Peut-on admettre les témoins laïques.30/171
-Il faut deux testes,contestes,de scientia.30/170,172
-Ce qu'ils doivent connaitre.30/171
-Serments à émettre.30/173
-voir serment.30/
-Interrogatoire qu'ils doivent subir.30/176,179

Indien:Ce qu'on entend sous ce nom dans la lettre apostolique sur les privilèges de l'Amérique latine.30/518
-Encyclique Lacrimabili en faveur des Indiens de l'Amérique du Sud.45/20

Indulgences:Jour où on les gagne.Quel jour gagne-t-on les indulgences d'une fête transférée tanquam in sedem propriam? 25/214
-Quel jour donner la bénédiction avec indulgence plénière aux Tertiaires,dans un diocèse où la fête des Stigmates est fixée à une autre date que le 17 septembre ?25/214
-Concessions nouvelles:50 jours pour la prière:Retribuere dignare,etc.25/266
-Les indulgences accordées à tous les fidèles pour la dévotion des quinze samedis en l'honneur de notre Dame du Rosaire peuvent se gagner le dimanche.25/267
-Indulgences du scapulaire de Saint Joseph.25/509
-D'une prière pour les Juifs.25/512
-D'une oraison jaculatoire.25/512
-D'une prière à saint Michel.25/599

Indulgences.

- Prière "Te ergo", indulgenciée 60/618
- Indulgence accordée pour l'Heure Sainte 60/618, 730.
- " " des 16 "pater", Ave et gloria 60/649
- " " pour la récitation de l'office divin devant le St Sacrement 60/730
- Invocation "Jesu, via et vita nostra" indulgenciée 60/730
- Réformes des ~ et soulagement des âmes du purgatoire 60/927
- "Visite d'église" et "Prières aux intentions du Souverain Pontife" requises pour gagner une indulgence plénière : détermination de ces conditions 60/931
- Indulgences de l'invocation "Maria Mater gratiae" [illegible]

Indulgences:Plénière in articulo mortis:Où prendre la formule dont se servait le sécrétariat des Brefs pour déléguer les Evêques avant la bulle Pia mater.25/47
-Par cette bulle Benoit XIV a réglé les conditions d'une manière large,expression dont il s'est servi.25/48
-Les brefs expédiés par son ordre précisent.36/49
-Il faut entendre dans le même sens la concession de Clément XIV aux missionnaires et les termes des formules de la Propagande.25/49
-Spécialement l'invocation du saint Nom de Jésus est toujours prescrite.25/45
-Où trouver divers documentss pour étudier cette question? 25/47
-voir crucifix, indulgenciés.25/
-Apocryphes:Telle est l'indulgence pour une prière à la croix. à dire le vendredi.25/205
-Concessions:Les indulgences accordées pour la fête,l'octave et le mois de saint François d'Assise sont prorogées pour dix ans.26/18
-Indulgence pour une oraison jaculatoire au Sacré-Cœur de Jésus.26/19
-Pour une autre oraison jaculatoire au Sacré-Coeur et une hymne en l'honneur de saint François d'Assise.26/145
-Pour une prière à l'Enfant Jésus.26/389
-Concessions à la basilique de Montmartre,la sainte Ligue du voeux national,l'archiconfrérie.voir Montmartre.26/
-Pour le sixième centenaire de la translation de la sainte maison de Lorette/26/236
-Pour les litanies de Lorette à cette même occasion.26/239
-Sanations:Sanation des érections de confréries du Rosaire. 26/151
-Des érections invalides du chemin de la croix.26/270
-Des admissions dans la confrérie du scapulaire de Notre-Dame du Mont Carmel.26/482
-Toties quoties:Ces indulgences sont maintenant assez multipliées.26/278
-L'indulgence toties quoties accordée aux églises pour la fête De Notre-Dame du mont carmel se gagne le 16 juillet ou le dimanche suivant,si la fête y est transférée.26/150
-Elle ne s'étend pas aux églises des Tertiaires.26/151
-Et ne peut être communiquée aux églises de la confrérie. 26/151
-Pratique de la sainte congrégation quant à la communication de l'indulgence de la Portioncule aux églises du Tiers-Ordre de saint François.26/484
-La confession pour gagner cette indulgence peut se faire à partir du 30 juillet.26/487
-Cette concession ne détruit point celles qui ont été faites précédemment pour la confession de tous les huit ou quinze jours.26/487
-Quelle communion suffit?26/488
-voir confession-prières"En ego,o bone Jesus,"-rosaire,Tiers Ordres.26/
-Indulgences:Concession d'indulgences pour l'oeuvre de la terre sainte.27/122
-Pour une prière en l'honneur de la très sainte Vierge.27/ 125
-Pour les oblats séculiers de l'ordre de saint Benoit.27/473
-Pour la visite d'une églises frnaciscaine le jour de la fête de sainte Agnès d'Assise.27/597

Indulgences:Extension aux médailles,statues et autres objets pieux des indulgences attachées aux croix et chapelets de Terre Sainte.27/595
-Indulgences attachées à une prière à la très sainte Vierge pour les Anglais.27/241
-Concédées pour la fête de la médaille miraculeuse.27/157
-De la Portioncule:On ne peut la gagner que dans les églises ou chapelles publiques des trois ordres de saint François et non dans leurs chapelles domestiques.27/330
-Indulgences des 3 Pater et Ave pour les agonisants.28/51
-Peut-on par un seul signe de croix,attacher diverses indulgences à divers objets.28/173
-Peut-on attacher de nouvelles indulgences à un objet déjà indulgencié?28/174
-Celui qui peut bénir publiquement les objets,peut-il le faire du haut de la chaire?28/174
-Un sommaire des indulgences du Rosaire,approuvé par la sainte congrégation,doit-il l'être aussi par l'Ordinaire?28/656
-Ceux qui ne connaissent pas le Regina coeli gagnent les indulgences en récitant l'Angelus.28/539
-Indulgences des objets pieux de Terre-Sainte.28/553
-Indulgences accordées aux Tertiaires de Saint-François.28/535,650
-voir congrégation des Indulgences.28/
-Quand l'indulgence de la portioncule est transférée au dimanche,la confession faite dès le jeudi suffit pour la gagner 29/87
-Quand les objets bénits perdent leurs indulgences,s'ils sont vendus.29/89
-Conditions requises pour les indulgences attachées à la prière En ego.29/380
-Les livres d'indulgences doivent être soumis à la censure de la sainte congrégation des indulgences .29/658
-Les indulgences du premier vendredi sont étendues à tous les fidèles.29/660
-Prière indulgenciée à. saint Antoine de Padoue.29/179
-Prière indulgenciée à sainte Marguerite de Cortone.29/181
-Nouvelles indulgences pour la formule réparatrice:Dieu soit bénit.29/182
-Prière indulgenciée pour sanctifier la fin du siècle.29/184
-Prière indulgenciée devant le fac-simile de la statue de saint Pierre.29/424
-Prière indulgenciée à saint Jean de Matha.29/425
-Prière indulgenciée aux saints martyrs de Gorcum.29/427
-Prière indulgenciée aux martyrs du Japon.29/428
-Une prière indulgenciée peut se réciter quocumque idiomate pourvu que la traduction soit déclarée fidèle par l'autorité ecclésiastique.30/293
-Faculté d'anticiper la confession pour l'indulgence de la fête du très saint Rosaire.30/386
-Indulgence des XIII mardis ou dimanches en l'honneur de saint Antoine.30/409
-Indulgence du psaume Exaudiat concédée aux capucins.30/437
-Cette indulgence est-elle communiquée aux Tertiaires.30/439
-Qui peut gagner les indulgences accordées par un évêque? 30/511
-Peut-on gagner toties quoties les indulgences attachées au chapelet séraphique?30/534
-Les objets indulgenciés qui ont touché les Saints-Lieux, perdent les indulgences si on les vend.30/515

Indulgences:Les indulgences de mille ans et de plus sont révoquées 30/644
-voir autel privilégié,confession,Sainte-Famille,scapulaire. 30/
-Les livres,sommaires etc. d'indulgences ne peuvent être publiés sans la permission de l'autorité compétente.31/18
-Qui peut en autoriser l'impression?31/20
-Indulgences déclarées apocryphes.31/311
-Indulgence pour la lecture de l'évangile.31/313
-Quand doit-on faire la visite et dire les prières prescrites pour gagner une indulgence plénière?31/505
-voir confrérie.31/
-Règles pour distinguer les indulgences vraies des apocryphes 32/40
-Translation des indulgences.32/307
-Indulgence attachée à une oraison jaculatoire de saint Alphonse.32/430
-On peut gagner pendant le jubilé les indulgences de l'absolution générale,de la bénédiction apostolique,etc. en faveur des défunts seulement.32/95,334
-voir croix,jubilé,suspension.32/
-Instruction sur la demande et l'exercise de la faculté de bénir les objets de piété avec applcation des indulgences apostoliques et de sainte Brigitte.33/528
-voir acte héroïque,article de la mort,autel privilégié,s. Coeur,scapulaire du S.Coeur,prières indulgenciées.33/
-Indulgences accordées pour la récitation de l'oraison jaculatoire:Mon Dieu,mon unique bien,etc.34/490
-Pour la récitation du verset:Requiem aeternam,etc.34/492
-A la nouvelle couronne du saint esprit.34/493
-L'indulgence plénière qu'on peut gagner par la visite d'une église de l'ordre des Servites à la fête de Notre-Damedes sept Douleurs est compris dans le décret sur la translation des fêtes en ce qui regarde les indulgences qui y sont attachées.34/642
-Différentes sortes d'indulgences.34/514
-Indulgences attachées aux croix de mssion?voir croix de mission.34/
-voir Sacré-Coeur,chemin de croix,église,confrérie du saint-rosaire,saint Nom de Jésus,tertiaires.34/
-Indulgence de la médaille de saint Benoit.35/61
-Les sourds-muets.35/65
-Le gain des indulgences dans une confrérie dépend-il de l'inscription et de la radiation du nom sur l'album.35/71
-Indulgences accordées par S.S.Pie X aux fidèles qui conservent chez eux un objet de piété bénit par lui.(couronne, chapelet,croix,crucifix,statuette,médaille) et qui accomplissent les oeuvres pies prescrites.35/634
-Les indulgences du petit office de la sainte Vierge en langue vulgaire.36/34
-Indulgences pouvant êtres accordées par les cardinaux,les archevêques,évêques.36/94
-Indulgences propres à certains réguliers et pouvant être accordées par d'autres.36/95
-Indulgences à gagner en faisant le chemin de la croix.36/250
-Indulgences des Tertiaires et des grands ordres respectifs. 36/275
-Diverses prières indulgenciées.36/277

Indulgences:Doutes sur plusieurs indulgences.37/611
-La confession hebdomadaire n'est plus requise pour gagner les indulgences,si l'on pratique la communion quotidienne. 38/282
-voir visite de l'église.38/
-Usage public du pouvoir d'indulgencier.39/447
-Concessions nouvelles.39/686
-Indulgence bénédictine du 2 novembre.40/368,672
-voir congrégation des indulgences.340/770
- congrégation des indulgences.:voir table 1 .41/
-Présentation des indulgences au Saint-Office.42/540
-Neuvaine du saint-Esprit.42/399
-Indulgence de la Portioncule.43/22
-Autel privilégié.43/187
-Les indulgences chez les premiers scolastiques.43/190
-Intention requise.43/210
-Pouvoirs d'indulgencier,approbation et visa.43/216
-Visite des églises.43/225
-Pour la première communion.43/241
-Mois du Sacré-Coeur.43/277
-Transfert.43/281
-Confession requise.43/405
-Deux invocations indulgenciées.43/678
-Indulgence in articulo mortis.43/213,279
-Messe réparatrice.43/742
-Déclaration sur les indulgences apostoliques.45/579
-Transfert d'indulgences pour les fêtes des Bienheureux.45/25
-Les indulgences avant le XII siècle.45/250
-Des indulgences à présenter au Saint-Office.46/612
-Indulgences pour les congrès eucharistiques internationaux. 46/303
-Indulgence pour le troisième centenaire de la béatification de sainte Thérèse.46/369
-Doutes sur les indulgences du Tiers-Ordre franciscain.46/619
-Indulgence de Pie X pour l'article de la mort,nouvelle indulgence.46/621
-Indulgences et privilèges attachés à l'exposition du saint Sacrement/46/357
-Translation de l'indulgence le jour des morts.46/621
-Au sujet d'une délégation pour indulgences.46/566
-Manière d'indulgencier les objets de piété.46/531
-Interpolation des prières et perte des indulgences.46/620
-Bénéfice réitéré d'une même indulgence partielle dans la journée.47/309
-Indulgence toties quoties du Jour des Morts.47/309
-Indulgence de l'association pour la lecture de l'évangile. 340/310
-Extension d'une indulgence.47/311
-De la délégation du privilège épiscopal d'indulgencier les objets de piété.47/308
-Sur les indulgences du chemin de la croix.47/306
-Les mutilés et les indulgences.47/305
-Les fidèles des rites orientaux et les concessions d'indulgences.47/314
-Sur une indulgence du Laudetur Jesus Christus.47/314
-Indulgences des associations pour les vocations sacerdotales.47/312

Indulgences:Indulgence de l'élévation de l'hostie.48/105
-Objets bénis par le pape et indulgences surajoutés.48/105
-Centenaire de saint Jean Berchmans.48/37
-Les 6 Pater,Ave et Gloria.48/247
-Fêtes transférées.48/319
-Objets indulgenciés.48/320
-Manière de réciter le chapelet.48/103,320
-Indulgences apostoliques.49/261,436
-L'efficacité des indulgences.49/173,244,303
-Bénédiction des scapulaires.49/104
-Prières aux intentions du Souverain Pontife.49/29
-voir litanies,objets.49/
-Chapelets en verre et indulgences.53/306
-voir Christ-Roi.54/
-Preces indulgentiis donatae.54/309
-Indulgences de l'acte de préparation au Sacré-Coeur.55/634
-Indulgence plénière pour la récitation du chapelet devant le saint Sacrement.56/158
-Les crucifix avec indulgence.56/682
-Indulgences diverses du jubilé.56/236
-Indulgence de la portioncule.57/515
-Indulgences attachées au cours de religion.57/784
-Formule nécessaire pour gagner les indulgences.57/789
-Indulgences et prières aux intentions du Souverain Pontife. 57/789
-Indulgence plénière pour la récitation de l'office divin devant le saint sacrement.58/75
-Invocation "Reine des apôtres,priez pour nous"indulgenciée. 58/259
-Concession d'indulgences par les évêques.58/260
-Extension aux fidèles du rite slave byzantin d'une indulgence accordée aux Ruthènes.58/448
-Décret sur les indulgences du chemin de croix à gagner par les malades.58/661

Indults:Indult du carême:Ceux qui ne sont pas tenus au jeûne peuvent-ils manger de la viande (une fois par jour)le matin au lieu du midi,les jours permis par l'indult?26/116
-Vrai sens de cette question et vraie doctrine.26/600
-Indults:Les indults habituels obtenus du Saint-Siège passent d'Ordinaire à Ordinaire.30/200,626
-La subdélégation cesse quand celui qui l'a faite perd ses pouvoirs.30/202
-La communication demeure jusqu'à expiration de l'indult. 30/202
-La subdélégation ne peut être faite qu'autant qu'elle est st strictement permise.30/204
-Le code et les indults habituels.Révocation de certains indults épiscopaux.46/631
-Renouvellement de l'indult de l'Amérique latine relatif aux jeûnes et abstinences.47/241
-Sur des indults particuliers.47/112

Infaillibilité:Pratique dans la direction spirituelle.35/165

Infaillibilitépapale:Jusqu'où s'étend ce dogme.34/577

Infidèles:voir baptême.26/
-Comment un infidèle converti prouve au for extérieur n'avoir contracté qu'un mariage dissoluble.30/629

Infidèle:Règle suivie par le Saint-Siège quand la validité du mariage des ibfidèles est douteuse.30/629,642,644
-L'affinité contractée par eux est un empêchement canonique après leur conversion.31/419
-Problème du salut des infidèles.45/627

Infirme:Peut-on pendant la nuit leur porter la communion ex devotione.31/206

Infirmiers:Célestes patrons des infirmiers laïques et de leurs associations.58/257

Informations:Informations pour l'épiscopat,obligation du secret. 46/623

Inhabilité des contractants dans un mariage.37/30

Inhabitation en nous de la sainte Trinité.55/641

Inimitié:Motif d'exception contre un témoin.30/177
-Il suffit pour cela qu'il y ait eu une cause d'inimitié. 30/177

Initia:Initia des épitres de saint Paul dans la récitation du bréviaire.43/559
-Les "initia" des livres de l'écriture sainte.44/445

Innocent III:Innocent III et son dernier historien.42/300

Innocent XI:Son décret concernant le Probabilisme.35/479
-Copie authentique de ce décret.35/480
-Histoire du livre de Thyrse Gonzalez S.J. sur le Probabilisme,lequel livre fait l'objet de la première partie du dit décret.35/481,569
-Laxisme en morale dans la première moitié du XVII siècle. 35/481
-Ce qu'en pense Alexandre VII.35/485
-Ce qu'en pense Innocent XI.35/488
-Ce qu'en pense Gonzalez après avoir prêché des missions l' espace de onze ans.35/489
-Gonzalez fait un livre,auquel le général Oliva refuse son approbation.35/490
-Condamnation par Innocent XI de 65 propositions,ce qui en résulte quant au livre de Gonzalez.35/490
-Ce que l'on peut,au jugement de la Civilta Cattolica conclure du décret d'Innocent XI.35/494
-L'approbation est encore refusée au livre de Gonzalez par le P.de Noyelle.35/569
-Gonzalez est lui-même élu général de la Compagnie.35/569
-But avoué du Souverain Pontife en favorisant cette élection 35/570
-Ce que les différents actes d'Innocent XI donnent à penser au sujet du probabilisme simple.35/571
-Indignation des membres du Saint-Office en apprenant les oppositions faites à la publication du livre de Gonzalez. 35/572
-Ordres d'Innocent XII.35/573
-Le livre parait en 1694;comment il est reçu;l'influence qu'il exerce par toute l'Europe,35/573
-Le livre d'Eusèbe Amort et son influence sur l'esprit de saint Alphonse.35/576

Innocent XI:
-Comment saint Alphonse élabora son système à lui.35/576
-Conclusion.35/577
-Innocent XI:son décret sur le probabilisme.37/53

Inquisition:Discussion des publications de Mgr.Douais et de M. Vacandard.39/469,593
-Article de M.Dubruel.40/1,65
-Article de M.Choupin.40/209
-L'inquisition et la responsabilité de l'église.41/386,449 532
-Actes du Saint-Office.voir table 1.41/
-Sur le livre de M. de Cauzons.42/176
-Congrégation de l'inquisition . voir table 1.43/
-Congrégation de l'inquisition.voir table 1.44/-45/

Inscription:L'inscription du nom est requise pour agréger quelqu'un à la confrérie du Rosaire et du Mont-Carmel.36/510
-L'inscription matérielle d'un récipiendaire au régistre de la confrérie peut se faire par n'importe qui.38/181

Insignes:Insignes des chapelains de Lordes.42/574

Insignes canoniaux:Cause portée au Saint-Siège par le chapitre de Reims.27/247
-Texte du bref qui accorde des insignes particuliers au chapitre de Reims.27/248
-Règles du droit sur le port des insignes.27/250
-Application au chapitre de Reims.27/251
-Les chanoines honoraires ont-ils droit aux sinsignes du chapitre?Raisons pour l'affirmative,objections du chapitre de Reims et réponses.27/252
-Décision de la sainte congrégation.27/249
-Interprétation de cette décision.27/254
-Insignes:voir canoniaux.48/

Inspiration:En quoi consiste l'inspiration de l'écriture.30/483
-Les livres qui la dénaturent,ou la restreignent trop sont prohibés.30/483
-En quel sens les livres de l'écriture sont-ils dits sacrés et canoniques?25/566
-En qoi consiste l'inspiration?25/566
-Peut-on la restreindre?25/587
-Inspiration des livres saints.41/243
-L'inspiration des divines écritures.46/637

Institut biblique:Examens annuels.43/577
-Ses diplômes.44/599

Institut de droit pontifical.53/298

Institut des Prêtres de saint Paul;Loué par le Souverain Pontife. 28/79

Institut oriental pontifical:55/690

Instituts religieux:Quant à l'ordination de leurs sujets:Règles portées par S.Pie V ou par Pie IX sur l'ordination du religieux qui n'a pas fait la profession solennelle,ou du membre d'une congrégation de voeux simples qui n'a pas fait ses voeux perpétuels.25/39

Instituts religieux:
-On pouvait obtenir des privilèges.25/40
-Ils sont tous révoqués.25/40
-Règles du décret nouveau.25/40
-Il ne s'applique pas aux Instituts qui dépendent des Ordinaires quant à l'ordination.25/38
-Prescriptions concernant l'étude de la théologie avant l'ordination.25/44
-Quant au renvoi des sujets:Comment expliquer que les Ordres ou Instituts religieux puissent renvoyer leurs sujets?25/33
-Différences qui existaient autrefois entre le profès de voeux solennels et le religieux de voeux simples quant aux causes et aux formes du renvoi.25/34
-Ces différences sont supprimées.25/41
-Du moins en ce qui concerne les religieux de voeux simples engagés dans les ordres sacrés.25/41
-Quant à la situation du sujet renvoyé:Différences qui existaient autrefois entre le profès de voeux solennels et le religieux de voeux simples renvoyés,quant à la juridiction de leur Evêque précédent,à l'obligation des voeux,et à l'exercice des ordres reçus.25/35
-Les dispositions du droit-reç concernant les profès de voeux solennels sont maintenant appliquées aux religieux de voeux simples.25/42
-Sauf en ce qui concerne l'obligation des voeux,dont le religieux de voeux simples est délié.25/43
-Quant à la sortie de sujets dont les voeux simples sont expirés ou levés par dispense pontificale.En quoi consiste le rescrit de sécularisation accordé au profès de voeux solennels?25/33,35
-Que fait le Saint-Siège pour le religieux de voeux simples? 25/33
-Qu'enjoint-il au religieux dont les voeux temporaires sont expirés ou qui en a obtenu dispense.25/43
-Différence entre cette dispense et celle qui atteint le religieux renvoyé.25/43
-Instituts religieux:condition juridique en Lithuanie.55/215
-En Tchéco-Slovaquie.55/384

Instituts de voeux simples:Quant à l'émission ou la rénovation des voeux:Plusieurs décrets rendus sur cette matière.26/575
-Indication de ceux qui sont contenus dans la collection de Gardellini.26/577
-La bulle Quanto fructuosius de Grégoire XIII approuve les voeus simples de la compagnie de Jésus.26/575
-Et les constitutions de la compagnie contiennent les cérémonies de la profession.26/576
-Et la sainte congrégation étend à tous les Instituts ce qui est permis pour la compagnie de Jésus.26/575,577
-Elle détermine la méthode qui peut être suivie dans l'émission ou la rénovation des voeux et révoque tous les décrets antérieurs.26/575
-Application aux décrets précédents.26/577
-Etude de la nouvelle méthode.26/580
-Quant à l'ordination:Les supérieurs de ces Instituts ne peuvent pas plus que par le passé donner des lettres dimissoriales à leurs sujets ou les faire orfonner "ad titulum mensae communis" sans y être autorisés par indult. 26/257

Instituts à voeux simples:
-Constitution apostolique sur les Instituts à voeux simples 33/63
-Lettres commendatices des Ordinaires sur les Instituts qui demandent l'approbation au Saint-Siège.33/443
-Différence entre instituts à voeux simples et instituts à voeux solennels.33/453
-Deux sortes d'instituts à voeux simples.33/453
-Instituts à voeux simples proprement diocésains:L'évêque doi en examiner les règles avant de les recevoir dans son diocèse.33/454
-Aucune maison ne peut être fondée sans son approbation.33/455
-L'évêque doit conseiller aux fondateurs de s'unir à l'un ou l'autre institut approuvé,ayant même but.33/456
-Qu'il ne permette pas l'établissement d'instituts n'ayant pas les ressources nécessaires,etc.33/457
-L'intervention des évêques des diocèses dans lesquels l'institut a des maisons,ne mise en différentes occasions.33/458
-La prise d'habit et la profession requièrent-elles l'intervention de l'évêque?33/458
-Matière de l'examen à faire subir aux postulantes.33/459
-Pouvoir de l'évêque de dispenser des voeux.33/461
-L'élection de la supérieure doit être faite d'après les constitutions ;elle appartient généralement aux religieuses. 33/461
-Droit de visite.33/464
-Item de nommer des aumôniers,des confesseurs.33/466
-Instituts dont les constitutions ont été reconnues par le Saint-Siège,ou qui ont été approuvés ou recommandés par lui: Acceptations des sujets,renvoi,nomination aux charges.33/466
-Dispense des voeux réservée au Souverain Pontife.33/467
-L'évêque ne peut ni changer les constitutions ni modifier l'administration.33/468
-Pouvoir de l'évêque dans les maisons à clôture épiscopale, son devoir par rapport à la clôture dans tous les couvents de religieuses.33/469
-Comment les membres des Instituts approuvés par le Saint-Siège sont soumis à l'Ordinaire quant au for intérieur et quant au for extérieur.33/470
-Ordination des réguliers.33/565
-Mesures prescrites par rapport aux Soeurs quêteuses.33/568
-Elles regardent aussi les instituts d'hommes dont aucun membre est prêtre.33/571
-Administration des biens de ces instituts.33/571
-Surveillance épiscopale en ce qui concerne l'enseignement de la religion.33/572

Instruction Clémentine:Pour l'exposition du très saint Sacrement Edition liturgique.Règle.44/26

Instruction sur la littérature sensuelle et sensuelle-mystique. 54/546

Instruction religieuse en Roumanie.56/64
-Instruction du 12 janvier concernant la conversion des Russes.56/687

Instruments:Leur tradition est probablement requise pour la validité de l'Ordination.31/324

struments:leur tradition est probablement requise pour la validité de l'Ordination.31/324
-Avec la patène et le calice on doit nécessairement présente les deux espèces du pain et du vin.31/324
-Instruments de musique dans les fonctions liturgiques.37/440

Intention de faire ce que l'église fait dans le ministre du Sacrement.49/453,533
-Requise pour la communion fréquente.49/105
-Intention requise chez l'ordinand pour la validité.31/322
Intentions de messes:Décret général sur cette matière.25/354
-Rappel des décisions de 1874.25/354
-Peines portées contre les prêtres,clercs ou laïques transgresseurs.25/355,357
-Les Evêques encourent-ils une peine?25/358
-La peine n'est pas encourue quand il n'y a pas de faute. 25/358
-Décisions qui permettent de se prononcer.25/358
-Résumé et règles pratiques.25/361
-Dispositions nouvelles qui complètent les décisions de 1874 25/362
-Les charges de messes non acquittées doivent être remises à l'ordinaire à la fin de chaque année.25/362
-Personne n'est excepté.25/362
-L'obligation est sub gravi.25/363
-On peut toujours garder le nombre de messes que l'on pourra acquitter dans le temps fixé par l'église.25/363
-Quid,pour les messes reçues sous la condition qu'elles seront acquitées dans l'église même?25/363
-Devoir des Ordinaires.25/356,364
-Exposé fait à la sainte Pénitencerie sur la manière d'acquiter les intentions de messes usitées dans un sanctuaire de pélerinage.25/301
-Réponse de cette dernière.25/303
-Il se peut que l'on vienne à dépasser le temps fixé par la pratique de l'église pour l'acquittement des intentions de messes.25/304
-Ou que les messes demandées à jour fixe ne soient pas dites en ce jour.25/306
-Ou que celles demandées "pro urgenti causa" soient acquitté trop tard.25/307
-De plus,il semble que l'intention n'est pas toujours suffisament déterminée.25/308
-Que le supérieur prend quelquefois des honoraires supérieur à ceux des messes acquittées.25/309
-Il est difficile de distinguer les honoraires dûs à chaque chapelain.25/309
-Enfin,il n'est pas régulier de ne jamais dire de messes votives même lorsqu'elles sont demandées,ni de se servir d'ornements noirs pour des messes à l'intention de personnes vivantes ou en l'honneur de la sainte Vierge ou des Saints. 25/310
-Conclusion.25/311

Inter ea:Instruction Inter ea sur l'administration temporelle des couvents.43/147,197,325,517

Interdit:Un interdit général,local et personnel.42/407

Irlande et travers son passé 59/815

Interdit:Un interdit local et personnel.46/186

Internonces:Internonces et délégués apostoliques.47/449

Interpellation:Dispense de la double interpellation dans l'usage du privilège paulin.30/643
-voir dispense.36/

Interprétation du code:Les dernières réponses de la commission d' interprétation du code.55/276

Inter reliquas:Ce décret et les voeux annuels.47/623

Interrogations au confessionnal.49/275

Intonations:Dans la messe chantée elles doivent se faire d'après le Missel.28/301

Intronisation:Intronisation du Sacré-Coeur dans les familles.47/316

Invocation faite en regardant le très saint sacrement.40/370

Irénée:Un traité de saint-/39/671
-Rédemption et droits du démon dans saint Irénée.44/55

Irrégularité:Deux irrégularités provenant d'un vice de la main. 28/82,637
-voir hérésie.30/
-Les facultés de dispenser des irrégularités publiques sont suspendues cette année.32/97,99
-Peut-on dispenser quand elle est matériellement publique, mais formellement occulte.33/374
-voir jubilé.33/
-Ex defectu natalium.39/266
-Pour cause d'épilepsie.39/439
-Irrégularités occultes,pouvoirs de dispense en cas d'urgence.41/725
-Irrégularité:Le petit-fils d'un païen.43/218
-Dispense pour les prêtres, congrégations compétentes.44/102
-Les clercs et le service militaire,en temps de guerre.44/49
-Absolution d'irrégularité oubliées dans la confession du jubilé.45/507
-Dispense de l'irrégularité pour l'ablation de l'annulaire et du médius droits.46/181
-Des irrégularités et empêchements aux Saints Ordres.46/554
-Dispense.48/542

Isaïe:Décision de la commission biblique sur son livre.40/533

Isidore(saint)voir fête.34/

Islam:Un nouveau livre sur l'Islam.54/294

Iste confessor:Faut-il chanter le 3e. verset aux fêtes de S.Pierre Damien,de saint Alphonse de Ligouri,et du bienheureux Nicolas de Flue?28/303
-Quand on doit en changer le troisième verset.29/47

Italien:Encyclique aux catholiques italiens.50/612-voir Amerali

Italie conférences ecclésiales en Italie 59/789

Jean (Saint), sa passion de Ns. S. J. Chr. d'après S. Jean (18 en 19 chaps) 60/899; 885; 481

Jeanne de Chantal (sainte) son vœu de perfection 60/695

Jeanne des Anges (sœur) sa perfection 60/695

Jérôme (saint) sa lettre à Démétriade 60/793

Jesus Christ : sa vie historique et sa vie mystique 60/5
Prophéties de sa vie et de sa mort en Israël 60/141
Christus hodie 60/860
Per Jesum Chr. Filium suum 60/916

Italie:Le concordat entre le Saint-Siège et le gouvernement italien.56/312,319,518,577
-Conventions entre le Saint-Siège et le royaume d'Italie. 56/576,586,604,614
-Organisation des cours de religion dans les établissements d'enseignement moyen en Italie.57/788
-Encyclique "Non Abbiamo Bisogno" du 29 juin 1931 sur l'action catholique en Italie et sur le Fascisme.58/718

Jacques:Epitre de saint Jacques.55/127

Jardin des villas:A quelle paroisse appartiennent-ils?44/744

Jean Baptiste(saint):Dans la commémoraison du saint aux suffrages on remplace le mot nativitate de l'oraison propre par celui de commemoratione.38/180

Jean Baptiste de la Salle(saint):voir fête.34/
-Son office pour les chapelains et aumoniers des frères des Ecoles.36/162

Jean Berchmans:voir Berchmans.48/

Jean Chrysostome:(saint):Addition à la sixième leçon de son office 42/149

Jean Damascène(saint):Sa fête doit être célébrée le 29 mars dans les diocèses de Nicotera et de Tropea.34/102

Jean de la Croix(saint):docteur de l'église.Sa doctrine mystique. 54/561

Jean(saint) devant la Porte Latine:Leçons de l'office.43/559

Jean Eudes(saint):Sa messe et son office.55/634

Jean évangéliste(saint):Valeur historique du 4e. évangile.49/289
-Apocalypse.49/341,476
-Saint Jean Evangile.53/335

Jeanne d'Arc:Décret d'introduction de sa cause.26/297
-Sa fête autorisée pour toute la France.41/695
-Son office et sa messe.42/282
-Sa fête en France.44/606
-Canonisation.48/316

Jérôme(saint):Encyclique de S.S.Benoit XV sur ce saint.47/613
-Encyclique sur saint Jérôme.48/27,82

Jérôme Emilien:Patron des orphelins.55/539

Jésus-Christ:Prière indulgenciée en son honneur.39/565
-Prière indulgenciée à son très saint Nom.39/278
-voir Sacré-Coeur.39/
-Sa divinité.41/641
-Les étapes du rationalisme dans la négation de sa divinité. 44/315

Jeudi saint:voir binage.48/

Jeûne eucharistique au prêtre avant la messe 60/64

Jeudi-Saint:Reposoir du Jeudi-Saint:57/63

Jeûne:Jeûne Eucharistique:En quoi consiste-t-il?27/638
-Peut-on suivre le temps légal,le temps vrai,le temps moyen? 27/639
-Y a-t-il un indult pontifical permettant de ne point observer le jeûne eucharistique?27/638
-Comment faut-il l'interpréter?27/641
-Jeûne:Explications du pouvoir des Evêques de dispenser.28/286
-Les jours de jeûne,l'assaisonnement au beurre est permis quand on peut faire usage de la graisse.28/659
-Le jeûne naturel est-il rompu par la déglutition du sang coulant du nez?28/325
-Quand le jeûne requis pour la communion doit être censé rompu.29/153
-Sens des mots per modum potus dans les dispenses du jeûne naturel.30/301
-Le jeûne naturel est obligatoire pour la communion des malades qui ne sont pas en danger de mort.30/351
-Il n'oblige plus pour les malades qui ont reçu le viatique. 30/351
-voir communion,condiment,messe,viatique.30/
-Quand la fatigue corporelle exempte-telle de la loi du jeûne?31/393
-La chasse est-elle incompatible avec la loi du jeûne?31/394
-Pour les ordinations il n'y a pas de jeûne prescrit en dehors des Quatre-Temps.31/519
-Pour la consécration d'une église le jeûne oblige l'évêque et ceux qui demandent la consécration.31/519
-Jeûne naturel:Il n'est rompu que par l'action vitale d'avaler une substance qui peut être digérée.31/122
-Est-il rompu,par le lavage de l'estomac?31/123
-Jours de jeûne pour l'Amérique latine.32/61
-Les jours de jeûne,la promiscuité des mets n'est pas défendue aux malades.32/64
-Déclaration authentique de l'indult du 6 juillet 1899 sur le jeûne et l'abstinence dans l'Amérique latine.33/519
-Instruction sur la publication des privilèges en matière de jeûne et d'abstinence dans l'Amérique latine.33/518
-Plusieurs décisions concernant le jeûne du jubilé.36/279
-Jeûne naturel:Il doit être observé par les malades qui ne sont pas administrés,même au temps pascal.38/148
-Quoique le sel rompe le jeûne naturel,les adultes qui viennent,d'être baptisés doivent communier.38/676
-Jeûne eucharistique:voir communion.39/
-Le jeûne eucharistique et le lavage artificiel de l'estomac 41/238
-Après avoir reçu le viatique,peut-on communier fréquemment sans être à jeûne?41/238
-Interprétation du décret "Cum recenter".42/349
-Jeûne eucharistique des malades.43/243,305
-Jeûne et fêtes de précepte supprimées.43/738
-voir bouillon.43/
-voir abstinence.44/
-L'abstinence et le jeûne aux Antilles.45/185
-Religieux et indults généraux de jeûne et d'abstinence. 45/35
-Le nouveau catalogue des jeûnes et abstinences et les lois particulières.46/

Jonas Le signe de Jonas 60/532

Jongleur du Bon-Dieu 59/143

Joseph du St Esprit O.C.D.

La critique du vœu du plus parfait 60/640

Jeûne:Sur un indult relatif aux jeûnes et abstinences.46/561
-Sur l'usage de la viande les jours de jeûne.47/173
-La loi du jeûne et les femmes quinquagénaires.47/378
-Aliments permis aux diverses réfections des jours de jeûne. 47/359
-Le canon 858 et la dispense du jeûne eucharistique.48/104
-Vigiles anticipées et le jeûne.48/158
-La fête de saint Joseph et l'obligation du jeûne ou d'abstinence.48/158
-Jeûne eucharistique.49/100
-voir Samedi-Saint.49/
-Jeûne eucharistique:un cas pratique.53/462
-Jeûne du jubilé.56/238,425
-Cause de dispense du jeûne ecclésiastique.56/684
-Avant la consécration d'une église.56/767
-Jeûne imposé à l'occasion de la consécration d'une église. 57/66

Jeunesse catholique:Félicitations à l'Association de la Jeunesse catholique frnaçaise.46/239

J.O.C.:57/590

Joachim(saint):Son sanctuaire à Rome confié aux Rédemptoristes. 30/523
-Eglise de saint Joachim siège de l'archiconfrérie du Coeur Eucharistique.35/196
-Sa fête.42/153

Job:Livre de Job.55/121

Joseph(saint):La raison qui le détermina à quitter Marie,la sainte Vierge, ne fut ni le soupçon à l'égard de Marie.28/11
-Ni l'humilité.28/13
-Mais sa justice ou sa sainteté reculant devant l'alternativ entre le mensonge et la diffamation.28/15
-La raison qui le décida à quitter la sainte Vierge,fut sa sainteté reculant devant l'alternative du mensonge ou de la diffamation:Réponse aux Collationes Brugenses.29/479
-Nouveauté de l'opinion.29/480
-Sentiment de saint Bernard.29/481
-Prétendues contradictions.29/481
-Prières indulgenciées en son honneur.39/278,565
-Condamnation d'un ouvrage relatif à sa paternité.39/393
-Litanies de saint Joseph.41/357
-Première diffusion de sa dévotion en France.44/378
-Vigile de sa fête.44/359
-Nouvelle préface de ce saint.47/227
-Motu proprio sur saint Joseph.47/555
-Elévation du rite de sa fête.47/118

Jour des âmes:La messe de la commémoraison de tous les fidèles défunts chantée n'y est pas obligatoire.34/412
-Si ce jour là a lieu un enterrement la messe des funérailles sera ut in die obitus alors même qu'il n'y aurait qu' une messe dans cette église.34/186,412

Journal:N'est pas regardé comme livre par rapport aux règles de l'index.30/48
-voir miracle.30/

Jubilé de 1933

- Discours de S.S. Pie XI annonçant ce Jubilé 60/263
- Le jubilé de la Rédemption : bulle "Quo super" 60/244
- Proclamation du jubilé extraordinaire pour le XIX centenaire de la Rédemption 60/262
- Constitutions apostoliques du 29 janvier 1933 réglant les modalités du Jubilé de 1933 — 60, 266
- Pouvoirs des confesseurs prenant part au pèlerinage 60 542
- Ordre des oeuvres prescrites pour le jubilé 60/231

Journal officiel du saint-siège.40/747

Journaux:Ceux qui de parti pris attaquent la religion et les bonnes ~~moeurs~~- moeurs sont proscrits par le droit naturel et par le droit ecclésiastique.31/139
-Défense à tout catholique de collaborer à ces sortes de journaux.31/141
-Monitoire contre certains journaux italiens.45/109

Journaux impies:Même quand ils propagent l'hérésie,la lecture en est défendue sous peine de péché,mais non sous peine d'excommunication.27/115

Journée des missions.voir missions.54/

Jours de jeûne:Obligations de ceux qui sonr dispensés du jeûne. 55/767

Jours octaves:voir octaves.37/

Jube:Le Jube Domine aux messes chantées.41/339
-Jube Domine benedicere:On dit Domine quand on récité seul l'office.44/576

Jubilation:Privilèges des jubilaires.41/344

Jubilé:Accordé à la France à l'occasion du XIVe. centenaire de la conversion de Clovis.28/184
-Espèces de jubilés.32/72
-But du jubilé.32/73
-Chaque jubilé a sa bulle qui seule fait loi.32/74
-Comment il faut l'interpréter.32/75
-L'indulgence du jubilé se gagne toties quoties à Rome.32/83 332
-Les privilèges ne sont applicables qu'une fois.32/83,329
-L'indulgence du jubilé n'est pas applicable aux défunts. 32/83
-Cette année ceux qui la gagnent itérativement peuvent l'appliquer aux âmes,sauf la première fois.32/660
-Aucun ordre n'est prescrit dans l'accomplissement des oeuvres.32/84
-La dernière doit être faite en état de grâce acquis par la confession.32/84
-Dans l'accomplissement des oeuvres il faut l'intention virtuelle de gagner le jubilé.32/85
-voir communion,confession,visite.32/
-Extension du jubilé à certaines personnes privilégiées.32/ 101
-Motifs de cette faveur.32/150
-Quelles sont ces personnes?:Faut-il compter parmi elles les pensionaires des maisons d'éducation?32/152,337,435
-Quel empêchement d'aller à Rome faut-il pour jouir de cette faveur.32/154
-Quels sont les ermites désignés dans la bulle?32/155
-Quels prisonniers?32/156
-Quels malades?32/156
-Conditions à remplir par ces personnes:32/151
-Si la mort les enlève,elles gagnent l'indulgence si elles seulement commencé les oeuvres qui remplacent les visites. 32/159

Jubilé:
-Elles peuvent gangner deux fois l'indulgence.32/159,332
-Il ne faut pas qu'elles aient le désir d'aller à Rome. 32/159
-Choix d'un confesseur par ces personnes:Il ne peut se faire qu'une fois.32/160
-Le confessuer choisi par les religieuses à voeux solennels et leurs novices doit être approuvé pro monialibus.32/161
-Il suffit qu'il ait autrefois eu cette approbation si celle ci ne lui a pas été expressément retirée.32/161
-Les autres personnes,même les religieuses à voeux simples; peuvent s'adresser aux confesseurs approuvés pour les séculiers.32/164,198
-L'approbation du supérieur régulier ne suffit pas.32/162
-Il faut l'approbation actuelle de l'ordinaire du lieu où l'on se confesse.32/163
-On ne peut pas s'adresser à son complice in peccato turpi. 32/164
-Extension du jubilé.33/96
-Jubilé d'extension:Fins de ce jubilé.33/182
-Qui peut le gagner?33/182
-Combien de fois on peut le gagner?33/183
-Qui doit le promulguer?33/183
-Quand doit-on le promulguer?33/184
-Quel est le jour où il commence ?33/184
-Peut-on fixer des époques différentes pour différentes localités d'un diocèse?33/185,440
-Les six mois doivent-ils être consécutifs?33/188,217
-Visites des églises:Qui doit désigner les églises à visiter 33/188
-Lesquelles faut-il désigner?33/188
-Qu'est ce que la localité(~~les oratoires publics,et lesquels~~ où il faut désigner quatre églises.33/188
-Doit-on désigner les oratoires publics et lesquels?33/190, 219
-On peut omettre en certains cas l'église paroissiale.33/191 217
-Il faut réitérer les visites à une même église,s'il n'y en a pas quatre?33/191
-Les visites doivent être distinctes.33/191
-Quelle omission est grave en matière de visites?33/191
-Qui peut commuer les visites?33/196
-On commue aussi les prières à dire pendant ces visites.33/ 559
-En faveur de quelles personnes?33/196
-Quid,si on a cru réel un motif de commuation qui ne l'est pas.33/196
-Confession et communion.Les confesseurs peuvent commuer la communion en faveur des enfants.33/192
-Où il faut accomplir les oeuvres du jubilé.On le peut dans une paroisse ou un diocèse étrangers.33/194,440
-Faveur faite aux voyageurs.33/195
-Faveur faite aux malades.33/202
-Processions:Il appartient à l'évêque d'en fixer le nombre. mais il ne peut pas diminuer le nombre des églises à visite 33/197,661
-Quels corps peuvent faire des visites processionnelles?33/ 197
-Ceux qui ne sont pas membres de ces corps peuvent-ils s'adjoindre à leurs processions?33/198

Jubilé:
-Comment faut-il faire ces processions?33/200,662
-Là où elles sont interdites il suffit qu'on se réunisse aux églises?33/200,217
-On peut les réitérer.33/200
-Quand manque-t-on la procession?33/201
-La procession doit entrer à l'église,si elle le peut.33/201
-Que faire quand on n'a pas assisté à toutes les processions 33/201
-Choix du confesseur:A qui peuvent se confesser les séculier pour le jubilé?33/203
-Que signifie l'expression:ab Ordinario actuali loci approbatum:?33/203
-A qui peuvent s'adresser les réguliers?33/204
-Item,les religieuses à voeux solennels?33/204
-Item,celles à voeux simples?33/205
-Condition de ce choix.33/205
-Ce choix peut-il être réitéré?33/206,439
-Facultés accordées aux confesseurs du Jubilé:Elles ne sont valables qu'en faveur de ceux qui veulent gagner le jubilé. 33/206
-Quid,si on a abusé de l'espoir de l'absolution?33/207
-Où peut-on user de ces facultés?33/207
-Elles n'ont d'effet qu'au for intérieur.33/208
-Le juge peut admettre l'effet au for extérieur.33/208
-La réserve cesse quand le péché réservé a été oublié ou omi avec raison dans la confession.33/208
-Elle demeure si le confesseur était sans pouvoirs.33/209
-Item,quand la confession est sacrilège.33/209
-Elle cesse quand le défaut de disposition chez le pénitent est involontaire.33/209,380
-Combien de fois peut-on user des mêmes facultés à l'égard d un pénitent?33/209,217
-Ces pouvoirs sont-ils valables après l'expiration du jubilé?33/211
-Peut-on en demander application après avoir gagné le jubilé quand on n'en a pas eu besoin jusque-là.?33/215,439
-Facultés concernant les censures:Les confesseurs peuvent absoudre tous les cas réservés,même publics.33/360
-Conditions à observer à l'égard des lecteurs de mauvais livres.33/361
-des religieux apostats et fugitifs.33/361
-de ceux qui ont violé la clôture des religieuses.33/363
-des religieux qui ont violé leur propre clôture.33/364
-des affiliés aux sectes impies.33/365
-des hérétiques.33/366
-des usurpateurs et acquéreurs des biens ecclésiastiques. 33/367
-de ceux qui ont été nommément excommuniés ab homine?33/368
-de ceux qui ont absous leur complice.33/369
-Peut-on absoudre une personne qui a fait une fausse dénonciation.33/370
-Sous quelle condition?33/371
-Absolution de la censure nominative pour cause d'injustice 33/372
-Est-elle valide si on la reçoit avant d'avoir satisfait?33/372
-Y a-t-il réincidence si on manque à la promesse de satisfaire.33/372
-Quand est-on dispensé de la satisfaction?33/372

Jubilé:
-Facultés concernant les voeux:Commutation permise/33/373
-Faculté concernant l'irrégularité contractée par la violation d'une censure:33/373
-Quand encourt-on cette irrégularité?33/373
-Il faut qu'elle soit occulte.33/373
-Quand ne l'est-elle pas?33/374
-Quid,si elle n'est que formellement occulte.33/374
-Effet de la dispense.33/374
-Facultés concernant le mariage:Ce que la bulle permet au confesseur.33/374
-Les empêchements doivent être occultes.33/375
-Quand le sont-ils?33/375
-Quand le mariage est-il censé contracté?33/376
-Réserves aux dispenses de consanguinité et d'affinité.33/37
-On peut dispenser lorsque un empêchement est multiple,et lo qu'il y a concurrence de plusieurs empêchements.33/377
-Il faut un motif de dispenser.33/377
-Comment apprécier le motif?33/378
-En cas de revalidation du mariage,il faut faire renouveler le consentement.33/379
-On doit éloigner l'occasion du péché de certains cas.33/379
-On ne peut dispenser que dans la confession,mais l'absoluti n'est pas requise.33/380
-Il faut imposer une pénitence,mais non sous peine de nullit 33/381
-Il faut légitimer les enfants.33/382
-La dispense n'a d'effet qu'au for intérieur.33/382
-Jubilé:Les conditions:Promulgation et détermination de l'ép que par les évêques.36/280
-L'état de grâce est requis.36/281
-Faveur faite aux voyageurs.36/282
-Les oeuvres à remplir:Visites des églises:cathédrale,parois siale,ou principale d'après les localités dans lesquelles o se trouve.36/281
-Que faut-il entendre par localité?36/283,398
-Le jeûne strict est de rigueur sauf la dispense accordée pa les évêques.36/285
-On peut choisir même un jour de Quatre-Temps à condition de ne pas se servir de l'indult qui permet l'usage des lai tages.36/285,397
-Confession et communion:36/286
-Usage des privilèges.Il est permis plusieurs fois avant l' accomplissement de la dernière oeuvre.36/287,398
-Les privilèges.36/289
-Décisions diverses concernant le jubilé.36/279,332
-Jubilé:Concession d'un jubilé mineur:fêtes constantiniennes 45/360
-Le jubilé de 1913.45/389
-Réitération du jubilé.45/502
-Réitération de l'indulgence.45/606
-Confession des religieuses à voeux simples durant le jubilé 45/508
-Jubilé du Mont-Cassin.45/376
-Absolution du complice.45/694
-Quelques éclaircissements sur le jubilé.52/9,74
-De jubilaeo pro defunctis lucrando.52/436
-Doute sur la nature des empêchements au voyage de Rome pour le jubilé.52/501
-

Judaïsme avant J. Ch. 597 à 538

Jubilé:L'extension du jubilé.53/133
-Bulle d'extension du jubilé de l'année sainte en 1926. 53/148
-Visites en groupe pour le jubilé.53/697
-Jubilé de 1929/.56/235
-Constitution apostolique Auspicantibus nobis sur le jubilé. 56/247
-Dispense des oeuvres du jubilé.56/425
-Jubilé de S.S.Pie XI.Encyclique "Quinquagesimo ante anno" de S.S.Pie XI sur l'année jubilaire.57/161,231
-Prorogation des faveurs spirituelles du jubilé.57/345

Juge:Compétence du juge en matière matrimoniale à raison du quasi domicile.58/71

Juifs modernes:Leurs pratiques de piété.55/321,413

Juridiction:à l'article de la mort.voir confession.28/
-Juridiction:L'évêque peut-il la refuser ou la retirer aux religieux.28/641
-Ce qu'elle est.30/273
-Sa nécessité pour la confession.30/273
-Nécessité pour absoudre des péchés déjà remis et des péchés véniels.30/274
-La juridiction ordinaire est personnelle pour les sujets, et locale pour les étrangers.30/275
-Item la juridiction déléguée secundum se.30/275,277-voir Errata.30/
-Quelle loi accorde juridiction à tout prêtre pour l'article de la mort?30/279-voir absolution.30/
-Qu'est-ce que la juridiction suppléée?30/421
-L'église la supplée quelquefois.30/421
-Dans quels cas?30/422-voir erreur.
-Peut-on user validement et licitement de la juridiction suppléée?30/427
-Juridiction pour confesser les religieux.30/431
-Pour confesser les religieuses.30/498
-La juridiction est double:ordinaire et déléguée.31/243
-Quand peut-on confesser sans délégation spéciale?31/244
-Le curé a juridiction sur ses paroissiens partout où ils se trouvent.31/244
-En mer,le prêtre approuvé par son ordinaire,peut absoudre tous ceux qui sont à bord.32/403
-Juridiction nécessaire pour indulgencier les objets pieux. 37/650
-Juridiction ecclésiastique-Censure pour empêchements portés à la juridiction ecclésiastique.43/246
-La juridiction paroissiale et les jardins des villas.44/742
-La juridiction épiscopale et les religieux dispersés.44/757
-Juridiction et bonne foi.47/546
-Juridiction universelle du Pape.54/525
-Juridiction probable.58/916

Justice:La justice commutative est-elle violée par le patron qui ne paie pas le minimum à un ouvrier dont il n'a pas besoin ,mais qu'il accepte par pure charité.28/181
-Item,par le patron qui fait exécuter un travail par des ouvriers de la campagne au détriment de ceux de la ville. 28/182

Konnersreuth

la stigmatisée de ~ 59, 547

Justice:voir obligation.48/

Justification:Justification sacramentelle et extrasacramentelle. 52/213,292

Juvénistes:Leur confession.56/420
-Sépulture.56/757

Kant:Infiltrations kantiennes.35/338
-Sa morale.34 35/472
-Le kantisme est mort.54/721

Knaus(Dr.)de Gratz,Autriche:Ses expériences sur la stérilité physiologique.58/673

Korum:Un grand évêque Mgr. Korum d'après,une biographie récente. 53/499

Kunnstle:Son hypothèse sur l'origine du Comma Joanneum.40/705

Lacrimabili:Encyclique en faveur des Indiens de l'Amérique du Sud 45/20

Lahitton:M.Lahitton et la vocation sacerdotale.45/607

Laïc:Un laïc peut-il toucher l'ostensoir?44/30
-Laïcs:baccalauréat en droit canonique.55/540

Laïques:Leur rang aux processions.39/44
-Laïques sont-ils d'église?58/900

Laiterie:Le travail du dimanche y est-il permis?30/26
-Que penser du fait de livrer le lait à une coopérative où l'on travaille le dimanche?30/27

Lambeth:La conférence de Lambeth et la morale du mariage.57/831
-Conférence de Lambeth en 1930.58/581

Lamennais:Sa vocation ecclésiastique.44/630
-Son influence en Belgique.55/570

Lamentabili(le décret) et la critique historique.40/56

Lampe du très saint Sacrement.40/364
-Lampe du saint sacrement.41/306
-Dispense pour la lampe du très saint sacrement.47/56

Lance et Clous:Postcommunion de la Lance et des Clous.43/559

Langage et concepts théologiques:Usage et valeur des concepts rationnels dans l'étude du dogme.39/308,349
-Langage:fonction propre.55/54
-Influence sur le mensonge.55/54

Laparotomie:voir conception extra-utérine.31/

Latin:Son usage dans les séminaires.40/760
-Le latin dans la liturgie.41/628
-Sa prononciation romaine.44/690

Lectures patristiques

Un programme de lectures patristiques co/308, 4 44

Latran:Les accords du Latran et la Cité du Vatican.56/604,614
-voir aux Actes du Souverain Pontife,aux mots:"Règlement de la Question Romaine."56/

Laudetur:Le laudetur et adoretur in aeternum.45/501
-Indulgences pour la salutation Laudetur Jesus Christus.45/495
-pour le Laudetur Jesus et Maria.45/679

Lausanne(conférence sur l'union des églises):voir congrès pour l'Union des Eglises.54/

Leçons:Du premier nocturne:Quelles sont-elles,quand le Samedi ava la Septuagésime,on fait mémoire d'un dimanche anticipé?26/221
-Pendant l'octave de l'Assomption?26/222
-D'une fête simplifiée:On ne lit que les leçons historiques 26/221
-Additions à certaines leçons:A la 6e. leçon de l'office de saint Vincent de Paul.26/531
-Item,de saint Jean de Dieu.26/532
-Item,de saint Camille de Lellis.26/534
-On doit prendre pour les doubles,les leçons du commun du le Nocturne quand elles sont indiquées.39/163
-Leçons propres ou historiques du 3e. nocturne en concurrenc avec la 9e. leçon d'un autre office.44/32
-Leçons de l'écriture sainte:Leur lecture à l'office d'après les récentes modifications du bréviaire.45/654
-Leçons particulières de quelques fêtes;leçons abrégées.46/568

Lecteurs:A nos lecteurs.46/517

Lectures,Romans,feuilletons,etc.. qui causent des tentations graves.Quid in casu?37/418
-Lecture de certains décrets.48/364

Légats:Droit du Souverain Pontife de les envoyer.27/36
-Avantages qui en résultent.27/36
-Légats du Saint-Siège:leur juridiction.54/530

Légitimation:Quand l'enfant est-il légitimé par le mariage subséquent des parents?28/693
-Dans quelles conditions est permise la légitimation civile 28/694,696
-Obligations qu'entraine une légitimation frauduleuse.28/694
-La légitimation et l'adoptition sont choses distinctes. 28/697
-Le pouvoir de légitimer les enfants est compris dans celui de dispenser d'un empêchement.33/382
-On peut l'exercer après qu'on a déjà dispensée.33/382
-Légitimation des enfants d'un mariage invalide,revalidé in "gravissimo mortis periculo".36/32
-La légitimation et les formules de la congrégation.41/483
-La légitimation in articulo mortis.41/470
-Légitimation des enfants.58/261

Légitime défense:Le naufragé peut-il renoncer à une planche de salut en faveur d'un ami?31/279
-Quand est-on en état de légitime défense?31/281

Lessius Son attitude et ses écrits sur les problème de la grâce: controverse théologique à ce sujet 595/596

Légitimés(enfants):leurs droits.57/771

Legs pieux:Ils ne sont pas rescindibles,même quand ils seraient dépourvus des formes prescrites par les lois civiles.25/214
-L'opinion contraire n'est pas probable.25/214
-Lors même qu'ils sont annulés par la loi civile,ils doivent en conscience être exécutés.La doctrine contraire de d'Annibale et de Haine n'est pas probable.28/137
-Annulés au civil ils doivent en conscience être exécutés. 33/436
-Attributions des évêques.42/238
-Interprétation.43/669

Léon XIII:Notice nécrologique.35/340
-Léon XIII et le modernisme biblique.40/438

Lépicier(P.):Félicitations au P.Lépicier de l'Ordre des Servites pour l'organisation de la culture ecclésiastique postscolaire.46/237

Lépreux:La communion des lépreux.41/352,497

Lescar:Titre épiscopal.41/615

Les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles.26/108

Lessius:Sa doctrine du péché originel.49/315

Lettres:Le droit concernant les lettres.46/371

Lettres testimoniales:Texte de la constitution Apostolicae Sedis qui fait à un évêque l'obligation de les demander pour l'ordination de son propre sujet.26/12
-Cette obligation s'impose aux clercs astreints à la loi, militaire.26/9
-Règle des auteurs pour déterminer le laps de temps après lequel elles sont requises.26/12
-Décision de la sainte inquisition qui les approuve.26/317
-La sainte congrégation du concile est plus sévère pour les clercs qui viennent du service militaire.26/13
-Un évêque doit les demander pour l'ordination de ses sujets qui font leurs études dans un séminaire étranger.27/118
-Et le témoignage du Supérieur de ce séminaire étranger,27/-
-118- ne suffit pas.27/118
-Il faut les lettres testimoniales de tout Evêque dans le diocèse duquel l'ordinand a résidé pendant six mois.27/362
-S'il s'agit d'un clerc astreint au service militaire,un séjour de trois mois dans un diocèse suffit.27/362,364
-Les lettres testimoniales doivent rendre sur le clerc un témoignage complet.27/363,
-Sinon,il faut que l'évêque obtienne du Saint-Siège un indult pour déférer le serment à l'Ordinand.27/363
-Quand un ordinand a passé un temps suffisant dans un diocèse pour contracter une irrégularité;il faut les lettres testimoniales de l'Ordinaire,quand même on serait pleinement rassuré par d'autres témoignages.On peut demander la dispense ,s'il y a difficulté de l'obtenir le témoignage de l'Ordinaire,et les témoignages des autres sont une circonstance en vue de laquelle on peut se faire exempter du serment supplétoire.28/664

Lettres:Lettres commendatices des Ordinaires sur les Instituts qui demandent l'approbation du Saint-Siège .33/443
-Différence entre lettres dimissoriales et lettres testimoniales.33/565
-Nécessité de ces lettres pour les réguliers qui veulent se faire ordonner.33/565
-La transmission des affaires secrètes doit se faire par de lettres fermées.41/435

Levée du corps:De quels ornements doivent être revêtus le célébra et ses ministres?27/225
-La levée du corps est un droit paroissial.34/95
-Elle ne comprend pas le transport du corps au cimetière apr les funérailles.34/96
-Ce droit finit à l'entrée d'une église étrangère.34/96

Libera:voir absoute.34/
-Libera après les messes privées.41/117,166

Libéralisme:L'esprit libéral,son influence sur le prêtre.29/264
-Ses prétextes.29/268
-Ses ravages dans la science sacrée.29/269
-Dans le saint ministère.29/270
-Son remède dans la divine charité.29/271

Libère:La question du pape Libère.43/58,640

Liberté:La liberté politique moderne faussement appliquée à l'Eglise.3[illegible]/458
-Rapports avec la vertu et le mérite.43/635

Libido:Notion de la libido.52/594
-la libido initiale chez l'enfant.52/595
-notion élargie de la libido.52/602

Librairies:Bénédictions pour elles.42/219

Libre arbitre et prescience divine:La science divine des actes libres.56/128

Lieu saint:Sépulture dans le lieu saint.55/697

Lieux-Saints:Les objets qui y ont touché perdent leurs indulgences si on les vend.30/515

Ligamen:Dans le doute de la mort du premier conjoint on ne peut jamais contracter un nouveau mariage.30/15

Ligne de démarcation de la date:Ses conséquences pour le bréviaire et la messe.55/768

Ligue sacerdotale:Lettre à son Eminence le Cardinal Dubillard;au sujet de la ligue Pro Pontifice et Ecclesia.45/493

Liguori:voir Alphonse.49/

Lille:Vicariat général de Lille.45/376

Limites:La prescription et les limites des paroisses.Limites des paroisses;:leurs preuves.47/245

Linges d'autel:Ils ne peuvent être de toile fabriquée avec des fibres de bananier(nipis);mais ceux qui sont dans cette condition,peuvent être usés.28/429

Lintelo:Cffice du prédicateur et du confesseur au sujet de la communion quotidienne.39/251
-Félicitations au P.Lintelo pour sa revue L'Action eucharistique.46/238

Liquidation:La liquidation des biens des congrégations en France 39/217,289,360,413
-La séparation et le séquestre des biens d'église.39/215

Litanies:Litanies de Lorette:A l'occasion du sixième centenaire de la translation de la Sancta Casa le Souverain Pontife accorde une indulgence de septs ans et une indulgence plénière à tous les fidèles qui réciteront les Litanies de Lorette,à quelles conditions,et pendant combien de temps. 26/239
-Litanies:Quels sont les décrets anciens concernant les Litanies?27/142
--Double opinion qui s'est produite à cette occasion.27/143
-Nouveau décret du Saint-Siège.27/141
-En quoi il modifie les décrets anciens?27/145
-Permet-il de se prononcer entre les deux opinions en présence 27/148
-Litanies du Sacré-Coeur de Jésus:Peut-on les chanter dans les églises?27/625
-Comment concilier cette réponse avec les décrets généraux sur les Litanies?27/627
-Litanies:Les litanies,autres que celles de tous les saints, du saint Nom de Jésus et de la sainte Vierge,sont interdites dans les églises et oratoires publics,même dans les fonctions extraliturgiques,les décisions contraires sont révoquées. 28/90,421
-Les litanies non autorisées ne peuvent être récitées publiquement dans les églises ou oratoires publics.29/95
-Commencement des litanies des saints.30/37
-Finale des litanies de la très sainte Vierge.30/292
-On doit observer les décrets concernant la récitation des litanies nonobstant la coutume.30/320
-On peut réciter et chanter privatim des litanies approuvées par un Ordinaire.30/323
-Leur récitation publique est défendue dans les oratoires publics et les églises.30/323
-Approbation des litanies du saint Coeur.31/77
-Les litanies non approuvées par le Saint-Siège ne peuvent être publiées sans l'approbation de l'Ordinaire.31/134
-Les litanies non approuvées par le Saint-Siège ne peuvent être récitées en public.31/135
-Récitation des litanies avant la bénédiction pendant les XL heures.31/316
-Les litanies du Saint Coeur approuvées pour l'église universelle.31/318
-On peut les chanter par trois invocations unies,le peuple répondant la quatrième.34/194
-voir bénédiction,Dominus vobiscum.34/
-Addition aux litanies du saint Nom de Jésus.37/271

Liturgie Son enseignement dans les classes d'humanités 60/158

Litanies;Litanies de saint Joseph.41/357
-Chante-t-on deux fois chaque invocation le Samedi-Saint, s'il n'y a pas bénédiction des fonts?41/286
-Ajoutes aux litanies des saints.49/325
-Sur la façon de chanter ou de réciter les Litanies de Lorette.49/259

Lithuanie:Concordat entre le Saint-Siège et la Lithuanie.55/209
-Lettre du Pape aux évêques du Lithuanie.55/695

Litterae circa dies festos:Esprit de cette suppression,pouvoir de dispenser du jeûne et de l'abstinence,la procession de la Fête-Dieu.44/446

Litterae dimissoriae:Droit du Provicaire Apostolique.56/757

Littérature sensuelle et sensuelle-mystique.voir instruction.54/
-Prêtres de Belgique.(1830-1930)Dans les travaux littéraires, Langue française.57/719
-Langue flamande.57/720

Liturgie:Commission historico-liturgique.35/204
-Son importance vis-à-vis du culte extérieur.37/123
-du culte social.37/123,126
-de la prédication.37/229,233
-de la sanctification des âmes.37/233,241
-Etude sur le décret de 27 juin 1893:la qualité des Fêtes primaires et secondaires dans les octaves.37/347,401,476, 571,625 -38/29
-voir table 1.-voir aussi Congrégation des Rites.39/;42/
-voir Baptême,fêtes,messe,paradisum,préfaces.49/
-Constitution apostolique Divini Cultus sur la liturgie,le chant grégorien et la musique sacrée.56/321
-La messe,fonction liturgique.56/226,265
-Liturgie et prière.58/99,102

Livres:Livres prohibés:La permission de lire les livres contenus dans le catalogue de l'index ne s'étend pas aux livres prohibés par l'évêque.28/192
-Constitution Officiorum sur la prohibition et la censure des livres.29/66
-Commentaire sur la constitution concernant la prohibition des livres.30/44,469,579
-Ce qu'on doit entendre par livre dans cette constitution. 30/47
-S'il y a plusieurs volumes tout l'ouvrage est-il condamné? 30/49
-Les livres obscènes sont défendus.30/476
-Exception pour les classiques.30/477
-Les ouvrages de médécine ou de chirurgie ne comptent pas parmis les livres obscènes.30/479
-Les livres de dévotion publiés sans la permission de l'autorité légitime sont prohibés.31/137
-Les livres de dévotion doivent être approuvés par l'Ordinaire du lieu où ils sont publiés.31/138
-Qui peut lire et garder les livres condamnés.31/341
-Qui peut accorder la permission de lire les livres condamnés?31/342
-Quels livres sont ordinairement exceptés dans la faculté de lire les livres prohibés?31/344

Livres:voir dénonciation,Ordinaire;supérieur.31/
-Les livres condamnés ne peuvent être réédités sans la permission de la sainte congrégation de l'index.32/6
-Même si les livres sont condamnés donec corrigantur.32/7
-Livres dont la censure est réservée au Saint-Siège.32/16
-Un livre est-il prohibé s'il a l'approbation seulement de l'ordinaire du lieu où il est imprimé?32/21
-Où doit être approuvé l'ouvrage d'un auteur habitant Rome? 32/137
-L'auteur d'un livre condamné par l'évêque peut recourir au Métropolitain.32/349
-Que doit faire l'auteur s'il y a des corrections à introduire dans son livre?32/350
-Livres soumis à la censure préalable.32/466
-L'obligation de se soumettre à cette censure regarde les auteurs comme les éditeurs.32/468
-Peut-on lire des livres non approuvés.32/468
-Qu'entend ici par livres?32/470
-Doit-on soumettre à la censure des livres qui ne traient qu'accessoirement de matières religieuses.32/472
-On doit mettre le nom de l'auteur et de l'éditeur sur les livres soumis à la censure.32/565
-Quel nom doit figurer sur un livre traduit d'une autre langue.?32/567
-Qui peut permettre de taire le nom de l'auteur.32/568
-La négligence de ces prescriptions ne rend pas le livre prohibé.32/568
-Un livre condamné par le Saint-Siège l'est partout et dans n'importe quelle traduction.32/570
-A quelles conditions peut-on vendre des livres prohibés? 32/574
-De quelle peine s'agit-il dans l'article 47 de la constitution de Léon XIII sur la prohibition et la censure des livres.33/16
-Est-elle encourue par les lecteurs?33/17
-Les détenteurs?Le relieur peut-il être considéré comme détenteur?33/19
-Les imprimeurs?33/20
-Les défenseurs?33/21
-Quels livres font encourir cette peine?Que faut-il entendre par livre?33/23
-Leurs auteurs doivent être des hérétiques ou des apostats de la foi.33/24
-Conditions requises pour faire encourir la peine; de la part des livres.33/24
-des personnes.33/25
-Livres d'auteurs nommément prohibés par lettres apostoliques 33/132
-Préambule historique à l'article 48 de la constitution Officiorum ac Munerum.33/134
-Les auteurs tombent-ils sous l'excommunication?33/135
-Que faut-il entendre par imprimentes ou imprimi faciunt? 33/137
-Les consulentes aut mandantes encourent-ils la peine?33/138
-Et les religieux qui se contentent de l'approbation de l' Ordinaire.33/140
-Comment d'après l'article 49 de la constitution de Léon XIII les évêques doivent-ils agir envers ceux qui transgressent les autres prescriptions des décrets généraux concernant cette matière.33/141

Loi de "Volontarisme" de la loi d'après Suarez 59/34
Le problème des lois purement pénales 59/41
Lois et dispositions de la cité au Vatican 60/166

Livres:Quelle doit être la gravité de cette infraction?33/143
-Faut-il plus d'une page pour constituer matière grave? 33/143
-Combien de temps peut-on garder un livre prohibé?33/144
-La permission de lire,etc. les livres prohibés autrefois obtenue est encore valable.33/145
-Livres condamnés par lettre apostolique.35/188
-Livres condamnés.36/37
-Livres liturgiques:règle pour les éditer.44/24
-

Localité:Acception du mot dans l'enc. pour le jubilé.36/333

Locataires:voir biens d'église.43/

Lock-out:Est-il permis en conscience?41/439

Loi:Aucune nécessité ne suspend l'effet propre de la loi irritant 34/550
-La loi irritante peut cesser quant à la simple prohibition. 34/551
-Jusqu'à quel point oblige-t-elle quand son accomplissement entraînerait un dommage grave non prévu par le législateur? 37/519
-La loi du tirage au sort est-elle pénale ou préceptive.37/ 375
-Lois civiles:leur valeur au for ecclésiastique à propos d'u question d'adoption?45/461
-Lois civiles:leur obligation en conscience.55/139
-Loi probablement illégitime:sa force obligatoire.55/760

Loigny:Arrivée de Mathilde Marchat à Loigny,ses prétendues révélations;elle veut établir l'ordre du Coeur de Jésus pénitent 25/496
-Ordonnance de Mgr. l'évêque de Chartres défendant la communication des prétendues révélations,la fondation de l'ordre et les quêtes à cette fin.25/497
-Appel et voyage à Rome de Mathilde Marchat,ses premières démarches,elle s'enfuit,malgré l'ordre formel qui lui est donné de ne point partir sans permission,notification de ces faits à Mgr. de Chartres.25/499
-Jugement de l'inquisition confirmant la sentence de l'Ordinaire et défendant d'aider et favoriser la voyante,d'adhérer à ses révélations,et ordonnant la dissolution de la communauté.25/500
-Appel de Mathilde Marchat du Saint-Office au Pape,ce qu'elle fait écrire à Rome;lettre du Saint-Office pour faire connaître le tout à l'Ordinaire et l'inviter à s'employer à ramener Mathilde et ses adhérents.25/501
-Troisième appel de la voyante et troisième réponse de Rome 25/502
-Le scandale va en croissant;une maison se construit à Loigny publication des Annales de Loigny.25/502
-Sentence et prohibitions plus sévères du Saint-Office.25/503
-Il se prête à écrire encore à Mgr. de Chartres pour autoriser à affirmer que le Pape a approuvé toutes les décisions précédentes.25/504
-Enfin,il condamne et réprouve partout le titre de Coeur de Jésus pénitent ou de Jésus pénitent.25/506
-Portée universelle de ce décret.25/505
-Renouvellement de l'avis aux auteurs qui propagent de nouvelles dévotions.25/505

Loisy (Alfred) Condamnation du livre publié pour son jubilé "Congrès de l'histoire du christianisme", sous la direction P. L. Couchoud 60/72

Loigny:Nouveau décret de la sainte Inquisition exigeant la soumission de Mathilde Marchat et de ses fauteurs "infra mense sous peine d'excommunication réservée au Souverain Pontife. 26/409
-Comment on a reçu ce décret à Loigny.26/501
-Audace et insanité de la voyante et de ses partisans.26/501
-La communauté de Loigny condamnée derechef.28/287

Loi militaire:Ne pas admettre aux ordres ou à la profession solennelle les religieux astreints à la loi militaire,avant qu'ils aient accompli leur temps de service.25/24
-Le volontariat d'un an est préférable,aider à cet effet les jeunes gens pauvres.25/25
-Précautions à prendre avant le départ pour l'armée.25/25
-Pendant le service militaire.25/25
-Quid,si les jeunes gens changent de garnison?25/26
-Après le service militaire.25/27
-Quid,pour ceux qui ont fait ce service complet?25/27
-Nécessité des lettres testimoniales.25/27
-Quid,pour ceux qui sont appelés après la profession ou la réception des ordres sacrés?25/28
-Du recours à la sainte Congrégation.25/28

Loiseaux(chanoine):voir P.Piat.54/

Loiselet:Le signe de la mort réelle.39/101
-Demi-fous et demi-responsables.39/451

Loisy:Les erreurs contenues dans son livre:l'Evangile et l'Eglise
Introduction:L'auteur se propose de recueillir,page par page les endroits dignes de censure et de les faire suivre d'une brève appréciation.35/342
-Il combattra par des arguments théologiques et de raison. 35/342
-Source des erreurs de M.Loisy.35/343
-Lettre du cardinal Richard.35/345
-Extraits de l'introduction.35/456
-Extraits du chapitre I.:Le royaume des cieux.35/459
-Extraits du chapitre II:Le Fils de Dieu.35/579
-Extrait du chapitre III:l'Eglise.36/5,62
-Extraits du chapitre VI:le dogme chrétien.36/363,419
-Extrait du chapitre V:le culte catholique.36/461
-Epilogue.36/484
-Sa condamnation.40/427

Lorette:A l'occasion du sixième centenaire de la translation de la maison de Lorette,le souverain pontife accorde une indulgence plénière en forme de jubilé.26/235
-Temps concédé pour la gagner.26/236
-Conditions.26/234
-Est-il nécessaire de visiter la Sancta Casa?Peut-on faire les trois visites le même jour?26/236
-Pour qui, la confession est-elle obligatoire?Quand faut-il la faire?26/236
-Faut-il une communion distincte de la communion pascale? Qui peut être dispensé et qui peut dispenser de la communion 26/236
-A quelle oeuvre doit être faite l'aumône?Une aumône aux pauvres suffit-elle?Une aumône légère?26/237
-Qui est obligé au jeûne?Quel jour peut-on choisir?Quels aliments sont permis?26/237

Lourdes Grâces et privilèges pour rehausser la célébration à Lourdes au LXXV anniversaire des apparit. à

Luthéranisme Ses origines 38/219

Lorette:Seuls les habitants des diocèses de Lorette et de Recanat peuvent avoir recours à la commutation des conditions ci-dessus.Qui peut la leur accorder?Quand?26/237
-Quels sont les pouvoirs des confesseurs approuvés des diocèses de Lorette et de Recanati?A quelles conditions peuvent-ils s'en servir?26/238
-Chapitre de Lorette.45/185
-Privilèges des chapelains honoraires de Lorette.45/32
-Messes votives à la sainte Vierge de Lorette.45/595
-Notre Dame de Lorette,patronne des aviateurs.47/564
-Translation de la Santa Casa de Lorette.47/108
-Lorette:voir litanies.49/

Loti(Pierre):Peut-on lire ses livres?Et en général que faut-il penser de la lecture des romans qui paraissent en feuilletons dans les journaux maçonniques?37/417

Louage:voir contrat/52/

Louanges divines:Avant la bénédiction du très saint sacrement. 37/530
-Modification des divines louanges.48/318

Loublande:Les faits de Loublande.47/441,563

Louis de Gonzague:Leçons du premier nocturne.42/476
-Solennités privilégiées.42/46

Louis XIV:L'excommunication de ce roi.46/122

Lourdes:Extension de sa fête à l'univers.40/102
-Indulgences.40/229
-Utilisation apologétique dew guérisons de Lourdes.41/129
-La question de Lourdes en Allemagne.41/504
-Lourdes:titre épiscopal.44/507

Louvain:L'ancienne faculté de théologie.44/312

Luc(saint):son évangile d'après un nouveau commentaire.49/117
-Prologue de son évangile.56/714

Lugo:Ses objections contre l'efficacité accidentelle des sacrements.35/254,263
-Cardinal de Lugo:Est-il l'inventeur de la théorie de "l'imperfection morale"?58/217

Lumière électrique dans les églises.40/301,304 59/685

Luminaire:Sur l'autel.43/419

Lunette:Les lunettes à double cristal pour la sainte Hostie sont permises,pourvu que le verre ne la touche pas.30/207

Luther et l'université de Louvain.54/401

Lyon:Lettre à l'archevêque de ce diocèse sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat.46/54

Malades de fait privée de la communion aux malades 59, 257

Madeleine(sainte):Quand sa fête [illegible] premières [illegible] vêpres l'hymne des vêpres doit se dire aux matines,et on omet l' hymne des matines.25/671,676

Magie;Ce que c'est.30/581
-Livres concernant la magie qui sont prohibés.30/581
-Sacrements et magie.58/481

Magistère:Quel est le magistère ordinaire de l'église?34/148
-La sécurité de sa doctrine.34/574,626
-Magistère ordinaire dans le souverain Pontife.34/580

Magnétisme:voir hypnotisme.30/

Magni valoris:Interprétation de ces mots.40/52

Mai:Couleur de l'étole pour les exercises du mois de Mai.30/657

Main:La dévotion de la main puissante condamnée.33/432
-voir consécration.34/

Mariage:Conduite [illegible] de la cérémonie dite "mariage civil" et de l'exécution du divorce de ceux qui sont seulement unis civilement.28/702

Maisons:voir bénédiction.48/

Maistre:La philosophie de Joseph de Maistre.53/350

Maitre des cérémonies:Son vêtement dans les différents offices. 32/422

Maitre des novices:voir compte de conscience.48/

Malade:Peut-il recevoir le saint viatique,s'il est privé de ses sens?28/44
-S'il a reçu le saint viatique,est-il obligé de hâter la communion pascale,parce qu'il entend la mort avant la fin du temps pascal?28/169
-Obligations du curé à leur égard.31/467
-Manière de leur faire les visites.31/467
-voir extrême-onction.31/
-Communion.43/305
-voir communion.43/
-Communion.55/300
-La communion de plusieurs malades.56/338
-Décret sur les indulgences du chemin de croix à gagner par les malades.58/661

Malte:Les mariages clandestins y sont nuls entre catholiques;de même les mariages [illegible] mariages [illegible] et à contracter 25/160

Mandats politiques:Les mandats politiques et les ecclésiastiques. 45/498

Manducation:Laquelle est requise pour la communion?31/119
-La manducation artificielle suffit-elle pour la communion? 31/117

Mariage, S.I. II 4. Exégèse au passage 59/284

Mariage des promesses et garanties à exiger dans les mariages mixtes 59/261, 263
- Causes matrimoniales jugées en 1931 — 59/560
- Enquête sur les causes matrimoniales 59/289
- Onanisme conjugal 59/182, 305, 403
- Récusation de nullité 60/732

Mangenot:Analyse de son article sur le Comma Joanneum.39/406

Manuels scolaires:Leur condamnation.Conditions des dispenses.45/4
-Les manuels dans les séminaires;prohibition de certains auteurs.46/50

Manuscrit:Considéré comme livre au point de vue de la prohibition 30/47
-Propriété des manuscrits des religieux.45/709

Marc(saint):Les religieux des diocèses de Malines,Tournai et Cambrai,doivent-ils se conformer au clergé séculier pour la translation de la fête de saint Marc, des litanies et de l'abstinence?28/688
-Evangile selon saint Marc d'après le R.P.Lagrange.43/758
-Privilège liturgique de sa fête et de sa procession.45/748

Marc d'Aviano:Le bienheureux Marc d'Aviano.45/232

Marché:Les marchés de dupe.52/102

Margarine:On en peut faire usage les jours d'abstinence.32/57

Marguerite Marie Alacoque:Canonisation.48/315

Mariage:Délégation:On ne peut la présumer,elle doit être exppesse 25/236
-Faut-il la connaissance certaine de la délégation accordée? 25/239
-Qu'elle soit spéciale pour chaque cas,elle peut être donnée pour plusieurs,ou pour tous les mariages,la délégation générale pour administrer tous les sacrements et remplir les fonctions pastorales suffit.25/237,244
-Suffit-il d'une cause raisonnable pour la donner?25/244
-Comment doit-elle être manifestée?25/244
-Une délégation peut être valide mais illicite.25/236,242
-Exemple:La sainte congrégation a déclaré valide la délégati "cujuscumque sacerdotis" et aussi une délégation générale donnée par un curé ~~donné~~ à ces coadjuteurs malgré les statuts du diocèse.25/243
-Quid,si le délégué croyait agir "jure proprio"?25/239
-Décision donné par une délégation générale que s'étaient mutuellement donnée les curés de Posnania?25/230
-Délégation générale des curés de la ville de Cologne.25/231
-Difficultés d'agir autrement.25/232
-Différence entre la pratique de Cologne et celle de Posnania 25/234
-Décision de la sainte congrégation.25/250
-Sens de cette décision.25/236,251
-Précautions prescrites par la sainte congrégation pour rendre la délégation bien précise.25/250
-Conséquence de ces prescriptions.25/251
-Décret Tametsi:L'obligation peut-elle être abrogée par la coutume revêtue des conditions requises?25/246
-Exemple.25/247
-Sur les mariages clandestins dans l'île de Malte:voirMalte 25/
-Contracté par un catholique devant un ministre hérétique: La sainte inquisition affirme de nouveau la censure.25/284

Mariage:La décision de la sainte inquisition en ce qui concerne le passé,dans un pays où cette censure était ignorée.25/285
-Les facultés quinquennales de la Propagande permettent aux Ordinaires d'absoudre de cette censure.25/286
-Il en est même qui permettent de subdéléguer.25/286
-Civil:On veut par lui laïciser la société.25/119
-Doctrine de l'église sur le mariage,ce que peut le pouvoir civil.25/119
-La loi qui prescrirait l'exercise du rite civil avant le véritable mariage est une injure à l' église en ce qu'elle dispose de l'administration d'un sacrement.25/120
-En ce qu'il appartient à l'église,gardienne de la foi et de la loi morale,de juger si la mariage convient en certains cas.25/121
-Enumération de ces cas.25/121
-L'état n'a rien à craindre en laissant à l'église la libert sous ce rapport.25/122
-L'état n'a aucune raison d'exiger l'antériorité du rite civil.25/123
-Cette loi est inspirée par la franc-maçonnerie.25/124
-Ce n'est pas une loi de liberté.25/124
-Elle attente aux droits des époux,des témoins,du prêtre. 25/125
-Jugement du projet de loi.25/126
-Devoirs des Evêques,du clergé,des fidèles.25/126
-Mariage mixte:voir décret Tametsi.26/
-Mariage:Un prêtre catholique peut remplir l'office de magistrat au mariage des Protestants dans la Louisiane.27/372
-Importance de cette décision.27/373
-Comment réhabiliter un mariage contracté par crainte?28/38
-La partie intimidée doit-elle connaitre la nullité de son mariage pour le revalider?28/41
-Le prêtre catholique peut-il assister au mariage des protestants?28/289
-voir consentement,dispense,empêchement.28/
-Le vicaire ne peut assister au mariage s'il n'est délégué. 29/365
-Défense de contracter mariage devant un ministre infidèle. 29/433
-On ne peut accorder la sanatio in radice à un mariage nul par défaut de consentement.29/501
-Pouvoir d'accorder la sanatio in radice pour les mariages nuls pour disparité de culte.29/542
-L'empêchement d'affinité nait ex copula illicita inter baptizatam et infidelem.29/661
-Conduite à tenir à l'égard d'un moribond catholique civilement marié à une infidèle.30/516
-Mariage des infidèles qui le croient dissoluble.30/627
-Comment on prouve sa nullité au for intérieur.30/629
-Le Pape peut dispenser dans les mariages contractés dans l' infidélité et non consommés après la conversion.30/630
-Quand est-il nul au for intérieur?30/633
-Quand l'intention contraire aux obligations essentielles le rend invalide?30/633
-Que faire en cas de conflit entre le for intérieur et extérieur touchant la validité du mariage?30/634
-voir condition,infidèle,lien,polygame.30/
-Le pouvoir général d'administrer les sacrements n'est pas suffisant pour assister au mariage.31/180

Mariage:Publication du décret Tametsi dans les simples paroisses 31/187
-Le confesseur doit-il avertir son pénitent quand il découvre la nullité du mariage de celui-ci par suite d'un empêchement occulte?31/488
-En cas de nullité ignorée du mariage,le confesseur peut-il obliger son pénitent à rendre le devoir conjugal,sous peine de refus de l'absolution?31/490
-On ne peut pas revalider le mariage en renouvelant seulement le consentement si on n'a aucun doute sur la validité du consentement donné antérieurement.31/511
-On ne doit pas procéder au mariage avant d'avoir reçu avis de la publication des bans dans le quasi-domicile.31/642
-voir confesseur,délégation,disparité de culte,dispense,domicile,privilège paulin,tametsi.31/
-Qui faut-il interroger dans la vérification des pièces pour les causes matrimoniales.32/63
-Péché de celui qui se marie en état de péché.32/408
-Peut-on sans pécher,se marier à un conjoint pécheur ou excommunié?32/408,410
-Le curé peut-il assister à un semblable mariage?32/409
-Péchés qu'il commet en assistant indûment.32/412
-Motifs qui peuvent l'excuser.32/413
-Comment il doit alors assister.32/415
-Dispense à demander si l'un des époux appartient à une secte religieuse.32/413
-Pactum non utendi matrimonio validum et licitum.32/617
-L'exterritorialité n'est pas admise pour l'exemption du décret Tametsi.33/85
-Quand le mariage est-il censé contracté?33/376
-Obligation du décret Tametsi à East S.Louis.33/525
-Quand la nullité du mariage est évidente,en certains cas,on peut omettre l'appel.33/545
-Serment et rite dans la célébration des mariages mixtes. 33/639
-Instruction de 1858 concernant les mariages mixtes.33/640
-Serment supplétoire des vagabonds avant leur mariage.33/644
-voir bans de mariage,obligations des curés relativement au sacrement de mariage,obligation de faire connaitre les empêchements,devoirs des personnes mariées,jubilé,dispenses 33/
-L'état de grâce est-il requis pour le sacrement de mariage? 34/169
-Comment l'acquérir?34/170
-Le témoignage de confession.34/170
-Les statuts diocésains.34/172
-Le mariage et les voeux de virginité,de chasteté et de célibat.34/661
-Peut-on contracter mariage en avec une personne en état de péché?34/324,328
-Quid,si cette personne est excommuniée?34/326
-Précaution à prendre contre le danger de perversion.34/328
-Addidtance:Laquelle est requise?34/33
-Quid,si le curé a affecté de ne rien comprendre?34/34
-Celle du curé et des témoins doit être simultanée.34/35
-Assistance au mariage des excommuniés.34/39,429
-Item d'un pécheur occulte.34/38,431
-Item d'un pécheur public.34/35,431,435
-Peut-on contracter mariage en temps d'interdit?34/13L

Mariage:Consentement conditionel:34/39,554
-Où il doit se célébrer.34/41
-Quid,si le mariage est mixte?34/42
-Quand il doit se célébrer.34/43
-Inscription dans le registre,obligation grave.34/43
-voir cas perplexe.34/
-Mariage des infidèles:voir pouvoir civil,ce qu'il peut sur ces mariages.35/
-Mariage civil:Y a-t-il obligation d'accomplir la cérémonie civile dite mariage civil?35/80
-Origine de ce rite.35/81
-La cérémonie accomplie dans l'esprit du législateur est un péché contre la foi et contre le sacrement.35/83
-Cette conformité d'intention n'est pas requise.35/83
-Conduite du curé vis-à-vis de ceux qui ne peuvent accomplir cette cérémonie.35/85
-Conduite dans la suite.35/89
-Origine proprement dite du mariage civil.35/605
-Mariage:Ses empêchements:voir conférence romaine.36/
-La dispense "in gravissimo mortis periculo".36/32
-Le mariage entre hérétiques et le décret Tametsi.36/194
-Erreur dans les questions posées par le prêtre aux personnes contractant mariage.36/428
-Mariage:voir domicile,clandestinité.38/
-Nouvelle législation sur la clandestinité.39/608,621
-Le quasi-domicile.39/513
-Revalidation in radice.39/263
-Affichage des bans.40/641
-Anticipation de l'acte civil.40/540
-Publicité d'après le décret Ne temere.40/20,75,242,276,305,308,650,669,671,724
-Mariage devant le ministre hérétique te refus de sépulture.40/676
-Empêchement,parenté au premier degré.40/47
-Mariage secret.41/177
-Régularisation d'un mariage mixte.41/238
-Délégation douteuse.41/309
-Dispense d'empêchements "in extremis".41/467,482
-Les bans de mariage et le quasi-domicile.41/178
-Les mots "adeptae possessionis"dans le décret "Ne temere".41/486
-L'article X du décret "Ne temere".41/593
-Décret "Ne temere":interprétation de la dispense pour l'Allemagne.41/597
-Apposition de condition contraire à la substance du mariage 41/729
-Preuve de l'état libre en cas de disparition du conjoint.41/729
-Inscription des mariages célébrés devant l'évêque..42/360
-Une encyclique apocryphe sur le mariage des prêtres.42/579
-Mariage "inextremis".42/360,482,783
-Compétence du Saint-Office à l'égard du privilège Paulin et des mariages mixtes.42/354
-Un empêchement matrimonial(impuissance).42/193
-Mariage par correspondance.42/449
-Mariage devant un curé cultuelliste.42/465
-Le curé et les mariages "inextremis".42/783
-Doute sur le décret "Ne temere".42/784,788
-Nullité ob vim et metum.43/35,433

Mariage:Décès présumé d'un conjoint.43/231
-Vérification de l'état libre,mariage notifié.43/361,388
-Immigrants:preuve de mariage.43/290
-"Ne temere"et les enfants élevés hors du catholicisme.43/41
-Dispense matrimoniale in forma commissoria.43/365
-Délégation,interprétation.43/660
-Fiançailles et empêchement d'honnêteté publique.43/746
-Une dispense d'affinité au premier degré.44/528
-Empêchement de crime et mariage civil,revalidation et sens des dispenses.44/645
-Un cas de crainte révérencielle.44/41
-Bénédiction nuptiale en temps prohibé.44/32
-Mariage sous condition.45/234
-Disparité de culte et de religion mixte.Cautions.45/4
-Domicile matrimonial.Interprétation d'un titre de dispense. 45/111
-Nullité de mariage:pour défaut de consentement.45/117
-Pour disparité de culte.45/307
-Pour consentement simulé.45/379
-Décès présumé d'un conjoint.45/422
-Empêchement d'adoption.45/461
-L'antériorité du mariage civil et le décret "Ne temere". 45/133,716
-Mariages mixtes:assistance passive du curé,après le décret Ne temere.45/17
-Le décret Ne temere et le mariage sur paquebot.45/564
-La syphilis et le mariage.45/611
-Mariage célébré par le curé du fiancé.46/353
-Mariages mixtes.46/53
-L'antériorité du mariage civil.46/469
-Sur le mariage,interprétation du code.46/554
-Mariages mixtes clandestins,interprétation du pouvoir de les revalider in radice.46/614
-Assistance passive du curé et nullité du mariage.46/614
-Le quasi-domicile et la validité du mariage.47/248
-La dispense de disparité de culte et la dispense implicite des autres empêchements matrimoniaux.47/532
-Valeur du mariage civil en dehors du mariage religieux. 47/14
-La loi civile et la célébration du mariage religieux.47/21
-Mariage contracté avec empêchement de religion mixte dans un pays(~~pierité-du-mariage~~) où le décret Tametsi avait été promulgué.47/301
-L'antériorité du mariage civil et l'assistance du curé.47/ 129
-Inutilité de la procédure judiciaire dans certains cas de nullité des mariages.47/172
-Au sujet de l'omission du mariage civil.47/622
-Mariage sans l'assistance du curé.47/624
-Dispense des empêchements dans les cas perplexes.48/272
-Délégation pour l'assistance à la célébration d'un mariage. 48/144
-Folie et nullité.48/160
-La preuve de l'état libre et la déclaration du mariage contracté.48/422
-voir crainte.48/
-Formules des facultés accordées à l'évêque.49/41
-Cas de nullité.49/439
-voir voeux:49/

Marie (la T. S. Vierge). Dans notre histoire divine 60/147

Martin (es Serviteurs de Dieu): Procès apostolique sur le fait du martyre: est-il également soumis à la loi des 50 années (can 2101). Réponse de la commission d'interprétation du code, 28 juillet 1932) 59/19, 441

Mariage:Baptême douteux et mariage indissoluble.52/227
-La dissolution du mariage légitime.52/326
-Nullité de mariage ex capite vis et metus.54/153
-Nullité de mariage pour clause de divorce.54/617
-Assistance du prêtre délégué.55/291
-Procès en nullité.55/311
-Vices du consentement.55/311
-Compétence sur les mariages mixtes.55/448
-Présence du prêtre.55/457
-Unité,indissolubilité.55/5
-Mariage chrétien.55/376
-Mariage religieux en Italie.56/673
-civil et empêchement d'honnêteté publique.56/683
-Exemption de la forme solennelle.56/757
-Exemption de la forme solennelle pour les acatholiques.57/6
-Les causes matrimoniales au tribunal de la Rote en 1929. 57/517
-Mariage des enfants d'apostats.57/520
-Droit de dénoncer l'invalidité du mariage.57/521
-La conférence de Lambeth et la morale du mariage.57/831
-Compétence du juge en matière matrimoniale à raison du quasi-domicile.58/71
-Causes matrimoniales devant le tribunal de la Rote en 1930 58/449
-Procès matrimoniaux.58/826
-Encyclique Casti Connubii sur le mariage chrétien.58/141
-Les déclarations de nullité de mariage.58/827
-Célébration du mariage.58/827
-Les mariages d'acatholiques.58/829
-Les mariages entre consanguins au second degré touchant le premier.59/934

Mariavites:Excommunication des chefs et des prêtres de cette secte.39/279

Marie(la très sainte Vierge):Nom de Marie donné aux enfants par le.28/410
-Peut-on l'invoquer sous le titre Notre Dame du Sacré-Coeur. 28/412
-L'image ou la statue représentant Marie avec l'Enfant Jésus debout devant elle est prohibée.28/413
-Usage d'invoquer Marie au commencement du sermon.28/309
-Livres condamnés comme outrageants pour la très sainte Vierge Marie.30/480
-voir immaculée conception,Notre-Dame,médiation.36/
-Marie reine du clergé.41/614
-La sodalité de Marie reine des coeurs,à Rome.Archiconfrérie 46/188
-voir sainte Vierge.46/
-Sa science .49/351,409
-Marie-Médiatrice: Notes sur Marie-Médiatrice.53/748

Maronites:Rétablissement de leur collège à Rome.48/315

Martyr:Le concept de martyr:son histoire.55/82,198

Martyrologe:Additions au martyrologe pour les fêtes de Saint Vincent de Paul,saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis. 26/531,532,534

Matthieu (S) I 25 Exégèse du passage 59/255

XVI 26 Interprétation au futur

Martyrologe:Il doit être rangé parmi les livres liturgiques dont parle le décret Officiorum n°18.31/109
-Il n'est pas défendu de le traduire.31/110
-Sa traduction doit être approuvée par l'Ordinaire ou par l'inquisiteur.31/110
-Martyrologes d'après le P.Delehaye et dom Quentin.40/321
-Additions au martyrologe.41/164,228
-Martyrologe romain.Edition liturgique.Règles.44/26

Martyrs anglais:Confirmation de leur culte.27/509

Masturbation pour but médical.56/671

Mathew:Il est excommunié nominativement.43/220

Matines:Ordre à suivre pour les leçons.27/138
-Autorisation accordée aux Capucins de Westphalie d'anticiper Matines et Laudes.29/199
-voir chape,évangile.30/
-Les prières fériales ne doivent pas être récitées après matines,si on les sépare des Laudes.31/178
-voir prêtres-adorateurs.32/
-A moins d'un privilège où d'usage établi dans le diocèse,on ne peut pas les réciter validement la veille à 2 heures. 34/622
-Anticipation des matines.37/556
-Récitation à deux Heures.40/354
-Conclusion des matines séparées des Laudes.42/400
-Matines et laudes:manière de les couper.44/575
-Conclusion des matines et début des laudes des trois derniers jours de la semaine sainte,quand on sépare ces deux heures, dans la récitation privée.44/697
-L'heure de la récitation privée de matines.45/171
-Matines devant les reliques le jour de la Dédicace.46/187

Matricité:Droit de matricité d'une église.42/43

Matthieu(saint):Evangile hébreu.43/484
-L'évangile:commission biblique.48/570
-Matthieu XVI,18:authenticité du passage.48/322

Maur(saint):Bénédiction de saint Maur,pouvoirs de subdéléguer.39/277

Mauristes:L'édition de saint Augustin par les Mauristes.57/746

Maurras:voir action française.54/

Maxima cura:Décret,doutes sur le déplacement administratif des curés.43/26
-commentaire.43/453,517,709
-Lettre au cardinal Fischer.43/221
-Le décret et l'Angleterre.43/350
-et les Etats-Unis.43/350
-Commentaire du décret sur le déplacement des curés:CausesI. 44/69,151
-Idée d'ensemble de la procédure.44/287
-Commission et déplacement.44/517
-Serment des examinateurs et consulteurs.44/300

Maxima curá:Ce décret le déplacement des curés.Des commissions de déplacement.45/197,333
-Secret d'office.46/453
-Ce décret le le déplacement administratif des curés:voir déplacement des curés.46/
-Du concours et de l'examen des curés dans le cas de transfert.46/519

Maynooth(collège de):Son centenaire et sa célébrité.28/53

Médaille miraculeuse:Prohibitions sous lesquelles elle tombait. 27/152
-La sainte congrégation vient d'accorder à la congrégation de la Mission une fête de l'Apparition,qui pourra être étendue aux diocèses et familles religieuses qui en feront la demande.27/153
-Leçons du second nocturne de cette fête.27/155
-Indulgences accordées.27/157
-La fête chez les Filles de la Charité.27/159
-Faculté de célébrer la messe de la fête dans une église étrangère,quand l'église de ces congrégations est trop petite 27/160
-Translation de la solennité.27/161
-Indulgences accordées pour la médaille miraculeuse.28/635
-Médaille prescrite pour les filles de Marie.31/504
-Médailles de saint Benoit:35/62
-Deux sortes de croix ou de médailles:l'une communis,en usage parmi les fidèles,l'autre solemnis frappée en commémoraison du XIVe. centenaire de la naissance du Saint.-Des grâces sont attachées aux deux.35/62
-Pouvoir de les bénir et de déléguer ce pouvoir.35/63
-Médailles jubilaires de sint Benoit.40/368,673
-Médailles de l'Enfant Jésus.41/343
-Médailles remplacant les gros grains aux chapelets.41/481
-Association de la médaille miraculeuse.41/613
-Médailles scapulaires.42/385,549
-Médaille miraculeuse.42/217
-Médailles-scapulaires:doutes et éclaircissements.43/92,96, 407,436
-Médailles-scapulaires.Doutes.45/574
-La médaille et les soldats.45/743
-Médailles-scapulaires:Rite de leur bénédiction.46/618

Médecin:La responsabilité du médecin dans la prophylaxie anticonceptionnelle et l'avortement thérapeutique.43/591
-Médecins et prêtres:leur collaboration.54/781

Médecine:La masturbation pour but médical.56/671

Médiation:La médiation de la B.V.M. et saint Alphonse.36/352

Melchites:Décret sur le Séminaire pour les Melchites à Jérusalem 57/168

Membres:Sainteté de chrétiens,sainteté de membres.58/5
-Prière de chrétiens,Prière de membres.58/97

Mémoires:Controverse entre liturgistes sur l'ordre dans lequel il faut les faire.25/622

Mémoires:Textes des Rubriques invoqués de part et d'autre.25/622
-De la sainte Congrégation des Rites.25/624
-Points sur lesquels on est d'accord.25/626
-Objet précis de la controverse.26/630
-Arguments de la première opinion.25/632
-De la deuxième.25/636
-Raisons qui nous font pencher pour cette dernière.25/639
-Réponse aux arguments contraires.25/641
-Conclusion.25/645
-Solution de divers cas.25/646
-Mémoires aux vêpres:Décret sur l'ordre de ces mémoires.27/53
-La première mémoire est celle de l'office concurrent:pourquoi?27/54
-Quant aux autres mémoires,le décret complète ce qui est dit dans les rubriques.27/55
-Que faut-il penser des décrets précédents sur la matière? 27/56
-Cas non prévus dans le décret actuel.27/60
-Conclusion.27/62
-Mémoires qui sont en dehors du décret.27/555
-Du vendredi après l'octave de l'Ascension:Ce fait même en un double de seconde classe.27/263
-De la Croix:C'est dans le temps pascal à l'office du très saint sacrement.27/263

Mémorial des Rites de Benoit XIII:Edition liturgique.Règles.44/26

Mensonge.48/327
-Mensonge.55/50

Mentalité contemporaine et modernisme.40/449

Mer:Voyages sur mer,pouvoirs des confesseurs.39/200

Mercier:A la pieuse mémoire du cardinal Mercier.53/241
-Le cardinal Mercier et lathéologie.53/256
-Cardinal Mercier.57/702

Mérite:Rapports avec la vertu et la liberté.43/635

Merry del Val:(cardinal sécrétaire d'état)Lettre à la Nouvelle Revue Théologique.36/61
-Il signale par lettre du 9 décembre 1903 les principaux points de doctrine catholiques lésés par les livres de M. Loisy.36/97

Messe:Votive du Sacré-Coeur.Comment expliquer la suppression des Alleluia de la messe Miserebitur hors du temps pascal.25/549
-Votive du Sacré-Coeur le premier Vendredi du mois.C'est une messe votive "pro re gravi" même quand elle n'est pas chanté 25/60
-Même alors elle a le Gloria,une seule oraison et le Credo. 25/164
-Votive solennelle du Saint-Esprit.Il appartient à l'évêque de juger si la rentrée des classes dans un séminaire est un motif suffisant de célébrer la messe solennelle du Saint-Esprit.25/606
-Mais il ne peut le permettre pour toujours.25/606
-Votive de la Sainte Vierge:Comment la dire le 14 décembre 25/671

Messe:Votive de saint Joseph:Peut-il faire une inclination de tête en prononçant son nom?25/671
-Pontificale:Le sous-diacre ne monte point à l'autel pour le Sanctus,ni pour l'Agnus Dei;il ne s'occupe des ablutions qu'à défaut du diacre,si celui-ci est encore occupé à remplacer le prêtre assistant.25/75
-Preuves de cette assertion.25/76
-La coutume contraire n'est pas admise.25/75
-Différence avec la messe solennelle d'un simple prêtre.25/78
-Il ne faut rien ajouter à la formule du Cérémonial pour la publication des indulgences.25/389
-C'est un abus de ne pas employer le septième cierge,de laisser imposer les Cendres à l'Evêque par la première Dignité et non par le célébrant,de faire soutenir le livre toujours par un chapelain et non par le prêtre assistant;le Vendredi Saint,de faire prendre au retour de la procession le saint Sacrement par le diacre assistant,et non par le diacre de l'évangile.25/70
-Solennelle:Siège du célébrant.25/606
-Aube brodée jusqu'à la ceinture.25/606
-C'est un abus de placer deux missels sur l'autel,l'un au coin de l'épitre,l'autre au coté de l'évangile.25/70
-Concession d'une messe votive solennelle de deux saints le dimanche dans leur octave.25/70
-Privée:Quels jours est-elle défendue dans les oratoires privés?25/68
-Quand et comment faire les inclinations de tête au nom de la sainte Vierge ou des Saints?25/68
-Comment se tourner pour lire le dernier évangile?25/167
-De la messe privée sans servant.25/608
-De Requiem:Quels sont les jours où la messe de Requiem n'est pas permise?,"in sepulto"sedabsente cadavere"?25/68
-On ne peut omettre aux messes chantées,même "in die obitus" toute la prose Dies irae.25/69
-On peut dire la messe de Requiem en un jour d'office votif de rite double.25/167
-De Noël:voir Noël.25/
-De l'ordination:La collecte pour les ordinands se dit avec l'oraison de la messe du jour "sub unica conclusione".26/400
-De la consécration épiscopale:On dit toujours la messe du jour;l'oraison "pro Electo" se dit après la collecte du jour "sub unica conclusione".26/400
-Votive du Sacré-Coeur le premier vendredi du mois:N'est autorisée que si les exercises en l'honneur du Sacré-Coeur ont lieu le matin.26/316
-Privée:Le célébrant,passant un autel majeur,qui ne renferme point le très saint sacrement,doit-il faire la génuflexion? 26/115
-Le décret In Cadurcen sur la messe privée sans servant,est suspendu.26/301
-Votive accordée par indult en certains sanctuaires:Ces indults sont très fréquents.26/603
-La première règle est de bien en peser les termes,ils font loi et sont de stricte interprétation.26/604
-Ils varient souvent.26/604
-La concession de la messe votive du Sacré-Coeur le premier vendredi du mois,n'est pas à citer ici.26/605
-Indults permettant la messe votive du Sacré-Coeur.26/606
-La messe votive de l'Apparition de l'Immaculée Conception à Pontmain.26/609

Messe:La messe votive de l'Apparition de la très sainte Vierge à Lourdes.26/607
-Ailleurs la messe votive de la sainte Vierge pro tempore. 26/609
-Ou la messe votive de saint Joseph.26/610
-D'autres saints.26/611
-A qui appartient-il surtout d'étudier ces indults?26/612
-Précaution bonne à prendre.26/604
-Quels prêtres peuvent user du privilège?26/612
-Quels jours sont toujours exceptés?26/614
-Divergence des indults quant à l'exception des dimanches et fêtes de précepte,règles pratiques sur ce point.26/614
-Exception pour les messes votives de Notre-Seigneur,des fêtes de celui-ci,et des fêtes de la très sainte Vierge pour ses messes votives;sa raison d'être;est-elle toujours la même?26/616
-Règle générale pour la célébration de la messe.26/618
-Choix de la messe à dire.26/619
-Règle pour le Gloria.26/620
-Les oraisons.26/621
-Le Credo.26/622
-La préface.26/622
-Le Communicantes.26/622
-L' Ite ,missa est.26/622
-Le dernier évangile.26/622
-D'une fête dont on ne récité pas l'office,accordée par indult Il faut provisoirement se conformer aux Rubriques en ce qui concerne les mémoires.26/595
-Comment dire la messe à un autel qui n'a pas de tabernacle, si le très saint sacrement est sur l'autel? 27/328
-Le célébrant peut-il bénir le prédicateur?27/378
-Oraisons de la messe d'ordination.27/438
-Matière du Saint-Sacrifice:Quel pain est requis pour la validité?27/178
-Pour la licéité?27/178
-Dans quel cas un prêtre de rite latin serait-il absolument obligé de célébrer avec du pain fermenté?27/179
-Quid,si ce prêtre en voyage ne trouve point en un lieu d'église de rite latin?27/179
-Peut-il en cas de nécessité célébrer avec du pain fermenté pour administrer le saint Viatique à un moribond?27/180
-Application de ces principes.27/183
-Quel vin est nécessaire pour la validité du saint sacrifice 27/185
-Pour la licéité?27/186
-Quid,de l'addition de l'alcool?27/187
-Quid,du vin de raisins secs?27/187
-Applications.27/188
-Présence de la matière:Comment la matière doit-elle être présente pour la validité du sacrifice?27/270
-Pour la licéité?27/271
-Quid,si le prêtre,ne se souvenant plus qu'il a des hosties à consacrer,laisse le ciboire en dehors du corporal?27/272
-Peut-il se servir de ces hosties pour distribuer la communion?27/273
-Intention:Quelle intention faut-il,et comment la matière doit elle être déterminée pour que la consécration soit valide? 27/274
-Quid,si un prêtre croit consacrer dix hosties et qu'il y ait quinze.27/276

Messe:Si ce prêtre était dans le doute et qu'il dût donner la communion,pourrait-il de nouveau prononcer les paroles de la consécration sur le ciboire seul?27/276
-Votive accordée par indult:Texte d'un indult.27/64
-Son interprétation.27/65
-Spécialement en ce qui concerne les oraisons.27/66
-Solennelles accordées par indult:Etat de la question.27/295
-La rubrique permet de célébrer une messe solennelle "extra ordinem officii"du Titulaire empêhé en son jour d'incidence ou même de toute fête empêchée insérée au calendrier et célébrée avec un grand concours du peuple.27/296
-Il faut recourir à la sainte congrégation pour une fête non insérée au calendrier.27/298
-Concession pour un saint de nom propre,extrait des catacombe 27/298
-Pour le Patron d'un corps de métier. 27/300
-A l'occasion d'une procession traditionnelle.27/301
-Quelquefois,la concession s'étend à toutes les messes célébrées dans l'église ce jour-là.27/302
-Concession pour les triduums qui suivent les béatifications 27/303
-Pour le centenaire de certains saints.27/303
-Pour toute l'octave d'une fête.27/303
-Pour certaines neuvaines.27/305
-Ce sont les indults qu'il faut consulter avant tout.27/306
-Pourquoi la sainte congrégation excepte-t-elle parfois les octaves des fêtes de la sainte Vierge?27/307
-Pourquoi les exceptions ne sont-elles pas toujours les mêmes 27/307
-La règle donnée par De Carpo pour suppléer au silence des indults est-elle toujours sûre?27/308
-Jamais la sainte congrégation ne permet qu'une messe solennelle unique.27/309
-Règles de la célébration de la messe d'après un document émanant de la sainte congrégation.27/310
-Dit-on le Gloria?27/312
-Règles pour les mémoires.27/312
-Le Credo.27/314
-La préface.27/314
-Le dernier évangile.27/315
-Vigiles et octaves où les Pères Franciscains ne peuvent pas dire la messe de l'Immaculée-Conception.28/49
-Les fidèles satisfont au précepte en entendant la messe que célèbre ou fait célébrer l'Evêque partout où il se trouve. 28/671
-Jours où elle est interdite dans les oratoires privés.28/307
-Comment faut-il entendre la défense de chanter plus d'une fois par jour la messe du même saint ou du même mystère dans la même église?28/544
-Quand l'évêque a désigné un jour pour la solennité de S.Loui de Gonzague,toutes les messes peuvent-elles être du saint? 28/673
-Peut-on célébrer la messe du très saint Rosaire more votivo? 28/680
-La messe d'une férie majeure peut-elle se dire quand il y a une fête de rite double?28/680
-Peut-on célébrer la messe votive solennelle d'un patron tranféré aux dimanches de la Passion,in Albis,ou de la sainte Trinité.28/682

Messe:Règles pour obtenir de nouvelles messes.28/688
-Messe des Rogations:voir Rogations.28/
-Messe conventuelle:Dans quelles églises est-on tenu à la messe conventuelle.28/292
-Temps où il faut la célébrer.28/679
-Dans un indult permettant une messe particulière in aliqua extrinseca festivitate,comment faut-il entendre la clause, Dummodo non omittatur missa conventualis vel parochialis? 28/292
-Messe pro populo:Le curé est tenu de célébrer à certains jours.28/489
-De graves auteurs ont nié l'obligation d'appliquer la messe pour le peuple.28/491
-Cette obligation est certaine.28/492
-Seuls les évêques et les curés proprement dits y sont obligés.28/493
-Ainsi que ceux qui desservent une paroisse vacante.28/495
-Si le curé administre deux paroisses distinctes,il doit appliquer deux fois la messe.28/495
-Quand doivent-ils appliquer?28/565
-Indult de Benoit XIV en faveur des curés indigents.28/568
-L'application n'est pas obligatoire dans un endroit où une fête n'est pas de précepte au moins aboli.28/84
-L'obligation est personnelle.28/569
-Motifs insuffisants pour se faire remplacer.28/570
-Motifs suffisants.28/572
-Celui qui n'administre qu'une paroisse et doit biner,ne doit pas appliquer sa seconde messe,mais ne peut non plus recevoir d'honoraire.28/574
-Peut-il,par cette seconde messe,satisfaire à l'obligation d'une application omise?28/574
-Il doit suppléer à l'omission,même unique et involontaire. 28/574
-C'est un péché mortel d'omettre l'application,de la transférer à un autre jour sans cause canonique,de se faire remplacer sans motif suffisant.28/575
-Encore une décision pour les fêtes transférées.28/298
-Messe de Requiem:Quand on peut les dire désormais.28/541
-Oraisons et prose.28/542
-Peut-on dire des messes basses de Requiem pendant les messes d'enterrement?28/692
-Messe in ecclesia aliena:Elle doit toujours être conforme à l'office de l'église,excepté si celui-ci est d'un rite inférieur à double.28/86
-En ce dernier cas on peut dire une messe deRequiem,de feria, aut votivam,et aussi,la messe selon son propre office.28/86 305
-mais on n'y est pas obligé.28/418
-En dehors de ce cas,on ne peut pas dire la messe conforme, à son propre office,ni même ajouter seulement le Credo qui serait requis selon son office.28/680
-Ce qu'on entend par oratoire public dans le décret du 9 décembre.28/436
-Si un prêtre est attaché à un oratoire public pour dire la messe,il doit suivre le directoire du diocèse,et les étrangers doivent s'y conformer.28/679
-Quid,dans les oratoires des religieuses?28/679
-Les privilèges des Réguliers en ce point sont révoqués.28/ 290
-Item,le privilège des prêtres Tertiaires de pouvoir suivre le directoire frnaciscain.28/89

Messe;Présence requise pour satisfaire au précepte d'entendre la messe.29/155
-Vaut-il mieux faire dire des messes pour son âme avant la mort qu'après.29/286
-Les hérétiques et les schismatiques ne peuvent servir la messe.29/383
-Peut-on faire servir la messe par des catéchumènes?29/382
-Indult permettant de dire la messe assis.29/197
-Messe à l'étranger:Dans un oratoire de communauté.29/144
-voir directoire.29/
-Messe d'ordination;Commémoraisons à faire.29/144
-Messe de Requiem:Les prélats peuvent obtenir la faculté de dire une messe de Requiem par semaine dans leur oratoire privé.29/199
-Le décret Aucto ne permet pas plusieurs messes chantées de funérailles.29/607
-Quand peut-on chanter la messe de funérailles corpore jam sepulto.29/607
-Où on a l'indult permettant de chanter plusieurs messes,ces messes ne peuvent être in die obitus.29/608
-voir oraison.29/
-Messe privée de Requiem d'après le décret Aucto.-Quand on pouvait la dire d'après la rubrique du missel.29/29
-Premier motif du changement introduit par le décret:rareté des jours libres pour la messe de Requiem.29/31
-Combien ils étaient nombreux autrefois.29/32
-Second motif:secours plus promt et plus efficace à apporter aux âmes du purgatoire.29/34
-Quand on célébrait la messe autrefois in die obitus.29/35
-Prix que l'église attache à la messe de Requiem.29/37
-Distinction entre la messe pro vivis et la messe pro defunctis.29/117
-La messe de Requiem est plus profitable aux défunts que tout autre messe.29/118
-Troisième motif:droits de l'église souffrante aux suffrages de l'église militante.29/124
-Prescription du Rituel,décisions de la sainte congrégation des Rites,et coutumes des églises,favorables au nouveau décret.29/125
-Le décret permet les messes basses de Requiem dans n'importe quelle église.29/328
-Quand le corps est-il censé présent?29/329
-Comment doit-on compter le biduum?29/329
-On peut dire plusieurs messes.29/330
-Ces messes doivent être appliqués au défunt dont on fait les funérailles.29/331
-Union de ces messes avec la messe des funérailles.29/332
-Quelle messe on doit dire.29/333
-Ces messes privées ne jouissent du privilège de la messe chantée des funérailles pour la translation.29/334
-Quand ne peut-on pas dire ces messes privées?29/336
-On ne peut dire ces messes qu'un seul jour.29/607
-Le biduum ,dans ce décret,commence a depositione,pour la messe chantée corpore jam sepulto,le biduum se compte ab obitu.29/608
-voir chapelle,crypte,oraison.29/
-Quand la messe votive solennelle est-elle permise à cause du concours?30/40
-Circulaire sur le trafic des messes.30/75

Messe:Peut-on la célébrer sans être à jeûn pour donner le viatique?30/356
-Messe dans un oratoireprivé.-voir oratoire privé.30/
-voir chant,solennité.30/
-Le privilège accordé aux chapelles sépulcrales par rapport aux messes de Requiem s'étend à la chapelle publique du cimétière.31/80
-Une femme peut répondre en cas de nécessité.31/316
-Si la messe de die est célébrée pour un défunt,on ne peut pas sonner le glas funèbre.31/317
-Quand la messe basse est-elle permise pour les funérailles des pauvres?31/429
-voir honoraires.31/
-Messe de Requiem:A la messe quotidienne pro defunctis in genere on doit toujours dire les trois oraisons assignées dans le missel pour cette messe.31/268
-Messe pro populo:Un curé chargé de deux paroisses est tenu, sive per se sive per alium,d'appliquer deux messes pro populo.31/401
-Même dans le cas où la maladie empêcherait de dire la messe. 31/403
-En principe;la messe pro populo doit être dite en chacune des deux paroisses.31/404
-Messe votive:Conditions sous lesquelles la messe votive du Sacré Coeur est permise.31/208
-On peut célébrer la messe fériale quand on a récité l'office votif.32/312
-Heure de la messe conventuelle.32/555
-A la messe chantée avec les ministres sacrés il faut des céroféraires,et on doit y faire l'encensement.32/556
-Messe votive de la très sainte Vierge.32/651
-Avant chaque messe pontificale les chanoines doivent conduire processionellement l'évêque à l'église.32/654
-voir procession.32/
-Messe devant le très saint sacrement exposé:Doctrine du cérémonial des évêques.32/453,454
-En règle générale cette messe est prohibée par l'instructio clémentine.32/456
-La sainte congrégation a confirmé cette prohibition.32/456
-Exceptions à cette défense.32/457
-La coutume ancienne légitime la célébration de la messe devant le très saint sacrement exposé.32/459
-Messe de Requiem:Privilège de la messe post acceptum nuntium de alicujus obitu;32/298
-Présence du cadavre requise pour les messes basses concédées par le décret Aucto.32/420
-Ces messes ne sont permises qu'un seul jour.32/420
-Quand on peut les célébrer.32/638
-On ne peut la célébrer dans la chapelle de l'exposition du très saint sacrement.32/656
-voir oraison.32/
-Assistance à la messe:On peut satisfaire dans n'importe quel église à l'obligation d'entendre la messe.32/437
-Raisons qui excusent de l'assistance à la messe.32/515
-Conduite à tenir à l'égard des personnes qui ont ces raisons 32/515
-Opinion de saint Alphonse sur l'essence du saint sacrifice de la messe.33/116
-Messes dans les navires.33/425

Messe:On peut en chanter plusieurs du même office,le même jour dans les cathédrales privées de chapitre.33/623
-voir honoraires.33/
-Messe conventuelle:Qui doit la célébrer aux jours fériés da les céthédrales?33/423
-Item le 19 et le 25 mars.33/423
-Le mansionnaire peut-il se faire remplacer pour cette fonction,lorsqu'il est légitimement empêché,par un prêtre n' appartenant pas à la cathédrale?33/423
-Peut-on réciter Sextes et Nones avant la messe conventuelle 33/423
-Messe devant le très saint sacrement exposé.Cette messe est elle licité?33/587
-Il n'est pas permis dans cette messe au célébrant et aux ministres de se rendre à leur siège par la voie la plus longue.33/623
-Messe en noir:Quels jours on peut la dire dans les chapelle funèbres.33/331
-Messe votive:Messes votives du très saint sacrement à;l'occ sion des congrès eucharistiques dans l'Amérique du Nord. 33/74
-Le prêtre muni de l'indult de dire tous les jours la messe votive de la très sainte Vierge n'est pas tenu de dire la messe du jour aux fêtes de Marie.33/331
-Sans indult il n'est pas permis de chanter tous les samedis la messe Salve radix sancta,dans les églises où est érigée l'archiconfrérie du saint Rosaire,même après la constitutio apostolique Ubi primum.33/623
-voir Saint Coeur,Gloria.33/
-Messe:Quand on ne dit pas la messe pro ponso et sponsa.34/ 131
-Tous ceux qui assistent à la messe dans les chapelles des navires remplissent le précepte.34/417
-Avec l'assentiment du propriétaire et l'autorisation de l' Ordinaire tout fidèle peut entendre la messe dans un oratoi re semipublic.34/418
-Abus dans la célébration de la messe sur les navires.34/421
-Peut-on commencer la messe après midi.34/441
-Messe conventuelle:Quand doit-elle être conforme à l'office du jour.34/318
-voir messe votive du saint Coeur.34/
-Messe avec chant:Le ministre assistant d'une messe avec cha s'il doit purifier le calice,doit être dans les ordres.34/ 195
-Messe de Requiem:Chacune des trois premières messes de requ em du missel romain doit être célébrée dans la circonstance indiquée par son titre,sauf que l'épitre et l'évangile peuvent être pris d'une des trois messes.34/186
-In die obitus et par conséquent au troisième,septième et trentième jour,ainsi qu'à l'anniversaire des Papes et des Evêques,on doit prendre la première messe,avec l'oraison :Deus,qui inter,etc.34/188
-Aucune messe spéciale n'est prescrite pour le dies obitus ou l'anniversaire des prêtres défunts,mais quelque soit la messe que l'on célèbre,on doit y insérer l'oraison;Deus qui inter apostolicos,.34/189
-La missa quotidiana doit être choisié dans tous les autres cas.34/190
-Dans les oratoires semipublics les funérailles et leur mess ne doivent pas être chantées pour qu'il soit permis d'y cé les messes privées de die obitus concédées par les décrets

du 10 janvier 1897 et du 3 avril 1900.34/412
-La présence du corps in domo requise par le décret du 3 avril 1900 peut être une présence morale seulement.34/413
-On peut célébrer ut in die obitus une messe pour un défunt dont on reçoit la nouvelle, au premier jour qui suit non empêché par une fête de première ou seconde classe 34/186,413
-Cette messe ne peut pas être célébrée certains jours qui excluent les fêtes de première et de seconde classe.34/413
-On doit dire ut in die obitus depuis le décès jusqu'au dies depositionis les messes célébrées pour un défunt les jours de fêtes semidoubles ou simples;ainsi que celles célébrées aux mêmes jours de fêtes durant les deux mois qui suivent l'enterrement fait pour cause grave.34/413
-Les messes permises pour l'évêque défunt tandis que son corps est exposé dans son palais,le sont d'après le décret du 8 juin 1896.34/414
-La messe de Requiem ne peut être célébrée lorsque le saint sacrement est exposé d'une manière permanente et pour une cause publique.34/414
-Le prêtre qui reçoit un honoraire pour célébrer une messe pour défunt ou telle messe votive,satisfait en célébrant la messe du jour,mais il agit mieux en célébrant soit une messe de Requiem soit telle messe votive.34/414
-voir defuncti in genere.34/
-Messe paroissiale;Quand doit-elle être conforme à l'office du jour?34/318
-voir commémoraison du simple,prières après la messe,messe votive du sacré coeur.34/
-Messe votive du Sacré-Coeur:Elle ne peut pas être dite le premier vendredi de janvier si ce jour-là tombe la vigile de l'Epiphanie.34/193
-Le décret du 28 juin 1889 permettant cette messe les premiers vendredis du mois,ne vaut pas pour les églises à un prêtre, qui serait tenu de célébrer la messe conventuelle correspondant à l'office.34/317
-On ne peut pas profiter de ce même indult les fêtes de précepte là,où il n'y a qu'un prêtre tenu d'appliquer la messe au peuple.34/317
-Cette messe ne peut pas être célébrée le jour de la Purification.34/317
-Raison de cette décision.34/318
-Peut-on y exposer le saint sacrement et la terminer par la bénédiction avec celui-ci?34/439
-Messe:Essence du sacrifice.35/440
-voir cabines.35/
-Messes sur le navire.35/77
-voir Sacré Coeur.35/
-Messe conventuelle:devant le très saint sacrement.35/208
-et l'indulgence de l'autel privilégié.voir autel.35/
-Messe avec chant:Les choeurs mixtes y sont prohibés.35/408
-Messe de Requiem:Messes basses permises dans un oratoire public de communauté,le jour où l'on célèbre la messe des obsèques pro defuncto.35/75
-Messes anniversaires après le décret du 2 décembre 1891. 35/173
-voir anniversaires.35/
-Les jours où les messes de Requiem sont permises on peut gagner les indulgences de l'autel privilégié par la messe conventuelle d'un Saint ou de la férie.35/553

35\1xx

Messe:Messe votive:[illegible] octave où se dit le Credo,celui-ci se dit.35/558
-Occasion d'un pélerinage.35/652
-Nature d'une messe,votive.35/652
-Messe du Sacré-Coeur:[illegible] manche là où un indult en atransféré la fête.35/75
-Messe de Requiem:On peut faire célébrer,un jour double,dans plus d'une église à la fois,la messe "ut in die III,VII,XXX pour le même défunt.36/42
-Pendant cette messe on ne peut pas ériger le catafalque,ni chanter le "De profundis" après la consécration.On ne chante pas le Libera immédiatement après cette messe.36/357
-Elle doit toujours être conforme à l'office si la rite de la solennité transférée ne l'emporte pas sur la fête concurrente.36/361
-voir honoraires.37/
-Manuelle conventuelle [illegible].37/445
-Les livres des messes manuelles chez les Réguliers.37/49
-Interprétation de la sainte congrégation.37/218
-Du jour:Peut-on la changer?37/136
-Votive de la Propagande.37/556
-Temps:Peut-on la dire avant l'aurore?37/136
-Pro populo:.37/529
-Sine ministro.37/611
-Votive chantée.37/652
-Comment faire lorsque pour une raison grave d'impotentia il faut interrompre le Saint-Sacrifice.38/101
-La messe en seconde intention.39/12,75
-Comment la messe est-elle un sacrifice?39/483
-Précepte dominicale et absence durant une partie de la messe.39/383
-Messe de mariage,présence des femmes dans le choeur.39/400
-Cérémonies de la messe;surplis du servant.39/165
-génuflexion,baiser.39/165,330
-Récitation du graduel et d'autres parties à la messe chantée 39/568
-Prières après la messe conventuelle.39/573
-Commémoraison.39/165
-Oraison a cunctis.39/165
-Messe votive d e la très sainte Vierge,le dimanche de l'octave de l'Immaculée-Conception.39/446
-Messe d'une octave de la très sainte Vierge,le jour d'une de ses fêtes occurrentes simplifiées.39/208
-Messe des morts:pour les enfants morts à l'âge de raison avant la première communion.39/446
-aux autels latéraux,durant l'exposition du très saint Sacrement.39/195
-Dans l'église ou chapelle de la maison mortuaire.39/208
-doutes sur la messe basse privilégiée de funérailles et dans les chapelles de cimétières.39/195
-messe de funérailles le mercredi-saint.39/163
-le jour de l'Annonciation transférée.39/165
-Concession pour la messe de minuit.39/654
-Transmission des honoraires en Orient.40/231,683
-Célébration par un prêtre amputé du bras droit.40/606
-Pour les agonisants.40/612
-Messe de sainte Mélanie.40/607
-Essence du saint Sacrifice.40/193
-L'élévation.40/691

Messe:Mémoire du très saint sacrement à la messe.41/409
-Messe de Requiem durant les missions.41/233
-A la messe seulement se donne la bénédiction nuptiale. 41/365
-Messe de Requiem célébrée pour un vivant.41/366
-Quelle préface dans l'occurrence de la fête du lieu avec Notre Dame des Septs Douleurs.41/287
-Messe votive de l'Immaculée Conception dans une église franciscaine.41/410
-Concordance de la messe conventuelle et de l'office canonial 41/339
-Oraison de la messe pro sponso et sponsa.41/337
-Génuflexion entre la fin de l'exposition du très saint sacrement et le commencement de la messe.41/341
-Mouvements qui suivent la lecture du dernier évangile.41/38
-Chant du Confiteor avant la communion à la messe solennelle 41/342
-Le Jube Domine aux messes chantées.41/339
-Choix de l'épitre et de l'évangile aux messes de Requiem. 41/338
-L'indult pro caecutiente et la couleur des ornements dans une église étrangère.41/43
-La messe sur mer.41/171
-Messe votive de saint François d'Assise.41/233
-Chant à l'élévation de la messe conventuelle.41/490
-Messe de minuit:interprétation de l'indult du i aout 1907. 41/295
-Messe du patronage de la très sainte Vierge durant l'Avent. 41/340
-L'épiclèse.41/632
-La prière Sacrosanctae après la messe.41/614
-Célébration personnelle de la messe pro populo.41/367
-Messe de binage et la prière "En ego".42/337
-Dernières ablutions.42/399
-Indult pro caecutiente.42/336
-Messe interrompue après la consécration.42/579
-Offertoire aux messes chantées.42/357
-Messe votive de Notre Dame de Lourdes.42/48
-Messe conventuelle chez les réguliers.42/214
-Messe votive d'un jour dans une octave.42/214
-Messe de l'octave de sainte Agnès.42/283
-Messe pour l'anniversaire de l'élection ou de la translation de l'évêque.42/573
-Messe de la bienheureuse Jeanne d'Arc.42/282
-Binage.43/18
-Honoraires.43/24,100
-L'invocation Cor Jesu sacratissimum.43/43
-Pouvoir de l'évêque sur la taxe des messes fondées.43/364
-Fondations de messes et prescription.43/364
-Première messe d'un nouveau prêtre.43/419
-Vin.43/587
-Communion en dehors de la messe.43/419
-Messe d'anniversaire de l'élection de l'évêque.43/422
-Postcommunion de la Lance et des Clous.43/569
-Messe votive et prêtres malades.43/31
-Indulgences aux confréries de la messe réparatrice.43/742
-Messe sans servant et sans assistant.43/742
-Messe pro populo les jours de fêtes de précepte supprimées. 43/737

Messe:voir honoraires.44/
-Messes permises ob concursum populi.44/443
-Célébration pour les clercs soldats,en temps de guerre.44/499
-Messes conventuelles d'après les nouvelles rubriques.voir Divino afflatu.44/
-Messe votive.voir Quarantes Heures.44/
-Messe pro populo en faveur du denier du culte.44/39
-Messe pro populo et messe solennelle du très saint sacrement 44/435
-Messe dans les maisons privées.45/179
-Messe et oraison des défunts facultatives à l'autel privilégié.45/365
-La célébration de la messe à certains jours de fête dans les oratoires privés.45/421
-Les nouvelles rubriques et les privilèges de messes votives. 45/584
-Un curé chargé de deux paroisses et la messe pro populo. 45/506
-Messe pro populo renvoyée à un autre jour.45/507
-Messe de binage:obligation d'accepter un honoraire.45/503
-Prières à la fin de la messe.45/680
-Messe pro populo et service choral.46/304
-Les religieux et les messes aux intentions des supérieurs. 46/570
-Application des messes.46/242
-Pouvoir de l'évêque de permettre la célébration de la messe dans les maisons particulières.46/560
-Les trois messes le jour des morts.46/610
-Messes de plusieurs pontifes,Confesseurs,Vierges et Saintes Femmes.46/567
-Messe des Saintes Reliques.46/569
-Messe de mariage.47/121
-Des messes suppléée/s par l'église.47/517
-Messes à faire dire avant ou après sa mort.47/481
-Les messes pro populo et les fêtes locales supprimées.47/378
-La messe du prône et les prières après la messe.47/63
-La messe votive du Coeur immaculé de Marie et les nouvelles rubriques.47/64
-La messe votive de l'Immaculée Conception et les curés tertiaires de Saint-François.47/65
-Messes de Requiem applicables après la mort.47/478
-Concession pour les trois messes de Noël et du Jour des Mort 47/442
-Doutes sur les trois messes le Jour des Morts/47/114
-Messe votive du Sacré Coeur:prières après la messe.47/111
-Messes des solennités le dimanche.47/108
-Messe pro populo .47/163
-De la messe sur un autel portatif dans les maisons privées. 47/171
-Messe de communion devant le très saint sacrement,exposé. 47/127
-La messe votive du saint sacrement et de Pace pour les Quarante-Heures,le Jour des Morts.47/124
-Messe pro defuncto praesente cadavere,le jour des Morts. 47/124
-Condonation de charges de messes.47/517
-Messes pro populo:catalogue des fêtes supprimées.47/370

Messianisme en Israel 60/872

Mexique Encyclique "Acerbi animi" du 29 Sept 1932 sur l'injuste situation de l'Église au Mexique 59/121

Messe:La messe dialoguée.48/292
-L'expliaction allégorique des cérémonies de la messe au Moyen âge.48/123
-L'explication réaliste.48/400
-La messe votive du Sacré-Coeur et les nouvelles rubriques. 48/368
-L'application de la messe conventuelle.48/541
-voir benedictus,caecutiens,binage.48/
-Messe de minuit.voir communion.48/
-Messes dialoguées.49/550
-Les fruits du sacrifice de la messe.49/522
-Valeur spéciale:mieux vaut faire célébrer de son vivant. 49/36
-Approbation de la messe du Coeur Eucharistique.49/100
-Messe votive pour la propagation de la foi.49/325
-Messes pendant une octave privilégiée de troisième classe. 49/555
-voir binage,honoraires.
-La durée de la messe d'après les Auteurs.52/27
-L'heure des messes conventuelles.52/175
-Prières après la messe.52/322,437
-Messes de minuit.52/435
-Dubium au sujet de la messe conventuelle.52/570
-Messe:voir vinfication.53/
-La célébration de la sainte messe dans les chapelles ardentes.54/63
-Messe pro populo et vicarius oeconomus.54/140
-Examen d'un article sur les offrandes de messes et observations sur un opuscule récent.54/241
-Les messes votives pendant l'oraison des XL heures.54/698
-Messe pro populo.55/389
-Cérémonies de la messe chantée.56/66
-La fonction liturgique par excellence:la messe,esquisse historique..56/226,265
-Instruction de la sainte congrégation des sacrements sur la célébration du saint sacrifice.57/48
-Prêtres orientaux qui sollicitent des honoraires de messes en pays de rite latin.57/417
-Prières après la messe.57/784
-Célébration de la messe pro populo.58/181
-Quelles sont les génuflexions et inclinaisons à faire par le diacre et le sous-diacre dans une messe sans exposition du très saint sacrement?58/809
-Messe paroissiale et sa conformité à l'office du jour.58/815

Messianisme:Le messianisme chez les Juifs.41/501

Métaphysique et sciences.53/329
-Métaphysique et connaissance.53/447
-Comment constituer la metéphysique.53/518
-Encore quelques mots sur la connaissance sensible.53/523

Métis:Les mots Indi et Nigritae dans la constitution "Trans Oceanum".41/429

Métropolitain:Ses prérogatives pendant la messe hors de son diocèse.30/650
-Métropolitains:leur juridiction.54/527

Mexique:Persécution au Mexique:voir encyclique.54/

Mine : Produits d'une carrière (ou d'une mine) bénéficiales 59/631

Missel
Changements aux rubriques du Calendrier, du Bréviaire et du missel 59/69

Missions
Délégués apostoliques et romains des Missions 59/57
L'activité missionnaire protestante 59/324
Les missionnaires belges aux Etats-Unis
Missions et [illegible]

Middleton:Richard Middleton.53/60

Milan:Fondation de l'université catholique.48/374

Milice:Les lois de milice et la justice commutative:voir conscri
tion.37/

Militaires:Obligations militaires et retard de la profession.46/
544
-Militaires:voir religieux.49/

Mineurs:Quel est le droit commun sur le domicile du mineur quant
au mariage?25/225
-Un concile provincial peut-il rendre nul le mariage d'un fi
de famille,valide de droit commun?25/226
-La loi ecclésiastique fixe-t-elle,comme la loi civile,l'âge
de vingt et un ans pour que le fils de famille soit émancip
de la puissance paternelle au point de perdre le domicile
de la famille?25/227
-Le fils de famille peut-il perdre avant vingt et un ans le
domicile de son père contre le gré de celui-ci?25/228
-Les bans du mineur non émancipé douvent-ils être publiés
dans la paroisse des parents?25/549

Ministère pastoral:Prêtres de Belgique dans le ministère pastoral
(1830-1[illegible]).57/691

Ministres:Ils doivent en général se conformer au célébrant pendan
la messe solennelle.32/654
-voir génuflexion.32/
-Mini[illegible]:voir intention.49/

Minuit:voir messe.41/

Miracle:Il faut l'approbation de l'autorité ecclésiastique pour
pouvoir publier les nouveaux miracles.30/583
-Cela regarde-t-il les journaux?30/584
-voir protestation.30/

Miserentissimus Redemptor:Encyclique sur le Sacré-Coeur.55/561,61

Missel:Additions et changements.40/678
-Introduction du nouveau chant liturgique.40/179
-Usage d'un missel de rite étranger.40/753
-Corrections récentes à y introduire.44/226
-Edition liturgique.Règles.44/25
-La nouvelle édition typique du Missel des Morts.47/209,275,
337,416
-Nouveau missel des morts.47/209
-Les sources du missel romain.47/57
-La nouvelle édition typique.48/459,521
-Nouvelle édition du missel romain en langue slavonne.54/470

Missions:Réorganisation des missions d'Orient.29/91
-Messe de Requiem durant les missions.41/233
-Le problème des missions.41/37
-Rescrit en faveur des Prêtres de la Mission.41/169
-Relation des évêques et missionnaires religieux avec les su
périeurs de leur institut.41/678
-Missionnaires apostoliques.Leur titre et leurs privilèges.
41/582

Missions:Missions Etrangères:A qui ressortit cette société.42/146
-Missions diocésaines.43/680
-Prière pour l'heureux succès de la mission.45/424
-Indulgences des croix de mission.45/729
-Missions du Levant:prescriptions relatives aux envois des missionnaires.47/191
-Missions au peuple.Qu'est-ce qui les constitue.48/336
-voir ordinaires,paroisses.48/
-L'encyclique sur les missions.53/321
-Lettre encyclique pour promouvoir les missions.53/373
-Motu proprio fusionnant deux Instituts de préparation aux missions.53/615
-Pieuse union du clergé en faveur des missions.53/706
-Institution d'une journée des missions annuelle.54/308
-A travers l'histoire des missions franciscaines au moyen âge 54/683
-La doctrine missionnaire de S.S.Pie XI.56/481
-Les droits et privilèges liturgiques de saint François Xavier et de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus dans les pays de Missions.56/678
-Coordination des oeuvres missionnaires pontifcales. 57/166
-Relations entre le supérieur hiérarchique et les supérieurs religieux en territoire de mission.57/506
-Prêtre de Belgique(1830-1930).Dans la concquête missionnaire 57/671

Missionnaire:Il n'est pas tenu d'appliquer la messe pro populo. 28/493.
-voir rites chinois.28/
-Missionnaire apostolique.Règles qu'il doit suivre s'il veut publier un livre.32/14

Mitigation:La question de la mitigation des peines des damnés.30/600
-Peut-on la soutenir sans témérité?30/603
-Sentiments des théologiens.30/603
-Doctrine de saint Augistin à ce sujet.30/605

Mitre et bougeoir conccédés à des chanoines.40/237

Mixte:Religion mixte,empêchement de mariage;voir religion,garanties.35/

Modernisme:Sa condamnation.39/543,589
-Léon XIII et le modernisme biblique.40/438
-Le modernisme et l'origine du pouvoir.40/385
-La mentalité contemporaine.40/449
-Newman.40/419
-Censures encourues par les modernistes.40/42
-Allocution consistoriale renouvelant la(prohibition)réprobation du modernisme.40/107
-Condamnation de divers modernistes.40/427
-Le modernisme sociologique.42/104,242
-Tyrrell.Une lettre de lui.42/55
-Son ouvrage posthume.42/624
-Nouvelles prescriptions contre le modernisme.42/690,793,
-Le modernisme littéraire.42/713
-Censures contre les modernistes.42/730

Modernisme:voir serment-antimoderniste.43/
-Rapport quinquennal sur le modernisme.44/299

Modes:Les modes et la coopération d'une ouvrière.46/495
-Modes indécentes.Instruction de la sacrée congrégation du concile.57/341

Modestie:Pour la modestie chrétienne.52/396

Modolago Albani(comte de):Lettre sur l'action populaire chrétienn 37/46

Mois du Coeur de Marie:Indulgences pour le mois du Coeur Immaculé de Marie.45/420

Monaco La Valletta:Son règlement sur la modestie des femmes.42/58

Monastères de moniales.voir biens.48/

Moniales:Sur le cérémonial et leur profession.46/569
-Situation canonique des moniales de France et de Belgique. 47/106
-Moniales:voir clôture. 48/
-Les supérieures de moniales.52/93
-Passage des moniales à un autre monastère.54/150

Monition:Règles à suivre dans la monition des hérétiques et des s chismatiques de bonne foi.30/639
-Obligation de la faire aux violateurs du précepte dominical 41/107

Mont-Carmel:Confréries,revalidation générale des réceptions.40/68
-Scapulaire,privilège des soldats.40/424,675

Mont-Cassin:Jubilé du Mont-Cassin.45/376

Montmartre:Indulgences et privilèges du sanctuaire lui-même.
-But de ce sanctuaire.26/624
-Encouragements du souverain pontife.26/624
-Premières indulgences plénières concédées au sanctuaire. 26/625
-Seconde concession.26/626
-Indulgences partielles.26/627
-Toutes sont applicables aux âmes du purgatoire.26/627
-Indulgences de la Portioncule.26/628
-Privilège de la messe votive du Sacré-Coeur.26/628
-Inauguration.26/629
-Sainte ligue du voeu national:
-Ce qu'elle est.26/629
-Brefs portant concession d'indulgences.26/630
-Indult concernant l'inscription des [illegible].26/632
-Comparaison de cet indult avec les déclarations du 14 juin 1880.26/634
-Archiconfrérie du voeu national:
-Institution de la confrérie du Sacré-Coeur,son agrégation à l'archiconfrérie romaine.26/635
-Concession directe d'indulgences.26/635
-Erection en archiconfrérie.26/636
-Facultés de la nouvelle archiconfrérie quant à la communica tion des indulgences.26/636

Montmartre:Examen des conditions de ces indulgences.26/637
-Approbation de la prière quotidienne de l'archiconfrérie. 26/638
-Nouvelle concession d'indulgences.26/640
-L'archiconfrérie reçoit le droit d'agréger les confréries dans toutes les colonies françaises.26/641
-Sanation des irrégularités antérieures.26/641
-Privilège de l'autel personnel pour les directeurs.26/642
-La sainte congrégation veut que les fidèles soient comptés comme membres de la confrérie suivant les règles du droit commun.26/642
-Elle refuse d'étendre davantage les dérogations aux déclarations sur l'inscription des absents.26/642
-Conséquences de ce refus.26/643
-Les fidèles de nationalité étrangère qui ont domicile en France peuvent s'agréger.26/644
-L'archiconfrérie est déclarée universelle,elle change de titre 26/645
-Changement facultatif de la formule latine.26/646
-Adoration du Sacré-Coeur:
-L'archiconfrérie du Vœu National comprend plusieurs degrés lesquels?26/647
-En quoi consiste le degré des Adorateurs?26/647
-Ils ont,sans inscription nouvelle,les indulgences de l'archiconfrérie.26/648
-Et des indulgences spéciales.26/648
-Archiconfrérie de prière et de pénitence en l'honneur du Sacré-Coeur de Jésus:
-Ce qu'elle était autrefois,son titre actuel.26/649
-Première concession d'indulgences.26/650
-Erection en archiconfrérie.26/652
-Régularisation du passé en ce qui concerne les anciens associés.26/653
-Adoration perpétuelle et universelle du Sacré-Coeur de Jésus En quoi elle consiste.26/654
Indulgences.26/656
Extensions récemment obtenues.26/655

Morale(Théologie)La théologie morale est une science.35/470
Elle est une science sacrée.35/474
Trois corollaires qui en découlent.35/475,478
voir Innocent XI.35/479,569
Morale catholique et morale nouvelle.44/316
Morale:voir enseignement.48/
Morale du mariage et conférence de Lambeth.57/881

Moribonds:Devoir de les assister,après les derniers sacrements. 44/505
La profession religieuse in articulo mortis.44/735

Mort apparente et réelle:Il est difficile de préciser le moment de la mort,c'est-à-dire de la séparation de l'âme et du corps 38/606
La cessation de la respiration et de la circulation du sang ne prouve pas la réalité de la mort.38/610
Les autres signes de la mort ne sont pas plus certains.38/615
La putréfaction seule est,dans l'état actuel de la science, un signe indiscutable de la mort.38/617

Moyen-âge Poème Moral, composé vers 1200 et récemment publié 59/143

Musique sacrée Instruction sur l'exécution de la musique sacrée dans les églises 59/453

Mort:De ce principe on peut tirer diverses conclusions concernant les obligations des médecins et des pretres appelés à donner leurs soins à des personnes qui ont rendu le dernier soupir. 38/683
La mort réelle et la mort apparente relativement à l'administration des derniers sacrements.39/497
Mort apparente et réelle.43/578
Les étapes de la mort.46/434
La commémoraison des morts au martyrologe.52/319

Mouvement théologique et religieux en Allemagne.56/565,660
Le mouvement théologique en Espagne.56/705
Mouvement de la pensée religieuse en Allemagne(1[illegible]-1[illegible]).58/[illegible]
En Espagne.58/429
En Angleterre.58/577
Dans le protestantisme hollandais.58/884

Moyen âge:Science et moyen âge.58/413

Müller:Son livre sur Galilée.42/248

Musique sacrée.Le règlement promulgué en 1884 n'a pas porté ses fruits.26/519
La sainte congrégation des rites à été chargé de faire un nouveau règlement.26/520
Elle l'envoie à tous les Ordinaires d'Italie,lettre d'envoi. 26/519
Texte et traduction du nouveau règlement.26/521
Les Ordinaires sont chargés de veiller à ce que il soit obéi. 26/520
Musique sacrée:Motu proprio de décembre 1903.36/216
Musique religieuse.42/88
Musique ~~sacrée~~ sacrée:voir chant grégorien.43/
Eloge à l'école supérieure de musique sacrée à Rome.44/104
Règlement(pour) de S.E. le cardinal Vicaire pour la musique sacrée à Rome.45/660,722
voir chant.45/
Constitution Divini cultus sur la liturgie,le chant grégorien et la musique sacrée.56/321
Musique d'église.Quelques aspects caractéristiques.58/593

Mutilés:Les mutilés et les indulgences.47/305

Mutualités ecclésiastiques:Condamnation de leur régime légal en France.40/420

Nappe:Matière des nappes d'autel.31/538
Peut-on les orner?31/539

Natalité:voir médecin.43/

Natalitius dies:Son influence sur l'assignation [illegible]

Nationalisme et concordats.55/211,385

Nativité:La fête de la Nativité de la [illegible] être transférée au 9 septembre,si [illegible] de l'église.28/196

Intellectualisme:Sur l'erreur contre laquelle le concile du Vatican a agi [illegible] de la foi.38/360
Voir vertus et apologétique.38/

Messes sur les navires.35/77,303

Nécessité:Cas d'extrême nécessité:peut-on s'emparer d'un objetde grande valeur.49/440

Nègres:[illegible] de ce nom dans la lettre apostolique concernant les privilèges de l'Amérique latine.30/518
Nègres aux Etats-Unis.54/673

Néo-Christianisme;La fièvre du "renouveau" se manifeste sur le terrain religieux,dans l'apologétique?33/117
Dans les croyances et les pratiques de la vie chrétienne.33/118
Dans l'ascétisme.33/119
D'où ce mouvement est-il parti?33/120
Le nouveau christianisme.33/127
Barrière opposée par Léon XIII à ce torrent.33/128
Soumissions des Américanistes.33/129
Courte analyse du document pontifical.33/130
Sa nature.33/383
Son occasion.33/488
Sujet de la lettre du Pape.33/494
Erreur fondamentale des Américanistes.33/574
Pourquoi jugent-ils nécessaire l'adaptation religieuse aux progrès de la civilisation?33/575
Quelle est cette civilisation adulte?33/580
Quel sera le caractère de cette adaptation?33/583
Universalité de cette erreur.33/584
Adaptation doctrinale: que poursuivent les novateurs en théorie.34/5
L'objet de cet adaptation est le dogme.34/7
Le mode d'adopter celui-ci à notre civilisation moderne est double.34/8
Le premier mode consiste à diminuer la valeur de ces vérités 34/8
[illegible] leur donner un sens plus large.34/12
Ce mode devait plaire à notre génération présente.34/13
Fond d'erreur qui s'y trouve inclus.34/15
On sacrifie la nature du dogme qui est d'être immuable.34/16
Et son origine qui est divine.34/17
On se heurte ainsi à deux erreurs condamnées par le concile du vatican.34/18
L'adaptation étendue à Dieu,à l'Incarnation,à la mission de Notre Christ,à l'église,dans sa visibilité et sa nécessité à la foi et à la charité.34/21
L'adaptation en pratique.34/135
Elle porte sur certains principes de la doctrine catholique. 34/136
Importance de ces points.34/139
Double mode d'adaptation.34/141
Se passer de l'enseignement universellement reçu dans l'église 34/142
Obscurcir ces vérités.34/143
Illicéité de la tactique:première raison.34/145

Néo-Christianisme:Deuxième et principale raison.34/148
Les ministres du magistère ordinaire de l'église.34/149
Obligations qui en résultent.34/150
Ménagements permis.34/154
L'adaptation de la discipline de l'église/34/229
Ce que comporte cette discipline.34/230
Les idées des novateurs sur le caractère de la discipline ecclésiastique.34/233
Le Pape les confond:la discipline de l'église est clémente et miséricordieuse.34/234
Les preuves.34/235
L'action réformatrice et le saint siège mal compris.34/238
Le passé vengé.34/239
La réforme disciplinaire doit avoir:1°ses bornes c.à.d. les mesures prises pour la garantie de la foi.34/240
Le droit divin.34/243
2° Sa règle à suivre.34/246
L'avenir disciplinaire de l'église.34/248
La discipline néo-chrétienne ou nouvelle.34/341
Elle soumet au jugement pratique de chacun les obligations diverses.34/342
Cette discipline libre et volontaire est reprouvée.34/344
Léon XIII effleure une raison théologique et insiste sur la définition de Pie VI.34/345
Explication de cette définition;les Américanistes obstinés sont suspects d'hérésie.34/346
Récapitulation de l'erreur fondamentale de l'adaptation religieuse.34/348
Jusqu'où d'étendait l'adaptation disciplinaire?34/349
Au prêtre.34/350
Au religieux.34/353
A toute la vie chrétienne du fidèle.34/354
Faux enthousiasme de Segwich,question judicieuse de l'abbé Maignen "Hecker est-il un Saint?"34/358
Le grand danger:Affaiblissement de l'autorité.34/453
Les novateurs en voulant introduire une plus grande liberté affaiblissent le principe de l'autorité.34/454
L'origine de leur dessein est dans l'imitation de la société civile basée sur le contrat social.34/459
Cette application est souverainement erronée pour une société positive et divine,telle que l'église.34/464
Les raisons sur lesquelles on prétendait s'appuyer.34/566,585
Elles sont spécieuses.34/566
En face du magistère de l'église qui regarde aussi bien la sécurité de la doctrine que la vérité, elles nécessitent une conclusion contraire.34/571
En face du magistère infallible reconnu au Pontife romain elles diminuent cette autorité,négligeant l'objet secondaire de ce pouvoir.34/578
Supprimant son magistère ordinaire.34/579
Ses conséquences erronées:35/37
Il ne faut pas confondre les doctrines avec les les intentions de ceux qui les ont prônées.35/38
Première conséquence erronée:La suppression de la direction spirituelle extérieure.35/40
Le nouvel ascétisme d'une émancipation spirituelle sous l'impulsion du Saint-Esprit,regarde seulement les âmes tendant à la perfection.35/41
On est arrivé à cette erreur en faisant de la vie ascétique le calque de la vie civile moderne.35/44

[illegible]/15,16
Une hypothèse ardie sert ici de base.Elle vise la dispensatio de la grâce.35/155
[illegible] est [illegible] trine.35/155
Elle est téméraire comme fait proné.35/157
Doctrine catholique sur la direction spirituelle:1)Place de la direction spirituelle dans la vie chrétienne.35/160
2)Sa nature:elle n'est pas un avis spirituel à donner,mais un pouvoir réel,celui du magistère,son action est de guider.
3)Sa nécessité:[illegible] exige cette garantie.35/169
[illegible] la sphère du salut commettant la grâce à l'autorité extérieure de l'église et de ses ministres,réclame la direction spirituelle extérieure 35/229
[illegible] difficultés [illegible] pareillement une obligation aux âmes.35/233
Censure que mérite la doctrine opposée à celle de l'église su [illegible] la foi. 35/234
Justesse et modération de l'église .35/237
Les subterfuges de certaines âmes pour échapper à la direc- tion spirituelle extérieure ne valent rien.35/239

Nestorius:Le livre d'Héraclide de Damas" de Nestorius.43/247

Ne temere:(décret):Commentaire du texte.40/20,75,142
Réponses du saint siège.40/305,308,650
Leur commentaire.40/276,309,650,724
Consultations.40/669,671
Décret.voir mariage.43/
Ne temere:voir mariage.45/

Neuvaine avant la Pentecôte:Invitation à prier et but de cette pri [illegible].27/243
[illegible].27/244
Pour ceux qui contenuent pendant huit jours après la Pentecô- te.27/245
Indulgence pour la neuvaine du Saint Esprit.42/399

Neuvième leçon des fêtes simples ou simplifiées:Texte des rubrique générales déterminant quand il faut la dire.27/101
Ce texte n'exclut ni le dimanche in albis ni la vigile de la Pentecôte ni le lundi de Quasimodo,quand on y célèbre la fête de l'Annonciation.27/102
Les rubriques particulières à chacun de ces jours ne les ex- cluent pas davantage.27/102,105,108
Comparaison du texte ancien et du texte actuel.27/103,105,108
[illegible] 109
Les Ephemerides Liturgicae ont changé de sentiment en ce qui concerne la vigile de la Pentecôte.27/109
Décision qui lui donne tort et confirme notre opinion.27/264
Neuvièmes leçons historiques résumées.47/50

Newman:Considéré comme maitre.39/171,224
Sa grammaire de l'assentiment.39/586

Nicée:Le seizième centenaire du concile de Nicée.52/257
Lettre à son Eminence le cardinal Tacci sur la célébration du 16e. centenaire du concile de Nicée.52/431

[illegible] viatoire,l'hymne,les leçons.35/559

Noël:Quelles messes doit dire un prêtre qui,le jour de Noël,ne veu[illegible] dire qu'une ou deux messes?25/68
La messe solennelle seule est permise pendant la nuit,à moins d'un indult.25/557
De même la distribution de la sainte communion est défe[illegible]. 25/557
A moins d'un indult on ne peut pas communiér la nuit de Noël 30/258
On doit faire la génuflexion à l'Incarnatus est des trois messes.32/312
Rubrique du dimanche pendant l'octave de Noel.32/652
Seconde hostie consácrée à la messe de Minuit.37/101
Interprétation de l'indult du premier aout 1907 pour la messe de minuit.41/295
Office empêché le dimanche de l'octave.44/603
voir honoraires.44/
Noël:voir communion.48/

Noirs:Les noirs,fils de Cham le maudit.55/721

Nom(saint) de Jésus:Indulgences accordées à ceux qui honorent le saint Nom de Jésus pendant le mois de janvier.34/302
Invocation des SS.Noms de Jésus et de Marie.37/222
Nom de Jésus:translation de sa fête.44/438
Nom de Marie;Sa fête et les nouvelles rubriques du bréviaire. 44/604

Nomination:Du confesseur des religieuses.30/498
Elle ne renferme pas nécessairement l'approbation ni la juri diction.30/498,505
Nominations épiscopales.Secret.30/576
Nomination aux évêxhés:Formule du droit de nomination royale. aux évêxhés.45/186

Nonces:Formule des pouvoirs des Nonces,internonces et/v délégués apostoliques.48/38,96
Nonces:leur juridiction.54/530

Normae:Les nouvelles.48/424,493

Notes de littérature ecclésiastique:voir table III:Notes de litté rature ecclésiastique.39/
Notes de littérature ecclésiastique.40/774

[illegible] 27/489
Décret récent.27/488
Cette dévotion est bonne et louable.27/490
Pourvu qu'elle se renferme en de justes limites.27/490
Son vrai sens.27/491
Condamnation de deux opuscules qui s'y rattachent.27/491
La statue de Notre-Dame du Sacré-Coeur était contraire au célèbre décret d'Urbain VIII.27/491

nullité Procès en nullité d'ordination ou de charges annexes
59/167
Accusation de nullité du mariage 60/732

Notre-Dame du Sacré-Coeur:Et de plus favorisait une croyance erronée.27/492
Décisiobn adressée en 1875à^ l'évêque de Przemysl,atteignait-elle la statue d'Issoudùn?27/492
Invitation de modifier la statue.27/494
Ordre formel,s'étendant même au culte privé.27/489,495
Notre-[illegible] fête.35/208
Notre Dame du bon Conseil.Invocation à ajouter aux litanies de la B.V.M.35/206
Basilique de Notre Dame du bon Conseil.35/542
Son culte quant à son origine, son objet, son extension.35/543
Notre Dame du perpétuel secours;solennité requise pour l'indulgence accordée à sa fête.36/278
Notre Dame de Pellevoisin.36/
Notre Dame du bon Conseil:Opportunité de ce titre inséré dans les litanies.37/273
Sa signification.37/275
Son but.37/282

Nouveau Testament:Histoire de ses livres.41/182

Nouvelle Revue théologique:Table générale de la première et de la deuxième série.26/562
Nouvelle Revue Théologique:ses origines.54/600
Nouvelle Revue Théologique:Son histoire de [illegible] à [illegible].56/785

Nova et vetera:Condamnation.40/428

Novices:Décret sur le renvoi des novices.37/326
Malgré les coutumes contraires,les novices doivent être admises,immédiatement après le noviciat,à la profession des voeux simples selon la teneur du décret Perpensis.38/358
La deuxième année du noviciat.49/158
Profession des novices mourants.49/468

Noviciat:Sanation d'un noviciat pour doute concernant le bapltême.31/526
Le transfert des noviciats hors du pays où ils sont constitués sans préjudice de la continuité de la probation.35/638
Etudes prescrites dans les noviciats.42/791
Noviciat commun à plusieurs provinces,pouvoirs des divers supérieurs.[illegible]/586
Noviciats et la réserve eucharistique.48/50
voir Maitre des novices.48/
Enseignement de la religion dans les noviciats.57/417
Interruption du noviciat.57/790

Nullité:voir mariage/54/
Nullité de mariage:Les déclarations de nullité de mariage.58/827

Obéissance:Cas héroïque d'obéissance canonique.46/243
Obéissance religieuse.49/61
Obéissance fière.54/36
La raison d'être de l'obéissance religieuse.54/97
Obéissance familiale.54/38
Obéissance civile.54/42
Obéissance:son lien avec la doctrine du corps mystique.58/17

Objets:voir autel,indulgences.48/
Objets indulgenciés:leur prêt.49/104
Aliénation d'objets précieux.49/430

Oblats séculiers de saint Benoit:Ils sont considérés comme des tertiaires séculiers.27/124
Ils ne peuvent être tertiaires d'un autre Ordre.27/126
Ils ne jouissent pas de droit de la bénédiction avec indulgence plénière des tertiaires.27/126
Concession qui leur est faite.27/473
Petites feuilles contenant leurs statuts et les indulgences précédemment accordées.27/670

Obligation:voir congrégations romaines,magistère.34/
Obligation de justice ou de charité.48/449
Obligation d'une loi probablement illégitime.55/760
Obligation en conscience des lois civiles.55/139
Obligation de l'index pour les Orientaux.55/632

Obligation de faire connaitre les empêchements de mariage:
Les fidèles ont cette obligation.33/243
Exception à cette loi.33/243
Les contractants eux-mêmes y sont-ils tenus.33/343

Obligations des curés relativement au sacrement du mariage:
Ces diverses obligations résumées.33/229
Ces obligations par rapport à leur peuple:
Points que le curé doit surtout développer dans ses instructions sur le sacrement de mariage:Le mariage civil séparé du sacrement est un véritable concubinage.33/229
Il doit aussi être célébré après le mariage ecclésiastique.33/230
Même avant celui-ci si l'on exposait en agissant autrement, à de graves inconvénients.33/231
Conditions exigées pour qu'il soit licite.33/231
Le sacrement de mariage doit être reçu en état de grâce.33/232
Obligations naissant du mariage.33/234
Sur le divorce.33/242
La publication des bans.33/243
Ces obligations envers ceux qui vont contracter le mariage:
Le curé doit les examiner sur leur connaissance des éléments de la foi.33/244
Que faire lorsqu'ils refusent de se soumettre à cer examen.33/246
Il tâchera de les décider à se préparer au mariage par la réception des sacrements.33/248,250
Il leur enseignera la manière d'administrer le bapteme.33/249
Du temps clos et manière de célébrer les noces.33/250
Ces obligations quant à la publication des bans:
Obligations d'y procéder.33/341
But de cette loi et obligation de faire connaitre les empêchements.33/341
Manière de faite cette publication.33/345
Où doit-elle avoir lieu.33/347
Peines encourues par le curé qui l'omet.33/350
Item pour ceux qui contractent le mariage sans la publication des bans,pour eux-mêmes.33/352
Pour leurs enfants.33/354

Obligations des curés relativement au sacrement de mariage:
Les bans doivent être publiés trois jours de fêtes continus dans la messe solennelle.33/357
Que faire si un empêchement est dénoncé.33/358
Item si la publication n'amène aucun résultat.33/359

Obreption:voir dispense.36/
Décision de la sainte Pénitencerie.36/449

Obsecro Te:Cette prière après la messe.45/24
Sur une variante de cette prière.45/367

Obsèques:Fêtes solennelles où elles sont défendues.36/168
Doutes sur la manière de célébrer les obsèques.47/443
Omission des obsèques à l'église.47/172
Obsèques solennelles/48/157

Obsession:Obsession et scrupule.43/480

Occasion:Ce que c'est.31/613
Différentes espèces d'occasions.31/613
Règles à suivre pour l'absolution des occasionaires.31/618
Ce que c'est que l'occasion prochaine.32/501
Obligation grave de l'éviter.32/502
Doctrine des théologiens sur ce point.32/503
Doctrine trop large de Génicot.32/511
Occasion prochaine du péché mortel:
Etendue et réalité de l'obligation de fuir l'occasion prochaine du péché mortel.33/146
Quelle cause suffit- pour permettre d'y rester.33/147
Manières d'éloigner l'occasion prochaine de péché.33/150
Devoir des confesseurs envers les victimes de l'occasion volontaire interrompue ou non in esse.33/252
Item envers ceux qui sont dans une occasion volontaire permanente ou in esse.33/257
Item envers ceux qui se trouvent dans l'occasion nécessaire. 33/265
Occasion prochaine et récidive:(Les notions de)dans saint Alphonse.36/117,177
Saint Alphonse a donné de l'occasion prochaine une notion consistante,précise,vraie et bien fondée.36/121,124,
S'il est permis d'exposer au péril certain de commettre probablement un péché mortel.36/125
Si l'on peut user du probabilisme en cette discussion.36/127
Opinion de plusieurs auteurs majoris notae.36/130
De la récidive.36/177
Le récidif doit-il être rangé dans une classe de pénitents spécifiquement distincte.36/178
Dispositions requises chez le pénitent.36/179
Ce qu'en pense Lugo et ce que vaut son autorité in casu.36/ 182
Autorités favorables à la thèse de saint Alphonse.36/184
Du doute que le récidif fait naître au sujet de la réalité de ses dispositions.36/187
Du principe Poenitenti credendum est pro se et contra se. 36/188
Obligation prochaine de péché:Obligation de l'éviter.57/34

Occasionaire:Ce qu'on entend par occasionaire.32/500

Occulte:Qu'est-ce qui est facto occultum.33/375
Occulte:sens du mot.55/288

Occultisme:L'occultisme hier et aujourd'hui.39/110

Occurrence:voir concurrence.28/
Plusieurs cas d'occurrence et de concurrence résolus.33/426
voir annonciation,saint Barnabé,Fête-Dieu.33/
Les rubriques de l'occurrence sont complétées par les rubriqu de la concurrence.37/488,491,584
Explication des rubriques de l'occurrence:des rubriques générales.Tit.X.n.6.37/876
Et des rubriques particulières:occurrence du double majeur ou du double mineur avec le jour octave.37/480,575
Les jours octaves des fêtes primaires seuls conservent le privilège dont il est question dans les rubriques Tit.X n.2. 37/481,575
Table d'occurrence avec supplément.37/574
Dans l'occurrence de deux jours octaves,à quel jour octave revient l'office.37/576
Au jour octave de la fête à rite plus élevé plutôt qu'au jour octave de la fête à(rite plus élevé) dignité personnelle plus grande.37/578
Au jour octave de la fête primaire plutôt qu'au jour octave de la fête secondaire,celle-ci fut-elle d'une dignité personnelle plus excellente et d'un rite plus élevé.37/581
La loi de l'occurrence.Tit.X n.6. est double.37/587
Occurrence des fêtes:L'ordre dans lequel elles se célèbrent 38/332,417
Occurrence:voir concurrence.39/
Occurrence et concurrence.40/608,745
Occurrence et concurrence.43/426
Tableau des occurrences d'après les nouvelles rubriques.44/23 832
Divers cas d'occurrence d'après les nouvelles rubriques.voir divino afflatu.44/

Octaves:Origine et motifs de leur cessation ou de leur interruption 27/133
Règles de l'une et de l'autre.27/135
On n'accordera plus désormais d'octave en carême.27/132
Que faut-il pour qu'une octave soit censée autorisée dans ce temps?27/134
Octaves où les Pères franciscains ne peuvent dire la messe de l'Immaculée Conception.28/49
Les titulaires qui se présentent depuis le 31 décembre jusqu' au 5 janvier,ont-ils une octave?28/196
Quelles sont les leçons du deuxième nocturne le jour de l' octave,s'il n'y en a pas de propres?28/196
Les jours infra octavam étant fêtes secondaires,cèdent devant le semi-double primaire.28/203
Le jour de l'octave est primaire ou secondaire selon la fête elle-même.28/204
Comment il faut entendre le privilège [illegible] octaves des fêtes de Notre Sei[illegible] un double de deuxième classe et celles des fêtes de la sainte Vierge devant un double majeur.28/438
Les octaves des fêtes primaires des archanges,de saint Jean Baptiste,de saint Joseph et des Apotres,en occurrence avec un double mineur.28/438

Octave:Le titulaire transféré post totam octavam [illegible] son octave.28/551
Les jours octaves des fêtes des SS.Coeurs de Jésus et de Marie là où ils sont titulaires,doivent devant les octaves de la Nativité de saint Jean Baptiste et des SS.Pierre et Paul. 28/677
A l'octave de la fête-Dieu,quelles sont les deuxièmes vêpres si le Sacré-Coeur de Jésus est titulaire?28/677
Aux octaves de l'ascension,de l'Assomption,et de l'Immaculée-Conception,en concurrence avec une fête primaire de rite double,quelles sont les vêpres?28/696
Le jour de l'octave de saint Etienne,les vêpres sont a capitulo.28/707
Les jours infra octavam sont des fêtes secondaires dans le sens absolu.29/49
Octave:voir titulaire.32/
Octave:voir fête-Dieu.33/
C'est la prolongation de la fête pendant huit jours.37/345
Le décret du 27 juin 1893 sur la qualité des fêtes appliqué à leurs octaves.Etat de la question.37/345
Preuves:1)Les décrets généraux de la sainte congrégation.37/348
et les décrets particuliers.37/401
2)Les rubriques de l'occurrence.37/476
Les rubriques de la concurrence.37/489
Les rubriques et des commémoraisons.37/493
3)Les tables d'occurrence et de concurrence.37/625
Le décret est postérieur à la rédaction des rubriques.Tit.X n.2.37/484
et à la conception des offices.37/410
Qu'est ce qu'une octave.37/345,405,479
Privilèges du jour octave sur le double mineur.37/482
Les rubriques pour la concurrence des jours dans l'octave avec les fêtes semi-doubles modifiées.37/489
Et pour l'ordre des mémoires.37/497
Privilèges de certains octaves.37/689
Excellence du jour octave;relative et absolue.37/588
Occurrence de deux jours octaves.37/576
Les jours dans les octaves suivent quant l'office et à l'ordre des mémoires les jours octaves.37/585,589
On doit préférer l'octave de la fête à préférer:axiôme expliqué.37/587
Le décret du 27 juin 1893 sur la qualité des fêtes,aplliqué à leurs octaves.Preuve tirée de la table de concurrence, analyse des parties distinctes contenues dans le Tit.XI n. 7 des rubriques du bréviaire.38/29
Ordre dans lequel ces parties doivent se succéder.38/34
Conclusion de toute l'étude.38/40
Octave:voir messe.39/
Octave secondaire en concurrence avec un double mineur primaire.40/608
Sur les octaves simples.40/119

Odilon:Au sujet de sa fête/42/777
Extension facultative de son office.44/31

Oeuvre de la Terre-Sainte:En quoi elle consiste.27/122
Ses indulgences et privilèges.27/123

Oeuvre du Jubilé:voir communion,commutation,confession,jubilé, visite.32/

Oeuvres:Quelle partie des fruits de ses bonnes oeuvres on peut aliéner en faveur des autres.29/370
Oeuvres serviles:Petits ouvrages manuels constituant des oeuvres serviles.31/260
(Règles à suivre pour l'absolution)Raisons qui permettent de s'y livrer le dimanche.31/261
voir coopération.31/
Oeuvres de Jean d'Avila.55/30
Oeuvres d'éducation populaire et l'église.57/585
Motu proprio sur la coordination des oeuvres missionnaires pontificales.57/166
Motu proprio sur l'organisation de l'Oeuvre Pontificale de sa Pierre Apôtre.57/167

Offertoire:Offertoire aux messes chantées.42/357

Office:
Du bon larron:Les leçons du premier nocturne sont celles qu'indique l'édition typique du bréviaire.25/69
Des Cinq Plaies de Notre Seigneur:Il faut dire à Prime le verset:Qui vulneratus es pro nobis.25/66
Empêché par l'incidence de l'Annonciation,cet office ne peut se transférer au samedi que si le samedi est libre;autrement on le transfère à un autre jour,mais dans le carême seulemen 25/170
Votifs:Un office votif double n'empêche pas la célébration de la messe privée de Requiem.25/167
Raisons de cette décision,son extension.25/168
Celui qui a récité un office votif peut néamoins dire la mess de la férie.25/168
Et alors il ne fait pas mémoire de l'office votif.25/168
Au contraire,dans l'occurrence d'un semi-double,on ne peut réciter l'office d'une férie ou d'une vigile,pourquoi cette différence?25/168
Dans le temps pascal,il faut omettre la mémoire de la Croix à l'office votif du très saint sacrement,tout comme à celui de la Passion.25/169
Office des Morts:Dans les oraisons partout où se trouve la lettre N.,on fait les changements de genre et de nombre,et on exprime la dignité sacerdotale ou épiscopale du défunt. 26/224
Dans les versets le rituel a disposé l'office des funérailles en supposant qu'il s'agit d'un seul défunt.26/224
Donc ne pas toucher au pluriel quand il est dans les versets. 26/224
S'il s'agit de plusieurs défunts,mettre le pluriel dans les versets qui précèdent l'oraison des vêpres ou des Laudes dans ceux qui suivent le Libera ou l'antienne Ego sum.26/ 224
Ne rien changer là où le rituel n'indique aucun changement, comme dans l'oraison Non intres,dans le Subvenite,etc.26/ 224
Ces règles sont confirmées par les rubriques du rituel.26/223
Par les décisions de la sainte congrégation.26/225
Par l'enseignement des auteurs.26/226
Le verset Requiem aeternam du Libera a dûporter autrefois ei et non eis.26/228

Office:Divin:Peut-on suivre l'heure légale dans la récitation de l'office divin?26/245
Malgré la différence qu'il y a entre l'heure légale et le ter moyen.26/243
Les clercs et religieux qui ne suivent pas le bréviaire romai sont-ils tenus aux offices de la sainte Vierge ou des morts et aux psaumes graduels ou pénitentiels?26/337
Votifs:Un chanoine ne peut les dire en particulier,quand le chapitre ne les a pas acceptés.26/335
En concurrence avec un semi-double,fête -primaire,ils n'ont qu'une mémoire.26/586
Office divin: [illegible] tarder la récitation?27/228
Offices votifs:Un chanoine ne peut les dire "privatim" quand le chapitre ne les a pas adoptés.27/111
Même le chanoine-curé.27/112
Ils ne peuvent se réciter,si l'on doit faire l'office d'un dimanche anticipé.27/263,265
On ne fait pas mémoire de saint Michel à l'office votif des saints Anges,là où il est titulaire.27/328
Extension des offices votifs accordés aux Capucins.27/512
Concurrence de l'office votif de l'Immaculée-Conception et du dimanche.27/559
Offices Pontificaux:[illegible] Cérémonies:la coutume contraire est-elle admisible?27/137,139
Office:[illegible] avec l'invitatoire?28/296
La traduction en langue vulgaire de l'office de la sainte Vierge [illegible] tion privée seulement.28/431
L'office votif accordé une fois le mois ne peut se dire pendant une octave quelconque,mais il peut remplacer un office ad libitum,qui doit s'omettre en ce cas.28/434
Un office ancien doit-il céder devant un nouveau?28/684
Règles pour obtenir de nouveaux offices.28/688
voir concurrence,translation.28/
Office divin:Obligation des religieux à l'office divin.29/63
Offices votifs:Un chanoine ne peut réciter en particulier les offices votifs non adoptés par le chapitre.29/415
Petit office de la très sainte Vierge:Pourquoi la conclusion de l'oraison est brève aux Laudes et aux Vêpres,et longue aux Petites-Heures?29/378
Office:[illegible] en s'unissant,pour la récitation,à d'autres dont l'office diffère du sien.31/178
Office des morts:[illegible] strictement au texte du Rituel.31/267
On peut chanter les leçons.31/427
Offices votifs:Par rapport aux chanoines.31/5
Office votif de la Passion:On peut,le jour de sa récitation, [illegible] ment ou du précieux sang.31/264
Office:[illegible] animae à la fin de l'office?32/211
Pendant l'office des morts les ministres sacrés ne peuvent pa avoir les ornements de la messe.32/557
Office votif:Jour assigné à l'office votif de saint Jacques en Espagne.32/211

Office:
On peut toujours adopter les offices votifs concédés par Léon XIII.32/211
La récitation de l'office votif n'empêche pas la célébration de la messe fériale.32/312
On ne peut pas le réciter pendant les octaves.32/322
Saint Office:Secret du Saint Office:son but,son étendue,sa sanction.33/650
Il oblige ceux qui reçoivent communication d'une affaire.33/651
Peut-on communiquer cette affaire à un tiers afin de pourvoir à son exécution?33/651
Office:A l'office des morts on doit toujours prendre le nocturne de la férie en dehors du dies obitus.34/408
Que faut-il entendre par le nocturne de la férie?34/410
Aux funérailles il faut,selon le rituel romain,chanter les trois nocturnes et Laudes,à moins qu'une cause raisonnable n'excuse de cette prescription.34/408
Lorsqu'on n'y chante qu'un seul nocturne,on doit prendre le premier.34/408
Là où existe la coutume de ne chanter qu'un seul nocturne aux enterrements,l'évêque ne doit pas forcer les chanoines à réciter tout l'office pour chaque défunt.34/410
Petit office du Sacré Coeur.voir SacréCoeur.34/
voir Matines et Laudes,Sainte Vierge.34/
Saint Office:Les supérieurs réguliers n'ont pas à intervenir dans les causes du saint office.34/198
Office:Opinion de saint Alphonse:"Non peccat graviter qui rarò permutat officium in aequale aut fere aequale.35/423
Petit office de la très sainte Vierge:en langue vulgaire et ses indulgences.36/34
Un nouvel office n'oblige généralement que quand il est inséré dans le directoire diocésain.36/40
D'autant plus que la sainte congrégation,laisse ordinairement assez de temps pour cette insertion.36/42
Offices liturgiques en langue vulgaire.36/334
Office chanté par les frères non prêtres.36/434
Officia votiva per annum pro singulis hebdomadaz feriis.36/632
Officia propria mysteriorum et intrument.Passionis D.N.J.C. 36/632
Office des défunts:Le luceat eis et le luceat ei.37/530
Office:Ordre de l'absoute à l'office des morts.39/35
Récitation au choeur du petit office en langue vulgaire.39/325
Offices de la Purification,du dimanche des Rameaux,de la Semaine Sainte.39/663
Office de la Sainte Vierge du commun récité le samedi.41/608
Offices votifs du saint sacrement et de l'Immaculée-Conception.41/167
Office bénédictin permis à tout prêtre assistant au choeur. 41/235
Conformité de la messe conventuelle avec l'office canonial chanté par des religieux à voeux simples.41/339
Office propre du patron du diocèse.41/414
Office choral des fêtes supprimées.43/737
Offices "addititia":Nouvelles rubriques.44/425
Office des morts:Conclusion des matines et début des laudes quand on sépare ces deux heures,dans la récitation privée. 44/697-voir divino afflatu.44/

Official. Des pouvoirs pour la constitution du tribunal collégial
Réponse de la commission d'interprétation du code
(28 juillet 1932) 59, 743

Onanisme conjugal 59/132, 205, 403
- Onanisme thérapeutique [illegible]

Offices:
Offices votifs:leur suppression.44/425,441
Office divin:Heure de la récitation privée de matines.45/171
voir rubriques nouvelles.45/
Nouvelles modifications à l'office divin.46/39
Règles d'application pour les modifications à l'office.46/42
Offices particuliers des provinces,couvents,monastères,ou maisons religieuses.46/540
Offices et messes de plusieurs Pontifes,Confesseurs,Vierges, et Saintes Femmes.46/567
Office et messe des saintes reliques.46/569
Office du Saint-Sépulcre.46/367
Office de sainte Geneviève et autres leçons particulières de quelques fêtes,leçons abrégées.46/568
Office de la sainte Vierge:voir Te Deum.48/
Office du Coeur Eucharistique approuvé.49/100,326
Saint Office:Le décret sur le sigillum.49/263
Récitation du Petit Office en dehors du choeur.52/317
Exemption de l'office canonial.52/329
Office:Approbation de l'office pour la fête de Jésus-Christ Roi.53/299
Décret ou déclaration sur les offices propres.53/544
Office noble:signification.55/357
Office du patron de la paroisse.Prêtre chargé de deux paroisses.56/680
Office divin:Indulgence plénière pour la récitation de l'office divin devant le saint-sacrement.58/75
Récitation de l'office divin devant le saint-sacrement.58/182
Récitation de l'office divin par les religieuses devant le saint sacrement.58/259
Substitution au choeur.58/450

Offrandes de messes:voir messe/54/

Ogino(Dr) de Niigata,Japon:Ses expériences sur la stérilité physiologique.58/673

Olmutz(Mgr. Theod. Kohn,prince archevêque d'-):Sa vie.35/670

Onanisme:Etendue du mal.31/453
Obligation du confesseur d'interroger sur ce point.31/457
Manière d'interroger.31/458
Conduite du confesseur à l'égard des époux qui s'y livrent. 31/460,585
De agendi ratione uxoris erga virum onanistam.31/600
voir copula,ageneseos.31/
Onanistica non est copula incompleta praeter periculum pollutionis.32/582,616
Onanisme:voir théorie et pratique.38/
Lettre des évêques de Belgique sur l'onanisme.41/616
Un grave péril moral.41/65
Onanisme:Questions sur une ancienne consultation.48/393
Onanisme:voir conférence de Lambeth et la morale du mariage. 57/851

Onction:Faut-il suppléer si on a commis une erreur dans les onctions du baptême.28/700
Combien d'onctions faut-il pour la validité de l'Extrême-Onction?31/475
L'onction des pieds et des mains est-elle nécessaire?31/476

Optim. Principe de connaissance chez M. Blondel 59/13

Onction:Si [illegible] est privé d'un membre où l'on devrait [illegible] re,comment agir?31/478
Onction de la main chez un prêtre moribond.31/478
Peut-on faire les onctions au moyen d'un instrument?31/478
L'onction [illegible] obligatoire?31/480
voir Extrême-Onction.31/
Sur l'onction des mains dans l'ordination.47/115
Onction:voir Extrême-Onction.49/
Onction du Saint Esprit.53/641

Ondoiement:Très répandu en France.26/378
Sentiment de Mgr.Pie.26/378
La sainte congrégation le loue de ses efforts pour rétablir la loi.26/380
Recours de Mgr. de Beauvais au Saint-Siège et réponse de la sainte congrégation du concile.26/381
Recours de Mgr. l'Evêque d'Autun,statuts synodaux d'Autun sur ce point.26/383
La question traitée per summaria precum.26/383
La sainte congrégation répond :ad mentem,sens de ce mot.26/386
Enquête à faire sur sa validité.30/442
Elle Cérémonies qu'on peut y faire.30/529
Matière à employer.30/530
Ondoiement:voir baptême/48/

Option:48/151
Option:voir chapitre.52/
Option prohibée par le canon 396.57/518

Opuscules:Les opuscules de dévotion sont assimilés aux livres. 31/137
voir livres.31/

Oraison:Oraison commandée:L'évêque peut-il en commander plusieurs? [illegible] l'obligation de la [illegible]?25/671
Oraison commandée pour un défunt:Quand se dit-elle aux messes de Requiem?27/644
En quel rang?27/644
Quelle oraison choisir,quand il y en a plusieurs?27/646
Est-elle permise aux messes des vivants?27/647
Décret de 1684.27/648
Choix et place de l'oraison aux jours permis par ce décret. 27/652
Est-on tenu au nombre impair?27/658
Quid,de la rencontre de plusieurs oraisons pour les défunts. 27/659
Décret de 1882.27/661
[illegible] interprétation.27/662
Comment il a été compris par les auteurs.27/663
Les raisons qu'ils donnent de l'obligation de placer à l'avant dernier rang l'oraison pro defunctis favorise leur sentiment 27/665
Cas qui peuvent rester douteux.27/668
Oraison:Combien et quelles oraisons il faut dire à la messe de Requiem.28/542
Comme oraison ad libitum peut-on prendre [illegible] l'anniversaire de la consécration de l'évêque? [illegible] être prescrite pour la fête,la maladie,etc.de l'[illegible]

Oraison:On ne peut citer aucun prénom dans les oraisons.28/682
Nombre d'oraisons dans les messes de Requiem.29/511
Comment approprier les oraisons de la messe de Requiem à l'intention du célébrant.29/612
Oraisons dans la messe d'ordination.29/144
Quand on doit,quand on peut omettre l'oraison imperata.29/364
Nombre d'oraisons dans la messe de Requiem.30/33
Nombre d'oraisons dans la messe basse d'anniversaire.30/528
Comment adapter les oraisons de la messe de Requiem à l'intention du célébrant?30/656
Les étrangers sont tenus de dire l'oraison imperata.30/209
Oraisons à dire quand la solennité d'un Patron est transférée au premier dimanche de l'avent.31/199
Oraison à dire pendant l'octave de la fête de la Présentation lorsqu'elle tombe pendant l'avent.31/199
Oraison de la vigile de saint [illegible] avec l'office votif des Apotres.31/200
Peut-on,à la messe,réciter de mémoire certaines oraisons? 31/265
voir messe.31/
Oraisons à dire pendant la messe de Requiem.32/220
Changement de genre dans l'oraison de la messe d'enterrement 32/536
On ne peut pas ajouter des prières pour les morts à l'oraison du très saint sacrement.32/656
Peut-on ajouter une oraison à celles qui sont prescrites pour la messe?34/78
voir defuncti in genere.34/
Le patron du lieu à l'oraison A cunctis.39/165
Oraison aux saluts du très saint sacrement.39/165
Commémoraison à la messe d'ordination des quatre Temps.39/165
Oraisons:voir messe.41/
Changement d'oraison pour un docteur en cas de concurrence. 42/48
Oraison à l'office votif des saints apotres la veille de la Toussaint.42/476
L'oraison pro defunctis la troisième oraison.,l'oraison a cunctis,l'oraison impérée,les oraisons facultatives,d'après les nouvelles rubriques.voir divino afflatu.44/
L'oraison "pro anniversario electionis S.Pontificis.52/108
Oraison du saint sacrement pendant la messe.55/453
Oraison pratique:sa justification.55/741
Oraison mystique:Sur les cimes de l'oraison.Quelques opinions récentes de théologiens.56/107,177
Oraison pour le Pape à l'anniversaire de son élection.58/62

Ora pro nobis sancta Dei genitrix:Emploi du verset Ora pro nobis. 43/559

Oratoires:Oratoires privés:Quels jours la célébration de la messe y est-elle défendue?25/68
Oratoire:Quel; oratoire est réputé public dans le décret de Missa in ecclesia aliena?28/88,436
Jours auxquels on ne peut pas dire la messe dans les oratoires privés?28/308
On peut cependant la dire le jour auquel est transféré la solennité d'une fête où la messe y est prohibée.28/298
Oratoire d'une maison de santé.29/615

Oratoire:Conditions pour qu'il soit public.29/615
Conditions pour qu'il soit semi-public.29/615
On peut y satisfaire au précepte d'entendre la messe.29/617
voir directoire,messe.29/
[illegible] oratoire privé.30/543
Présence de la personne privilégiée requise pour la célébration de la messe.30/544
[illegible] et natis ejus [illegible] première génération.30/545
Messes de Requiem en vertu du décret Aucto dans un oratoire semi-public.30/667
Communion dans un oratoire privé.31/106
Décret sur les oratoires semi-publics.31/174
Décisions.31/175
L'évêque peut-il réserver à certaines personnes l'accès d'un oratoire public.31/624
On peut célébrer tous les jours dans un oratoire public.31/625
L'évêque peut restreindre ce droit quand il autorise l'érection d'un oratoire semi-public.31/626
Il ne le peut plus quand l'oratoire est canoniquement érigé.31/629
Excepté le cas où il a pour cela des raisons spéciales.31/631
Il ne peut pas défendre d'assister aux offices dans un oratoire public régulier.31/633
Item pour un oratoire semi-public des réguliers.31/634
Oratoire:voir titulaire.32/
Dans un oratoire semipublic tout le monde peut entendre la messe pour satisfaire au précepte.34/419
Peut-on y admettre quelqu'un sous réserve de ne pas satisfaire au précepte 34/419
Quelle permission de l'ordinaire est requise à cette fin?34/420
L'Ordinaire peut autoriser la célébration de la messe dans un oratoire semipublic.34/419
Communion dans les oratoires privés.39/168
Quelle permission est requise pour célébrer dans les nouveaux oratoires des communautés religieuses.39/168
[illegible] és hors de leurs couvents.39/168
Titulaires des oratoires publics.39/208,213
Messes de obitu privilégiées dans les oratoires privés.39/195,208
Dans les oratoires semi-publics et publics.39/208
[illegible] publics.44/32
Oratoires privés:la célébration de la messe à certains jours de fête.45/421
Pouvoir des évêques relativement aux oratoires privés.47/20

Ordinaire:voir lettres testimoniales,abstinence,consentement.27/
[illegible] les dévotions?30/589
Leurs obligations par rapport aux mauvais livres.31/572
La proscription d'un livre émanant de l'Ordinaire oblige-t-elle les religieux exempts?31/574
L'approbation accordée par un Ordinaire empêche-t-elle un autre Ordinaire de condamner l'ouvrage?31/582-voir facultés.31/

Ordinaires des Missions et Délégués apostoliques 59/57

Ordination Procès en nullité d'ordination ou des charges annexes
59/162

Ordinaire:Quel ordinaire doit approuver les livres.32/19
Qui est désigné sous ce nom pour la censure des livres. 32/20
Par ce mot il faut entendre non seulement les évêques,mais encore les prélats réguliers et tous les supérieurs des congrégations religieuses exemptes.37/333
Ordinaire:voir Evêque.41/
Ordinaires des missions et les vicaires délégués.48/49
Nomination d'un ordinaire militaire.53/298
Circulaire à tous les ordinaires sur les prêtres se rendant hors de leur diocèse.53/619
Ordinaire et port privé de la communion.55/300
Ordinaire diocésain.-Nomination en Lithuanie.55/214
En Théco-Slovaquie.55/384

Ordinand:voir clerc.34/

Ordination:Nullité des ordinations anglicanes.28/620
Doute d'un prêtre s'il a touché le calice à son ordination. 28/81
Faculté d'ordonner extra tempora si la solennité d'une fête est transférée.28/298,300
voir clerc,lettres testimoniales,titre d'ordination.28/
Doute touchant la tradition des instruments et l'imposition des mains dans l'ordination.29/90
Cas d'un prêtre s'il a touché la patène.29/321
Doute touchant l'imposition des mains dans l'ordination.29/322
Cas d'un prêtre qui doute du contact des instruments dans son ordination.29/431
Cas d'un prêtre qui n'a touché que la patène et l'hostie,et pas le calice.29/432
Cas d'un prêtre qui ne touchait plus le calice quand l'évêque prononcait la formule.29/432
Réordination conditionnelle pour imposition douteuse des mains.29/662
Ordination:Messe d'ordination:oraisons à dire.29/144
Ordination:Intention requise chez l'ordinand pour la validité de l'ordination.31/322
Circulaire aux évêques italiens sur les ordinations des étrangers.31/524
voir forme,instruments,jeûne.31/
Ordination douteuse d'un scrupuleux.33/648
voir ordre.33/
Ordination sacerdotale:La validité dans un cas particulier. 36/29
Des ordres mineurs par un abbé titulaire.36/34
Ordination:excardination des laïques.39/93
Ordinations anglicanes.40/117
Ordination d'un évêque vieux-catholique anglais.40/513,762
Etudes préalables requises pour la promotion des religieux aux ordres sacrés.41/179
Ordination à titre patrimonial.41/176
Changement de titre d'ordination aux Etats-Unis.41/433
Etudes préalables à l'ordination pour les religieux.42/171
Evaluation des années d'étude en vue des ordinations.43/466
Privation du titre d'ordination pour les clercs déposés.43/717
Cas douteux:imposition des mains.44/79

Ordination:L'ordination et le propre évêque.47/371
Retraites d'ordination.56/69
Enquête à faire sur les candidats aux ordres sacrés avant leur ordination.58/529

Ordo:L'ordo à suivre par un prêtre étranger dans la chapelle d'un pensionnat.41/153
voir calendrier.41/
Les Ordo de 1913.voir rubriques nouvelles.45/

Ordre:En quoi consiste l'ordre moral?30/229
Il fut méconnu au commencement du monde.30/230
Rétabli par Jésus-Christ.30/231
Maintenu au moins en principe au moyen âge.30/232
Nié en principe par les doctrines révolutionnaires de l'âge moderne.30/233
Son rétablissement par la doctrine de l'Exemplarisme.30/235
Nature de l'ordre social.30/240
Reconnu en principe dans l'antiquité,tant païenne que chrétienne.30/241
Et au moyen âge.30/242
Détruit à l'âge moderne.30/244
Son rétablissement par la doctrine de l'exemplarisme.30/247
Ordre:voir cure.32/
Ordre:Les trois ordres sacrés sont-ils des sacrements?33/170
Quelle est la matière du sousdiaconat.33/171
Le calice et la patène dont on se sert dans l'ordination du sousdiaconat,doivent-ils être consacrés?33/172
Quelle est la matière adéquate du diaconat?33/172
Item de la prêtrise?33/174,311
Est-il requis pour la validité de l'ordination qu'il y ait contact physique des instruments.33/176
Ce contact doit-il être immédiat?33/177
Faut-il toucher physiquement tous les instruments.33/178
Est-il requis qu'il y ait simultanéité entre la tradition des instruments et la prononciation de la forme.33/179
Pour être ordonné licitement et fructueusement il faut vocation divine,animus clericandi,science nécessaire,intégrité de vie.33/297
Opinion de saint Alphonse touchant l'absolution à refuser au clerc([illegible])habitudinaire.33/299
Quand les ordres majeurs peuvent-ils être conférés?33/303
Le privilège d'être ordonné extra tempora n'a pas été révoqué par le concile de Trente.33/303
L'a-t-il été par la constitution In principio .33/305
A-t-il été accordé de nouveau depuis de façon à être communiqué à tous les Ordres religieux.33/307
De la subordination entre l'imposition des mains et la tradition dans l'ordination à la prêtrise.33/311
voir lettres.33/
Ordres religieux:les ordres religieux dans l'avenir.34/464
Ordres saints: [illegible] tion du service militaire.35/64
Ordres:Empêchements de mariage.36/13
Est-ce un empêchement dirimant?Législation de l'église latine et de l'église grecque sur la matière.36/14
Nombre des ordres sacrés.36/15
Empêchement de droit ecclésiastique.36/16
Conditions de validité pour la réception d'un ordre.36/19

Orientaux (rites) Clercs de rites orientales séjournant en dehors de leur patriarcat ou de leur territoire 60/68

Ordres: [illegible] nie même de l'ordination.36/21
Quid;si le clerc ordonné se refuse intérieurement à faire ce voeu.36/21
Les ordres majeurs et le service militaire.37/48
Ordres et réguliers.54/693
Ordre public:notion.55/352
Ordres sacrés:Enquête à faire sur les candidats aux ordres sacrés avant leur ordination.58/529
Ordre militaire du saint-Sépulcre de Jérusalem. 58/823

Orgue:Défense d'accompagner le chant de la préface et du Pater. 31/177,541
Sens du décret prohibant de les toucher pendant la préface et le Pater.32/537
Quand peut-on les toucher le Jeudi-Saint et le Samedi-Saint. 33/424
Aux messes fériales des Quatre-Temps.39/538
Son usage durant l'avent et le carême.42/86
Son usage dans l'accompagnement.44/435
L'orgue et le chant grégorien.44/22

Orient:L'ancien orient.39/105
Encyclique Ex quo aux Evêques d'Orient sur l'union des Eglise 43/283
Codification du droit de l'église orientale.57/160
Prêtres [illegible] et destinés au saint Ministère.57/414
Prêtres orientaux voyageant en Amérique ou en Australie. 57/416
Prêtres orientaux qui sollicitent des aumônes ou des honoraires de messes en pays de rite latin.57/417
Etude des questions orientales dans des séminaires.57/420
Pour comprendre les chrétiens d'Orient.57/466
Les Gréco-catholiques en Russie subcarpathique.57/566

Orientaux:[illegible] .29/195
Réorganisation des missions en Orient.29/91
Condition des Orientaux catholiques dans l'Amérique septentrionale.29/663

Origine du Quatrième Evangile.40/54,247

Ornementation:voir choeur de l'église.34/

Ornements:Les ornements de laine sont défendus.25/61
Item,les ornements de couleur jaune.25/61
[illegible] ments.25/383
Ils perdent leur bénédiction quand,pour les réparer,on y ajoute une matière non bénite formant la plus grande partie de l'ornement.27/333
Et quand ils cessent d'être propres à l'usage auquel ils sont destinés.27/333

Orthodoxes de Roumanie:Leur situation actuelle.56/56

Ostensoir:Ostensoir surmonté d'une couronne.42/85

Palestine Agriculture en Palestine 60/528

Papauté et les missions 60/193

Ouvrier:voir justice.28/
Ouvriers(jeunes):leur direction spirituelle.55/680
Les retraites fermées de jeunes ouvriers et de jeunes employé
58/47

Ovaires:voir impuissance.26/

Ovariotomie:Elle n'empêche pas de contracter mariage.29/367
Ni de demander ou de rendre le debitum.29/368
Le prêtre doit-il interroger à ce sujet avant le mariage?
29/368
Conduite à tenir.29/368

Oxenham:Son histoire du dogme de la Rédemption.42/247
Rectifications et explications.42/796

Oxford:Fondation d'une maison d'études.48/540

Ozanam:Son éloge;lettre à Mgr.Sevin.45/502

Padroado:Convention entre le saint-Siège et le Portugal à ce sujet.55/519

Païen:Le petit-fils d'un païen est-il irrégulier?43/218
Païens et musulmans in articulo mortis.44/624
Le rôle de la femme dans la conversion des peuples païens.
58/317

Paix:Manière de donner la paix au choeur.32/654
Encyclique de S.S.Benoit XV sur la paix.47/486

Paléoslave:Usage de cette langue en liturgie.39/279

Pancrace(saint):Seul patron d'une église:on doit ne rien faire de
ses compagnons?25/218
Comment se conduire pour les oraisons?25/219
Pour les leçons?25/220
Pour la messe?25/218,221
Pour les leçons du second nocturne du jour octave?25/221

Pansexualisme:Le pansexualisme freudien.52/593

Pantheisme:55/483

Papauté:Dogme de la papauté:sa valeur,son sens.Vicarius Christi.
56/443

Pape:Le prêtre et l'amour du Pape.45/108
Les Papes d'Avignon.45/620
Juridiction universelle du Pape:voir juridiction.54/
Un numéro entier,juin,consacré au Pape Pie XI.56/443
voir Pie XI.56/
Ce qu'est le Pape pour un catholique.56/443
Oraison pour le Pape à l'anniversaire de son élection.58/62

Papyrus juifs du VIe. siècle avant Jésus-Christ.39/674
Les plus anciens monuments chrétiens sur papyrus.40/231

Pâques:Doute sur la communion à Pâques.40/90,95
Communion le jour de Pâques dans les églises non paroissiale
45/181
voir Eucharistie.45/
Pâque Juive:ses rites.55/424

Parabole du voleur.54/688
Authenticité et but des paraboles évangéliques d'après une i
troduction récente.45/69
Paraboles de Jésus.55/186

Paraclet:La triple action du Paraclet contre le monde incrédule
et impie,d'après Jo.XVI,8-11:[illegible].34/156
Sujet de ce passage selon le contexte.34/157
Signification du mot arguet.34/158
Diverses significations du mot mundus dans saint Jean.34/160
Ce qu'il signifie dans cet endroit.34/162
Ordre extrêmement convenable dans lequel se succèdent les re-
proches adressés au monde par le Saint-Esprit.34/249
Divergence entre le texte grec et la vulgate par rapport au
mot crediderunt du verset 9 conciliée.34/251
De peccato:il s'agit non du péché d'incrédulité,comme le dise
certains auteurs.34/253
Ni du péché originel,comme le veulent d'autres.34/256
Mais du péché de haine gratuite contre Jésus.34/260
Le mot justitia signifie ici innocence.34/360
Il ne s'agit pas de l'innocence du monde.34/361
Ni de la justice des disciples en tant qu'ils crurent en Jésu
34/363
Ni de leur justice acquise par leur foi.34/366
Mais de celle de Jésus.34/368
Les mots:quia ad Patrem vado,etc.sont un argument en faveur
de cette justice .34/377
Comment il ne faut pas certainement comprendre les paroles;
De judicio autem,etc.34/471
Différentes opinions:première opinion:il s'agit du jugement
de condamnation de Satan.34/472
Deuxième opinion:du jugement du délivrance du monde.34/475
troisième opinion:du jugement de condamnation du monde.34/477
Démonstration de cette opinion et réfutation des deux autres.
34/480
Explication des mots:quia princeps hujus mundi jam judicatus
est.34/487
Pourquoi la défense de Jésus est-elle remise au Saint-Esprit
34/488
Comment le Paraclet accomplira-t-il cette tâche?34/489

Paradisum.49/141

Parenté:Parenté spirituelle:Il faut déclarer si elle est multiple.
26/491
Des auteurs pensent qu'elle l'est quand quelqu'un a été [illegible]
[illegible],
ou de celui à la confirmation .26/490
[illegible].26/493
[illegible]
ment VIII lorsqu'il était Dataire.26/493
Depuis ce temps,la pratique du Saint-Siège était conforme
à cette déclaration.26/495

Parenté spirituelle:Raisons sur lesquelles elle est fondée.26/496
Quand l'empêchement de parenté spirituelle est-il multiple? 26/498
Parenté:voir adoption,consanguinité,s.Daterie,dispense,empêchement.28/
Parenté spirituelle:Faculté d'en dispenser.35/69
Dispense difficile pour la paternité.On soustrait la première dispense à la faculté ordinaire.35/70
La parenté spirituelle.Sa notion.Celle qui résulte du baptême n'a que deux espèces.37/85.
Parenté:Doute sur un empêchement.40/47

Parents:voir consentement.35/

Pari de Pascal.49/489

Parlementaires et vote de la loi de Séparation.40/480

Paroisse:Faculté accordéeen Amérique par rapport à la paroisse à laquelle on doit être agrégé.29/545
Une paroisse démembrée d'une paroisse régulière est-elle régulière.29/549
Publication du décret Tametsi dans les nouvelles paroisses. 31/186
Plan d'organisation paroissiale.35/682
Paroisse:translation.39/98
Divisions des paroisses;questions accessoires.42/766
Obligation d'accepter un ministère paroissial.43/155
Division des paroisses.43/645
Paroisse et confrérie.45/39
Sur un mode de concours paroissial.45/372
Un curé chargé de deux paroisses et la messe pro populo.45/506
Conservation des livres paroissiaux.45/230
Une paroisse fondée dans une église séculière puis confiée à des religieux,est-elle régulière?46/505
Paroisses séculières à confier à des religieux:congrégation compétente.46/622
Distinction entre paroisses et quasi-paroisses ou: missions. 47/32
La prescription et les limites des paroisses.Limite des paroisses:leurs preuves.47/245
Administration d'une paroisse vacante.48/305
Instruction pour l'érection des quasi paroisses.48/267
voir concours.48/
Paroisses nationales aux Etats-Unis.54/660
Vie paroissiale.55/492
Eglise paroissiale et chapelle de couvent.57/223

Parousie:De la parousie dans les épitres de saint Paul.47/448

Parrain:voir baptême.25/;26/
Il faut recuser un parrain hérétique.33/653
Pourquoi?33/653
Surtout au baptême catholique des enfants d'hérétique.33/654
voir baptême/38/
Un parrain non catholique.42/102

Parthénogenèse:La parthénogenèse artificielle.41/503

Paternité divine : dans l'Ancien et le Nouveau Testament 60/866

Pascal:La connaissance religieuse d'après Pascal.42/423,486
Vie religieuse,apologie du christianisme.44/313

Pascal Attardi:Introduction de sa cause.42/577

Pascap(précepte):Les enfants et ce précepte.46/550

Pascendi Dominici:Texte de l'encyclique.-Appréciation.39/589

Passion:voir offices votifs.31/

Passions:Les passions vis-à-vis de la foi.38/650
La thérapeutique des passions.54/608

Pastorale(théologie):Sa notion;la charité en est l'âme.28/60
Le meilleur système pastorale est la charité.28/145
La meilleure tactique est la charité.28/359

Patène prescrite pour la distribution de la sainte communion.

Pater:voir orgue.31/

Patriarcat:Le patriarcat copte d'Alexandrie rétabli.28/75

Patriarches:Ils ont droit au titre d'excellence révérendissim
25/353
Lettre au Patriarche de Lisbonne.46/238

Patrimoine:voir titre d'ordination.28/

Patristique:voir théologie patritisque.56/

Patron:Patron de lieu: [illegible]te congrégation répond qu'on ne
sa mémoire aux suffrages que si c'est la coutume.26/397
Difficulté de concilier cette réponse avec d es décision
précédentes.26/397
Il faut toujours faire la mémoire du titulaire.26/397
Patron:La fête du Patron n'est pas primaire par cela seul
qu'il est patron.28/296
Quels patrons les religieux doivent-ils célébrer?28/684
voir Justice:28/
Les religieux doivent célébrer le patron du diocèse sous
rite double de première classe sans Octave.30/654
Ils ne doivent pas en faire mémoire aux suffrages.30/654
La solennité du patron principal du lieu est transférée
au dimanche.32/440
Célébration du patron du lieu par les réguliers.32/554
Etymologie du mot patron et sa translation de l'ordre civ
à l'ordre ecclésiastique.34/605
Origine des Patroni loci.34/605
Les paroisses qui n'ont pas de patron local,doivent célé
celui de la ville épiscopale.34/606
Perpétuité des droits des Patrons locaux.34/607
Patrons ou Titulaires des églises.34/608
Etymologie du mot titulus.34/608
Stabilité des titulaires.34/609
Cette stabilité est-elle absolue?34/611
Que faut-il entendre par patron de paroisse?34/612
A-t-il vraiment pris la place du patron local?34/614
Application des principes de cette matière.34/616

Paul (S) Nouveaux fragments de commentaires grecs de ses épîtres
60/816

Pauvreté chrétienne 59/9

Patron:Translation de la solennité du patron de l'église.35/305
Le patron secondaire n'a pas,comme tel, de Credo à la mess
36/
Office propre du patron du diocèse.41/414
Fêtes des patrons locaux pour [illegible].41/162,607
Fête du patron ou du titulaire et réguliers ayant un cal
particulier.47/445
Patron du lieu:messe pro populo.55/389
Patron de la paroisse.Prêtre chargé de deux paroisses.Offic
du patron de la paroisse.56/680
Patrons:Célestes patrons des infirmiers laïques et de leurs
associations.58/257

Patronage:Patronage de saint Joseph sur l'église universelle:
Décret obtenu à l'occasion du 5e. anniversaire de l'encycli
déclare ce patronage.27/515
Conditions sous lesquelles la messe solennelle est permise;
comment doit-elle être célébrée?27/517
Comment dire la messe permise aux messes privées.27/518
Patronage:La fête du patronage de la sainte Vierge,remise
au temps de l'avent.41/340
Sur des abus des droits de patronage.47/367

Paul(saint):Une synthèse de la théologie de saint Paul.(Ouvrage
de P.Prat).45/188
Théologie de saint Paul.48/325

Paulin(saint):Elévation du rite de sa fête et nouvel office.41/.
496
Saint Paulin:son office.42/149

Pause:voir office.33/

Pauvres:voir funérailles.30/ ,31/

Pauvreté:Un religieux à voeux simples peut-il ajouter au capital
dont il garde le domaine radical,les revenus annuels?29/140
Une religieuse à voeux solennels ne peut sans indult du
Saint-Siège accepter un héritage.29/419
Les religieux à voeux simples n'ont pas besoin de l'autori-
sation du Saint-Siège pour changer après la profession
l'administrateur de leurs biens.37/619

Peccata:Peccata secundum naturam.47/429

Péché:Ce qui est requis pour qu'il y ait péché mortel.30/23
Péché originel:Adam et le péché originel.43/314
Péchés véniels:Confession.43/312
Péché originel:voir Lessius.49/
Péchés véniels:pouvoir requis pour les remettre.49/50
Imperfection ou péché véniel.58/21
Péché véniel ou imperfection.58/114

Pécheur:Quelle publicité est requise pour pouvoir refuser la com-
munion.30/255
Comment agir à l'égard d'un pécheur occulte.30/255

[illegible]gie et mensonge.55/51,56
[illegible]dagogie du catéchisme dans les séminaires.57/420

Pélage. La lettre à Démétriade

Peines:voir mitigation.30/
Examen des autorités alléguées en faveur de la mitigation des peines de l'enfer.31/299
Conduite du prédicateur et du catéchiste par rapport à la question de la mitigation des peines de l'enfer.31/241
Peine vindicative:Sa différence d'avec la pénitence.38/255
Diverses sortes de peines.38/257
Peines portées contre les confesseurs qui absolvent les adhérents de l'Action française.56/72

Peinture murale:On peut peindre au-dessus du maitre-autel une image de Saint ou de Sainte,mais de préférence celle du Titulaire de l'église.38/669

Pellé:Le tribunal de la Pénitence.36/172

Pellevoisin:Etat de la question.40/356

Pénitence:L'importance du Sacrement de Pénitence.31/243
Avec quels habits il doit être administré.31/258
Il faut imposer une pénitence quand on dispense d'un empêchement provenant d'un péché.33/381
Non sous peine de nullité.33/381,661
Quelle pénitence.33/381,661
La dispense n'est pas nulle si on n'accomplit pas la pénitence,ou si on l'accepte sans l'intention de l'accomplir.33/659
voir prières indulgenciées.33/
Pénitence sacramentelle:La récitation de cinq Pater et Ave peut-elle être considérée comme pénitence grave à notre époque?38/476,487
Principes sur la matière établis par le concile de Trente.38/477,479
Conclusion qu'en tirent les théologiens.38/480
Exceptions.38/482
Peut-on imposer une pénitence grave pour des péchés véniels?38/481
Cinq Pater et Ave constituent une pénitence légère d'après tous les théologiens contemporains.38/
Réponse à une objection.38/486
Le sacrement de Pénitence aux temps carolingiens.41/317
voir absolution,onanisme,irrégularités,complex.41/
Pénitence:L'effet [illegible] du sacrement.49/185
Pénitence chrétienne.54/192
Pénitence en Occident aux derniers siècles de l'antique chrétienne.56/632
Sacrement de pénitence:Réconciliation ecclésiastique vers l'an 200.57/379

Pénitencerie:19 septembre 1893:combats de taureaux.26/51
27 juin 1893:extension du pouvoir de déléguer les facultés quinquennales dans un cas particulier.26/303
15 janvier 1894:dispenses fulminées avant la réception des lettres apostoliques.26/406
7 et 9 mars 1894:interprétation de la faculté des Evêques d'Italie sur les arrangements avec les acquéreurs de biens ecclésiastiques.26/536,538
25 avril 1880:dispense in radice concédée dans un cas particulier.27/221

Pénitencerie:26 mars 1894:interprétation du pouvoir,contenu dans les facultés quinquennales,d'absoudre les hérétiques.27/267
6 février 1895:une dispense est valide quand elle a été demandée par l'Ordinaire du suppliant,et qu'il a exposé par erreur que la suppléante est de son diocèse.27/266
14 juin 1893:L'Ordinaire doit s'abstenir d'approuver les Statuts d'une société,quand ils ne contiennent rien de religieu 27/519
12 juillet 1895:la fulmination d'une dispense de consanguinité est valide,quand l'exécuteur a par distraction dispensé de l'affinité.27/606
23 juin 1844:décision concernant l'obligation d'exécuter les legs pieux.28/138
Sa portée.28/144
19 février 1896:déclaration touchant l'excommunication propter absolutionem complicis.28/205
19 septembre 1895:intervention des ecclésiastiques dans l'administration des oeuvres pies.28/207
4 avril 1887:admission des drapeaux dans les églises et les convois funèbres.30/305
28 avril 1897:validité d'un rescrit accordant la dispense d'un empêchement de consanguinité.30/86
21 mai 1897:excommunication contre les acquéreurs des biens des religieux.30/85
2 juin 1897:validité d'un rescrit accordant la dispense d'un empêchement de consanguinité.30/87
17 novembre 1897:condiments permis les jours de jeûne.30/305
8 avril 1898:association aux cercles où l'on viole les lois de l'église.31/192
8 janvier 1834:la promiscuité des mets défendue aux malades les jours de jeûne.32/64
10 décembre 1860:assistance au mariage de ceux qui ont notoirement encourru les censures.32/411
14 décembre 1898:composition des biens.32/434
9 janvier 1899:la promiscuité des mets n'est plus défendue aux malades.32/64
7 février 1899:Il n'y a pas lieu à composition quand intervient le droit d'un tiers.32/435
5 septembre 1899:qui doit être interrogé dans la vérification des pièces pour le mariage.32/63
1 novembre 1899:Monita concernant l'usage des facultés accordées aux confesseurs pendant le jubilé.32/188
20 décembre 1899:les indulgences de la sainte maison de Loretto sont maintenues.32/198
21 décembre 1899:déclaration touchant la suspension des facultés pendant le jubilé.32/195
21 décembre 1899:étendue de la suspension des facultés durant le jubilé.32/65
26 décembre 1899:pendant ce jubilé les Ordinaires peuvent user de leurs facultés habituelles pour le for extérieur. 32/100
11 janvier 1900:les religieuses à voeux simples peuvent,pour le jubilé,choisir un confesseur approuvé pour les séculiers seulement.32/198
19 janvier 1900:la bulle de la croisade n'est pas suspendue pendant le jubilé.32/198
19 janvier 1900:les facultés déléguées aux Ordinaires par le droit,et celles qui concernent des personnes déterminées ne sont pas suspendues.32/196

Pénitencerie:31 janvier 1900:visites réitérées le même jour.32/331
12 février 1900:les facultés d'accorder une indulgence plénière sont maintenues.32/332
20 février 1900:dernière oeuvre du jubilé.32/432
20 février 1900:cas d'astrologie judiciaire.32/432
20 février 1900:absolution des censures publiques.32/327
20 février 1900:commutation des visites.32/329
20 février 1900:visites réitérées le même jour.32/331
17 mars 1900:combien de fois on peut gagner le jubilé.32/331
28 mars 1900:communion des malades,cas d'empêchements successifs.32/333
2 avril 1900:Indulgences de Terre-Sainte maintenues.32/659
10 mai 1900:réduction et commutation des oeuvres du jubilé. 32/658
10 mai 1900:les visites des basiliques peuvent être commuées en dehors de la confession.32/660
9 juin 1900:pensionnaires pouvant gagner le jubilé.32/433
20 juin 1900;réduction des visites pour les gardiens de la Porte-Sainte.32/660
14 septembre 1891:Une dispense n'est pas nulle lorsqu'on n' accomplit pas la pénitence.33/658
12 novembre 1891:Ni lorsqu'on accepte la pénitence sans intention de l'accomplir.33/660
5 février 1900:Règle pour la demande des dispenses de mariage 33/658
13 avril 1900:absolution d'une fausse dénonciation d'un confesseurs.33/370
10 janvier 1901:les legs pieux annulés au civil.33/436
25 janvier 1901:Doutes concernant le jubilé.33/217
27 février 1901:décisions concernant le jubilé.33/217/441
mars 1901:décision concernant le jubilé.33/218
15 mars 1901:indult pour la fixation de l'époque du jubilé. 33/441
27 mai 1901:décision sur le jubilé 33/661
5 juin 1901:décisions concernant le jubilé.33/437
4 septembre 1901:décision sur le jubilé.33/558
10 septembre 1901:décision sur le jubilé.33/662
7 février 1901:confession des religieuses en dehors de leur couvent.34/99
17 juillet 1901:A quels curés est-il permis de subdéléguer des facultés apostoliques.34/215
13 novembre 1901:doute touchant l'onanisme.34/217
5 avril 1902:doutes sur les dispenses accordées propter faeminae aetatem superadultam.34/537
14 mars 1902:doutes relatifs aux confesseurs des religieux. 34/539
9 septembre 1898:les rescrits de moindres faveurs obtenus par un excommunié occulte sont valides pour le for intérieur 36/36
20 janvier 1904:la pratique de la sainte Pénitencerie n'a pas changé en faveur des pauvres.36/449
27 février 1904:décisions sur le jeûne du jubilé.36/279
23 mars 1904:autres décisions.36/332
3 avril 1904:décisions sur le jubilé.36/395
Les raisons existantes et qui sont présumées avoir motivé une requête "juxta exposita" empêchent le vice d'obreption. 36/449
voir table I.41/
Sainte Pénitencerie:sa compétence.57/787

Perfection. Vœu du plus parfait 60/621

Pénitencier:voir théologal.48/
Pénitencier:voir chanoine.53/

Pénitent:voir confesseur.31/

Pénitentiel(sacrement):voir confession.44/
Pénitentiel(discipline):D'après le pasteur d'Hermas.45/509
D'après Tertullien et Calliste.45/511

Pensée pieuse pour chaque jour de l'année.27/212

Pensée chrétienne pour chaque jour de l'année.27/212

Pensionnat:Admission d'élèves hérétiques,dans les pensionnats catholiques.32/205

Pentateuque:Son authenticité mosaïque.39/173,233
Sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque.47/495

Pentecôte:Neuvaine préparatoire.44/366

Peregrini:Les peregrini et les cas réservés.47/374

Pèlerinages et pèlerins dispensés par l'ordinaire.48/157
Pèlerinage et lieu de pèlerinage public.55/368

Perfection:Perfection et apostolat.52/84

Perpétue et Félicité:
Leur fête dans une église qui leur est dédiée.41/695
Postcommunion de leur messe.42/283
Leur fête sera célébrée le 6 mars.42/148
Motif de l'élévation de leur office.42/779

Persécution au Mexique:voir encyclique.54/

Personne morale:Notion.54/621
Personne:Emploi de ce mot dans les écrits trinitaires de s. Augustin.57/5

Petit Eglise:Motifs qui ont porté le souverain Pontife à écrire.25/593
Les édhérents de la Petite Eglise ont repoussé avec soin l'hérésie.25/594
Ils doivent croire que le Saint-Siège a soin plus qu'eux de protéger les droits légitimes des Pasteurs.25/594
Quand la nécessité le demande,il a plein pouvoir.25/594
Les adhérents de la Petite Eglise confirment l'image de la papauté.25/594
Les adhérents de la Petite Eglise se séparer de la communion de Saint-Siège.25/596
Ils doivent comprendre qu'ils ne sont plus des brebis du troupeau de Jésus Christ,puisqu'ils n'ont plus de Pasteurs.25/596
Ils n'ont plus de prêtres,plus de sacrements,quid,du baptême 25/596
Exhortation au retour.25/597

Philosophie

- Une philosophie du devoir 59/481
- Transformisme et philosophie. A propos de livres récentes [illegible]
- Allemande contemporaine 60/526

Plotin

Bulletin critique des études plotiniennes (1929-1931)
59/707, 785, 906

Poème moral

Œuvre littéraire et religieuse d'environ l'an 1200 / 59/694

Philippines:Réorganisation de l'Eglise aux Philippines.35/211
Formalités à observer par les clercs en partance pour ce pays.41/754

Philosophie:Retour à la philosophie scolastique.44/308
Philosophie:voir Cologne.48/
Philosophie du Primitif.57/110
La philosophie de saint Augustin ignore-t-elle l'abstraction? 57/817

Piat(T.R.P)Son jubilé.30/578
Nécrologie du R.P.Piat.36/193
Le P. Piat de Mons(Chanoine Loiseaux).54/592

Pie X:son avènement.35/453
Première allocution du 9 novembre 1903.Son programme.36/23
voir actes du souverain Pontife.36/

Pie XI:Le numéro de juin,entier,lui a été consacré.Vicarius Christi.56/443
Sept ans de pontificat.56/460
Sa doctrine missionnaire.56/481
Pape et roi.56/495
Concordat avec l'Italie.56/518

Pierre du sépulcre d'autel:voir autel.34/

Pierre Chrysologue(saint) comme théologien.55/264

Pierre et Paul(saints):Les fêtes des-.39/673

Piété:Vie religieuse et piété filiale.53/201,268
Piété juive moderne.55/321,413
Piété à travers les âges.55/753

Plain-chant:Discussions qui se sont élevées sur le plain-chant malgré les actes du Saint-Siège sur ce sujet.26/520
La sainte congrégation des rites chargée d'étudier à nouveau la question.26/520
Elle n'a rien trouvé à modifier dans les prescriptions précédentes.26/520
Texte du décret,qui les maintient.26/526
Plain-chant des religieux disant l'office.36/506

Poisson:Dispense de viande et de poisson au Chili.43/575
Doutes sur le mélange de bouillon et de poisson,sur l'usage du poisson à la collation.43/548,553

Politique:Position du clergé vis-à-vis de la politique.37/311
Politique:voir clergé.48/
Politique:Intervention du clergé.voir clergé.54/
Politique du Vatican.Sous la Terreur.Ouvrage mis à l'index. 55/238

Polygame:Mariage des polygames qui se convertissent.30/642

Pompes à incendie:Formule de bénédiction.44/508

Pontifical romain:Edition liturgique.Règles.44/25

Popularité des Saints, et propos au sujet populaire d'entre eux 54/142

Pontificaux:L'usage des pontificaux dans l'ordre de saint Paul Ermite.41/234

Port public ou secret de la communion.48/140

Portefeuille:Le portefeuille ecclésiastique et l'échange des valeurs.47/299

Portioncule:Si la portioncule est transférée au dimanche,la confession faite dès le jeudi suffit pour en gagner les indulgences.29/87
Il est douteux que les religieuses tertiaires qui n'ont pas d'oratoire public,puissent sans.indult gagner l'indulgence de la Portioncule totie quoties 29/373
Distance entre deux églises.37/222
L'église de la Portioncule devient basilique patriarcale. 41/423
Fête de ce nom dans une province franciscaine.46/367
Portioncule:Indulgence.57/515

Portugal:Encyclique Jamdudum ,séparation.43/573
La loi de séparation.Les pensions ecclésiastiques.45/38
La persécution au Portugal.Lettre au Patriarche de Lisbonne. 46/238
Portugal.Padroado.55/519

Positions:Communication aux parties.56/685

Post-communion de la messe des saintes Mm. Perpétue et Félicité. 35/410

Postulants:sépulture.56/757
Leurs funérailles.57/67

Postulat:voir religieux.44/
Règles pour le postulat des religieuses.46/430
Enseignement de la religion dans les postulats.57/417

Pour la science:article du P.Vermeersch.39/1

Pouvoir:Pouvoir de bénir les objets pieux en public,in globo,quand les termes de la concession de ce pouvoir sont généraux. 36/44
Pouvoir temporel du Pape:Revendication du souverain Pontife. 27/566
But des sectes qui ont voulu sa destruction.27/566
On le poursuit toujours.27/566
Maux qui sont la conséquence de l'invasion.27/567
Nécessité du pouvoir temporel.27/568
Pouvoirs:Pouvoirs de la sainte congrégation des Indulgences. 30/387
Pouvoir civil et mariage des infidèles.Exposé de la question. 35/601
Les preuves principales établissant ce pouvoir.35/603
Evolution de l'opinion théologique.35/603,607
Avis de saint Alphonse.35/607
Décrets des saintes congrégations.35/608
Raison philosophique.35/609
Objections résolues.35/610
Obligation pratique.35/612
Conduite.35/613

Pouvoir:Pouvoir temporel du Saint-Siège:Compatibilité des deux pouvoirs.35/66
Doctrine catholique sur ce point.35/67
Catholiques Italiens.35/67
Le concile du vatican en face du pouvoir temporel.35/67
Pouvoir coercitif de l'église.40/209
Pouvoir de l'église sur les sacrements.40/502
Pouvoir coercitif de l'église.42/71
Pouvoirs:Pouvoirs conférés par un curé qui s'absente.47/542
Pouvoir paternel d'annuler les voeux.55/429
Pouvoir temporel du pape.Histoire du pouvoir temporel.Pape et roi.56/495
voir table des actes du Saint-Siège:Règlement de la question romaine.56/

Praestantia :(Bref):Son texte.40/42
Correction.40/676

Pratiques anticonceptionnelles:Sur la coopération passive à ces pratiques.47/627

Prébende:En quoi consiste-t-elle et en quoi diffère-t-elle du canonicat?37/258

Précepte dominical et refus d'absolution.41/107
Précepte et censure.55/438

Précieux sang:Neuvième leçon pour la fête du Précieux-Sang.42/148

Précocité:Règles pour juger de la capacité du mariage.36/30

Prédicateurs:Programme de leur examen à Rome.39/46
Prédicateurs:Bénédiction à la messe pontificale.40/608

Prédication:Qualités du prédicateur.26/473
Matière de la prédication.26/474
Que faut-il penser des conférences faites maintenant?26/475
Abus des prédicateurs dans la manière de traiter les sujets choisis.26/477
Les Evêques et Supérieurs d'Ordres ou d'Instituts doivent veiller à tous ces points.26/480
Obligation imposée à cet égard au curé par le concile de Trente.29/8
Elle est personnelle.29/10
Quand le curé peut-il se faire remplacer?29/11
Ce remplaçant doit-il être approuvé par l'Ordinaire?29/13
Ce que les statuts diocésains prescrivent à ce sujet.29/14
Raisons louables pour lesquelles on pourrait s'exempter de la prédication.29/15
Quand doit-on prêcher?29/17
L'obligation est-elle grave?29/18
Ce que le concile de Trente entend par prêcher.29/20
Pour éviter les peines de droit commun,il suffit d'observer le droit commun.29/21
Qualités nécessaires du sermon.29/19,24
Défauts à éviter.29/24
Matière du sermon.29/28
voir saint Augustin,continence.29/
Son obligation durant les vacances civiles.44/491
Règles pour la prédication sacrée.46/624

Prélats (couleur violette de leurs habits. 60/429

Prescience divine et prédétermination. (l'origine scotiste d'une théorie thomiste (6/149

Prédication:Le nouveau code et la prédication.voir code.54/
Prédication aux enfants.58/239

Préface:voir orgue.31/
Préface à la messe.35/560
Elle ne se règle jamais sur une simple commémoraison.36/514
Dans le cas d'occurrence de la fête du lieu avec Notre Dame des Sept Douleurs.41/287
Son choix d'après les nouvelles rubriques.44/223,304,440, 444,601
Deux nouvelles préfaces.47/126
La nouvelle préface des morts.47/572
Préfaces:leur chant.49/439

Préfectures apostoliques:La direction des écoles dans les Vicariat et préfectures apostoliques.56/43

Préfets apostoliques:Leur pouvoir par rapport aux bénédictions. 29/192

Préjugés:Les préjugés modernes vis-à-vis de l'apologétique.38/649

Prélats:Titres et insignes mobiliaires dans les armes des prélats. 46/622

Premier Ordre:Septième centenaire du premier Ordre de saint François.42/333

Première communion:Droit des ordinaires et des curés.40/524
Age de la première communion.42/535,641,648,741
Première communion des enfants.57/17,143

Prémontés:décret d'union.31/195

Prénom:On ne peut citer aucun prénom dans les oraisons de l'office ou de la messe .28/682

Présciences des actes libres.56/128
(divine)

Prescription:Prescription dans les causes criminelles.31/101
Conditions de cette prescription.31/101,105
Sur quel droit est-elle basée?31/103
Son objet.31/104
Elle est admise même quand l'action est intentée d'office. 31/104
Quand elle commence.31/105
Quelle bonne foi est requise.31/105
Prescription et fondation de messes.43/364
Prescription et mauvaise foi.52/179
La prescription en droit canonique.52/242

Préséance:La préséance appartient aux corps moraux et non aux individus.26/242
Quand bien même tous les membres d'une confrérie seraient inscrits dans un Tiers-Ordre,ils n'ont pas pour cela la préséance due au Tiers-Ordre.26/241
Quelle est la préséance des Tiers-Ordres entre-eux voir Tiers-Ordres.26/
Le titre d'archiconfrérie donne-t-il droit à un privilège quant à la préséance?26/413

Préséance:Ordre général des préséances.26/395
Certains Ordres ont-ils des privilèges?26/396
Qui juge les questions de préséance?26/414
Préséance des communiants.42/88
Préséances.46/58
Préséance du Vicaire général.52/58
Préséance du curé de la cathédrale.52/60
Préséances des offices liturgiques:leur ordre.57/41

Présence:Présence de Dieu:Présence commune par son immensité. 29/342
Présence particulière dans l'âme en état de grâce.29/344
Preuves de cette présence.29/345
Nature de cette présence, substantielle.29/~~344~~ 485
C'est une présence spéciale. 29/486
C'est une présence personnelle.29/491
Présence réelle d'après quelques anglicans.40/257,336,401
Présence au choeur présumée.48/152

Présentation:Oraison à dire pendant l'octave de cette fête,lorsqu'elle tombe pendant l'avent.31/199
On doit changer la troisième antienne du troisième nocturne si l'octave tombe pendant l'avent.31/200
Présentation populaire aux paroisses vacantes.48/264

Présidence aux élections:voir élection.48/

Présomption:Ce qu'il faut pour la faire naitre.30/170

PresseLa presse catholique et la franche orthodoxie.43/744

Prêtre:Bénédictions par un nouveau prêtre.29/374
Formule qu'il peut employer.29/375
Prêtre:voir confirmation.30/
Prêtre:voir cadavre/31/
Prêtre assistant:En allant à l'autel il marche à la gauche du célébrant.31/319
Au commencement de la messe il assiste à la droite du célébra 31/319
Pendant le Gloria et le Credo il peut s'asseoir à la gauche du sous-diacre.31/319
Pendant le chant de l'évangile il peut se placer à la gauche du célébrant.31/320
Lorsque,pendant le Credo,le diacre porte le corporal,il peut demeurer assis.31/320
Il doit être encensé avant le sous-diacre.31/320
Il reçoit le Pax du prêtre assistant de l'évêque.31/320
Place qu'il doit occuper après le sermon fait devant l'évêque 31/320
Il doit assister l'évêque célébrant pendant la lecture de l'épitre et de l'évangile.31/321
Prêtre:Pour pouvoir célébrer dans un autre diocèse il doit avoir des lettres commendatices de son évêque.32/304
Leur obligation vis-à-vis de l'ordinaire s'ils veulent publier un ouvrage profane.32/474
Un prêtre ne peut accepter la direction de journaux ou de revues sans l'autorisation de l'ordinaire.32/477
voir Evêque.32/
Prêtres-Adorateurs:Leur privilège d'anticiper les matines à partir de une heure.32/426

Prêtres:I[illegible] messes votives pour les prêtres mal[illegible].43/31
Prêtre qui souffre de la vue.voir coecutiens.48/
Prêtres de Belgique:(1830-1930)Av[illegible].57/617
Dans le ministère pastoral.57/621
Dans l'activité sociale.57/648
Dans la conquête missionnaire.57/671
Dans l'enseignement théologique et philosophique.57/683
Dans les travaux littéraires.Langue française.57/710
Langue flamande.57/720
Prêtres orientaux émigrant en Amérique ou en Australie et des
tinés au saint ministère.57/414
Prêtres orientaux voyageant en Amérique ou en Australie.
57/416
Prêtres orientaux qui sollicitent des aumônes ou des honorai-
res de messes en pays de rite latin.57/417

Preuve:Quelle preuve est requise pour la mise en accusation.30/
159,162
Preuve nécessaire pour une condamnation du chef de sollicita-
tion.30/164

Prière:En ego o bone Jesu:Il faut In ore tuo,et non pas suo.26/
335,388
Traduction proposée.26/389
Manière de réciter les prières prescrites après la messe.
29/158
Les prières et amendes honorables approuvées peuvent être
récitées publiquement devant le très saint Sacrement exposé.
29/289
L'évêque peut ordonner de réciter en langue vulgaire les priè
res après la messe.30/290
Des prières non prescrites par l'autorité ecclésiastique ne
peuvent être récitées par le prêtre revêtu des ornements
sacerdotaux de la messe.30/290,655
Les prières publiques pour le roi n'obligent pas les reli-
gieux.30/654
Les prières fériales ne doivent pas être récitées après ma-
tines,si on les sépare des laudes.31/178
La prière pour les damnés est-elle permise.31/238
Les prières prescrites par le pape doivent se dire après une
messe basse des funérailles.31/267
Les religieux en Belgique ne sont pas obligés de dire les
prières publiques prescrites pour le roi.31/272
Quand doit-on dire les prières prescrites pour gagner une in-
dulgence plénière?31/505
Prières indulgenciées imposées comme pénitence sacramentelle.
33/534
Prière après la messe:Il faut les réciter après la messe pa-
roissiale non-chantée.34/78
Prières après la messe:elles continuent d'obliger.35/504
Décret à ce propos.35/633
Prières indulgenciées.36/276
Prière après la messe "Cor Jesu Sacratissimum.37/327
Concessions d'indulgences à diverses prières.voir congrégation
des indulgences.39/686
Récitation de prières extra-liturgiques après la messe con-
ventuelle.39/573
Prières pour l'enseignement chrétien.-indulgences.40/369
Prière contre le péril d'hérésie.41/302
Prière à Notre Dame des Anges.41/303

Privilege de la foi et canon 1127 § 3 / 440

Prière:Prière à saint Paul.41/301
Prière pour le Souverain Pontife.41/175
Prière au Saint-Esprit.41/174
Prière Te Jesu.41/435
Prière Sacrosanctae après la messe.41/614
Prière pour les vocations sacerdotales.41/175
Prières après la messe-Le premier vendredi.44/365
Prières dominicales et fériales,d'après les nouvelles rubriques.voir divino afflatu.44/
Prière assidue:Société de ce nom pour le Souverain Pontife à Barcelone.Archiconfrérie.46/188
La théologie de la prière.56/300
Prières après la messe.57/784
Prières pour le roi après la grand'messe.57/46
A propos de "prière pure"(sur l'essence de la prière)57/265
Prière de chrétiens,prière de membres.58/97
Prière privée et prière liturgique.58/102

Primaire et secondaire:La fête primaire l'emporte tant dans l'occurrence que la concurrence sur la fête secondaire du même rite et du même rang,et le jour octave de la fête secondaire doit céder tant dans l'occurrence que la concurrence devant un ø double mineur primaire.37/347,354,476,481,484,496,581
Rubriques.Explication des rubriques de l'occurrence.Tit.X n. 6,2, .37/476
De la concurrence.37/489
Des mémoires.37/493
Des rubriques au troisième dimanche de septembre.37/414

Primes:Quel est le Répons bref à Primes,le troisième dimanche de l'avent pendant l'octave de l'Immaculée-Conception?28/683
Verset à prime d'après les nouvelles rubriques.voir divino afflatu.44/

Primitifs:leur religion.40/181
La philosophie du primitif.57/110

Priscillien et le priscillianisme.44/53

Privilège:Comment le [illegible] est [illegible].28/26
Le privilège des prêtres tertiaires de pouvoir suivre le directoire franciscain est aboli.28/89
Les privilèges des religieux concernant la messe à l'étranger sont abolis.28/290
Privilège des Evêques parr rapport à la célébration de la Messe.28/671
Les privilèges accordés pour un motif spécial ne sont pas communicables.30/663
Prvilège paulin:On n'en plus user après la conversion des deux conjoints.5-/642
voir interpellation.30/
On ne peut pas en user quand la partie infidèle refuse de reprendre la cohabitation interrompue pour un délit commis par la partie fidèle après son baptême.31/613,615
On peut en user en ce cas si la partie infidèle persiste dans son refus malgré la satisfaction offerte par la partie fidèle.31/615
Comment il dissout le mariage infidèle.32/397
Prvilège sabbatin:conditions de ce privilège.33/530

Privilège:Privilège conservé aux seuls jours octaves primaires de Notre Seigneur Jésus Christ, de la B.V.M. [illegible] et dans l'[illegible].37/401,402;632
Les octaves privilégiées excluent les jours octaves,ou admettent les jours octaves des fêtes primaires seules.37/407
Les jours octaves des fêtes primaires seules conservent le privilège d'être célébrés, quand ils sont [illegible] le double majeur ou le double mineur primaire.37/480,581
Le jour octave mineur seul [illegible] le double majeur dans l'ordre des mémoires.37/494
Privilèges:leur preuve,leur non-usage.41/745
Un privilège de faire la procession du Saint-Sacrement.41/745
Les privilèges se perdent-ils par le non-usage.voir(processi procession.44/
Privilège:sa notion.49/5,74,126
Privilège de la foi.52/228
Jouissance des privilèges accordés à une association pieuse.52/304
Privilèges accordés à l'Amérique latine renouvelés en 1929.57/47
Des droits et privilèges liturgiques de saint François Xavier et de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus dans les pays de missions.56/678
Privilège personnel ou autel privilégié?Le privilège accordé aux prêtres dans la constitution "Auspicantibus".56/427

Prix:Peut-on faire profiter à d'autres le prix de faveur qu'on a obtenu?32/441

Probabilisme:Quel doute est requis pour qu'on ne puisse pas user de probabilisme,quand le droit d'un tiers est engagé.31/287
Peut-on user de probabilisme pour contracter mariage,quand l'empêchement de disparité de culte est douteux.31/660
Texte authentique du décret de 1680.34/636
Notice historique de ce décret.34/637
Probabilisme;décret le concernant.voir Innocent XI.35/
Esquisses d'une histoire de probabilosme.52/47
Probabilisme de saint Alphonse.55/241,334
A propos du probabilisme.56/552

Probabilistes anciens:Reproche fait aux écrivains modernes qui prétendent raconter l'histoire du probabilisme.27/190
Quel est le véritable état de la question.27/193
Comment se partagent les auteurs anciens.27/194
Il faut faire attention au temps où ils écrivaient.27/195
Avant les censures d'Alexandre VII,Suarez est pour l'équiprobabilisme.27/197
Autres auteurs de même opinion.27/198
Depuis Alexandre VII,la plupart des auteurs sont équiprobabilistes.27/199
C'est parce qu'on ne distingue pas assez entre diverses classes de probabilistes qu'on a peine à concilier les textes de saint Alphonse.27/200
Que penser de la tolérance de l'église à l'égard du probabilisme pur?27/203
Conclusion.27/204

Probabilité de fait:Probabilité et juridiction pénitentielle.44/534,673,718

Probabilité:Usage simultané de la double probabilité.49/148
Les rudes.49/541

Problème de Dieu:d'après M.Edouard Le Roy.58/193,289

Procès:Procès de béatification.37/149
Procès:Instruction pour les procès "super rato et non consummato" afin d'éviter la substitution frauduleuse de personnes.56/674
Procès informatif dans la cause des serviteurs de Dieu.58/830

Procession:En dehors de la fête-Dieu et de son octave,peut-on faire la procession avec le très saint sacrement et les reliques ou images des saints?28/667
Le Tiers-Ordre a le pas sur les confréries dans les processions.29/436
Dans la procession du très saint sacrement,les membres des confréries doivent marcher tête découverte.29/549
Défense de porter des statues et des reliques dans la procession du très saint sacrement.30/521
Privilège accordé en Belgique sous ce rapport.30/522
Droits des religieux par rapport aux processions.30/659
Peut-on admettre des femmes dans la clôture à l'occasion des processions?30/664
voir chant.30/
La messe avant la procession solennelle doit être chantée.32/658
Processions:voir Tiers-Ordre,jubilé.33/
Durant l'octave de la fête-Dieu on peut faire dans les cathédrales,tous les jours,la procession du très saint sacrement, après Nones,la messe conventuelle étant célébrée après Tierces/34/102
Place que les femmes peuvent y occuper.34/192
Comment il est permis aux femmes d'y chanter.34/192
Manière de faire une procession avec la relique de la vraie croix non licite.34/639
voir baldaquin,voile humérale,saint sacrement.34/
Rang des laïques portant des insignes religieux.39/44
Procession de la vraie Croix le Vendredi-Saint.39/569
Processions:l'évêque et leur indiction.42/559
Procession du très saint sacrement.43/419
Privilège des Dominicains pour la procession de la fête-Dieu?44/753

Proclamations:Proclamations qui doivent précéder le mariage.C'est une loi universelle portée au IVe. concile de Latran,renouvelée et déterminée au concile de Trente et qui oblige sub gravi et sous des peines canoniques.35/349
La proclamation civile ne peut y suppléer.35/349
La loi oblige,quoique diversement,le curé,les témoins,les contractants et les fidèles.35/350
Quant à la manière dont ces proclamations doivent se faire, elles doivent avoir lieu à l'église paroissiale ou,avec une juste raison,dans une église quelconque de la paroisse,où il y a affluence de monde.35/351
Les publications doivent se faire par le propre curé(de la paroisse) des fiancés;est encore considéré tel,le curé de la paroisse que l'un ou l'autre des contractants aurait quittée depuis peu de temps,c'est-à-dire depuis moins de 6 mois.35/351

Proclamations: C'est dans le lieu du domicile ou du quasi-domicile pour les vagabonds, les enfants [illegible] domestiques. 35/352

La proclamation doit se faire aux fêtes de précepte, quant aux fêtes abrogées elles suffisent s'il y a concours de mo[illegible], le jour férié y suffirait même en ce cas, d'après saint Alphonse, ces jours doivent être [illegible] [illegible] fo[illegible] [illegible] elle doit par l'ordinaire précéder le mariage, cad. la célébration du mariage, toujours la consommation. 35/354

Il y a des exceptions à la loi, par exemple, dans le cas de disparité de culte, ou de religion mixte, de mariage princier, de nécessité urgente. Dans ce dernier cas, il faut la permission de l'évêque si possible, à moins qu'il ne doive accorder celle-ci et la refuse injustement sans qu'on puisse recourir à une autorité supérieure. 35/358

La dernière publication peut avoir lieu le jour même du mariage. 35/359

Restriction à faire. 35/359

Procureur général des Instituts religieux, ses droits dans sa province. 40/371

Profès: **De voeux simples:** Pie IX a statué que les voeux solennels seraient précédés de trois ans de voeux simples dans tous les Ordres réguliers. 26/168

Ces voeux sont perpétuels **ex parte voventis** mais il peut y avoir dispense et l'Ordre peut renvoyer le sujet. 26/168

Différence entre l'expulsion du profès de voeux solennels et le renvoi du profès de voeux simples. 26/168

Déclaration qui concerne ce renvoi. 26/167

Comment Benoit XIV résume-t-il les motifs de renvoi? 26/169

Tout motif qui amène un supérieur à porter l'appréciation dont parle le Pontife est suffisant. 26/169

La sainte congrégation a refusé de se prononcer davantage. 26/168; 169

De voeux solennels: Règles à suivre pour le renvoi, indults de certains Ordres. 26/252

Qui peut accorder ces indults? 26/252,

Actuellement le Saint-Siège n'accorde pas d'indults plus étendus. 26/253

Il préfère dans les cas particuliers, autoriser un procès sommaire. 26/253

A quoi est tenu, quant à ses voeux, le profès de voeux solennels expulsé? 26/255

Il doit solliciter sa rentrée dans l'Ordre et s'en rendre digne. 26/255

Les supérieurs réguliers sont tenus de le rechercher tous les ans, et si l'Ordinaire du lieu atteste son amendement, de le reprendre. 26/255

Quand il a été expulsé à la suite d'un procès sommaire, c'[illegible] la sainte congrégation qui est juge de sa rentrée. 26/256

Professeurs des petits séminaires: Ils sont tenus à faire aux suffrages la commémoraison du titulaire de l'oratoire semipublic du séminaire. 37/138

Profession: **Profession de foi:** Etendue de la loi qui l'impose aux prêtres pourvus d'un bénéfice à charge d'âmes. 25/128

Profession:Difficultés pratiques en France.25/128
Indults accordés par deux congrégations ,différences.25/128
Texte et comparaison d'indults plus récents.25/130
Le curé,même succursaliste,doit l'émettre.28/154
L'obligation est personnelle.28/156
C'est l'évêque qui doit la recevoir.28/157
Elle doit se renouveler ~~doit~~ quand le curé prend possession d'une autre paroisse.28/158
Formule à employer.28/159
Quand doit-elle se faire?28/160
Gravité de l'obligation.28/161
Peines contre les violateurs de la loi.28/162
L'omission n'entrainant pas la privation du bénéfice,les act de juridiction sont valides.28/419
Que faire si on a omis la profession?28/166,421
Profession religieuse:Quand on la fait pendant la messe,il faut observer le décret du 27 aout 1894.28/669
voir rénovation.28/
Profession de foi:voir congrégation du concile.35/
Profession:la profession solennelle chez les religieuses. 36/38
Profession de foi:temps utiles.40/236
Profession:valeur de certaines professions d'après le décret du 7 décembre 1909.42/211
Profession de foi:Des bénéficiers.43/351
Des religieux.43/224
voir serment anti-moderniste.43/
Profession:Obligations militaires et retard de la profession. 46/544
Profession conditionnelle.48/269
[illegible].48/270
Profession religieuse:voir novices.49/
Le service militaire des religieux et ses effets sur la profession.54/299
Profession de foi des enfants.voir communion.57/

Progrès modernes des sciences:Les catholiques doivent être les premiers pour les étudier.27/33

Prohibition des livres.35/659
Les sanctions de la constitution "Officiorum ac Munerum" sont odieuses de leur nature.36/100
Les parties prescriptives de la loi sont favorables.36/101
Les prohibitions concernant les livres hérétiques sont favorables.36/104
Les prohibitions des livres d'auteurs non catholiques traitan[illegible].36/1[illegible]
Les prohibitions atteignant pour défaut d'approbation les livres d'auteurs catholiques sont odieuses.36/108
L'ensemble de la loi est favorable et d'interprétation large. 36/135

Projections et cinématographes dans les églises.45/178

Prologue du troisième évangile.56/714

Promesses du baptême,indulgences.40/370

Promiscuité des mets:voir abstinence.33/

Prophètes de l'ancien Testament : particularités de leur style : un essai d'interprétation 59 / 673

Propagande:(congrégation de la):voir table I.41/

Propagande protestante en Wallonie.55/503
La réaction contre la propagande protestante.55/664

Propagation de la foi:Tous les prêtres collecteurs d'aumônes pour cette oeuvre ont-ils le pouvoir [illegible] 25/208
Ils ont le privilège de l'autel et peuvent cumuler avec le privilège personnel.25/264
Eloges de cette association et actes des Souverains Pontifes en sa faveur.27/23
Les desseins du Souverain Pontife sur l'Orient demandent des ressources plus abondantes.27/24
Et il ne faut que les missions en souffrent.27/25
Le Souverain Pontife demande des ressources à la Propagation de la foi et aux Ecoles d'Orient.27/25
Exhortation à donner davantage.27/26
Lettre de sa Sainteté aux Présidents des Comités de l'oeuvre de la Propagation de la foi.27/27
Les prêtres bienfaiteurs de l'association,peuvent-ils user des faveurs qui [illegible] accordées,sans l'approbation préalable de l'Ordinaire.38/246
Cette oeuvre.46/566
Privilège des prêtres sécretaires de cette oeuvre.46/617
Lettre apostolique sur la propagation de la foi catholique dans l'univers.47/89,154
Propagation de la foi:son centenaire.49/257
Messe votive.49/325
Propagation de la foi:oeuvre pontificale.55/452
La propagation de la foi et les religieux missionnaires. 55/698

Pro Pontifice:Ligue sacerdotale "Pro Pontifice et Ecclesia".Lettre à son éminence le cardinal Dubillard.45/493
Indulgences accordées à cette ligue.45/579

Pro populo:Messes des jours de fêtes supprimées.44/32
Célébration de la messe pro populo.58/181

Propre:Propre diocésain:normes à suivre pour son approbation.46/567

Propres:Propres des offices,des messes,pour les diocèses et instituts religieux.Edition liturgique.Règles.44/26
Valeur de l'approbation des propres locaux.47/50

Propres musicaux:Leur propriété.41/599
Leur révision.41/306

Prose:voir Dies irae.28/

Protectorat français:voir accords.54/

Protestantes:infiltrations.48/207

Protestantisme:La foi dans le protestantisme.44/380
Protestantisme allemand:un mouvement théologique récent.55/650

Protestants : l'activité missionnaire protestante 59/324

Providence divine 60/97

Psaume IV 10-11 Interprétation du passage 60/499

Psychologie des Apôtres Essai sur la — — — 59/385

Protestantisme:Le mouvement religieux dans le protestantisme allemand.(1929-1930)58/340
Le mouvement religieux dans le protestantisme anglais.58/577
Le problème de l'église dans le protestantisme hollandais. 58/884

Protestants:Quelles lois canoniques obligent les protestants. 28/327
En particulier les lois de l'abstinence et du repos dominica 28/327
Le prêtre catholique peut,en qualité d'officier civil,assis-ter à leur mariage.28/289,702
Protestants en Wallonie.55/503,664

Protestation:Les protestations d'Urbain VIII obligent-elles encor 30/109,586

Protonotaires apostoliques:Le motu proprio à ce sujet.37/533
Protonotaires:chanoines,leurs insignes.41/606
Protonotaires:leurs pontificaux.42/48
Le privilège capitulaire du protonotariat ne donne pas droi à la prélature.44/743
Protonotaires:leurs privilèges accordés à un collège et les privilèges accordés à des prélats domestiques.46/499

Provence:Les églises de Provence et les traditions locales.Lettre du sécretaire d'état à l'archevêque de Rouen.44/609

Proverbe des vautours et du cadavre dans l'évangile.58/57

Provicaire apostolique:Ses pouvoirs pendant la vacance du siège. 57/65

Providence:son existence.49/168

Prudence dans le confesseur:voir théorie et pratique.38/

Prusse:Convention entre le Saint-Siège et la Prusse.57/127
Réorganisation diocésaine dans l'état prussien.58/347

Psaume 103.48/345
Psaume CIII.49/403
Psaumes:leurs auteurs et leur date.42/413
Psaumes de vêpres.Le commentaire d'un cardinal.58/703

Psautier:nouveau psautier.voir divino afflatu.44/
Permission de l'imprimer réservée au Saint-Siège.44/224

Publica honestas et mariage civil.56/683

Publicité des fiançailles et du mariage.voir Nemere.40/

Pureté:Education de la pureté.42/483

Purgatoire:L'archiconfrérie pour le souslagement des âmes du purgatoire.36/7
Son origine,existence,fonctionnement.36/597
Les indulgences.36/602
Directeurs et associés.36/609
Conclusion.36/610

Purification:Objet de cette fête.34/318
voir messe votive du sacré-coeur.34/

Quarante-Heures:Oraison, toutes.44/29
Indult pour la suspension nocturne.44/29
Célébration ou omission de la messe votive du Saint-Sacremen le second jour des Quarante-Heures.44/29
Messe votive du saint sacrement.44/29
Quarante-Heures:voir messes votives.54/

Quarta via de Saint Thomas:voir Dieu.Preuves de l'existence de Dieu.54/

Quarte funéraire:Son abolition dans un diocèse ne peut pas y préjudicier aux droits des curés d'un autre diocèse.34/92
De quoi se compose la masse dont il faut prendre le quart. 34/97
Quarte funéraire:voir funérailles.54/

Quasi-domicile:Etude d'un rapport du P.Pie de Langogne à la congégation du concile.39/513
Compétence du juge en matière matrimoniale à raison du quas domicile.58/71

Quasi-paroisse:voir paroisse.48/

Quatrième évangile:Décision relative à son auteur et à son historicité.39/443
Quatrième évangile.40/429

Que devons nous faire?:programme d'action,par un anonyme.36/341

Question Herzog-Dupin.40/504

Question romaine(règlement de la)56/312,319,518,576,586,604,614
voir actes du Souverain Pontife aux mots:règlement de la question romaine.

Question sociale:Son importance et sa difficulté.27/463
Désunion,regrettable division.27/463
Invitation aux Evêques de Belgique à se réunir pour rétablir l'union et à prendre lesmesures opportunes pour rétablir la concorde.27/464
Principes à sauvegarder.27/465
Avertissement à donner aux orateurs et écrivains.27/466
Les principes chrétiens et la question sociale:Lettre aux évêques de la Vénétie et de l'Ombrie.47/558
A ceux de la région flaminienne.47/561
Les catholiques etl'action sociale ouvrière.47/438
Encyclique "Quadragesimo anno" sur la restauration de l'ordre social.56/610

Quête:Décret concernant les quêtes des religieuses:voir sainte congrégation des Evêques et Réguliers.28/
Quêtes,nouveau décret à leur sujet.41/361
Quêtes des FF.Mineurs pour la Terre-Sainte.43/31
Les quêtes et les prêtres orientaux.44/507
La quête de l'Epiphanie pour les nègres d'Afrique.47/626

Radiophonie:Premier message radiophonique du Souverain Pontife. 58/445

Raphaël de Saint-Joseph:(R.P.):Son tractatus de conscientia.25/16
Il cite dans le traité les arguments du R.P.Aertnys en faveur de l'équiprobabilisme et en donne une réfutation.25/413
Réplique du R.P.Aertnys.25/413

Rapport quinquennal des congrégations religieuses.49/434

Rapports:Rapports "de statu dioecesis" lors de la visite ad Limina.42/219,284

Rapports conjugaux:Peuvent-ils exprimer le consentement?28/42

Rapt:Motifs de cet empêchement.33/538
On refuse de lever son obligation purement canonique.33/538
Conditions requises pour encourir cet empêchement.36/144
L'enlèvement d'une femme donne seul lieu à cet empêchement. 36/145
Mais la qualité de la personne n'est pas prise en considération dans l'application de la loi.36/145
Pas même la qualité de fiancée.36/146
La simple détention ne donne pas lieu à l'empêchement.36/147
Différentes déterminations de la violence requise.36/147
Le but de l'enlèvement doit être le mariage.36/150

Ratification des conventions entre le Saint-Siège et le royaume d'Italie.56/576

Nationalisme:Ses étapes.44/315

Réalité:Du réel et de la réalité.56/373

Réception des membres dans les associations pieuses.48/79

Récidif:Ce que c'est.32/24
Quels signes de repentir il faut exiger avant de l'absoudre. 32/26
Conduite du confesseur à son égard.32/29
Notion du récidif.33/5
Confusion entre récidif et absolution du récidif chez les auteurs.33/11
Comment saint Alphonse et,après lui,la plupart des théologiens modernes distinguent les deux.33/13
La rechute dans le péché n'est pas par elle-même un obstacle à l'absolution.33/470
La rechute prompte(même un obstacle à l'absolution.) fréquente,etc.,signe défavorable à la disposition du pénitent. 33/470
Devoir du confesseur de disposer un tel pénitent.33/473
Signes qui prouvent la bonne disposition du pénitent récidif 33/474
Tactiques de certains récidifs simulant une certaine bonne volonté.33/477
Distinction de saint Thomas entre récidifs incontinents et récidifs intempérés.33/478
Conduite du confesseur envers les récidifs [illegible]. 33/479
Item envers les récidifs intempérés.33/480

Récidif:Récidifs par suite d'une occasion prochaine nécessaire et conduite du confesseur à leur égard.33/481
Récidive:Notion d'après saint Alphonse.36/117

Récidivistes et saint Alphonse.49/383

Récitation des matines à deux heures.40/354

Récitation du rosaire devant le saint-sacrment.55/769

Réconciliation ecclésiastique vers l'an 200.57/379

Recours au pouvoir civil:sentence de la rote sur ses conditions et ses peines.41/742

Rédempteur:Lettre encyclique sur Jésus-Christ Rédempteur.33/48

Rédemption:Les droits du démon dans saint Irénée.44/55

Redeuntibus:Décret Redeuntibus sur les clercs mobilisés.47/24
Déclarations sur ce décret.47/27

Réforme:Le discours de Mgr. Keppler:Vraie et fausse réforme.35/679
La pseudo-réforme de l'église.39/391
Etudes sur la réforme française.42/179

Refus de sépulture.40/480,676

Regina coeli:Il faut le dire le samedi à midi dans l'octave de Pentecôte.28/539
Ceux qui l'ignorent gagnent les indulgences en récitant l'Angelus.28/539
Le célébrant au salut se tient debout pendant ce chant.41/229

Regnum:Adveniat.49/555

Réguliers:Astreints à la loi militaire.Instruction de la sainte congrégation super disciplina regulari.25/24
voir loi militaire.25/
Ils peuvent être membres de la confrérie de la sainte Trinité 28/50
voir administration,anniversaire,annonciation,Capucin,dédicac juridiction,saint Marc,messe,office,privilège,profession religieuse,quête,suspense,titre d'ordination.28/
Dans une congrégation à voeux simples,quelles lois canoniques portées pour les religieux sont obligatoires?29/146
Un religieux à voeux simples peut-il ajouter à son capital les revenus annuels?29/146
Une religieuse à voeux solennels ne peut accepter d'héritage sans la dispense du Saint-Siège.29/419
Un religieux légitimement congédié n'est pas,par le fait,dispensé de ses voeux simples.29/176
Un religieux à voeux simples sortant de son Ordre peut-il entrer dans le Tiers-Ordre?29/277
La congrégation religieuse où les voeux perpétuels sont facultatifs,est soumise au décret Auctis.29/273
Précédure à suivre pour l'expulsion d'un religieux.29/601
Permission à une religieuse sans clôture de se rendre dans sa famille.29/83

Religieux. Formation et examen des religieux appelés aux ordres sacrés
59/547

Réguliers:Les vœux des Bénédictines de Stanbrook [illegible]
solennels.29/177
Décision relative aux voeux simples des religieux astreints à la loi militaire.29/84
Voir choeur,Capucins,Directoire.29/
Réguliers et esprit paroissial.44/496
Réguliers:voir ordres.54/

Réincidence:Moment de la réincidence dans la même censure.30/282

Relations:Relations entre le Supérieur hiérarchique et les supérieurs religieux en territoires de mission.57/506

Relevailles:La présence des femmes dans le choeur à cette cérémonie.39/400

Religieuses:Quant aux voeux simples ou solennels:Les voeux ne sont point solennels sans la clôture papale.25/206
Il est des exemples des religieuses de vœux simples qui ont quand même la clôture papale.25/206
En France(sauf en Savoie et dans le comté de Nice)et en Belgique,il n'y a que des religieuses de vœux simples.25/207
A quel signe faut-il reconnaître les mots:Sanctimoniales claustrales de certains statuts diocésains?25/208
Quant au Supérieur:Qu'appelle-t-on Communautés mixtes?25/483
Quel est ordinairement:leur supérieur?25/483
Quel est en ce cas la juridiction de l'évêque.25/483
Chaque ordinaire des diocèses a juridiction sur les maisons de son diocèse.25/489
Peut-il quelque chose en ce qui regarde la règle,les constitutions ou la discipline particulière de la Communauté?25/490
La sainte congrégation a appliqué cette doctrine aux Filles de la Sagesse et leur a maintenu pour Supérieur le Supérieur de la Compagnie de Marie.25/481
Voir approbation,confesseur,confession.30/
Voir communion,compte de conscience,confesseur.31/
Religieuses:confessions.55/276

Religieux:Quant au calendrier qu'ils doivent suivre.voir calendrier 25/
Religieux astreints au service militaire:L'instruction du 27 novembre 1892 qui les concerne,est-elle particulière à l'Italie.27/676
Religieux:Un religieux peut-il validement et licitement entendre les confessions malgré la défense de son supérieur?30/434
Item,user des privilèges des réguliers?30/434
Droit de leurs églises.30/538
Livres prohibés comme outrageants pour l'état religieux.30/484
Voir confession, congrégation,procession(génuflexion) 30/
Les religieux exempts sont-ils obligés par la proscription d'un livre émanant de l'ordinaire?31/574
Autorisations requises pour la publication des ouvrages des réguliers.32/131
Ces permissions doivent être imprimées dans l'ouvrage.32/133
Suffit-il de mettre simplement:de licentia superiorum.32/134
Voir directoire.32/
Qu'est-ce qu'un religieux apostat:33/361
Item,fugitif?33/361

Religieux:Sont-ils excommuniés?33/361
Conditions imposées quand on les absout.33/362
Ils ont l'obligation grave de rentrer sous l'obéissance.33/362
Instruction aux religieux français.33/555
Voir Instituts à voeux simples,ordres religieux.33/
Le religieux sécularisé ne peut obtenir de bénéfice sans indult.34/210
Quelle propriété il acquiert des revenus du bénéfice et quel usage il peut en faire.34/211
Religieux n'ayant pas de calendrier propre.36/226
Les religieuses peuvent répondre aux prières du prêtre qui administre les sacrements à une soeur malade.36/506
Les religieux à voeux simples et leur soumission à la supérieure d'autres religieux à voeux solennels.37/148
Voir cloches,novices,sépulture.38/
Leur fidélité à leur profession.39/431
Leur droit de retour dans les anciens couvents.39/550
La liquidation de leurs biens.39/217,289,360,413
Leurs oratoires.39/168
Confréries dans les églises des religieuses.39/267
Confesseurs des religieuses.39/202
Indulgence pour une formule de renouvellement de leurs voeux.39/562
Religieux,relativement à une dispense générale d'abstinence.40/53
A la communion pascale des élèves.40/92
A la première communion.30/524
Paroisse régulière et église séculière,calendrier.40/102
Transmission d'honoraires aux religieux d'Orient.40/[illegible]
Assistants et procureur général.40/371
Erection d'un couvent et exemptions,conditions.40/587
Profession et vacance des bénéfices.40/593
Indulgence in articulo mortis pour les religieuses.41/474
Réitération de leur exercer avant leurs voeux solennels.41/424
Les réguliers et les livres condamnés par l'ordinaire du lieu.41/478
Les religieux sécularisés,prohibitions.41/573
Relations d'un religieux,vicaire apostolique;avec les supérieurs de son institut.41/578
Les emprunts et l'administration temporelle.41/689
Incapacités nouvelles à la profession religieuse.41/694
Stage dans les voeux annuels.41/371
Dispense des voeux et changement de volonté.41/437
Profession solennelle;déclaration du décret Perpensis.41/752
Les études des religieux avant leur ordination,déclaration du décret Auctis admodum.41/748
Voir congrégation des religieux,table méthodique 1.41/
Religieux:voir 42/806
Religieux:voir 43/775
Commentaire de l'instruction Inter ea sur l'administration temporelle.43/147,197,325,517
Passage d'une religieuse à un autre institut.43/183
Le serment anti-moderniste et les religieux .43/224
Les frères convers et le décret Ecclesia Christi.43/[illegible]
Voeux simples et service militaire.43/5[illegible]
Voeux des frères convers.43/585
Pouvoir territorial et personnel d'un supérieur.43/586
Voir sainte congrégation des religieux:table 1.44/

Religieux:La supérieure peut-elle interdire le voeu du plus parfait?44/17
Institution du postulat obligatoire pour les moniales à voeux solennels.44/703
Le féticide médical et la responsabilité des religieuses hospitalières.44/35
Les religieux dispersés et la juridiction de l'ordinaire. 44/759
Profession [illegible] articulo sextis.44/767
Confesseurs des moniales et des soeurs.45/277
Religieux sécularisés et pouvoir dominatif des évêques.45/36
Communion des malades dans les monastères de clôture pontificale.45/27
Confession des religieuses à voeux simples durant le jubilé. 45/508
Admission des catholiques des rites orientaux dans les instituts religieux de rite latin.45/32
Religieux et indults généraux de jeûne et d'abstinence.45/35
Privilèges des Augustins Récollets de la Congrégation d'Espagne.45/36
Les religieux et certains journaux blamés par le saint-Siège. 45/231
Obligation du serment de persévérance dans un cas de nullité de profession religieuse.45/403
Lettre au général des Dominicains.45/675
Les religieux et la propriété de leurs manuscrits.45/709
Les religieux et le choix de leurs confesseurs.45/746
Règles pour le postulat des religieuses.46/430
Les religieux et les fêtes locales.46/306
Renvoi de religieux ayant fait profession antérieurement au Code.46/561
Décès de religieux [illegible] religieux.46/553
Décret "Ut debitae" et le calendrier des religieux.46/599
Sens du terme:religieux mandiants.47/171
Directoires et coutumiers des religieux à soumettre à la revision de la sainte congrégation des religieux.47/105
Les supérieurs et les confessions de leurs religieux.47/376
Les confessions des religieuses dans les églises et chapelles. 47/502
Sur le confesseur des religieuses.47/103
Adaptation des constitutions des religieux au Code;examen de la sainte congrégation des religieux.47/104
Sécularisation de religieux après la guerre.47/104
Suffrages pour les novices et profès de voeux temporaires. 47/170
Distribution d'aumônes par un religieux.47/87
Les religieux et l'empêchement d'hérésie.47/169
Religieux:voir 48/563
Voir réserve,confesseur.48/
Les déchéances des anciens religieux.48/156
Allocations militaires.49/368
Service militaires des religieux belges.49/151,543
Voir constitution;noviciat,rapport,chapitre,confesseur,supérieur.49/
Religieux:voir calendrier.53/
Affiliation à l'oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi 55/452
Dispense des oeuvres du jubilé.56/242
Le service militaire des religieux belges.58/136

reliques leur authentication 60, 78,

Religion:La religion vertu morale en tant que naturelle et en tant que surnaturelle.38/75
Religion des primitifs.40/181
Des méthodes à suivre dans "l'étude comparée des religions." 52/490 Voir enseignement.52/
Religion;christianisme,catholicisme.56/1,90,207
Transcendanxe de la religion.56/5-23
Enseignement de la religion dans les postulats et noviciats. 57/417
Indulgences attachées au cours de religion.57/784
Les cours de religion dans les établissements d'enseignement moyen en Italie.57/788
Religion mixte:Faut-il une dispense de religion mixte pour le mariage d'un incrédule,qui n'a adhéré à aucune secte?26/310
Quelles conditions sont imposées?26/310
Faut-il une dispense de religion mixte pour le mariage d'un catholique avec un schismatique et vice-versa?Les conditions à exiger sont-elles les mêmes que pour un hérétique?La teneur des rescrits est-elle la même?[illegible] accordé à un évêque pour dispenser entre catholiques et hérétiques vaut-il [illegible] 26/504
A l'article de la mort faut-il exiger les promesses?26/285
L'évêque a-t-il pouvoir quasi-ordinaire pour en dispenser? 31/91,656
Le peut-il en vertu des facultés du 20 février 1888?31/91
Voir empêchement.31/
Les évêques n'ont le pouvoir d'accorder la dispense,en cas de mariage mixte qu'en vertu d'un indult.35/315
Dans le cas de nécessité ils ont le pouvoir ex praesumpta Pontificis voluntate.35/316
Et dans un danger imminent de mort ex epikeia.35/317
Dans l'usage de ses pouvoirs l'évêque est adstreint aux clauses exprimées dans l'indult et au style de la curie.35/319
Il faut donc les garanties pour préserver le conjoint catholique et la cause grave motivant la dispense,plus certaines conditions:engagements pour sauvegarder la foi catholique motif sérieux pour s'exposer au danger,l'exécution de la dispensedoit avoir certaines conditions mais non sous peine de nullité.35/319,329
Le pouvoir a ses restrictions spéciales.35/329
Religion(voeu de -):
Le mariage contracté par celui qui a fait le voeu de religion est une faute grave.35/91
Les obligations que cet acte entraîne diffèrent selon qu'il s'agit d'un ordre à voeux simples ou à voeux solennels.35/93
L'usage du mariage consommé est licite.35/94
Le voeu peut renaître dans certaines circonstances.35/95
La fornication avant le mariage est un péché contre le voeu. 35/96
Et dans ce cas,la fausse promesse d'épouser la personne,oblige mais en recourant à la dispense d'abord pour contracter et pour consommer le mariage.35/97
Pour convoler en secondes noces la dispense est requise.35/10[illegible]
Religions non chrétiennes:voir Incarnation.53/

Reliques:Ayant appartenu à des monastères supprimés,mais dépourvues d'authenticité,ne peuvent être exposées sur l'autel,malgré un usage immémorial.25/62
Les prêtres qui portent les reliques ne doivent pas être couverts.25/70

Reliques:Respect dûaux reliques anciennes.28/282
On ne peut pas porter les reliques des Bienheureux en procession.28/96
On ne peut non plus porter celles des saints en dehors de l'octave de la Fête-Dieu.28/667
Culte dûaux reliques de la Passion.30/87
Voir génuflexion,procession.30/
Ce qu'on entend par reliques insignes.32/208
Précepte d'insérer des reliques dans l'autel.32/418
Indults sur ce point.32/418
Pendant l'exposition du très saint sacrement on peut exposer des reliques à un autre autel,mais pas bénir avec elles ni les faire vénérer.32/656
Actes rituels devant les reliques de la vraie croix.42/358
Séparation des reliques des saints d'avec celles de la raie croix.42/215
Doute sur la fête des saintes reliques.45/748
Office et messe des saintes reliques.46/569
Reliques de martyrs dans les autels.55/172

Remy(saint):Sa fête est élevée au rite double majeur pour la France et ses colonies.29/434

Renonciation:Des renonciations des novices.47/170

Rénovation:Si la rénovation des voeux se fait pendant la messe,il faut observer le décret du 27 août 1894.28/669
Condamnation de la doctrine de la rénovation eschatologique. 42/576

Renvoi:Du renvoi des réguliers profès de voeux simples perpétuels. 47/167
Renvoi:voir sociétés.48/

Réparation:Association des prêtres de la réparation sacerdotale. 42/218
Réparation envers le Sacré-Coeur.55/561,615
Réparation des injures:Prose de cette fête.45/691

Répons:Quel est le répons bref à Primes le troisième dimanche de l'Avent pendant l'octave de l'Immaculée-Conception?28/683
Répons dominicaux empêchés.42/48

Réponse de Notre Seigneur à Pilate.54/208

Repos dominical:Peut-on faire travailler les protestants le dimanche?28/327

Repositions:Des fêtes des Eglises particulières.43/475
Reposition des fêtes:Nouvelles rubriques:voir divino afflatu. 44/

Reposoir du Jeudi-Saint:Instruction de la sainte congrégation des sacrements sur la sainte Eucharistie.57/63

Représentations cinématographiques:Défense aux clercs d'[illegible] à Rome à ces représentations.47/450

Requiem:voir messe.39/

Requiem:La messe de Requiem d'après les nouvelles rubriques.
44/443,469,555,603-voir divino afflatu.44/
Les nouvelles rubriques et les messes de requiem.45/583

Rerum Novarum:Encyclique "Quadragesimo anno" à l'occasion du quarantième anniversaire de Rerum Novarum.58/610

Rescrit:Quand faut-il demander un rescrit in forma gratiosa après l'absolution d'une censure ad mensem.33/89
Le rescrit d'une dispense matrimoniale est nul soit intrinsèquement,soit extrinsèquement.37/77
Erreur dans l'acte d'octroi de la part du supérieur concernant l'objet de la dispense,la cause invoquée,les formalités curiales.37/79,83
Erreur provenant du Sécretaire.37/83
La valeur des termes quia alias dans un rescrit.37/83
Rescrits accordés pour de moindres faveurs à un excommunié occulte,ils sont valides au for intérieur.36/36

Réservation:Cesse à l'article de la mort.30/279
Restriction à cette cessation si la censure est spécialement réservée au Pape.30/281
Ou portée par l'évêque et à lui réservée.30/282
Ou infligée publiquement.30/283

Réserve:voir cas réservé.31/
voir jubilé,facultés accordées aux confesseurs.38/
Autel de la réserve dans les cathédrales.41/490
De la réserve eucharistique.46/556
Réserves:De l'utilité des réserves dans les ordres religieux.
48/24-voir pérégrins.48/
Réserve des censures.55/436

Résidence:Le curé doit résider.28/252
Elle doit être matérielle et formelle.28/253
C'est une obligation personnelle,dont n'excuse ni la présence des vicaires.28/253
Ni l'exiguité des ressources.28/255
Ni la présence d'un coadjuteur.28/256
Ni l'intempérie de la localité.28/258
Ni l'inimitié des paroissiens.28/259
Ni la maladie contagieuse.28/261
L'intempérie de l'air peut être le motif d'un indult à obtenir.28/259
Le curé doit habiter le presbytère.28/261
Les vicaires doivent résider.28/254
Voir absence.28/
Résidence:Interprétation d'un indult de dispense.39/445
Résidence:restitution pour sa violation.45/693
Résidence:voir chanoine.52/
Indemnité de résidence.56/162

Résignation d'une cure:voir curé.44/

Responsabilité:Questions de responsabilité.42/1
Responsabilité des anormaux.54/777

Restauration de l'ordre social:Encyclique "Quadragesimo anno" sur la restauration de l'ordre social en pleine conformité avec les préceptes de l'évangile,à l'occasion du quarantième anniversaire de l'encyclique "Rerum Novarum".58/610

Révélation et conscience religieuse (d'après un livre récent) 59 / 154

Restitution:Quel fruit d'une chose volée doit être restitué? 30/195
Restitution:Notions et principes généraux.37/498
Distinction entre la charité et la justice.37/498
Se distinguent par leurs objets respectifs.37/499
Raison dernière de cette distinction.37/499
Ce qu'est le droit.37/501
Son fondement.37/502
Ce qu'est le droit strict.37/504
Fondements de la distinction entre le droit strict et celui qui ne l'est pas.37/504
Condition d'altérité.37/505
Condition d'égalité.37/507
Eclaircissment d'une obscurité.37/510
Lésion du droit:deux sortes.37/512
Restitution:voir commerce frauduleux et coopération en matière de fraude.38/
Restitution d'un collège.42/575
Restitution pour cause de dommage.45/572
Restitution pour infraction à la résidence.45/693
Sur la restitution **in integrum**.47/464
Restitution:Bien mal acquis ne peut se garder.52/298

Restriction mentale:Quand un coupable,interrogé sur sa faute,peut-il en user?31/262

Résurrection des corps devant la raison.54/273,359

Rétractations de saint Augustin.57/481

Retraite:Indulgences pour les retraites mensuelles sacerdotales. 41/302,313
Retraite d'ordination.56/69
Retraites:Encyclique sur les Exercises spirituels.57/177,231
Retraite avant la communion solennelle.57/151
Retraites fermées de jeunes ouvriers et de jeunes employés. 58/47

Réunions capitulaires:voir chapitre.48/

Revalidation:D'un mariage nul pour cause de crainte.28/38
La partie qui doit renouveler le consentement doit-elle connaitre la nullité de son mariage?28/41
Revalidation des confréries du saint Rosaire mal érigées.28/656
Révalidation:voir Tertiaires,conférences romaines.36/
Revalidation d'un mariage invalide à cause de l'habilité des parties contractantes.-Comment la faire?37/31
Faut-il avertir la partie ignorant l'invalidité du mariage? 37/36
Revalidation in radice.39/263
Revalidations générales en faveur des diverses confréries. 40/683

Révélation:Quelles vérités comprend-elle?25/565
Sa nécessité ou son utilité.25/565
Où est-elle contenue?25/566
Autrefois on niait la tradition,maintenant les rationalistes nient l'inspiration des saintes Ecritures.25/534
Science indépendante.25/535

Revenu:Revenu d'une cure qu'un évêque peut imposer.30/531
Revenus:Défense aux religieux à voeux simples d'accumuler leurs revenus pour augmenter le capital fait.36/394
Revenus de la mense durant les vacances du siège.47/131
Revenus intercalaires des bénéfices ecclésiastiques.58/447

Révérence:Révérences à faire au choeur quand le très saint sacrement n'est pas à l'autel.32/211

Réviviscence:Réviviscence des péchés pardonnés.41/400

Révolution belge de 1830:influence de Lamennais.55/573

Revues:Celles qui de parti pris attaquent la religion et les bonnes moeurs sont proscrites par le droit naturel et par le droit ecclésiastique.31/139
Défense à tout catholique de collaborer à ces sortes de revues 31/141
Périodiques dans les séminaires.43/437

Rhétorique:Saint Augustin et la rhétorique.57/282

Rigaud:Monition apostolique à l'abbé Rigaud.43/299,680

Rimini:[illegible]
Condamnation.39/394

Rire:Jésus a-t-il ri?56/353

Rite:Permission de passer à un autre rite.56/252
L'église catholique de rite latin en Roumanie.56/404
Encyclique Miserentissimus Deus,sur l'élévation du rite de la fête du Sacré-Coeur.56/412
Décret sur l'élévation du rite de la fête du Sacré-Coeur. 56/412
Rite ambrosien.40/430
Rite slave-byzantin:extension aux fidèles du rite slave-byzantin d'une indulgence accordée aux Ruthènes.58/448
Rites(congrégation des rites).voir table 1.41/,43/,44/,45/,
Approbation du VIe. volume des décrets de la sainte congrégation des rites.45/174
Rites chinois et indiens:L'obligation de prêter le serment atteint même les prêtres indigènes.27/610
Bulles de Benoit XIV sur la matière.27/611
Il y a deux serments.27/612
Texte du serment imposé aux missionnaires des Indes.27/612
Du serment imposé aux missionnaires de Chine.27/613
Modification à apporter au texte.27/614
Le serment une fois prêté entre les mains d'un supérieur de mission ne se renouvelle plus.27/615
Quid,pour le serment prêté en Europe,ou du serment prêté par un Régulier devant un supérieur.27/615
Comment doit se faire le serment sur les rites [illegible]
Qui doit présenter le certificat de sa prestation à [illegible] apostolique étranger?28/323
Si on perd le certificat,il faut en demander une copie à la sainte congrégation de la Propagande,ou renouveler le serment 28/323
Rites chinois:Décret de la sainte congrégation du saint office 57/784

Rites orientaux:Combien y a-t-il de rites autorisés dans l'église 26/506
Où étudier la question des rites orientaux?26/507
Nul ne peut changer de rite de sa propre autorité,les missionnaires ne peuvent ni conseiller ce changement,ni y consentir,sans l'autorité du Saint-Siège.26/507
Les constitutions disciplinaires des Souverains Pontifes ne lient point les orientaux,à moins d'une déclaration contraire/26/508
Préférence accordée au rite latin.26/509
Décisions des congrégations appliquant ces principes aux cas pratiques.26/509
Qu'est-ce que le mélange des rites?26/515
Prohibitions qui le concernent.26/515
Quid,de la réception des sacrements.26/514
Décret nouveau facilitant la communion aux fidèles qui n'ont point,dans le lieu où ils se trouvent,d'église ou de prêtre de leur rite.26/513
Ancienneté et dignité des églises orientales.27/5
Respect que l'église romaine leur a toujours porté.27/6
Ce que Pie IX et Léon XIII ont fait pour elles.27/6
Beauté et utilité de la variété des rites.27/7,15
Le Souverain Pontife se propose de relever les rites orientaux 27/7
Moyens qu'il prend.27/17
Les orientaux ne peuvent pas changer leurs rites en quoi que ce soit.27/15
Dispositions prises par Benoit XIV en ce qui concerne les jeûnes et le sacrifice de la messe.27/16
La constitution Demandatam de ce Pontife étendue à tous les orientaux.27/9,14
Mesures prises par Léon XIII.27/9
Spécialement en ce qui concerne la juridiction des évêques orientaux.27/17
Dispositions prises par rapport aux changements de rite.27/20
Au mélange des rites.27/22
Règles pour les quêteurs des rites orientaux.44/507
Admission des catholiques des rites orientaux dans les instituts religieux de rite latin.voir Eucharistie et Tradita.45/32

Rituel romain:On peut le suivre toujours et toujours,même quand le diocèse aurait son rituel quelque peu différent.25/169
Le prêtre séculier suit le rituel romain chez les religieuses pour l'administration des sacrements et les funérailles.28/668
Les additions faites sans l'approbation de la sainte congrégation des rites sont prohibées.31/131
Rituel romain:édition liturgique.Règles.44/25
Le nouveau rituel.52/605

Roelandts:Le culte du Coeur eucharistique.35/269
De impedimento erroris.35/378
De impedimento consanguinitatis.35/523
De impedimento ordinis.36/13
Les notions d'occasion prochaine et de récidive dans saint [illegible].36/117
De necessitate novae dispensationis in affinitate ab iteram copulam.36/503
Bossuet et Fénélon.36/578

Roelandts:Bossuet et Fénélon.37/14,62
A propos d'embryotomie.37/183
De la restitution.37/498
Théorie et pratique.37/591;38/5
La pénitence sacramentelle.38/476
La restriction mentale et la loi du secret.38/668

Rogations:Quand la messe des Rogations est unique,doit-elle être chantée,et doit-on y faire la commémoraison de saint Marc et du dimanche in Albis en cas d'occurrence?28/682
Doit-on y faire la commémoraison et dire le dernier évangile de la vigile de l'Ascension?28/682
Une coutume abusive condamnée par la sainte congrégation des rites.31/316

Roman:Les romans sont-ils soumis à la censure? 32/473
Roman mystique.54/380,546

Romanos Pontifices:Constitution étendue au Canada.43/575

Romantisme et religion.44/381

Rome:Au déclin du siècle d'Auguste.39/455

Rosaire:La dévotion du rosaire n'est pas seulement profitable aux individus,mais à la société elle-même.25/463
Trois plaies rongent cette dernière:1°Le dédain de la vie humble et laborieuse.25/464
La considération des mystères joyeux apporte le remède et la fait estimer.25/464
2°La crainte de la souffrance;les mystères douloureux la diminuent.25/465
3°L'oubli de nos destinées futures,que rappellent les mystères glorieux.25/467
Eloge des confréries du rosaire et exhortation à les promouvoir.25/469
Rosaire:Son excellence:Les mystères et les prières du rosaire manifestent excellement la part que la très sainte vierge a prise à notre salut.26/454
Par là même excitent notre confiance en son intercession.26/457
[illegible].26/457
Ses indulgences.Il est nécessaire de tenir à la main un chapelet bénit pour gagner les indulgences accordées à tous les fidèles pour sa récitation par Benoit XIII.26/265
Ce n'est pas nécessaire pour les autres indulgences.26/264
Malgré l'enseignement contraire donné autrefois.26/265
Quand plusieurs personnes récitent le rosaire en commun, il suffit que l'une d'elles ait en main un chapelet bénit pour que toutes gagnent les indulgences de Benoit XIII.26/147
Pourvu qu'elles ne se livrent pas à des occudations extérieures qui empêchent l'attention intérieure à la récitation pieuse du chapelet.26/148
Voir confrérie.26/
Rosaire:Espoir qu'il faut avoir en la sainte Vierge,spécialement dans la dévotion au rosaire.27/453
Il faut la prier dans le mois d'octobre pour la réconciliation des dissidents.27/454
Elle nous a été donnée comme mère par Notre-Seigneur en croix comment elle a rempli sa mission dans le cours des siècles. 27/455

Rosaire:La très sainte Vierge veut la paix et l'union de l'église. 27/457
C'est surtout par le rosaire qu'il faut la lui demander. 27/459
Ce qu'ont fait les Souverains Pontifes pour propager la dévotion du Rosaire en Orient.27/461
Léon XIII,comblant les désirs du congrès de Jérusalem,a mis la main à l'oeuvre pour élever à Patras un temple à la Reine du très saint Rosaire.27/461
Exhortation à la prière.27/462
Pouvoirs [illegible] les [illegible] du rosaire,de bénir les chapelets,les [illegible] ses et les cierges du rosaire.27/382
Pouvoirs des Rédemptoristes.27/385
Des Pères Blancs.27/387
Conditions et limites de ces différents pouvoirs?27/384,386
Confrérie:Le Saint-Siège n'intervenait pas autrefois dans l'érection des confréries du très saint rosaire.27/387
Plus tard,il a déclaré ces confréries privilégiées et apostoliques,elles ne pouvaient plus dès lors être érigées qu'au nom du Saint-Siège.27/388
Le Père Maitre Général des Dominicains est le délégué du Saint-Siège et ne peut subdéléguer.27/388
Délégation faite,par l'autorité de Benoit XIII,aux Dominicains des Iles Philippines et autres provinces des Indes et de l'Amérique méridionale.27/388
Sous quelles conditions?27/389
Les anciennes délégations sont nulles.27/389
Mais le Souverain Pontife ayant accordé une sanation générale le 28 septembre 1893 il n'y a pas à s'inquiéter.27/391
Règles que doivent observer les Prieurs et Vicaires Provinciaux réellement délégués dans l'exercise de leurs pouvoirs. 27/390
Rosaire vivant:Ses membres sont-ils obligés de se servir d'un chapelet bénit pour dire leur dizaine?27/48,50
Ils gagnent les indulgences de Benoit XIII.27/50
Dans quelle mesure?27/50
Et pourvu qu'ils aient un chapelet bénit.27/50
On peut choisir pour la distribution des mystères le mode que l'on trouve préférable 27/49
Mesures prises pour l'inscription des membres de l'Association en Hongrie.27/49
Rosaire:Encyclique sur le rosaire.28/650
Voir confrérie.28/
Lettre encyclique sur le rosaire.29/528
Confrérie du rosaire:Là où elle est érigée,il faut qu'il y ait une chapelle ou au moins un autel du Saint-Rosaire.29/378
Forme de l'image de Notre-Dame du Rosaire.29/378
Temps où l'on peut gagner les indulgences du mois du rosaire. 30/34
Sa récitation devant le très saint [illegible]
Convient-il de faire réciter publiquement le [illegible]
Encyclique sur le rosaire.30/624
Couleur de l'étole pour la récitation publique.30/657
Voir chapelet,indulgence.30/
Constitution apostolique concernant les droits et privilèges de la confrérie.31/55
Tableau requis à l'autel de la confrérie.31/263
Délégation pour l'érection de la confrérie.31/430

Rote (Tribunal de la -) Causes jugées en 1932 60/462

Roumanie Decora complémentaire au concordat 59/819

Rubriques Changements aux rubriques du Calendrier, du Breviaire et du missel 59/69

Rosaire:Nouvelle érection canonique nécessaire pour les confréries supprimées par le concordat.31/540
Un document authentique constatant que des lettres patantes du Général des Dominicains ont été données,suffit pour la canonicité.31/644
Le sommaire des indulgences doit être soumis au visa de l'évêque.31/644
Ce visa ne doit pas être constaté par écrit.31/645
Défense d'ériger de pieuses unions sous le vocable du saint rosaire sans l'intervention du Général des Dominicains? 31/645
Défense d'inscrire les défunts.31/645
Les membres admis par un prêtre délégué participent aux indulgences avant même leur inscription dans le registre de la confrérie.31/645
Pour la bénédiction à l'article de la mort on doit employer la formule prescrite par Benoit XIV.31/645
Tout prêtre peut donner cette bénédiction,même en dehors de la confession.31/645
Rosaire perpétuel:voir communion.31/
Rosaire vivant:Ses associations ne sont pas soumises aux prescriptions de la constitution Quaecumque.31/645
Rosaire:Sommaire des indulgences du très saint rosaire.32/140 313
Faculté de déléguer les pouvoirs concernant le rosaire.32/429
Rosaire vivant:Parallèle entre le chemin de croix vivant et le rosaire vivant:nom,origine,lois,indulgences,33/601
Rosaire:voir confréries,mariologie.35/
Bénédiction des rosaires.36/44
La prière du rosaire.36/46
Rosaire pour le triomphe de l'église.40/612
Interruption relativement aux indulgences.40/40
Cumul avec les croisiers.40/30
Privilège de la solennité du rosaire.47/566
Récitation du rosaire devant le très saint sacrement.55/769

Rotary clubs:Affiliation des prêtres aux Rotary Clubs?56/334

Rote:voir table 1.43/;44/;45/;
Vacances d'automne à la Rote.46/237
Procès de 1927.55/311
Compétence sur les mariages mixtes.55/448

Rothschild:Lettre à Lord Rothschild sur la question du crime rituel 46/71

Roumanie:Une église servante de l'état.L'église orthodoxe roumaine 56/56
L'église catholique de rite latin en Roumanie.56/404
Le concordat entre le Saint-Siège et le royaume de Roumanie. 56/733,744

Rubriques:Le curé ne peut rien imposer qui soit contraire aux rubriques du missel ou du rituel.28/183
Additions aux rubriques du missel.42/50,150
Rubriques nouvelles:Les nouvelles rubriques et les directoire pour 1913.45/76,211,338,408,477,542,667,
Indult permettant de garder l'ancien psautier.45/368
Les nouvelles rubriques et les privilèges des messes votives et de requiem.45/583

Russie Le communisme et l'antireligion. 60/884

"Saccidananda, hindou 60/240

Rubriques:Doutes concernant les nouvelles rubriques;Occurrence d'une fête avec une férie majeure et une vigile,ou avec deux vigiles;fête maintenue au calendrier d'une église et ancien office propre;couleur rouge pour la commémoraison des Souverains Pontifes;patron du lieu,du diocèse ou du pays;messe de saint Joseph titulaire;[illegible] messes votives de requiem;neuvième leçon des saints Nérée et Achillée,de saint Matthieu et de saint Michel;leoffice de Beata et la messe conventuelle.45/287
Pater,ave,credo,avant l'office des défunts.46/684
Rubriques spéciales pour cet office.45/685
Nouvelles modofocations au bréviaire romain.45/645
Réforme du calendrier pour Clero Romano.45/682
Privilège de l'Annonciation.45/748
Doute sur l'office des Saintes-Reliques.45/748
Privilège de la fête de saint Marc.45/748
Influence du jour "natalis" sur l'assignation d'une fête. 45/748
Les nouvelles modifications aux rubriques.46/11,85,156,213, 291,339
Les décrets "Rubricae" et "Ut debitae"et le calendrier des religieux.46/599
Rubriques;voir messe.missel.48/

Russes:Conversion des Russes au catholicisme.56/340
Vote sur l'instruction du 1e janvier,concernant la conversion des Russes.56/687
Ligne de conduite tracée par la commission pontificale pour l'admission dans l'église de Russes convertis.57/69
Commission pour la Russie devient une commission indépendante. 57/506
Les Gréco-catholiques en Russie subcarpathique.57/566

Russie:Conservation des documents ecclésiastiques pour les territoires Russes.55/638
Russie:Influence religieuse sur la Roumanie.56/56
Comment travailler à la réunion de l'Eglise Russe?58/35

Ruthènes:[illegible] ruthène au Canada.45/37
[illegible] de l'église ruthène au Canada.46/229
[illegible]blissement de leur collège à Rome.48/539
Ruthènes:Extension aux fidèles du rite slave-byzantin d'une indulgence accordée aux Ruthènes.58/448

Sabbat juif:ses rites.55.420

Sacerdoce:Lettre encyclique de Léon XIII sur le sacerdoce catholique.35/51
Vocation au sacerdoce.52/244

Sacramenta propter homines.voir théorie et pratique.38/

Sacré Coeur:Concession pour une invocation.39/564
Pour les exercises du mois du Sacré Coeur.39/327
Renouvellement de la Consécration du genre humain.39/330
voir Jésus-Christ.39/
Sacré Coeur:voir Coeur de Jésus.40/
Consécration des familles.41/172
L'amour incréé et l'objet formel de la dévotion au Sacré Coeu 41/[illegible]05

Sacré Coeur:Objet formel de cette dévotion.42/113
Jours empêchant les solennités privilégiées du Sacré Coeur. 42/46
Association des prêtres du Sacré Coeur.42/575
L'invocation Cor Jesu sacratissimum après la messe.43/43
Mois du Sacré Coeur,indulgences et célébration solennelle. 43/277
Tiers-Ordre du Sacré Coeur.43/577
Condamnation d'un ouvrage et d'une inscription.45/34
Messe votive du Sacré Coeur:prières après la messe.47/111
Consécration des instituts religieux au Sacré Coeur.47/562
Intronisation du Sacré Coeur dans les familles.47/316
Invocations au Sacré Coeur.47/310,316
La dévotion au Sacré Coeur.48/330
Sacré Coeur:voir consécration.53/
La fête du Sacré Coeur au Portugal.54/553
Encyclique "Miserentissimus".55/561,615
Fête du Sacré Coeur.Elévation du rite.56/412

Sacrement:Union de la matière et de la forme:De combien de parties se compose un sacrement?26/184
Qu'est ce que la matière?26/184
La forme?26/184
Explication de ces noms.26/184
Il faut que la matière et la forme s'unissent pour que le signe soit complet.26/185
En tenant compte pourtant de la nature de chaque sacrement. 26/185
Exemple:la pénitence,le mariage.26/185
Dans les autres sacrements,l'union physique est requise pour la licéité;en quel sens?26/186
L'union morale suffit pour la validité.26/189
Mais un certain intervalle de temps,même court,et surtout une action interposée entre l'application de la matière et la prononciation de la forme rend facilement la validité douteuse.26/189
Application à deux cas proposés,concernant le baptême et la confirmation.26/188
Intention du ministre:Il faut qu'il fasse un acte humain.,par conséquent qu'il ait une certaine intention.26/191
Intention intérieure,extérieure;l'intention intérieure est requise.26/191
Laquelle?26/192
Intention actuelle,virtuelle,habituelle,laquelle est suffisante?26/192
Quid,si celui qui administre le baptême n'a pas la foi et tie les sacrements "pro re inani et ludicra?26/193
Quid,de sacramentis a sacerdote administratis,si jam sacramenta habuerit pro re ludrica et prorsus inutili,dum presbyteratum suscepit?26/193
Quid,si confessarius istius sacerdotis in ipso mortis articulo,constituti et ipse fuerit ab eo baptizatus?26/194
Quid postea a confessario agendum circa suum et,posito quod sit parochus et miseri sacerdotis demortui successor in parochia,circa parochianorum baptismum?Variae suppositiones? 26/195
Intention du sujet:L'intention de recevoir un sacrement est-elle nécessaire à un adulte pour la validité?26/540
Intention actuelle,virtuelle,habituelle;laquelle suffit?26/ 540

Sacrement:Faut-il que cet intention habituelle ait été explicite?
L'intention implicite suffit-elle?26/540
Application à un baptême et conséquence.26/541
Intention conditionnelle:
Application à un prêtre qui réitère sous condition?26/521
Application à un prêtre qui réitère sous condition,sur la de
mande du père,le baptême conféré par une sage-femme.26/323
Quid,quant au péché et à l'irrégularité?26/324
En quoi consiste cette irrégularité?26/324
Sainteté du ministre:L'état de grâce est-il nécessaire pour
la validité du sacrement administré?Pour la licéité de l'
administration?Quand le péché commis est-il mortel?Comment
recouvrer l'état de grâce perdu,avant d'administrer un sacre
ment?26/326
Y a-t-il toujours péché mortel à faire diacre à la messe sole
nelle?26/327
A conférer solennellement le baptême ou l'Extrême-Onction?
26/327
A conférer le baptême privé?26/328
Applications.26/330
Obligation de les administrer:Jusqu'où s'étend-elle pour le
prêtre qui a charge d'âmes et pour celui qui ne l'a pas.26/
416
Quand y a-t-il obligation même au péril de la vie,et pour qu
sacrements?26/416
Le curé est-il tenu alors de les administrer par lui-même,
l'est-il quelquefois?26/417
Peut-il quitter sa paroisse en temps de contagion?26/417
Applications.26/418
Des indignes:Quand y a-t-il obligation de refuser les sacre-
ments à un indigne,suivant qu'il est pécheur occulte ou pu-
blic,qu'il demande en secret ou en public?26/421
Quid de celui qui continue de donner du scandale?26/422
De l'article de la mort?26/422
Le curé fera bien de faire disparaître l'obstacle,s'il est
possible,par exemple,en mariant une concubine.26/424
Si elle ne peut ou ne veut se marier,peut-il donner le saint
viatique?26/422
A la dernière extrémité?26/423
Doit-il toujours,peut-il donner la sépulture quelquefois?
Quid in dubio?26/423
Simulation:Ce qu'elle est.26/425
Est-elle péché grave?26/427
La dissimulation est-elle parfois permise?26/426
Est-il parfois permis de donner au mariage un consentement
fictif?26/426
Y a-t-il simulation à convenir avec un pénitent qu'on appro-
chera la sainte hostie de sa bouche et qu'on la retirera?
26/427
A lui donner une hostie non consacrée?26/430
A faire une signe de croix ou à proférer quelques paroles
sans donner l'absolution?26/428
Y a-t-il avantage à la faire?26/429
Les sacrements des vivants peuvent-ils conférer la grâce pre-
mière?28/353
Péché qu'on commet en les administrant en péché mortel.
L'état de grâce obtenu par l'acte de contrition suffit-il hors
du cas de la célébration de la messe.29/248
Obligation du curé d'administrer les sacrements.29/250
Il y est tenu chaque fois qu'il y est requis rationabiliter.
29/250

Sacrement:Quand la demande n'est-elle pas raisonnable?29/251
Gravité de l'obligation.29/252
Obligation envers les malades qui ne demandent pas les sacrements.29/253
Le péril de mort n'excuse pas le curé de l'obligation.29/255
Il peut se faire remplacer.29/256
Il doit refuser les sacrements aux pécheurs publics.29/257
Dispositions des statuts belges à cet égard.29/257
Dispositions de l'âme et du corps dans l'administration des sacrements.29/258
Ornements requis.29/259
Attention et dévotion requises.29/260
Observation des rites prescrits.29/260
Remarques sur les rétributions à recevoir.29/262
Sacrements à administrer aux moribonds privés de connaissance 29/502
Le ministre non consacré pèche-t-il gravement en conférant un sacrement?34/325,328
Simulation du sacrement:en quoi elle consiste.34/555
Peut-on simuler le mariage?34/555
Sacrement des vivants:Confèrent-ils parfois la grâce première 34/586
Aspect pratique de la question.34/586
Exposé de l'état de la question.34/587
Répartition de la matière.34/589
L'autorité des théologiens.34/589
Double tendance.34/589
Pas moins de 131 auteurs en faveur du sentiment affirmatif tenu par saint Alphonse.34/601
Une douzaine d'adversaires.34/601
L'autorité de Lugo.34/602
L'autorité extrinsèque est pour l'efficacité accidentelle. 35/241
Les raisons théologiques:1)Où est la question théologique? La question du fait et la question du titre.35/242
Ce que c'est que l'efficacité accidentelle.35/244
D'où dépend la solution.35/246
2)Quelle est en général l'efficacité des saints sacrements d'après le concile de Trente?La doctrine catholique et ses corollaires.35/247
Condition de la part du sujet.35/248
Sens du non ponentibus obicem.35/250
Conclusion de ce coté.35/252
Condition de la part de la vertu du sacrement.35/253
Pas de pétition de principe dans le raisonnement tiré du concile.35/254
Différentes objections résolues.35/255,259
3)Le sacrement d'eucharistie et l'efficacité accidentelle: Importance de l'Eucharistie en la question.35/259
La doctrine du concile de Trente.35/259
Objections résolues.35/262
Conclusion finale.35/265
Sacrements:Pouvoirs de l'église.40/502
Congrégation des sacrements:voir table 1.41/43/44/
Sacrements:Administration conditionnelle.42/258
Leur nombre septénaire.42/600
Sacrements:voir moribonds.44/
Administration des derniers sacrements à une mourante qui a épousé civilement un divorcé.47/561
Sacrement:voir intention.49/

Saint Sacrement Exposition et bénédiction 60/453

Sacrement:sa définition chez saint Thomas.55/401
De l'institution des sacrements par le Christ.56/667
Sacrements et magie.58/481
Administration des derniers sacrements.58/424

Sacrifice:La notion du sacrifice d'après l'ethnologie.49/498
voir messe.49/
Sacrifice eucharistique:quelques réflexions sur le sacrifice eucharistique:sa nature,son essence.56/289

Sacrilège et voeu de chasteté.42/468

Sacrorum Antistitum:voir serment antimoderniste,séminaires.43/

Sacrosanctae:manière de le réciter.44/577
Récitation de cette prière.45/560

Sage-femme:Elle ne peut baptiser un enfant qu'en cas de danger probable de mort.31/518

Saint:Ouvrages condamnés comme outrageants pour les saints.30/480

Saint-Christophe:Sodalité de ce nom à Saint-Christophe-le-Jajolet (Séez),archiconfrérie:indulgences.46/188

Saint-[illegible].58/560

Saint-Forjeux:Collégiale de ce nom.44/508

Saint François de Sales(oeuvre de)Privilèges des prêtres(attaché) secrétaires de cette oeuvre.46/617

Saint-Office:Décision du 12 avril 1899.31/655
Est-elle contraire à celles de 1837,1873,1890?31/663
Ou à celles de 1830,1868?31/665
voir congregation de l'inquisition.43/
Visa du Saint-Office et le pouvoir d'indulgencier.43/216
Compétence sur les mariages mixtes.55/448

Saint Paul écrivain.53/579
Unité de l'église.53/656

Saint Pierre Apôtre(oeuvre pontificale de):Son organisation.57/167

Saint-Sacrement:voir commémoraison et exposition du très saint sacrement.28/
On peut en dire la messe le jour de la récitation de l'office votif de la Passion.31/264
Saint-Sacrement:voir messe,exposition.33/
L'exposition publique ou solennelle du saint sacrement qu'on fait avec la permission de l'évêque,ne peut pas se faire avec la pixide placée sur le trône du tabernacle.34/414
L'exposition du saint sacrement qui se fait d'une manière permanente et pour cause publique,empêche la messe de Requiem.34/414
On ne peut sans nécessité,cause grave ou indult,célébrer la messe ni distribuer la sainte communion à l'autel où est exposé le saint sacrement,lorsqu'on y célèbre la messe,on ne pas y sonner la clochette.34/639

Saint-Sacrement:C'est un abus de l'acclamer soit dans une procession,soit sur son parcours.34/443
voir Eucharistie,procession,vêpres.34/
Exposition du très saint sacrement.35/557
L'archiconfrérie du très saint sacrement dans les procession 37/268
Saint-Sacrement:la translation par un diacre.39/165
Génuflexion à la messe.39/165
Oraison au salut.39/165
Messe de morts aux autels latéraux durant l'exposition.39/195
voir communion,eucharistie.39/
Encensement.40/105
Lampe.40/364
Cierges.40/352
Indulgences.40/110,364,370
voir communion,première communion,eucharistie,messe,présence réelle.40/
Procession.43/419
Société enfantine du très saint sacrement.43/678
Lettre Qui propediem sur l'exposition du très saint sacrement 43/733
Son exposition et la messe votive aux Quarante-Heures.44/29
Consécration de l'hostie destinée à l'exposition du saint sacrement.44/33
Oraison du Te Deum au salut.44/365
Indulgences et privilèges attachés à l'exposition du saint-sacrement.46/357
Dispense pour la lampe du saint sacrement.47/56
Indulgence plénière pour la récitation de l'office divin devant le saint-sacrement.58/75
Récitation de l'office divin devant le saint-sacrement.58/182
Conservation du saint-sacrement à un double autel.58/255
Récitation de l'office divin par les religieuses devant le saint-sacrement.58/259
Quelles sont les génuflexions et inclinaisons à faire par le diacre et le sous-diacre dans une messe sans exposition du très saint sacrement.58/809

[illegible]

[illegible] et l'Italie.56/312,319,518,576,586,604,614.
Concordat entre le Saint-Siège et le royaume de Roumanie. 56/738,744
Convention entre le Saint-Siège et la Prusse.57/127
Collation des bénéfices réservés au Saint-Siège.58/182

Sainte Anne de Jérusalem:décret sur ce séminaire.57/168

Sainte-Enfance:Cette oeuvre a célébré cette année ses noces d'or. 25/391
Lettre d'envoi d'un bref de Sa Sainteté par S.E. le cardinal Protecteur de l'oeuvre.25/391
Bref accordant à l'oeuvre certains privilèges.25/392
La concession est perpétuelle.25/395
Elle est faite non seulement aux membres,mais aux prêtres associés perpétuels.25/395
Que faut-il entendre par ce mot?25/395
Et aux prêtres qui versent de leur argent personnel une somme égale aux cotisations d'une série.25/395

Saints. La popularité des Saints et propos du plus populaire d'entre eux
59/694

Sainte-Enfance:Sous quelles conditions?25/396
Double faveur accordée par le R.P.Père Général des Observantins.25/397,
A qui?25/399
Les pouvoirs concernant le Tiers-Ordre de saint François doivent être délégués par le directeur général de la sainte-enfance.25/399
Sainte-enfance:l'oeuvre de ce nom-privilèges des prêtres secrétaires de cette oeuvre.46/617

Sainte Face:Date du décret qui réprouve son culte tel qu'il était entendu par les Annales de l'archiconfrérie de Tours.25/371
A quelles conditions peut-il être permis?25/372
Comparaison des deux décrets.25/373

Sainte Famille(association de la):Son but.25/312
Charges du cardinal vicaire président.25/312
De son conseil.25/313
Du sécretaire.25/313
Des évêques,du directeur diocésain,des curés,des zélateurs, et des zélatrices.25/313
Que doivent observer les associés?25/315
Concession d'un office ou d'une messe propres;fixation de la fête.25/515
Sa fête et les nouvelles rubriques.44/438

Sainte-Marie:Sanctuaire de Sainte-Marie "ad rupes" basilique mineure.45/36

Sainte-Vierge:Fête de Notre-Dame dessept Douleurs.40/678
Congrégations,revalidations.40/683
Voir rosaire,Lourdes,Pellevoisin,Mont-Carmel,Revalidations, Ave Maria purissima.40/
La vierge-prêtre.44/628
Voir divino afflatu.44/
Indulgence du premier samedi du mois,en l'honneur de l'Immaculée Conception.45/35
Indulgences pour le mois du Coeur Immaculé de Marie.45/420
Invocations à Notre Dame de Guadalupe.45/38
Interdiction des images de la sainte Vierge en habits sacerdotaux.46/613
Fête de la très sainte Vierge sous le titre de "Magnae Hungarorum Dominae".46/369 -voir Marie.46/
La très sainte Vierge.47/148
Intercession universelle de la très sainte Vierge.47/318

Saintes Espèces:Sur leur renouvellement.47/122

Saintes Huiles:Salut des douze prêtres assistants à leur bénédiction.44/33

Sainteté de chrétiens,sainteté de membres.58/5

Saints:Saints Soch du patron ou du titulaire [illegible] qui prescrit d'omettre les saints compagnons de rite double mineur ou semi-double,n'a pas d'effet rétroactif.27/511,513
Mais elle oblige dans un diocèse ou un ordre religieux dont le calendrier a été approuvé depuis la réforme des rubri- [illegible] 27/511,513

Saints:Culte de leurs images.31/15
Saints et bienheureux honorés d'un culte public,sans décret du Saint-Siège.46/542

Salaire:voir justice.28/
Salaire familial:le salaire familial et l'encyclique "Rerum Novarum".44/621

Salésiens:Ils peuvent agréger des confréries à l'archiconfrérie de Notre-Dame Auxiliatrice.29/79

Salette(la)Le secret de la Salette.46/493
Interdiction et peines au sujet de ce secret.46/613

Salle(Saint Jean Baptiste de la):Prière indulgenciée.39/278
Indulgences pour sa fête.41/424
Oeuvre pie sous son vocable.41/614

Salut:Ce qu'on y peut chanter.29/596
Salut du très saint sacrement:mode peu convenable de le faire 30/528 -voir visite.30/
Salut:ministres inférieurs requis.32/526
Doivent-ils porter les chandeliers?32/526
Voir Dominus vobiscum.32/
Le célébrant reste debout pendant le Magnificat et le Regina caeli.41/229 -voir eucharistie.41/
Salut solennel.56/69

Salut:Le problème du salut des infidèles.45/627

Salve Regina:Sa récitation après Prime ou Tierce avant la messe conventuelle.42/358

Samedi-Saint:Si l'adoration perpétuelle tombe le samedi-saint,on ne peut exposer le très saint sacrement qu'après la messe. 29/281
On ne peut distribuer la sainte communion avant la messe. 29/281
Il est défendu de scinder les cérémonies.29/282
On ne peut distribuer la communion si ce n'est après la messe à moins d'une coutume contraire.30/257
Samedi-saint:communion.49/52
[illegible].41/50
Chant des litanies le samedi-saint.41/686
Samedis:Les douze samedis avant l'Immaculée Conception.41/301

Sanation:La sanatio in radice suppose un consentement valable en droit naturel,et persistant au moment de la dispense.32/389
Sanation in radice:en quoi elle consiste.37/243
La révalidation proprement dite.37/243
La révalidation extraordinaire.37/244
A qui incombe le pouvoir?37/245
La révalidation in radice improprement dite.37/246
Son usage.37/247
Différence entre la sanation in radice et la révalidation pure et simple.37/248
Ses effets.37/249,251

Sanchez:Ejus sententia de copula incompleta.32/583,625
Item circa tactus impudicos conjugum.32/613,615

Sang précieux:on peut en dire la messe le jour de la récitation de l'office votif de la Passion.31/264
Saint sang:Faut-il dans la messe porter une seconde fois le calice à la bouche pour prendre les restes du saint sang qui pourraient y être restées.33/622

Sarzana:Le prêtre de ce nom déclaré non autorisé à recueillir des honoraires de messes.46/237

Scala santa:indulgence.41/304

Scapulaire:De Notre-Dame du mont-Carmel.voir confrérie de Notre-D. du mont-carmel.25/
De saint Joseph:Approbation de ce scapulaire.A qui appartient il de le bénir et de l'imposer?25/384
Formule de bénédiction.25/385
Indulgences.25/509
Scapulaire de Notre-Dame du bon conseil:Origine de ce titre. Apparition de la vierge de Genazzano;pieuse union en son honneur.26/169
Approbation du scapulaire.26/159
Formule de bénédiction.26/161
Forme du scapulaire.26/163
Indulgences.26/182
De Notre-Dame du mont-carmel:Il doit être fait de laine tissé .27/367
Obligation que ce décret impose à ceux qui auraient reçu un scapulaire de laine foulée.27/368
De saint Joseph:Le scapulaire adopté par les Révérends Pères Capucins est légitime,et les fidèles qui le portent gagnent les indulgences accordées par le Saint-Siège.27/369
Scapulaire:On n'est pas obligé de rebénir le scapulaire de la sainte Trinité quand on le renouvelle.28/96
A qui il faut demander le pouvoir de bénir le scapulaire de l'Immaculée Conception.28/179
Le même scapulaire peut être successivement imposé à plusieurs personnes.29/143
Le premier scapulaire qu'on porte,doit être bénit,et cela par celui qui l'impose.29/143
Dispense d'imposer le scapulaire à chaque personne en particulier.29/179
L'inscription dans les confréries des scapulaires est nécessaire pour gagner les indulgences à moins d'une dispense.29/276
Adresses des sièges des confréries des scapumaires à Rome. 29/276
Moyen d'imposer le scapulaire de Notre-Dame du mont-carmel en même temps que d'autres scapulaires.29/318
Doit-on le faire rebénir si on a négligé longtemps de le porter.30/41
Les personnes qui portent le scapulaire bleu peuvent-elles gagner toties quoties les indulgences des six Pater,Ave et Gloriae.30/191
Il ne peut être couvert de manière à cacher l'étoffe.30/512
Les images sont nécessaires seulement pour les scapulaires de la très sainte Trinité et de la Passion.30/512
On peut transmettre les noms des inscrits à n'importe quelle confrérie.30/512
Manière de faire l'imposition à plusieurs personnes en même temps.30/512
Comment peut-on envelopper le scapulaire?31/269

Scapulaire:Scapulaire du saint coeur de Jésus.32/425
Scapulaire des saints coeurs de Jésus et de Marie.32/426
Un cordon double suffit pour tous les scapulaires.32/516
Manière de l'imposer à plusieurs fidèles ensemble.32/637
Indulgences accordées au scapulaire du saint coeur.33/82
Le livre:le saint scapulaire,sauvegarde dans tous les dangers et gage de salut.33/674
On peut imposer le scapulaire aux enfants.35/71
On peut s'en revêtir soi-même et le porter par pure dévotion 35/75
Privilège pour les soldats.40/424,675
Scapulaire du mont carmel.41/51
Nouvelle formule de bénédiction des cinq scapulaires.43/436
Scapulaire des Sept-Douleurs,revalidation.43/743
Voir médailles-scapulaires.43/
Le scapulaire du coeur immaculé de la B.V.M. 44/611
Les soldats et la médaille-scapulaire.45/743
Bénédiction simultanée des scapulaires.49/104

Sceau sacramentel:Ce que c'est.32/230
Son obligation rigoureuse.32/230
Son objet.32/233
Son étendue.32/234
Jusqu'à quel point il oblige quand il s'agit de sauver sa vie ou celle d'autrui.32/329
Ceux qui y sont astreints.32/375
Peut-on pécher contre la justice en violant le sceau sacramentel.32/378
Manière de le violer.32/385

Sceau de la chancellerie pontificale.Forme nouvelle.58/445

Schème:double schème des laudes dominicales et fériales.44/578

Schepens:Comment la messe est-elle un sacrifice?39/483
Qu'est ce que la foi?39/629

Schismatiques:leurs ouvrages condamnés.30/52
Qui sont compris sous ce nom?30/52
Absolution des schismatiques de bonne foi.30/637
Voir monition.30/
Schismatiques:voir élèves.40/

Schisme:Un prétendu schisme oriental.41/257
Schisme oriental:Encyclique Ex quo.43/283
Le schisme grec et l'église latine.43/441
Condamnation d'une coalition schismatique d'ecclésiastiques de Bohême.47/367

[illegible](cardinal) et [illegible] évêque [illegible].58/[illegible]

Science:Science de Dieu:comment saint Alphonse l'a traitée.36/497
Science du Christ:Propositions condamnées sur la science du Christ.46/617
Science divine des actes libres.56/128
Science et moyen âge.58/413

Scolastiques:Les indulgences chez les premiers scolastiques.43/191
Introduction à l'étude et à l'enseignement de la scolastique. 46/641

Scotisme — Origine scotiste d'une théorie thomiste 60/149

Scrupuleux — Pour consoler et guérir les scrupuleux 59/804, 926
Pour simplifier la tâche de confesseurs scrupuleux 60/857

Scolastiques:Leur doctrine sur l'efficacité des indulgences.
49/173,244,303

Scrupule:Ce que c'est.32/33
Signe auquel on le reconnait.32/33
Ses remèdes.32/34
Quid de puellis quae scrupulosas sese jactant,dum reperiuntur gravibus impudicitiae se maculari?37/421
Scrupule et obsession.43/480

Secret:voir Saint-Office.33/
Secret des présentations épiscopales aux Etats-Unis.42/411
Secret dans les nominations épiscopales.43/576
Secret sacramentel.voir confession.48/
Secret de la confession.Sigillum.49/263

Secrétairerie des brefs:Bref accordant aux Tertiaires de Saint-François la participation aux indulgences et aux mérites des première et deuxième ordres.28/525
Bref accordant des indulgences pour le port de la médaille miraculeuse.28/636
25 février 1896:les Salésiens peuvent agréger des confréries à l'archiconfrérie de [illegible].29/79
[illegible] Indulgence des XIII mardis ou dimanches en l'honneur de saint Antoine.30/409
20 février 1902:réorganisation de l'église du Cuba.35/534
7 décembre 1904:indulgences accordées à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de l'Immaculée Conception.36/2[illegible]

Secrétairerie d'Etat:15 novembre 1858:Instructio Antonelliana circ matrimonia mixtae religionis.33/640
1 mai 1900:Instruction aux évêques de l'Amérique du Sud concernant les conciles provinciaux.33/516
10 mars 1901:Instruction sur la publication des privilèges en matière de jeûne et d'abstinence dans l'Amérique latine.33/518
30 juillet 1900:lettre sur les élections épiscopales en Allemagne.34/175
21 octobre 1901:attitudes des catholiques au sujet du pouvoir temporel du saint-siège.35/66
27 septembre 1902:bref réorganisant les églises des Philippines.35/211
17 mars 1903:basilique de Notre-Dame du bon conseil à Genazano 35/542

[illegible]
confrérie ad honorem l'oeuvre expiatoire pour la délivrance des âmes délaissées du purgatoire de la Chapelle-Montligeon.27/350
19 juin 1895:Bref l'érigeant "in Primam Primamaam"27/351
29 mars 1895:Bref qui donne à l'archiconfrérie du mont Saint-Michel le droit d'ériger des confréries dans l'univers entier27/354
24 août 1894:Bref qui accorde des indulgences pour la fête de la médaille miraculeuse.27/157
16 mai 1851:Bref qui accorde aux chanoines de Reims leurs in[illegible]

Sectaires:Conditions d'absolution.31/96

Secte:Secte maçonnique:Son origine.25/5
Son audace.25/6
Dans les doctrines.25/6
Dans les faits.25/6
Son but.25/8
Il faut en détourner ceux qui y entrent ou la favorisent par malice,par faiblesse,ou par imprudence.25/7
Lutter contre elle.25/8
Ruines religieuses dues à son influence.25/11
Ruines sociales.25/13
C'est une obligation de se retirer,si on y est entré.25/15
De se défier et de se garder contre la séduction.25/16
D'éviter les associations suspectes.25/16
De fuir le commerce des impies.25/17
Les mauvais livres.25/17
Il faut la combattre par [illegible] les écoles, la bienfaisance,les cercles et comités paroissiaux,[illegible] dans la chaire et le confessionnal.25/17
Obligation de dénoncer les chefs occultes:Elle subsiste quand ils sont déjà connus comme francs-maçons,mais non comme chefs de la secte.25/374
Et aussi dans les pays où l'autorité ecclésiastique ne peut plus les punir.25/374
Enseignement contraire des auteurs fondé sur une décision de 1630.25/375
Elle est authentique,sa conciliation avec la décision actuelle 25/375
Argument tiré de la cessation de la fin de la loi,réponse. 25/376
Nombreux exemples de décisions qui n'admettent pas d'adoucissement aux lois de l'église contre les hérétiques "in locis in quibus impune grassantur haereses."25/379
Sectes prohibées:Les unes sont défendues sous peine d"excommunication,les autres sous peine de péché seulement.26/286
La société dite:Independent Order of good Templars est de cette dernière catégorie.26/286
Secte:Qui sont compris sous le nom de sectes maçonniques dans la constitution Officiorum?30/596 -voir socialiste.30/
Conditions exigées dans l'absolution des sectaires.33/365

[illegible]tion césarienne:Obligation de la pratiquer après la mort de la mère.32/546
A quelles conditions?32/547
Le curé doit instruire ses paroissiens de leur devoir de faire baptiser l'enfant.32/549
A défaut d'autres il n'est pas tenu,vi officii,de faire l'opération.32/548
Doit-il la faire ex charitate?32/549
Objection tirée de ce que les enfants morts sans baptême ne sont pas damnés.32/549
Item du peu d'espoir de succès.32/550
Item de la peine comminée par la loi civile.32/550
Item de la privation du traitement.32/551
Item de l'indécence de l'opération.32/551
Le bien public de la religion l'en empêche.32/551

Sécularisation:Sécularisation des religieux après la guerre.47/104

Sécularisés:Certains offices leur sont interdits.42/346

de la main de l'évêque.25/70
Le samedi-saint,à la procession pour la bénédiction du feu nouveau,c'est le sous-diacre de la messe qui doit porter la croix.25/70
On ne doit se servir ni de l'orgue,ni d'autres instruments pour le chant des Lamentations,des Leçons,du Miserere,ni d'aucune fonction liturgique.25/605
On peut s'en servir durant l'exposition du très saint sacrement pour les chants des motets.25/605
[illegible] plusieurs épîtres et plusieurs livres,mais ceux qui la chantent ne doivent pas être ni à l'ambon,ni à des autels séparés;ils ne doivent pas se tourner vers le célébrant;si le célébrant chante,il doit être au côté de l'évangile.25/605
C'est à la messe solennelle seulement que le célébrant lit la Passion au côté de l'épître.25/607
La génuflexion à la croix de l'autel majeur se fait dans toutes les églises et chapelles publiques,aux fonctions. 25/170
Dimanche des Rameaux:Le célébrant doit-il réciter l'évangile Cum appropinquasset et où?27/227
Comment chanter la Passion,si l'on n'a pas les trois diacres requis?27/149
Jeudi-Saint:Le prêtre assistant,les diacres assistants,le chanoine revêtu de la chape,qui porte le bâton,le sous-diacre, s'ils sont prêtres,prennent-ils l'étole pour communier?27/377
Doit-on renfermer les hosties réservées pour les infirmes dans le tabernacle même du sépulcre?27/334
La procession au sépulcre est-elle permise,si on ne chante point le lendemain la messe des Présanctifiés?27/149
Que peut permettre l'Ordinaire aux églises qui n'ont point le nombre de clercs requis par le cérémonial de Benoit XIII pour la fonction du lendemain?27/150
Au dépouillement des autels,peut-on laisser les nappes pliées sur l'autel?27/150
Vendredi-saint:Règles des génuflexions avant et après l'adoration de la croix.27/378
Semaine sainte:plusieurs rites à observer pendant la semaine sainte.36/165

Séminaire:Gouvernement des séminaires de l'Amérique méridionale. 29/416
Séminaires:souffle d'indépendance doctrinale.37/434
Lettre à l'Alliance des séminaires.41/161
[illegible]
Le motu-proprio "Sacrorum antistitum" et les périodiques dans les séminaires.43/437
Les séminaires français jusqu'à la révolution.44/377
Réorganisation des séminaires italo-romains.45/608
Le petit séminaire romain.46/368
Taxe pour le séminaire dans la collation des paroisses.47/172
Les études dans les grands séminaires.47/594
Séminaires:voir catéchèse.54/
Décret sur le séminaire de sainte Anne de Jérusalem pour les Melchites.57/168
Etudes orientales et pédagogie du catéchisme dans les séminaires.57/420
Motu proprio sur la visite canonique des séminaires.58/734

Séparation des époux. Réponse de la commission de l'interprétation du code (25 juin 1932) 59/742

Sépulture Election du sépulture 60/769

Séminaristes:Séminaristes et pélerinages à Rome,45/377

Sentence:Procédés injustifiables pour prévenir une sentence légitime,52/55

Sentiment religieux en France:(Histoire littéraire).48,273

Séparation:La séparation en France et le séquestre des biens d'église,le service militaire des clercs,les associations cultuelles.39/215
Condamnation des mutualités ecclésiastiques.40/420
Vote de la loi,censures et privation de sépulture.40/480
Censures contre les acheteurs de biens d'église et coopérateurs.40/478
Facultés des Evêques.40/98
La séparation de l'église et de l'état dans un grand diocèse. 41/185
Règle pour l'absolution des détenteurs de biens ecclésiastiques.41/431

Sept Allégresses:chapelet.41/305

Sept Douleurs(Notre Dame des):La statue le Jeudi et le Vendredi Saints.39/569
Neuvièmes leçons de son office.42/148
Admission à la confrérie des Sept Douleurs,chapelet,scapulaire,revalidation.43/743

Sept Fondateurs des Servites,assignation de leur fête.40/366
Hymne propre aux vêpres et aux laudes.44/31

Sépulcre:Signification et ornementation du Reposoir appelé sépulcre 29/98
Formule à employer pour la bénédiction de l'eau pour le ciment du sépulcre d'un autel.30/208
Le ciment doit être bénit.30/208
La bénédiction peut en être déléguée à un simple prêtre,si un rescrit permet de déléguer la consécration de l'autel.30/208
Le maitre-autel ne peut pas servir d'autel du sépulcre le Jeudi Saint,et sur ce dernier on ne peut pas exposer les ostensoirs calices,ciboires,par manière d'ornements.33/623
Saint Sépulcre:Modification dans l'Ordre du Saint-Sépulcre. 39/444
Ordre militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem.58/825

Sépulture:Quand le corps d'un défunt qui avait son domicile est amené par le chemin de fer,c'est le curé de sa paroisse qui a droit de faire la sépulture et de venir chercher le corps à la gare.27/468,470
Quand le défunt n'a pas son domicile dans la ville,il faut voir avant tout s'il y a élection de sépulture.27/470
Sinon,le droit de faire les funérailles appartient à la cathédrale.27/470
A moins de conventions particulières.27/470
La décision pourrait changer si les statuts ou la coutume étaient contraire.27/471
En tout cas,le curé sur la paroisse duquel se trouve la gare n'a aucun droit de ce chef.27/471
Droit de sépulture d'un curé qui s'est fait enterrer dans un autre doyenné.30/183
Sépulture des membres humains amputés.30/303

Sépulture:La famille peut-elle se prévaloir de la loi civile pour choisir la sépulture d'un de ses membres à l'étranger?34/93
Voir autel.34/
Sépulture:voir coutume.35/
Le droit de sépulture revient au curé propre du défunt.38/441
Lorsque ce droit a été violé,le curé peut réclamer en justice tous les honoraires perçus par celui qui l'a indûment remplacé.38/145
Toutefois les dépenses faites pour couvrir les frais du service ne doivent pas être restituées.38/146
Le droit de sépulture et le droit aux émoluments,qui en sont la conséquence,subsistent,même lorsque les funérailles se font après l'enterrement proprement dit,et que les circonstances permettent d'assimiler la messe célébrée pour le défunt à un service proprement dit.38/443
Sépulture ecclésiastique,refus.40/480,676
Sépulture ecclésiastique aux suicidés.41/211
La sépulture dans une église souterraine.47/171
Sépultures:voir funérailles.54/
Sépulture dans le lieu saint.55/697
Sépulture des postulants.56/757

Séquence:La séquence Dies irae doit être chantée par le choeur.32/556
Il faut toujours la dire aux messes chantées de Requiem.33/669
Séquence de la fête de la Réparation des injures.45/691

Séquestre:voir séparation.39/

Serment:Cas où l'on peut se faire exempter de requérir de l'ordinand le serment supplétoire.28/666
voir rites chinois.28/
Serment de vérité exigé des témoins en matière de sollicitation.30/173
Leur serment de secret.30/173
Objet de durée de son obligation.30/174
Son but.30/174
L'Ordinaire ne doit pas le prêter.30/175
Sanction contre les violateurs du serment du secret.30/175
Son étendue.30/176
Quelle est l'obligation du serment prêté par les chanoines?37/253
Serment pour le doctorat biblique.42/552
Valeur morale du serment laicisé.44/294
Serment des examinateurs et consulteurs en cas de déplacement administratif des curés.44/300
Serment antimoderniste:Lettre au cardinal Fischer.43/221
Lettre au cardinal Kopp.43/223
Le serment et les religieux.43/224
Les bénéficiers.43/351
Le serment:explication du serment.43/383
Le serment et le sous-diaconat.43/466
Le serment et la démonstrabilité de l'existence de Dieu.43/632
Serment:Obligation du serment de persévérance dans un cas de nullité de la profession religieuse.45/403
Doutes sur le serment antimoderniste.45/572
A propos du serment antimoderniste.46/251
Le serment fictif.46/30

Sépulture: voir ...

Le droit de sépulture revient au curé propre du défunt.

... l'emploie ...

Toutefois les dépenses faites pour couvrir les frais du service ne doivent pas être restituées.

Le droit de sépulture et le droit aux émoluments, qui en sont la conséquence, subsistent, même lorsque les funérailles se ... stances permettent d'assimiler la messe célébrée pour le défunt à un service proprement dit.

Sépulture ecclésiastique, refus.

Sépulture ecclésiastique aux suicidés.

La sépulture dans une église souterraine.

Sépultures: voir ...

Sépulture dans le lieu saint.

Séquence: la séquence Dies irae doit être chantée par le choeur.

Il faut toujours la dire aux messes chantées de ...

Séquence de la fête de la Réparation des injures.

Séquestre: voir ...

Serment: Cas où l'on peut se faire exempter de requérir de l'ordinand le serment supplétoire.

Serment de vérité exigé des témoins en matière de sollicitation.

Leur serment de secret.

Objet et durée de son obligation.

Son but.

... doit pas le prêter.

Sanction contre les violateurs du serment du secret.

Son étendue.

Quelle est l'obligation du serment prêté par les chanoines?

Serment pour le doctorat biblique.

Valeur morale du serment laïcisé.

Serment des examinateurs et consulteurs en cas de déplacement administratif des curés.

Serment ... au cardinal Vicaire.

Lettre au cardinal ...

Le serment et les religieux.

Le serment: explication du serment.

Le serment et le sous-diaconat.

Le serment et la démonstrabilité de l'existence de Dieu.

... obligation du serment de persévérance dans un cas de ...

... du serment ...

A propos du serment ...

Le serment fictif.

Sermonnaire:Un sermonnaire réputé.52/421

Sertillanges:L'apologétique du Père Sertillanges.58/250

Servaes:voir iconographie.48/

Servant de messe:voir génuflexion.30/
Les rubriques du missel concernant le servant de messe sont-elles prescriptives?32/641

Servantes:voir domicile.38/

Service choral.55/155

Service militaire:voir séparation.39/
Les clercs soldats et les secours religieux en temps de guerre.44/499
Service militaire des religieux:voir profession.54/
Service militaire des religieux belges.58/136

Serviteurs de Dieu:Prières aux serviteurs de Dieu non canonisés.46/543
Procès informatif dans la cause des serviteurs de Dieu.58/830

Sexuelle(la question):A la société française de philosophie.44/113

Sifflet(l'abbé):Erreurs multiples dans son livre sur les mystères.35/

Simonie:Le concordat ne contient aucune simonie,quand même on le tient pour un contrat.28/30

Singulari:Encyclique sur les syndicats confessionnels et interconfessionnels en Allemagne.45/99

Slavisme:Slavisme et l'Asie.58/786

Slavon:voir missel en langue slavonne.54/

Sociales(oeuvres):le caractère catholique de ces oeuvres.42/415
Quelques indications.53/50
Action sociale des prêtres belges de 1830 à 1930.57/648

Socialisme:Le socialisme compte-t-il parmi les sectes dont parle la constitution Officiorum?30/597
Est-ce un péché de voter en sa faveur.32/214
Socialisme:société condamnée.33/365

Socialistes:Sont-ils excommuniés?28/178

Société de Saint Augustin:Maximes et conseils du Vénérable Père de la Colombière.-Encyclique sur l'étude de la sainte écriture.-SS.D.N.Leonis PP.XIII Allocutiones,epistolae,constitutiones aliaeque Acta praecipua.26/445,444

Société de saint Jean l'Evangéliste:Heures du pèlerin de Lourdes.26/447

Société domestique:Combien la sainteté du mariage lui est nécessaire.26/121

les cierges soldats et les secours religieux en temps de guer

Serviteurs de Dieu:prières aux serviteurs de bien non canonisés.

Procès informatif dans la cause des serviteurs de Dieu.

Simonie:le concordat ne contient aucune simonie,quand même on le
tient pour un contrat.

Clavisme:Clavisme et l'Asie.

Sociales(oeuvres):le catholique de ces oeuvres.

Socialisme:le socialisme compte-t-il un de les sectes dont parle

Société de saint Vincent:

Société de saint Jean l'Evangéliste:

Société domestique:combien la sainteté du mariage l'est peu

Société domestique:Devoirs et droits des époux.26/121
Education des enfants.26/121
Droits de l'église.26/121

Société pieuse "Catholica Unio"Décret sur cette société.58/660

Sociétés:Participation aux sociétés non catholiques pour l'union d des églises.46/562

Sociétés condamnées:Trois sociétés condamnées aux Etats-Unis.27/603
Sous peine de péché seulement;devoirs des Ordinaires.27/603
Pourquoi cette condamnation?27/604

Sociétés coopératives:Article 96 de la loi du 18 mai 1871 sur ces sociétés.31/643

Sociétés secrètes:La condamnation de trois sociétés secrètes des Etats-Unis est confirmée,mais en certaines circonstances graves et sous certaines conditions,les membres sont autorisés à ne pas faire connaitre à la sociéété leur renonciation. 28/283
Conduite à tenir à la mort de leurs membres.31/83

Sociétés religieuses:renvoi des membres.48/270

Sociétés de saint Vincent de Paul:Autorité des évêques.48/317

Soeurs:Congrégation de soeurs en France:voir France.35/
Soeurs de la vie commune.voir dévotion moderne.54/
Soeurs tourières:Approbation des statuts pour les soeurs tourières.58/822

Soldats:voir confession,service militaire.44/

Solennité:Les décisions données au sujet des solennités transférées pour le diocèse de Québec sont applicables à la France.29/200
voir Sacré Coeur.29/
Oraison à dire quand la solennité d'un Patron est transférée au premier dimanche de l'Avent.31/199
Solennité des fêtes de précepte supprimées dans les cathédrales et ~~c~~collégiales.43/737
Transfert de la solennité:préséance.44/364
Solennités transférées dans les oratoires semi-publics.44/52
Solennité de la dédicace.48/437
Solennités transférées:En quoi consistent-elles?Texte du cardinal Légat;décision de la sainte congrégation.27/112
Dans les cathédrales,les chanoines ne doivent pas omettre la messe conventuelle.27/113
La coutume a introduit les vêpres votives de la solennité transférée.27/113
Quid,dans les églises qui n'ont pas l'obligation du choeur? 27/113
Dans les cathédrales,les chanoines doivent chanter les vêpres du jour.27/114
Solennité transférée:doit-on en chanter la messe dans les oratoires semi-publics?30/37
Il ne faut pas faire la commémoraison de tous les apôtres à la solennité des SS. Pierre et Paul comme au jour de l'incidence.36/156

Société domestique:devoirs et droits des époux.[illegible]
éducation des enfants.[illegible]
Droits de l'église.[illegible]

Société pieuse "Catholica Unio"Décret sur cette société.[illegible]

Sociétés:Participation aux sociétés non catholiques pour l'union des églises. [illegible]

[illegible]

Sous peine de péché seulement;devoirs des Ordinaires.[illegible]
Pourquoi cette condamnation:[illegible]

Sociétés coopératives:Article 96 de la loi du 18 mai 1871 sur ces sociétés.[illegible]

Sociétés secrètes:la condamnation de trois sociétés secrètes des Etats-Unis est confirmée,mais en certaines circonstances [illegible]

[illegible]

Sociétés de saint Vincent de Paul:Autorité des évêques.[illegible]

Soeurs:congrégation de soeurs en France:voir [illegible]
Soeurs de la vie commune,voir dévotion [illegible]
Soeurs [illegible]:Approbation des statuts pour les soeurs tou[illegible] rières.[illegible]

[illegible]

Solennités:les décisions données au sujet des solennités transférées pour le diocèse de Québec sont applicables à la France.[illegible]

[illegible] raison à dire quand la solennité d'un Patron est transférée [illegible]
Solennité des fêtes de précepte supprimées dans les catholiques [illegible]
Transfert de la solennité:préséance.[illegible]
Solennités transférées dans les oratoires semi-publics.[illegible]
Solennité de la dédicace.[illegible]
[illegible] En quoi [illegible]
dinal Légat;décision de la sainte congrégation.[illegible]
Dans les cathédrales,les chanoines ne doivent pas omettre la messe conventuelle.[illegible]
La coutume a introduit les vêpres votives de la solennité transférée.[illegible]
[illegible] dans les églises qui n'ont pas l'obligation du choeur [illegible]

Dans les cathédrales,les chanoines doivent chanter les vêpres du jour.[illegible]
Solennité transférée:[illegible] la messe dans les [illegible]

[illegible]
la solennité des SS. Pierre et Paul comme au jour de l'Indépendance.[illegible]

Sollicitation:Instruction du Saint Office sur l'enquête concernant le dénoncé et le dénonciateur.30/156
Importance de cette enquête.30/159,166
Comment il faut la faire.30/166,179
Actes à transmettre au saint office.30/179
Dans quel but?30/180
L'Ordinaire peut connaitre les causes de sollicitation,s'il n'y a que des témoins singuliers avec les indices.30/180
voir dénonciateur,indice,preuve,secret,témoin.30/
Sollicitation:ce que c'est.31/370
Il faut que ce soit le confesseur qui sollicite son pénitent. 31/370
Et le sollicite au péché impur.31/371
A un acte d'impureté gravement coupable.31/371
Il faut qu'il y ait provocation vraie,et complète comme provocation.31/372
Elle peut être explicite et directe.31/373
Ou explicite et indirecte.31/374
Ou implicite.31/376
Il faut une connexité déterminée entre la provocation et le sacrement de pénitence.31/377
Elle doit avoir lieu in actu confessionis,ante vel immediate post confessionem.31/378
Occasione vel praetextu confessionis.31/379,381
In confessionali aut in loco alio ad confessiones destinato, cum simulatione confessionis.31/381
Voir dénonciation.31/
Sens des termes:inhonestos sermones vel tractatus habere? 32/520
Provoquer au péché solitaire est-ce solliciter?32/521
Que penser de celui qui fait croire qu'un acte coupable n' est pas péché,ou pas péché grave?32/521
Item de celui qui induit à une faute matérielle?32/522
Quelle intention faut-il pour être coupable de sollicitation? 32/522
Que faire si on constate que le prêtre a agi de bonne foi. 32/525
Les supérieurs réguliers ne peuvent pas connaitre des causes de sollicitation.34/198
De quel pouvoir use l'évêque en ces causes?34/424
Le vicaire général peut-il en connaitre?34/425
Peut-il communiquer ce pouvoir à un autre?34/426
Sollicitation:le crime considéré en lui-même.Aperçu historique sur la législation de l'église à ce sujet.38/510
Définition.38/413
Sa matière.38/514
Le cas de provocation au péché solitaire est compris dans la loi.38/515
Il faut que la faute contre les moeurs soit grave?38/516
Une simple imprudence ne suffit pas.38/519
En quoi consiste l'acte de solliciter?38/521
Par actes,par parole.38/523
Il faut que l'intention de solliciter soit certaine.38/524
Les discours déshonnêtes au confessionnal constituent un cas de sollicitation,pourvu qu'ils contiennent une provocation. 38/528

Soloviev:Un Newman russe:Vladimir Soloviev.46/442

Stations Leurs indulgences 59 560

Songe:Les ouvrages qui donnent des explications superstitieuses des songes sont prohibés.30/579

Sonnette:On ne peut pas la remplacer par la cymbale dite des Indes Orientales.31/315

Sortilège:livres condamnés de ce chef.30/579
En quoi il consiste.30/580

Sourds-muets:voir indulgences.35/
Prière indulgenciée.39/564

Souscription:Souscription des lettres apostoliques.42/413

Sous délégation pour assistance au mariage.55/291

Sous-diacre:A la messe pontificale il ne baise pas l'autel avant le Pax.31/316
Il doit pendant la messe servir les burettes même lorsqu'il y a un prêtre assistant.31/319
Il doit durant la messe pontificale soutenir le missel pendant que l'évêque lit l'épitre et l'évangile.31/321
Pendant la messe solennelle il doit assister le diacre pendant l'évangile.32/556
Où doit-il s'agenouiller et recevoir la bénédiction du célébrant après avoir chanté l'épître?33/622

Souverain Pontife:Actes:25 juillet 1898:encyclique aux Ecossais. appel à l'union.31/63
2 octobre 1898:droits et privilèges de la confrérie du saint rosaire.31/55
25 novembre 1898:bref recommandant aux Frères-Mineurs l'étude et la prédication.31/72
22 janvier 1899:lettre apostolique sur l'américanisme.31/163
6 février 1899:hommage au coeur eucharistique de Jésus.31/309
Souverain Pontife:son pouvoir suprême sur le droit nat.: voir épuosailles.35/
Souverain Pontife:ses actes:voir table méthodique.39/685

Sperma quaerendum:Quid licitum,quid prohibitum.55/768

Spicilegium:Spicilegium benedictinum:Revue trimestrielle.28/219

Spirites:expériences.49/18

Spiritisme:Sa pratique condamnée.30/397
Voir évocation.30/
Défense d'assister aux pratiques spirites.46/616
A propos de spiritisme.48/113
Interdiction d'assister aux séances spirites.48/113

Spiritualité chrétienne au Moyen Age.49/164
Spiritualité de saint Augustin.57/391
La vie spirituelle est-elle en progrès?57/441

Statue:voir procession.30/
Peut-on placer une statue du Sacré Coeur sur le Maître-Autel? 53/293
Statues du Sacré Coeur,leur couronnement.40/586
Statues dans les églises:on peut y placer des statues de personnages qui ne sont ni saints ni bienheureux,mais non sur l'autel.25/65

Suarez de "Volontarisme, de la loi d'après Suarez 59/24

La coutume d'après Suarez et le code de canonique 59/24

Status:Nouvelle formule pour les rapports de statu diocesis.47/34,95

Statut canonique:Pour les prêtres étrangers au diocèse.55/517
Statuts:l'évêque doit s'abstenir d'approuver des statuts qui ne contiennent rien de religieux.27/519
Statuts des chapitres:dans quelle mesure obligent-ils?37/254
Statuts diocésains et dérogation au droit commun.40/492
Approbation de statuts pour les soeurs tourières.58/822

Stérilité physiologique chez la femme.Aspect scientifique et moral de la question.58/673

Stipendium missae:voir messe.54/

Studio:son rétablissement à la congrégation du concile.47/371

Suarez:François Suarez.47/505
Suarez d'après un thomiste.49/85

Subdélégation:Elle finit quand celui qui l'a fait perd ses pouvoirs 30/202
Subdélégation des pouvoirs apostoliques aux vicaires généraux 30/202
Subdélégation:voir faculté.31/

Subreption:voir dispense.36/

Substitution:Instruction pour les procès "super rato et non consummato" afin d'éviter la substitution frauduleuse de personnes 56/674
Substitution au choeur.58/450

Suburbicaires:Constitution sur les diocèses suburbicaires.42/403

Subvention:A propos d'une subvention.46/502

Succursaliste:Est-il tenu à la profession de foi.28/154

Suffrage:Suffrages communs:Dans le temps pascal,on omet la mémoire de la croix à l'office votif du très saint sacrement.25/69
Quand saint Jean Baptiste est titulaire,on prend l'oraison de la fête en changeant le mot Nativitate en Commemoratione 25/517
C'est la règle donnée par Gavantus.25/518
Le suffrage des saints d'après les nouvelles rubriques.44/305,390,440
L'oeuvre pie du suffrage sacerdotal de Naples,archiconfrérie, indulgences.46/188
Suffrages pour les novices et les profès de voeux temporaires 47/170
Suffrage aux réunions capitulaires:voir chapitre.48/

Suicide:Notion.30/594
Quels livres qui en traient sont prohibés.30/590
Lesquels ne le sont pas.30/594

Superflu:Notion de superflu.54/19

Suppression de l'ordre religieux. 60/541.

Supérieur:Les supérieurs réguliers peuvent-ils accorder la permission de lire les livres prohibés?31/346,349
Les supérieurs réguliers peuvent-ils proscrire les livres pour leurs sujets?31/584
Supérieur:voir élection.48/
Supérieur général à vie.49/456
Supérieures de religieuses:leur pouvoir dominatif sur les religieuses.27/580
L'évêque ne l'a pas toujours,mais seulement le pouvoir de juridiction.27/580
L'institution d'une supérieure,sa révocation,sa translation, à une autre maison,sont des actes du pouvoir dominatif.27/581
C'est donc à la supérieure générale qu'il appartient de poser ces actes,sans qu'elle ait à remplir vis-à-vis de l'évêque autre chose qu'un devoir de convenance.27/581
Exceptions provenant des constitutions de l'institut.27/582
Décision rendue pour un cas particulier.27/578

Supériorat:Durée du supériorat religieux.46/553

Surnaturel:La théologie scolastique et la transcendance du surnaturel.42/377
Monitum mettant en garde contre des phénomènes prétendument surnaturels.52/93

Surplis:servant de messe.39/165

Suspense:La suspense comminée par le décret Auctis est encourue par le religieux qui sort avant d'avoir rempli les deux conditions:un patrimoine constitué et un évêque qui l'agrée. 28/190,441
Si,après avoir encouru la suspense,il remplit les conditions il doit encore être absous.28/190
Sa différence avec la simple inerdiction de célébrer.41/739
Irrégularité par suite de sa violation.41/725,739
Elle peut être infligée pour un délit non suivi d'effet.41/744
Les réguliers et les suspenses portées par l'ordinaire.41/478
Pouvoir de l'évêque d'en relever.41/741
Suspense "Ab officio" et "a officio".46/116

Suspension des facultés:Elle ne concerne pas la ville de Rome.32/89
Facultés maintenues.32/94
Dans quelles limites est maintenue la faculté d'accorder l'indulgence plénière à l'article de la mort?32/94
On peut accorder d'autres indulgences,mais pour les défunts seulement.32/95,333
Ce sont les facultés habituelles pro foro interno qui sont suspendues.32/97,196
Même celles du Folium S.Paenitentiariae mais seulement si le pénitent peut se rendre à Rome.32/98
Quand ne peut-il pas aller à Rome?32/197
Nature des facultés suspendues.32/98
Les facultés de dispenser des empêchements de mariage sont suspendues.32/100,196
Les facultés pro foro externo ne sont pas suspendues.32/100, 197
Non plus que celles qui sont déléguées par le droit ou pour des personnes déterminées.32/196

[illegible]

VIE. [illegible]

[illegible]lig[illegible]ses:leur pouvoir [illegible]

[illegible]

[illegible]utre maison,sont des actes du pouvoir domina[illegible]
[illegible]

C'est donc à la supérieure générale qu'il appartient [illegible]
 ces actes,sans qu'elle ait à remplir vis-à-vis de l'o[illegible]
 autre chose qu'un devoir de convenance.[illegible]
Exceptions provenant des constitutions de l'institut.[illegible]
Décision rendue pour un cas particulier.[illegible]

[illegible]

[illegible]urnaturel:la théologie scolastique et la [illegible] ascendance du sur[illegible]
 turel.[illegible]
Monitum mettant en garde contre des phénomènes prétendument
 surnaturels.[illegible]

Surplis:servant de messe.[illegible]

Suspense:la suspense comminée par le décret [illegible] est encourue
 par le religieux qui sort avant d'avoir rempli les deux
 conditions:un patrimoine constitué et un évêque qui l'ag[illegible]
 [illegible]
Si,après avoir encouru la suspense,il remplit les conditions
 il doit encore être absous.[illegible]
Sa différence avec la simple interdiction de célébrer.[illegible]
Irrégularité par suite de sa violation.[illegible]
[illegible]
[illegible]
Pouvoir de l'évêque d'en relever.[illegible]

Suspension des facultés:elle ne concerne pas la ville de Rome.[illegible]
 [illegible]
[illegible]
Dans quelles limites est maintenue la faculté d'accorder l'
 indulgence plénière à l'article de la mort.[illegible]
On peut accorder d'autres indulgences,mais pour les défunts
 seulement.[illegible]
[illegible]
 suspendues.[illegible]
Même celles du [illegible] mais seulement si le
 pénitent peut se rendre à Rome.[illegible]
Quand ne peut-il pas aller à Rome?[illegible]
[illegible]
[illegible]
 suspendues.[illegible]
Les facultés [illegible] ne sont pas suspendues.[illegible]
 [illegible]
Non plus que celles qui sont déléguées par le droit ou [illegible]
[illegible]

Suspension des indulgences:Elle concerne même la ville de Rome. 32/90
Toutes sont suspendues sauf les exceptions mentionnées dand la bulle.32/91
Quelles sont ces exceptions.32/91
Sont maintenues les indulgences de la bulle de la Croisade. 32/198
De Lorette.32/198
De la Terre-Sainte.32/198

Syllabus:Les livres défendant les erreurs qui y sont condamnées sont prohibés.30/510,598

Sylvestre:Les secondes vêpres,quand il est patron ou titulaire. 44/32

Symbole de saint Athanase:Dans les églises dont le titre est la sainte Trinité,on récite le symbole de saint Athanase le jour de la fête,et en son jour octave,si on en fait la fête. 26/404

Syndicats:Instruction des évêques de Hollande sur la confessionnalité des syndicats.41/624
-Encyclqli Encyclique Singulari sur les syndicats confessionnels en Allemagne.45/99
L'église et la question syndicale.56/720
Les syndicats chrétiens.56/744

Syphilis:La syphilis et le mariage.45/611

Systèmes:Les systèmes et l'expérience en théologie.42/163
Système moral:Saint Alphonse et les variations de son système moral.55/241,334

Tabernacle:Il n'est pas permis de l'ouvrir pour la dévotion privée. 28/95
Il ne peut renfermer autre chose que le très saint sacrement. 29/609
Tabernacle:sa place.30/252
Tabernacle:on ne doit pas remplacer le conopée par des images attachées sur la porte du tabernacle.31/315
Tabernacle sur une chambre à coucher.40/605
Droit de l'Ordinaire d'approuver une nouvelle forme de tabernacle.41/119
Tabernacle de l'autel chrétien:son histoire.55/179

Table de la bible partagée pour être lue en entier chaque année. 26/555

Tables d'occurrence et de concurrence.Questions et réponses déterminées et indéterminées.37/572

Tables d'autel fixes:Peuvent-elles être construites de plusieurs pierres reliées par du ciment.39/331

Tableaux du Sacré Coeur:Les tableaux qui représentent le Coeur de Jésus seul,ne sont autorisés que pour la dévotion privéeet ne peuvent être exposés à la vénération publique.26/316

Symbo e de saint athanase:dans les églises dont le titre est la
sainte Trinité,on révère le symbole de saint Athanase le
jour de la fête,et en son jour octave,si on en fait la fête

Syndicats:institution des évêques de Hollande sur la confession-
nalité des syndicats.

~~Synodalité~~ encyclique [illegible] sur les syndicats confession-
nels en Allemagne.

l'église et la question syndicale.

les syndicats chrétiens.

Syphilis:la syphilis et le mariage.

Systèmes:Les systèmes et l'exagérisme en théologie.

Système moral:Saint Alphonse et les variations de son sys
tème moral.

Il ne peut renfermer autre chose que le très saint sacrement

Tabernacle:sa place.

Tabernacle:on ne doit pas remplacer le tabernacle par des image
attachées sur la porte du tabernacle.

Tabernacle sur une autre à autel.

nait de l' ordinaire d'approuver une nouvelle forme de taber-
nacle.

Taxes de la bulle portagée pour être lue en entier chaque année.

Tables d'auteurs et de concordance.Questions et réponses déter-
minées et indéterminées.

Tables d'autel fixes:peuvent-elles être consacrées de plusieurs
différentes reliées par du ciment.

Taxes sont,ne sont autorisés que sous la révocation privilégiat
ne peuvent être exposés à la vénération publique.

Tableaux:Tableau des occurrences et des concurrences.44/231,604
Tableau ad ordinandum officium juxta novas rubricas.44/214
Tableau des commémoraisons.44/346

Tactus:Sintne graviter illiciti tactus impudici quos conjux exercet semetipso,altero absente?31/207
Quid de iisdem tactibus alterutrius conjugis cum diversa persona?31/207
Amor fovendus non excusat a veniali tactus impudicos conjugum praeter periculum pollutionis.32/590,612,615,632,634
Nec concupiscentia sedanda.32/592,632
Cur isti tactus excusentur a mortali.32/592,632
Praevisa pollutione sunt mortales.32/609,614
Exceptio admittitur pro reddente .32/612
Per se provocant pollutionem.32/612,614
Quid de tactibus pudicis.32/609

Tametsi:Publication du décret Tametsi dans les nouvelles paroisses 31/186
Dans l'ancien empire Turc le décret Tametsi n'oblige que les catholiques.31/520

Tamisier(Marie):Son rôle dans la fondation des congrès eucharistiques internationaux.58/690

Tantum ergo:sa place à la bénédiction du saint-sacrement.40/605

Taxe:décret sur les taxes des chancelleries épiscopales.28/637
Taxe que peut imposer l'évêque.30/531
Compétence relative aux taxes épiscopales.42/410
Taxes diocésaines.48/540
Du droit de l'évêque d'imposer des taxes à son clergé.48/195, 225

Tchécoslovaque(question):Allocution de Benoit XV sur.48/206
Tchéco-Slovaquie:Modus vivendi avec le saint-siège.55/383

Te Deum:Peut-on le chanter solennellement sans permission de l' Ordinaire?39/446
Oraison du Te Deum au salut.44/365
Te Deum dans le petit office de la sainte Vierge.48/250

Téléphone:Son usage pour avertir le confesseur d'une communauté cloîtrée,conditions de l'autorisation.27/584

Témoin:Quels témoins inhabiles sont admis en matière de sollicitation.30/160,177
Comment sont-ils admis?30/160
Un témoin ne suffit pas pour porter une sentence de condamnation.30/163
Les témoins singuliers admis en matière de sollicitation.30/163
Quand et comment doit-on entendre les témoins sur les indices qui complètent les témoignages singuliers?30/166,179
Voir indices.30/
Pourquoi la répétition des témoins n'a pas lieu dans une cause de sollicitation.30/167
Témoins laïques dans les causes criminelles des clercs.30/170
Comment recevoir leur déposition.30/176,179
L'accusé peut-il révéler ses tares secrètes?45/734

Tableaux:Tableau des commerçants.

Tacite:Historien latin important auteur de la fin du premier siècle.

Amor fovendus non exorsat a venialt bactus inoudicos conjugi
praeter periculum politionis.
Nec concuscientia sedenda.
Ses lieutenants exécutèrent à merveille.
Travaux pollutione sunt mortales.
Tu ne provoqueut pollutionem.
Vuid de tractibus publicis.

Dans l'ancien empire Turc le décret impérial n'obligeait que les

Tantum ergo:sa place à la bénédiction du saint-sacrement.

Taxe:décret sur les taxes des chancelleries épiscopales.
Taxe que peut imposer l'évêque.
Connétence relative aux taxes épiscopales.
Taxes diocésaines.
Du droit de l'évêque d'imposer des taxes à son clergé.

Tchécoslovaque(question):Allocution de Benoit XV sur.
Tchéco-Slovaquie: avec le saint-siège.

Te Deum dans le petit office de la sainte Vierge.

Téléphone:son usage pour avertir le confesseur d'une communauté

Témoin:quels témoins inhabiles sont admis en matière de sollicita

du tribunal ne suffit pas pour porter une sentence de condamn

les témoins singuliers admis en matière de sollicitation.

quand et comment doit-on entendre les témoins sur les indice

comment la récusation des témoins doit être faite dans une cau

témoins majeurs dans les causes criminelles non civiles.

Tempérance:Différence entre la tempérance et la mortification. 38/73

Temps de la Passion:Il faut couvrir d'un voile non pas seulement les croix mais les images.25/70

Terre-Sainte:Censures contre, les détenteurs des aumônes destinées à la Terre-Sainte.31/98
Quêtes des Frères Mineurs.43/31

Territorialité des lois.55/357

Tertiaires:voir Tiers-Ordre.28/ 29/
Peuvent-ils gagner les indulgences du Psaume Exaudiat?30/437
Ils ne peuvent recevoir l'absolution générale le jour de la Visitation.30/533
Les prêtres tertiaires peuvent gagner l'indulgence de la bénédiction papale en la donnant aux autres tertiaires.33/78
Privilège par rapport à l'absolution générale et les indulgences plénières en faveur des tertiaires malades et convalescents.33/618
Nouvelles indulgences accordées aux tertiaires.33/607
Sommaire des indulgences et des privilèges des tertiaires. 33/611-voirs Tiers-Ordre.33/
Calendrier à suivre par un prêtre tertiaire.34/330
Les tertiaires franciscains habitant les séminaires,collèges, etc,moralement empêchés de visiter pour gagner les indulgences l'église paroissiale ou celle de l'ordre,peuvent faire la visite dans leur oratoire semipublic.34/643
Tertiaires:voir Robert.35/
Le noviciat du Tiers-Ordre séculier de saint François n'est pas interrompu par la déposition de l'habit qui se fait par oubli ou nécessité et même par négligence,aussi longtemps que la volonté de faire profession demeure.35/403
Les religieuses tertiaires peuvent recevoir les absolutions générales de tout prêtre approuvé par l'évêque.35/403
On peut faire son noviciat sous une obédience et sa profession sous une autre.35/404
Formule pour l'absolution générale.36/36
Indulgences accordées aux tertiaires vivant en communauté avec des voeux simples.36/169
Tertiaires séculiers ne communiquant pas aux indulgences des grands ordres respectifs.36/275
Révalidation pour les tertiaires séculiers de saint François. 36/279
Les tertiaires séculiers qui se font religieux,puis qui rentrent dans le monde ont-ils besoin d'une nouvelle admission. 39/561
Extension d'une indulgence aux tertiaires du carmel.39/565
Privilèges des tertiaires franciscains concernant la messe votive de l'Immaculée Conception.41/410
Tertiaires:absolution générale.43/227

Testament:Interprétation.43/669
Testament pour oeuvres pies dépourvu des formalités.47/22

Testimoniales:voir lettres.33/
Sur les testimoniales exigées des postulants.47/243

Théologal et Pénitencier-Assistance de l'évêque.48/101

Temps de la Passion: Il faut couvrir d'un voile non pas seulement
les croix mais les images.

à la Terre-Sainte.

Tertiaire: voir Tiers-Ordre.

Peuvent-ils gagner les indulgences du Jeune ex-
ils ne peuvent recevoir l'absolution générale le jour de la
Visitation.

diction parle en la donnant aux autres tertiaire.
-
gences plénières en faveur des tertiaires malades et conva-
incapable.

sommaire des indulgences et des privilèges des tertiaires.

Ordonner à suivre par un prêtre tertiaire.

les tertiaires franciscains imitant les séminaires,affi-
gée

ces l'église paroissiale ou celle de l'ordre,peuvent faire

par interposition sur la déposition de l'habit qui ne fait per-
subit ou nécessité et même par négligence,aussi longtemps
que la volonté de faire profession demeure.

On peut faire son noviciat sous une obédience et sa profession
sous une autre.

indulgences accordées aux tertiaires vivant en communauté av
des voeux simples.

tertiaires séculiers ne communiquent pas aux indulgences des
grandes ordres reconnus.

vélisation pour les tertiaires séculiers de saint François

ces tertiaires séculiers qui se font religieux,pels qui pen-
drent dans le monde ont-ils besoin d'une dispense

extension d'une indulgence aux tertiaires du couvent.
riv Loges des tertiaires Franciscains concernant la messe

Testament: Intervention.

Testament pour ce livres plus développés formalités.

Théologie:voir table méthodique:théologie dogmatique et théologie morale.39/
Théologie biblique.40/184
Théologie de saint Paul.40/142
Théologie:voir 42/810
Le cardinal Mercier et la théologie.53/256
Un instrument de travail théologique.53/684
Les collections de textes pour l'étude des sources de la théologie.53/685
Théologie spirituelle:l'objet propre de la théologie spirituelle.54/161
Théologie protestante:un mouvement récent.55/650
Le mouvement théologique et religieux en Allemagne.56/565,660
Le mouvement théologique en Espagne.56/705
La théologie dogmatique depuis 1870.56/800
La théologie morale depuis des 60 dernières années.56/863
La théologie patristique depuis 1870.56/840
Théologie et apologétique:Prêtres de Belgique(1830-1930). Dans l'enseignement théologique et philosophique.57/665
Saint Robert Bellarmin et les principaux courants théologiques de son temps.58/386
Le mouvement théologique en Espagne.(1929-1930)58/429
La nouvelle constitution sur les études théologiques.58/769, 817
Les hymnes catholiques et la théologie.58/865

Théorie et pratique:En quel sens l'axiome:Praxis differt a theoria doit s'entendre.37/590
Nécessité de la science au confesseur.37/592
La science n'est pas un obstacle,ne rend pas les solutions laborieuses.37/594
La science doit être puisée à des sources sûres.37/595
Excellence de la doctrine de saint Alphonse:elle est encore de notre temps:mais il faut bien la connaitre.37/596
De la prudence dans l'office du confesseur:sa nécessité.38/6
Sa nature.38/7
Conditions requises pour l'acquérir.38/9
De la précipitation comme opposée à la prudence.38/11
Des confessions sacrilèges,de leur nombre.38/12
Cause de ce mal.38/13
Nécessité d'interroger.38/14
Confessus ergo contritus;ce que vaut cet aphorisme.38/78
De diverses classes de pénitents à notre époque,de leurs dispositions.38/82,85
De la conduite à tenir à leur égard.38/83
Sacramenta propter homines;en quel sens il ne faut pas l'entendre.38/87
De l'absolution donnée sous condition:abus qu'il s'en fait quelquefois.38/88
Distinctions à faire entre pénitents et pénitents.38/89
Plus d'uniformité dans la pratique est à désirer.38/94
Bonne foi:en matière d'onanisme conjugal.38/126
Statitisque en cette matière par rapport à la France.38/127
En Belgique.38/129
En règle générale,bonne foi inadmissible:ce qu'est la bonne foi.38/130
Ne peut être admise en ce qui concerne spécialement l'onanisme.38/132
Exceptions à cette règle,et comment le confesseur doit se conduire en ces cas.38/136

Hérésie (S) son vœu au plus parfait 60/620

Thomas - cf. Aquin (S)

La doctrine sur la connaissance de foi comparée à la doctrine de l'Option" chez M. Blondel 59/173

La doctrine sur la "foi" comparée à celle de Suarez 59/54

La doctrine sur l'aumône 59/417

Interprétation de la doctrine sur l'aumône dans la tradition 59/240

La doctrine sur la coutume 59/770

Thomisme Origine scolastique d'une théorie thomiste 60/149

Théorie et pratique:Décisions romaines en matière d'onanisme:
Saint Office,21 mai 1851.38/234
Sacrée-Pénitencerie,14 décembre 1876.38/235
Sacrée-Pénitencerie,10 mars 1886.38/236
Commentaires sur ces décisions,obligation d'interroger.38/239
Obligation d'avertir les onanistes:mauvaise foi ou foi douteuse.38/305
Bonne foi,sentiment de Génicot.38/310
De Noldin.38/311
de De Angelis,Lehmkuhl et Nardi.38/311
De quelques moyens à employer pour essayer de corriger les pécheurs.38/312

Théosophe(un littérateur)Le grand secret de M.Maeterlinck.48/542

Théosophisme:sa condamnation.46/566

Thérapeutique des passions:voir passions.54/

Thérèse de l'Enfant Jésus(sainte):Patronne des missionnaires.55/539
Sa messe et son office étendus à l'église universelle.55/539
Les droits et privilèges liturgiques dans les pays de mission 56/678

Theyskens;Les encycliques de Léon XIII sur la très sainte Vierge. 35/508;36/46-245

Thomas(Saint Thomas d'Aquin:)Son apologétique.39/65,121
La doctrine philosophique de saint Thomas dans les écoles catholiques.47/229
Approbation de 24 thèses contenues dans la doctrine de saint Thomas et proposées aux professeurs de philosophie.47/234
Doutes au sujet du Motu proprio Doctoris angelici et des 24 thèses approuvées par la congrégation des études.47/238
Lettre de S.S.Benoit XV au T.R.P. Général de la Compagnie de Jésus au sujet de l'étude de la doctrine de saint Thomas. 47/259
Saint Thomas:voir enseignement.52/
Saint Thomas d'Aquin:sa doctrine sur le désir naturel de voir Dieu.54/81
La "quarta via" pour prouver l'existence de Dieu.54/321,436
Sa définition du sacrement.55/401
Sa doctrine sur l'institution de la confirmation.56/23

Thomas:saint Thomas de Cantorbéry:Sa fête est élevée au rite double.28/297

Thuribe(saint):Son office pour les missionnaires de S.Joseph.36/22

Thuriféraire à la messe chantée.56/67

Tiers-Ordres:Préséance sur les confréries.25/299,367,370
Juridiction et droit de visite des Ordinaires.25/271,368
Les religieux ne peuvent jouir des indulgences et privilèges d'aucun Tiers-Ordre.25/272
Les tertiaires qui entrent en communauté doivent,avant la profession,quitter l'habit du Tiers-Ordre et cessent dès lors de jouir des indulgences et privilèges.25/272

[illegible] et pratique: [illegible]
[illegible]

[illegible] sur ces décisions, obligation d'interroger. [illegible]
[illegible] teuse. 3-/305
Bonne foi, sentiment de Génicot. 3-/310
De Noldin. [illegible]/311
de De Angelis, Lehmkuhl et Vardi. [illegible]/311
De quelques moyens à employer pour essayer de corriger les pécheurs. [illegible]/312

[illegible]

Théosophisme: sa condamnation. [illegible]

Thérapeutique des passions: voir passions, [illegible]

[illegible]
Sa messe et son office étendus à l'église universelle. [illegible]
Les droits et privilèges liturgiques dans les cas de missio[illegible]

Theyskens: Les encycliques de Léon XIII sur la très sainte Vierge. [illegible]

Thomas (Saint Thomas d'Aquin): Son apologétique. [illegible]
[illegible]
Thomas et proposées aux professeurs de philosophie. [illegible]
Doutes au sujet du [illegible] et des 24 thèses [illegible]
Lettre de S.S. Benoît XV au T.R.P. Général de la Compagnie de [illegible]

Saint Thomas: [illegible]
Saint Thomas d'Aquin: sa doctrine sur le désir naturel de voir Dieu. [illegible]
Le "quarta via" pour prouver l'existence de Dieu. [illegible]
Sa définition du sacrement. [illegible]
Sa doctrine sur l'institution de la confirmation. [illegible]

Thomas: saint Thomas de Cantorbéry: Sa fête est élevée au rite double. [illegible]

Thuribe (saint): Son office pour les missionnaires de S. Joseph. [illegible]

Thuriféraire à la messe chantée. [illegible]

Tiers-Ordres: Préséance sur les confréries. [illegible]
[illegible]
Les religieux ne peuvent jouir des indulgences et privilèges [illegible]
Les tertiaires qui entrent en communauté doivent, avant la profession, quitter l'habit du Tiers-Ordre et cesser d'en faire [illegible]

Tiers-Ordres:Un tertiaire peut pour un motif raisonnable passer d'une congrégation à une autre érigée dans le même li u ou dans un lieu différent.25/272
Peut-il passer dans une fraternité qui n'est pas sous la même juridiction?25/542
Mais il ne peut ordinairement passer d'un Tiers-Ordre dans l'autre.25/272
Ni être membre de plusieurs Tiers-Ordres à la fois.25/272
Ceux qui sont membres de plusieurs Tiers-Ordres doivent choisir,suivant leur dévotion,celui dans lequel ils entendent rester.25/508
Les tertiaires séculiers ne jouissent point de la communication des indulgences et privilèges entre eux, ni avec leurs Ordres respectifs.25/273
Ils n'ont que les indulgences qui leur ont été accordées directement ou "auque principaliter".25/273
A moins qu'il ne conste d'un privilège spécial pour quelque Tiers-Ordre.25/273
Ce privilège spécial existe-t-il?25/279
Précédents qui font comprendre ces décisions.25/276
Une indulgence acquise par communication doit être regardée comme éteinte quand elle l'est pour l'Ordre communiquant. 25/273,279
De saint Dominique:Sa préséance sur les confréries.25/299
A-t-il un privilège spécial pour la communication des privilèges du premier ordre.25/279
De saint François:Plusieurs fraternités peuvent être érigées dans la même ville.25/271
Le consentement de l'Ordinaire est requis pour l'érection. 25/271
L'Ordinaire a le droit de visite des fraternités en ce qui ne concerne pas la discipline et la direction intérieure.25/271 368
La communication des privilèges,grâces,et indulgences du premier et du second Ordre franciscain est refusée au Tiers-Ordre.25/273
L'indulgence de la Portioncule pour tous les fidèles est accordée aux églises où est érigée une fraternité.25/272
Là où ne se trouvent ni église franciscaine du premier,du second Ordre,ou du Tiers-Ordre régulier,ni oratoire public du Tiers-Ordre séculier,ni église dans laquelle soit érigée canoniquement une congrégation de ce Tiers-Ordre,les tertiaires gagnent par la visite de l'église paroissiale les indulgences propres au Tiers-Ordre et celles qui sont attachées à la visite d'une église franciscaine.25/272
L'impossibilité ou la grande difficulté d'aller trouver un prêtre muni de pouvoirs n'autorise pas les tertiaires à recevoir la bénédiction papale d'un prêtre quelconque.25/273
Mais deux bénédictions avec indulgence plénière leur sont accordées e n plus.25/273
Les tertiaires gagnent les indulgences des Stations de Rome sans se confesser ni communier,à moins que l'indulgence ne soit plénière.25/273,275
Préséance du Tiers-Ordre sur les confréries.25/299,366,370
Droits quant aux funérailles d'un membre de la fraternité. 25/366,370
Peut-on avancer ou retarder la profession?25/542
Tiers-Ordre:On ne peut se faire admettre en plusieurs Tiers-Ordres.26/21
C'était possible avant le décret du 31 janvier 1893/26/21

Tiers-Ordres:Un terciaire peut pour un motif raisonnable passer
d'une congrégation à une autre érigée dans le même lieu
ou dans un lieu différent.

peut-il passer dans une fraternité qui n'est pas sous la mêm
juridiction?

mais il ne peut ordinairement passer d'un Tiers-Ordre dans
l'autre.

Il être membre de plusieurs Tiers-Ordres à la fois.

Ceux qui sont membres de plusieurs Tiers-Ordres doivent choi
sir,suivant leur dévotion,celui dans lequel ils entendent
rester.

Les tertiaires séculiers ne jouissent point de la communica-
tion des indulgences et privilèges entre eux, i avec leurs
Ordres respectifs.

Ils n'ont que les indulgences qui leur ont été accordées di-
rectement ou "aunque principaliter".

A moins qu'il ne conste d'un privilège spécial pour quelque

de privilège spécial existe-t-il?

Procédents qui font comprendre ces décisions.

Dominique:Sa présséance sur les confrères.

A-t-il un privilège spécial pour la communication des privi-
lèges du premier ordre.

dans la même ville.

l'ordinaire a le droit de visite des fraternités en ce qui n
concerne pas la discipline et la direction intérieure.

la communication des privilèges,grâces,et indulgences du pre-
mier et du second Ordre Franciscain est refusée au Tiers-Or

l'indulgence de la Portiuncule pour tous les fidèles est acc
dée aux églises où est érigée une fraternité.

là où ne se trouvent ni église Franciscaine de premier,du
second Ordre,ou du Tiers-Ordre régulier,ni oratoire public
du Tiers-ordre séculier,ni église dans laquelle soit érigé
canoniquement une compagnation de ce Tiers-Ordre,les tertia-
dulgences propres au Tiers-Ordre et celles qui sont attaché
à la visite d'une église franciscaine.

l'impossibilité ou la grande difficulté d'aller trouver un
prêtre muni de pouvoirs n'autorise pas les tertiaires à rec
voir la bénédiction papale d'un prêtre quelconque.

mais deux bénédictions avec indulgences plénières sont ac
cordées en plus.

Les tertiaires gagnent les indulgences des stations de Jéru
sans se confesser ni communier,à moins que l'indulgence ne
soit plénière.

Présséance du Tiers-Ordre sur les confréries.

proits quant aux funérailles d'un membre de la fraternité.

peut-on avancer ou retarder la procession?

Tiers-Ordres: il ne doit se faire aucun de ces deux Tiers-
Ordres.

C'était possible avant le décret du 27 juin 1...

Tiers-Ordre:Mais la sainte congrégation a ordonné de choisir le Tiers-Ordre dans lequel on entend rester.26/22
Conséquences pour les prêtres qui ont pouvoir d'admettre dans un Tiers-Ordre auquel ils étaient inscrits avant le décret. 26/20,22
Quand plusieurs Tiers-Ordres sont établis dans un lieu,la préséance appartient à celui qui est en possession:si non,au plus ancien dans le lieu.26/395
Décision particulière fondée sur cette règle.26/393
Y a-t-il sur ce point des privilèges qui dérogent aux droits communs?26/396
Il faut qu'une fraternité soit érigée pour avoir droit à son rang de préséance,et qu'elle marche cum proprio habitu et su cruce confraternitatis.26/241
De saint François d'Assise:La sainte congrégation refuse d' accorder l'indulgence de la Portioncule à toutes les églises dans lesquelles est érigée le Tiers-Ordre.26/483
Elle l'a accordée une fois d'une manière générale à toutes celles qui sont la propriété des fraternités.26/484
En exigeant pour l'avenir un recours particulier de chacune. 26/484
Teneur du rescrit de concession.26/486
La sainte congrégation n'exige pas que la loi civile reconnaisse cette propriété.26/487
La concession est pour tout le temps que la chapelle reste propriétaire du Tiers-Ordre.26/487
Voir indulgences,portioncule.26/
De saint Dominique:La sainte congrégation a déclaré que,à moins d'un privilège spécial,les tertiaires séculiers ne jouissent point de la communication des privilèges et des indulgences avec l'Ordre auquel ils se rattachent.26/391
Ce privilège existe pour le Tiers-Ordre de saint Dominique, et il a été présenté à la sainte congrégation.26/361
De Notre-Dame du mont carmel:Les tertiaires du carmel peuvent gagner la veille la bénédiction avec indulgence plénière. 26/148
Leurs églises ne peuvent prétendre à l'indulgence toties quoties attachée pour le 16 juillet aux églises des Carmes. 26/150
Ils ont une indulgence plénière pour le jour de la Commémoraison des défunts de l'Ordre.26/229
Tiers-Ordre de saint François:Son congrès d'Assise:28/78
La participation aux indulgences et aux mérites des premier et second Ordres.28/535
Indulgences qui lui sont restituées.28/650
Celui qui peut recevoir dans une congrégation,peut-il admettr dans celle d'une autre obédience?28/649
Les prêtres peuvent-ils être dispensés du noviciat?28/649
Les tertiaires peuvent-ils gagner les indulgences de la con-(frérie férence mensuelle en la remplaçant par la lecture? 28/649 -voir absolution,28/
Où et combien de fois par jour peut-on donner l'absolution générale aux Tertiaires.29/160
La bénédiction papale ne peut être donnée qu'à la congrégatio réunie des tertiaires.29/161
Ceux qui ont reçu le pouvoir d'agréger au Tiers-Ordre et les associés des prêtres-adorateurs peuvent donner cette bénédiction.29/161
Revalidation de certaines congrégations de tertiaires.28/178

Tiers-Ordre:Mais la sainte congrégation a ordonné d' obtenir le

conséquences pour les prêtres qui ont pouvoir d'admettre dan
un Tiers-Ordre avant le décret.

quand plusieurs Tiers-Ordres sont établis dans un lieu,la pr
séance appartient à celui qui est en possession:si on,au \
plus ancien dans le lieu.

Dérision particulière fondée sur cette règle.

Y a-t-il sur ce point des privilèges qui dérogent aux croite

Il faut qu'une fraternité soit érigée pour avoir droit à son
rang de préséance,et qu'elle marche une ordre in

De saint-François d'Assise:la sainte congrégation refuse d'
accorder l'indulgence de la portiuncule à toutes les église
dans lesquelles est érigée le Tiers-Ordre.
elle l'a accordée une fois d'une manière générale à toutes
celles qui sont la propriété des fraternités.
en exigeant pour l'avenir un recours particulier de chacune.

De saint-François de Paule:la sainte congrégation n'exige pas que la i civile reconn-
naisse cette propriété.
la concession est pour tout le temps que la chapelle reste
propriétaire du Tiers-Ordre.

De saint Dominique:La sainte congrégation a déclaré que,à
moins d'un privilège spécial,les tertiaires séculiers ne
jouissent point de la communication des privilèges et des
indulgences avec l'Ordre auquel ils se rattachent.
de privilège existe pour le Tiers-Ordre de saint Dominique,
et il a été présenté à la sainte congrégation.

leurs églises ne peuvent prétendre à l'indulgence toties

a attachée pour le 16 juillet aux églises des Carmes,

ils ont une indulgence plénière pour le jour de la Commémora
son des défunts de l'Ordre.

la sollicitation aux indulgences et aux mérites des premier
et second Ordres.

ces prêtres peuvent-ils être dispensés du noviciat
des tertiaires peuvent-ils gagner les indulgences de la con
frérie fervence mensuelle en la remplaçant par la lecture?

ou et comment de fois aux jour peut-on donner l'absolution

la bénédiction apostolique peut être donnée qu'à la compagnie

diction.

Tiers-Ordre:Revalidation de la profession des tertiaires dont l'année de probation n'avait pas été complète.29/319
Le Tiers-Ordre a le pas sur les confréries dans les processions.29/436
Conditions requises pour gagner les indulgences attachées aux absolutions générales qu'on donne aux tertiaires.29/505
Un religieux à voeux simples quittant son Ordre peut-il entrer dans le Tiers-Ordre?29/277
Quand doit-on donner l'absolution générale attachée à une fête transférée?29/597
Les fraternités ne peuvent pas être établies même dans l'église de l'Ordre,sans le consentement de l'Ordinaire.31/208
Les tertiaires de saint François ne peuvent pas gagner les indulgences du psaume Exaudiat.31/622
Voir absolution générale.31/
Préséance des Tiers-Ordres dans les processions.33/443
Voir Tertiaires.33/
Siège canonique des Tiers-Ordres en France.43/418
Tiers-Ordre du Sacré Coeur.43/577
Tiers-Ordre séculier et obédiences du premier Ordre.44/361
Son esprit propre et ses relations avec le premier Ordre. 44/727
Tiers-Ordre séculier de saint François:absolutions générales. 45/581
Prières pour les heures canoniales et indulgences.45/578
Indulgences pour les fêtes des bienheureux.45/25
Communication d'indulgences entre les trois Ordres de saint François.45/569,571
Doutes sur les indulgences du Tiers-Ordre franciscain.46/619
Délégation pour l'absolution générale des tertiaires séculiers.46/533
Tertiaires de Saint François,absolution générale.47/313
Le Tiers-Ordre des Servites dans les possessions espagnoles. 47/49
Faveurs accordées au Tiers-Ordre régulier de saint François. 48/316
Encyclique à l'occasion du septième centenaire de Tiers Ordre franciscain.48/253
Voir agrégation.48/

Tirage à part:N'est pas considérée comme nouvelle édition par rapport aux règles de l'index.30/510

Tite(saint):Quand faut-il célébrer sa fête,s'il est titulaire? 28/195

Titre:Titre d'ordination:Les religieux qui n'ont pas fait la profession solennelle,peuvent se faire ordonner au titre de leur patrimoine.28/547
Le versement d'une certaine somme à la caisse diocésaine ne peut servir de titre,à moins d'un indult.28/548
Titre coloré:ce que c'est.30/425;429
Titre:Titres épiscopaux de Lescar et Oloron.41/615
Changement du titre d'ordination pour les clercs des Etats-Unis.41/433
Ordination à titre patrimonial.41/176
Privation du titre d'ordination.42/555
Titres honorifiques à donner aux dignitaires ecclésiastiques. 42/362
Titres dans les armes des prélats.46/622

Tiers-Ordre:Invalidation de la profession des tertiaires dont
l'année de probation n'avait pas été complète.
de Tiers-Ordre a le pas sur les conférées dans les procès-
sions.

aux absolutions générales qu'on donne aux tertiaires.
un religieux à voeux simples quittant son Ordre peut-il en-
trer dans le Tiers-Ordre?
quand doit-on donner l'absolution générale attachée à une fê
te transférée?
Les fraternités ne peuvent pas être établies même dans l'égl
se de l'Ordre,sans le consentement de l'Ordinaire.
Les tertiaires de saint François ne peuvent pas gagner les
indulgences du pauvre

Siège canonique des Tiers-Ordres en France.
Tiers-Ordre du Sacré Coeur.
Tiers-ordre séculier et obédiences ou premier Ordre.et
Son esprit propre et ses relations avec le premier Ordre.

Tiers-Ordre séculier de saint François:absolutions générales

Prières pour les âmes canoniales et indulgences.
pour les fêtes des
Communication d'indulgences entre les trois Ordres d saint
François.
pontes sur les indulgences du Tiers-Ordre Franciscain.
Délégation pour l'absolution générale des tertiaires séculi-
Tiers.
Tertiaires de Saint François,absolution générale.
de Tiers-Ordre des Servites dans les possessions espagnoles.

Propriété à l'occasion du septième centenaire de Tiers Ordre
Franciscain.

Tirage à part:n'est pas considérée comme nouvel e édition par rap
port aux règles de l'Index.

rite(saint):quand fait-il célébrer sa fête,s'il est tiers

Titre:titre ecclésiastique:ceux qui n'ont pas droit à la qua-
lité cardinalice.
le vocable d'une paroisse comme à la cause diocésaine ou
leur cardinalice.
titre:titres ecclésiastiques:ce que c'est.
titres:titres ecclésiastiques de l'ancien et l'union.
changement du titre d'ordination pour les clercs des Tiers-
Ordre.
Tolérance:tolérance en matière religieuse.
Tolérance du culte protestant.
Tolérance dans les terres des Tiers-

Titres:Emploi des titres au porteur.47/483

Titulaire:On ne doit omettre la mémoire du titulaire aux suffrages communs.26/397
Si la très sainte trinité est le titre d'une église,on dit le symbole de saint Athanase,le jour de la fête et le jour octave,si on fait l'office de cet octave.26/403
C'est à la bénédiction de la première pierre d'une église que son titulaire est choisi,et le jour de sa consécration qu'il est définitivement constitué.26/596
Il ne peut plus être changé ensuite que par indult du Saint-Siège.26/596
Quand même l'évêque croirait avoir une bonne raison pour changer.26/596
Quand même il y aurait eu erreur le jour de la consécration. 26/595
Doute concernant la célébration du titulaire de la cathédrale de Rome par les religieux qui suivent le directoire pro clero saeculari Urbis.29/159
Voir sainte-enfance,sainte-famille.29/
On doit en célébrer la fête dans les églises et les oratoires publics solennellement bénits.32/439
Item dans un oratoire semi-public qui aurait reçu la bénédiction solennelle.32/637
A défaut d'indult on ne peut transférer au dimanche la solennité du titulaire.32/440
On doit le nommer dans l'oraison A cunctis.32/440
Célébration du titulaire de la céthédrale par les religieux. 32/555
Transféré accidentellment il perd son octave.32/642
Le titulaire précède le fondateur d'ordre dans l'oraison A cunctis.32/656
Titulaire:voir patron.34/;35/
Aux Etats-Unis la solennité extérieure du titulaire transférée au dimanche suivant.35/400
Les titulaires "aeque principales" pour la même église.36/163
La commémoraison du titulaire de l'église ou de l'oratoire public ou semi-public des petits séminaires.37/138
Le titulaire d'une église confiée à un monastère.37/448
Il peut y avoir deux titulaires qui ne sont pas d'égale dignité.38/95
Titulaire d'un oratoire semi-public.39/213
Credo aux fêtes secondaires des titulaires.39/208
Titulaires des autels fixes.39/351
La fête du titulaire de l'église cathédrale.42/476
Titulaire d'un institut,son degré.44/572

Toison d'or:Les chevaliers de la Toison-d'or et l'autel portatif. 45/423

Tombeau:distance entre l'autel et les tombeaux.31/80
Distance à observer entre les autels et les tombeaux.34/105

Tombes:bénédiction des tombes de défunts ensevelis sur terre non bénite.37/615

Tonsure:droit de conférer la tonsure.57/517

Tornielli(bienheureux Bonaventure):confirmation de son culte.44/10

Titulaire: on doit ouvrir la mémoire du titulaire aux attaques.

Si la très sainte Trinité est le titre d'une église, on dit l'
symbole de saint Athanase, le jour de la fête et le jour oc-
tave, si on fait l'office de cet octave.
l'est à la bénédiction de la première pierre d'une église
qu'il est définitivement constitué.
tique.

vaut même il y aurait en erreur le jour de la consécration.

Doute concernant la célébration du titulaire de la cathédral
de Rome par les religieux qui suivent le directoire

On doit en célébrer la fête dans les églises et les oratoire
publics solennellement jointe.
dans un oratoire semi-public qui aurait reçu la bénédic

A défaut d'indult on ne peut transférer au dimanche la solen

célébration du titulaire de la cathédrale par les religieux.

le titulaire précède le fondateur d'ordre dans l'ordonnan

Titulaire: le patronage
aux stalles-dits la solennité extérieure du titulaire transfé-
rée au dimanche suivant.

de commémoraison du titulaire de l'église ou de l'oratoire
public ou semi-public des petits séminaires.
de titulaire d'une église confiée à un monastère.
Il peut y avoir deux titulaires qui ne sont pas d'égale dign
té.
Titulaire d'un oratoire semi-public.

la fête du titulaire de l'église cathédrale.

Toison d'or: les chevaliers de la Toison-d'or et l'autel portatif.

Tombeau: distance entre l'autel et les tombeaux.
Distance à observer entre les stalles et les tombeaux.

Tombes: bénédiction des tombes de défunts enterrés sur terre non

Tonsure: droit de conférer la tonsure.

Tonsuré(Clercs mariés tonsurés): conduite et action de son épouse.

Torrente:monitoire contre ce prêtre apostat.44/105

Tourières(soeurs):Approbation de statuts pour les soeurs tourières 58/822

Tournai(Mgr. l'évêque de):Instruction pastorale:les mauvaises lectures.35/115

Touzard:Soumission de M.Touzard au décret du Saint-Office.47/495

Tractatus moralis generalis ad usum Seminarii Mechliniensis.27/211

Tractatus de virtutibus,de jure et justitia,et de contractibus, de indulgentiis;ad usum alumnorum seminarii Mechliniensis. 29/677

Tractatus de virtutibus,de sacramentis extremae unctionis et ordinis,ad usum alumnorum seminarii Mechliniensis.33/221

Tradita:constitution portant nouvelles règles pour communier hors de son rite.45/91

Traduction:Traduction française des offices liturgiques dans un paroissien.43/431

Trafic:tout trafic fait au moyen d'honoraires de messes est interdit.37/154,336

Traitements:La suppression des traitements des chanoines n'entraine pas la suppression de leurs obligations.37/257

Transcendance divine.55/486

Transfert:translation.-solennités transférées.43/33
Fêtes des églises particulières.43/475
Transfert des indulgences.43/281
Transfert d'indulgences:pour fêtes des bienheureux.45/25
Transfert d'un titre diaconal.56/613

Transito:Pieuse association du "Transito"de saint Joseph.46/433

Translation:Si l'empêchement cesse,la fête transférée doit être fixée à son jour marqué.28/675
S'il y a occurrence de deux fêtes,l'une mobile et l'autre fixe,laquelle faut-il transférer?28/675
Un office particulier,fixé à un dimanche ou à une férie,et empêché,doit se remettre au premier jour libre.28/675
Peut-on transférer à jour fixe une fête toujours empêchée. 28/677,679
S'il y a à transférer une fête de la province et une autre d'un couvent particulier,à laquelle faut-il donner la préférence?28/679
Peut-on transférer une fête classique particulière au premier jour après une octave privilégiée?28/682
La translation des fêtes des bienheureux se fait comme celles des saints.28/684
Translation des solennités de certaines fêtes.28/298
Peut-on transférer la fête des saintes reliques,si le deuxième dimanche de novembre est empêché?28/304
Voir saint Barnabé,Capucins,commémoraison de saint Paul.28/

Trente Concile de La certitude de la grâce au concile de Trente
60, 243

Translation:La défense de transféere les fêtes à l'année suivante regarde l'année civile.30/289
Translation:voir solennité.31/
Translation:voir saint Barnabé,docteurs de l'église.33/
Translation:voir sainte Vierge,saint Jean Damascène.34/
Translation:voir patron.35/
La solennité extérieure de la fête Dieu.37/270
Translation d'une fête pendant son octave ou son jour octave. 37/406
Translation de paroisse.39/96
Un prvilège pour la translation des fêtes de première et seconde classes.39/571
Ordre de préférence des fêtes.41/165

Transmission:voir indult.30/
Transmission d'honoraires en orient.40/132,683
Transmission:voir honoraires.41/

Trappistes:Leurs trois observances vont se réunir en un seul Ordre 25/253
Texte du décret rendu sur cette matière par la sainte congrégation des évêques et réguliers.25/253
Bref confirmatif.25/256
Points déjà règlés.25/254,257
Omission d'un de ces points dans le décret.25/259
Le reste des constitutions doit être présenté à la sainte congrégation dans le cours de l'année.25/259

Travail du dimanche:Peut -on s'affilier à une société qui l'ordonne?30/26
Peut-on s'y obliger par contract?30/29
Le travail du dimanche et le code civil.30/29
Voir laiterie.30/
Voir coopération,oeuvres serviles.31/

Trentain grégorien:Il doit être dit sans interruption.Que faire en cas de maladie par exemple?38/43
Il n'est pas requis que ce soit le même prêtre qui dise les trentes messes.38/45
Trentain grégorien et autel grégorien.45/253

Trésor:Les lois civiles qui attribuent la moitié du trésor au propriétaire du fond obligent en conscience.25/213

Tribulatio magna:Mt.XXIV,21;Mc.XIII,19.Sens.55/373

Tribunal d'appel dans les causes de mariages mixtes.55/451

Triduum:le triduum annuel pour la communion quotidienne.41/47

Trilhe(Dom):Insignes de chanoines honoraires.39/43
Laïques,leur place aux processions.39/44
Messes de Requiem.39/163,195,208,211,446
Commémoraison aux messes d'ordination des Quatre-Temps.39/165
Leçon du premier nocturne.39/163
Oratoires des communautés religieuses.39/168
Génuflexion à la messe devant le très saint sacrement.39/165
Les tonsurés et les vases sacrés.39/165
Absoute à l'office des morts.39/35

Trinité (dogme de la) Analogies dans l'Hindouisme 60/227

Trimûrti hindoue, Brahma Vishnu, Çiva 60/228

Turmel condamnation du livre de A. Sartiaux : "Joseph Turmel prêtre, historien des dogmes" 59/547

Utérus cancereux pendant la grossesse, Licéité ou illicéité de l'extirpation 60/500, 577, 600, 681, 694

Trilhe:Autels fixes,revêtement sur la table ou les croix.39/90
Titulaires des autels.39/331
Titulaires des oratoires publics.39/208
Orgue aux messes fériales des Quatre-Temps/39/538
Chant du Te Deum.39/446
Occurrence et concurrence.39/540
Prières extra-liturgiques après la messe conventuelle.39/573
Présence des femmes dans le choeur.39/400
Doute sur un privilège de messe votive pour les congrégations de la très sainte Vierge.39/446

Trinité(sainte):manière de la représenter.31/14
Le dogme de la Trinité "d'Antoine Dupin,sa mise à l'index. 40/429
Controverse sur son auteur.40/504
Notre parenté avec les personnes divines.49/506
Son habitation dans le juste.55/641
Foi trinitaire au second siècle.56/152
Le mot "personne" dans les écrits trinitaires de saint Augustin.57/5

Tripoli:Soldats morts en Tripolitaine,services funèbres.44/510

Troncs:usage à faire du produit des troncs.33/664

Trône:voir évêque,cardinal.31/
Trône d'exposition construit en dehors de l'autel.44/29
Trône inamovible ou petit ciborium fixe pour l'exposition du saint sacrement.44/29

T.S.Sacrement exposé:Le trône pour l'ostensoir peut être placé au devant d'un fond rouge.25/69
Le très saint sacrment ne peut être porté en procession sur les épaules de plusieurs prêtres.25/69
Le baiser de paix ne doit pas s'omettre aux messes devant le très saint sacrement exposé.25/167
Il n'est pas permis de présenter des fleurs et de les faire toucher à l'ostensoir,le très saint sacrement exposé.25/113
Encensement aux vêpres:voir vêpres,bénédiction.26/

Turmel:condamnation de ses livres:Histoire du péché originel-Histoire de la papauté-L'Eschatologie à la fin du IV E. siècle.41/610
Sa théorie sur un prétendu schisme de 343 à 398.41/257
A propos de l'incident Herzog-Dupin.41/93
Condamnation de ses livres:Tertullien,saint Jérôme,Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente.42/577
Sa soumission.42/577.

Tyrrel:Au sujet de sa"Lettre bien maltraitée".39/403
Deux lettres posthumes.41/696
Une troisième lettre posthume.42/54
Son dernier livre.42/625

Union:Union à l'église:Le but poursuivi par Léon XIII dans tout son Pontificat,a été de grouper et d'unir les peuples au Saint-Siège et de mettre en lumière la salutaire influence du Souverain Pontificat.26/341

Union à l'église:Ses joies lors de son jubilé,ses désirs et ses regrets.26/341
Appel à l'unité de la foi et à l'union des infidèles.26/343
Des chrétiens séparés par le schisme,orientaux,slaves.26/343
Des protestants.26/347
Appel aux catholiques eux-mêmes,pour que tous reconnaissent la vraie notion de l'église.26/348
Parmi lesquels la Franc-Maçonnerie fait de grands ravages. 26/350
Bienfaits de l'union désirée.26/351
Comment travailler à la réunion de l'église russe?58/35
Union des églises orientales:lettre apostolique sur les mesures à prendre en leur faveur.28/597
L'"union apostolique" et les indulgences des croisiers.41/614
L'union du crucifix du Pardon.41/303
Union des églises:voir schisme oriental.43/
Union des églises:voir congrès pour l'union des églises.54/

Unité de l'église:encyclique.28/498
Encyclique "Mortalium animos"55/221

Université:Université de Louvain et Luther:voir Luther.54/
Universités civiles et étudiants ecclésiastiques.40/171,750
Fréquentation des universités civiles par les ecclésiastiques 42/735
Universités catholiques.-Clergé,séculier,régulier,religieux aux Universités catholiques.44/368
De la fréquentation des universités laïques par les clercs. 46/535
L'université catholique d'Angers et son ressort.46/236

Ut debitae:Le décret de ce nom et le calendrier des religieux.46/599
Offices particuliers des provinces,couvents,monastères ou maisons religieuses.46/540

Uterus:voir impuissance.26/

Vacances des bénéfices et profession religieuse.40/593
Vacance du siège:pouvoirs du provicaire apostolique pendant la vacance du siège.57/65

Vacandard:sa théorie du pouvoir coercitif de l'église.42/71

Validité des confessions des religieuses.55/276

Van Cleemput:L'étude de la bible.35/22
Des anniversaires des défunts après le décret du 2 décembre 1891.35/173,281

Van Ruymbeke:de la prohibition des livres.35/659
De la prohibition des livres.36/98,134
Le jubilé.36/280
De impedimento clandestinitatis.36/312
De potestate dispensandi in Episcopo circa dubia impedimenta matrimonii.36/374
Des honoraires des messes.36/438,516,611,666
Des honoraires des messes.37/88,153,197

Vatican (Cité du)

Lois et dispositions de la cité du Vatican. 60/166

Van Ruymbeke:Doutes sur les honoraires des messes.37/328
Doute concernant les obligations des chanoines privés de traitement.37/263
De la fraude en matière de conscription militaire.37/371
De metu a censura excusante.37/476
De ignorantia a censura excusante.37/637
De subdito patrante crimen extra territorium superioris statuentis censuram.38/61
De Episcopo infligente censuram alienae dioecesis subdito.38/199
De censura irrogata simpliciter per modum poenae.38/254
De absolutione a censura lata ab homine per sententiam particularem.38/362
De absolutione a censuris reservatis Romano Pontifici.38/428
De absolutione a censuris Romano Pontifici reservatis in mortis articulo.38/465
La mort apparente et réelle.38/606,683

Vasectomie:Au sujet de l'opération chirurgicale de ce nom.42/417
Vasectomie.43/39,340
La vasectomie double.46/140

Vases sacrés:les tonsurés peuvent-ils les toucher.39/165
Les vases sacrés doivent-ils être toujours couverts?41/287
Un laïc peut-il toucher l'ostensoir?44/30

Vasquez:Ses objections contre l'efficacité accidentelle des S.S.35/257
Vasquez(Mgr.):félicitations à Mgr. Vasquez,président de l'"Oeuvre ouvrière" de Léon XIII.46/239

Vassetta:communiqué sur le prêtre Hyacinthe Vassetta.45/185

Vatican:le concile du vatican et l'acte de foi.52/514

Vaticane:Edition des livres de chant liturgique.40/139,178,597

Vautours:le proverbe des vautours et du cadavre.58/57

Vélocipède:inconvénients de son usage par les clercs,les évêques font bien de le défendre.27/47

~~Vendé~~Vendée
Vendée:la Vendée avant 1793:25/656

Vendredi:les indulgences du premier vendredi sont étendues à tous les fidèles.29/660
Premier vendredi:cas de concurrence.40/298
Vendredi-saint:Après les oraisons de ce jour le célébrant doit découvrir le Bois de la sainte Croix et l'image du crucifix.34/181
Après la messe des Présanctifiés on doit enlever les ornements de l'autel où le saint sacrement a été placé le Jeudi saint.34/181
Statue de Notre Dame des sept douleurs.39/569
Procession de la vraie Croix.39/569
Vendredi-saint:emploi du bougeoir.43/419
Procession.57/788

Veni creator:conclusion de l'hymne.32/208

Vasectomie:Au sujet de l'opération chirurgicale de ce nom.

Un laïc peut-il toucher l'ostensoir?

"Oeuvre ouvrière" de Léon Xiii.

Vasette:ecclésiastique au r le prêtre il soignoit Vasette.

Vatican:le conclle du vatican et l'acte ou foi.

Vaticane:édition des livres de chant liturgique.

vautour:le proverbe des vautours et du cadavre.

Végétogène:Les végétaux de son sang par les cleres,les évêques

Ve creed:Les indulgences du premier vendredi sont étendues à tous

Vent orageux:celui de l'ouragan.

Veni sancte:concession d'une indulgence.39/564

Vente:Litige au sujet d'une vente.39/142

Vêpres solennelles:Il faut s'en servir au cérémonial des Evêques en ce q i concerne les assistants du chanoine célébrant. 26/598
Quand le choeur est distant de l'autel majeur.l'hebdomadaire et ses assistants peuvent conserver la coutume de se couvrir en passant du choeur à cet autel pour l'encenser.26/598
Quand le très saint sacrement n'est pas exposé,on peut omettr l'encensement de son autel,si la chapelle où il est conservé est éloignée et de difficile accès.26/598
Vêpres:il faut y faire les encensements quand le célébrant est paré.27/263
Quelle est l'antienne de la sainte Vierge,si on chante les vêpres,sans complies,le jour de la Purification?28/296
Quelles sont les vêpres,s'il y a concurrence d'offices votifs 28/438
Item,s'il y a concurrence d'un office votif avec une fête primaire?28/92
Item,de l'office votif de la sainte Vierge avec le dimanche? 28/92
Si on chante les vêpres solennelles d'une fête transférée ceux qui y assistent,satisfont-ils à l'obligation du bréviaire?28/298
Voir octave.28/
Dans les vêpres chantées aux fêtes doubles mineures et de rite inférieur on doit observer le cérémonial des évêques.31/425
Le célébrant y doit revêtir la chape dès le commencement. 31/426
Les pluvialistes doivent assister le célébrant pendant l'encensement de l'autel.31/426
Les commémoraisons doivent être chantées.31/426
L'Ordinaire peut permettre de chanter les vêpres la seconde ou la première heure de la nuit et d'y exposer le saint sacrement.33/623
Lorsqu'on les chante devant le saint sacrement exposé,on doit quand au moment de se revêtir de l'étole,se conformer aux rubriques et aux décrets.34/193
Mémoires aux vêpres.41/223
L'étole aux vêpres.41/419
Le commentaire d'un cardinal sur les psaumes de vêpres.58/703

Vérité pratique:différence avec la vérité spéculative.Mode de procéder,sa naotion.35/5
Vérité religieuse et l'esprit humain.54/481

Vermeersch:Pour la scienee.39/1

Verset:Ora pro nobis:Doit être changé aux premiers vêpres de sainte Elisabeth de Portugal,et réservé pour le suffrage de la très sainte Vierge.25/671

Version:quand les versions de la bible sont permises,quand elles sont prohibées.30/62
Voir bible.30/

Vertu:Vertu,mérite,liberté.43/635

Vertus:Les prétendus docteurs de l'américanisme ont-ils préféré les vertus naturelles aux vertus surnaturelles?M.Houtin prétend que non.-Analyse du passage de la lettre de Léon XIII sur le point en question.Prélude:Avertissement du Souverain Pontife sur la question de savoir à quoi tend la diffusion plus grande des grâces du Saint Esprit.-I:La genèse de l'erreur américaniste réside dans une vérité mal liée à une autre vérité.Nécessité de la grâce de l'Esprit-Saint pour vivre vertueux.37/131
L'énergie qui éclate dans la vertu naturelle convient à notre époque.37/173
Conclusion fausse des américanistes.37/179
II:Dénonciation de l'erreur:37/459
Divers aspects sous lesquels on peut envisager la vertu.37/460
Au point de vue de l'activité de la nature,de l'exercise,de l'acte vertueux, la vertu naturelle n'est pas préférable à la vertu surnaturelle.37/460
Vérité fondamentale qu'on ne peut perdre de vue quand on traite des vertus et qu'on compare entr'elles la vertu naturelle et la vertu surnaturelle;Vocation de l'homme de l'ordre de la grâce et obligation d'y correspondre.38/19
1)Sans la grâce la vertu naturelle est incomplète,elle est trompeuse pour ceux qui voudraient s'en contenter.La vertu doit orienter l'énergie humaine vers la vraie destinée de l'homme.La destinée bienheureuse de l'homme est unique,elle est surnaturelle et demeure même après la chute.38/22
Erreurs des partisans du naturalisme.38/22
Réfutation par les paroles de Léon XIII,les saints Pères,la saine raison.38/24
Adage de saint Augustin indiquant le caractère de l'énergie naturelle.38/26
Les vertus naturelles sont des vertus apparentes.38/26
2)Les vertus pratiquées avec le concours de la grâce,ou les vertus surnaturelles,sont seules parfaites,Les vertus morales peuvent exister en l'âme sans la grâce et il n'y en est pas de même des vertus théologales.38/68
La fécondité véritable des vertus morales doit être attribuée à la grâce.38/69
Il existe une proportion entre la nature et la vertu dans l'homme.38/70
De là un triple effet de la grâce sur la vertu morale acquise :solidité,fermeté,fécondité vraie.38/70
Différence de la fécondité de la vertu morale naturelle et celle de la vertu morale surnaturalisée par la grâce.38/71
Le détachement caractérise la vertu morale surnaturalisée. 38/72
Les américanistes ne le saisissent pas.38/72
Exemples:tempérance,mortification,chasteté,pauvreté,religion. 38/73
Justesse de la doctrine de Léon XIII et erreur de M.Houtin. 38/75

Veto:le veto au conclave.40/373

Veuillot:Louis Veuillot.46/104

Vexilla regis:Comment varie,suivant le temps,le second verset de la strophe O crux ave.25/561

prétend que non.-Analyse du passage de la lettre de Léon XI
sur le point en question.-Avertissement du Souverain

plus grande des grâces du Saint Esprit.-Il:La [illegible]

autre vérité.Nécessité de la grâce de l'Esprit-Saint pour
vivre vertueux.

L'énergie qui éclate ou a la vertu naturelle convient à notr
époque.

Confusion fausse des américanistes.

II:

Divers aspects sous lesquels on peut envisager la vertu.

la vertu surnaturelle.

Vérité fondamentale qu'on ne peut perdre de vue quand on tra
te des vertus et qu'on compare entr'elles la vertu naturell
et la vertu surnaturelle:

1)Sans la grâce la vertu naturelle est incomplète,elle est
doit orienter l'énergie humaine vers la vraie destinée de
l'homme.La destinée dernière de l'homme est unique,elle
est surnaturelle et demeure même après la chute.
Nécessité des particules du naturalisme.
Réfutation par les paroles de Léon XIII,les saints Pères,la
saine raison.
Adage de saint Augustin indiquant le caractère de l'énergie
naturelle.
Les vertus naturelles sont des vertus apparentes,
2)Les vertus morales naturelles et la grâce,ou les
pas de même des vertus théologales.
Les peuvent exister ou l'âme sans la grâce et il n'y en a
à la grâce.
Il existe une proportion entre la nature et la vertu dans l
homme.
De là triple effet de la grâce sur la vertu morale acquis
Différence de la fécondité de la vertu morale naturelle et
de celle surnaturalisée.
Les surnaturalistes ne le méconnaissent pas.
Insistance de la doctrine de Léon XIII et erreur de M.Houtin.

Verbe:le verbe au conclave.

Ventilot:=Is Ventilot.

Vexilla regis:Vom mont vexilla,autrefois le [illegible] encore verset de
la strophe

Vianney(J.B.)Donné comme patron aux curés de France.37/553
Sa fête.37/653
Bienheureux Vianney:variante d'une leçon de l'office.43/559
Saint J.B. Vianney,patron des curés.56/615

Viatique:Quand le précepte divin de communier oblige-t-il?27/398
Quelles sont les personnes exclues de la communion "ratione usus rationis nondum adepti?"27/399
"Ratione periculi irreverentiae"?27/399
"Ratione indignitatis"?27/400
Qui est obligé au jeûne eucharistique.27/400
Un enfant de sept ans en danger de mort peut-il et doit-il être communié?27/401
Un malade qui parait avoir perdu connaissance doit-il recevoi la communion?27/402
Quand est-il permis de renouveler le saint viatique?27/402
Comment se conduire avec les malades qui ne sont pas en danger de mort?27/402
Celui qui a fait le matin une communion de dévotion et qui se trouve inopinément en danger de mort dans la journée doit-il communier de nouveau?27/403
Peut-on donner le viatique à un malade privé de l'usage de ses sens?28/44
Le doit-on donner aux enfants moribonds avant leur septième année?29/387
Conduite à tenir par rapport au viatique pour les fumeurs d' opium.29/380
Quand et pourquoi le peut-on donner aux moribonds privés de connaissance?29/503
Son obligation.30/350
Oblige-t-il quand on a communié avant le danger de mort?30/354
Cérémonies à observer.30/358
Si la distance n'est pas grande et la route facile on doit prendre plusieurs hosties.30/362
Ornements sacerdotaux pour le viatique.30/363
Voir communion,hostie,jeûne.30/
Le célébrant ne peut pas l'administrer pendant la messe,s'il perd l'autel de vue?31/107
Viatique:voir Extrême-Onction.35/
Génuflexion et prière à faire.37/530
Les circonstances du lieu dans lequel on doit porter le saint viatique peuvent être un obstacle à ce qu'on l'y porte.38/581
Fréquence de la communion après le viatique.41/368
Lettre Qui propediem sur la communion et les sderniers sacrements.43/733

Vicaire:vicaire apostolique:S'il vient à mourir dans son vicariat on lui applique les mêmes règles que pour l'évêque défunt dans son diocèse.26/401
Hors de son vicariat,on agit comme pour l'évêque titulaire. 26/401
Voir évêque.26/
Le vicaire apostolique ne doit pas appliquer la messe pro populo.28/493
Le vicaire est tenu de résider.28/254
Vicaire:il a besoin d'une délégation pour pouvoir assister au mariage.29/365

Quelles sont les personnes exclues de la communion "ratione
vitae" ? "Nemo rationis nondum adeptis?"

la communion ?

Quand ont-il permis de renouveler le saint viatique ? Que
doivent se conduire avec les malades qui ne sont pas en dan-
ger de mort ?

Celui qui a fait le matin une communion de dévotion et qui
trouve inopinément en danger de mort dans la journée doit-
il communier de nouveau ?

Peut-on donner le viatique à un malade privé de l'usage de
ses sens ?

Ne doit-on donner aux enfants moribonds avant leur septième
année ?

Quand et pourquoi le peut-on donner aux moribonds privés de
connaissance ?

Est-on obligé de le donner aux moribonds privés de
connaissance ?

Oblige-t-il quand on a communié avant le danger de mort ?

Différence à observer.

Si la distance n'est pas grande et la route facile on doit

ne célébrant ne peut pas l'administrer pendant la messe, s'il

Séparation et prière à faire.

Les circonstances du lieu dans lequel on doit porter le saint
viatique permettent d'être obligé à ce qu'on l'y porte.

Présence de la communion après le viatique.

Retire-t-elle sur la communion et les sacrements accor-

Viaticum: Quand peut-on dire qu'il vient à mourir dans son viatique ?

On lui applique les mêmes règles que pour l'évêque décédé
dans son diocèse.

Le viatique a-t-il besoin de droit pour s'administrer la messe ?

Le viatique est tenu de résider.

Vicaire:Vicaire-général:voir subdélégation.30/
Vicaire:son obligation de chanter l'office des morts s'il remplace le curé pour un service funèbre.31/206
Vicaire apostolique:On ne doit pas célébrer l'anniversaire de sa consécration.31/398
On ne doit pas le nommer dans le canon de la messe.31/399
Règles qu'il doit suivre pour la publication et l'approbation des livres.32/14,20
Celui qui n'a ni coadjuteur avec droit de succession,ni vicaire général,doit désigner un prêtre qui le remplacera pendant la vacance.32/308
Il peut,au moins,nommer un provicaire en cas d'absence.32/308
Et même pour lors qu'il est présent dans son vicariat.32/309
Vicaire:Peut-il assister aux mariages?34/30
Item,si l'évêque le défend?34/32
Vicaire capitulaire:voir confréries.34/
Vicaire général:Peut-il connaitre des causes de sollicitation 34/425
Le pouvoir qu'il possède ex speciali mandato est-il ordinaire, 34/426
Vicaires apostoliques et généraux.-Préséance entre les vicaires apostoliques.41/350
Préséance du vicaire général sur les dignités et les autres chanoines.41/496
Vicaire apostolique religieux,ses relations avec les supérieurs de son institut.41/678
L'évêque et le traitement des vicaires.45/299
Situation juridique et droits du vicaire perpétuel.45/426
L'interprétation du code et la préséance des vicaires généraux.47/5
La préséance des vicaires généraux.47/380
Vicaire remplaçant.48/200
Vicaire général:droit de préséance.52/58
Vicaires apostoliques:leur juridiction.54/528
Vicaire paroissial:assistance au mariage.55/291
Vicaires généraux et capitilaires:droits et obligations des vicaires généraux et capitulaires.58/938

Vicariat de Rome:Réponse à différents doutes concernant l'Association de la Sainte-Famille.28/690
Condemnation de la Rivista di Cultura.41/434
Les réguliers sont liés par cette condemnation.41/478
Vicariats apostoliques:la direction des écoles dans les vicariats et préfectures apostoliques.56/43

Vicarius oeconomus et messe pro populo.54/140

Vice solitaire.54/608

Vie:vie chère et la morale.47/253
Vie chrétienne selon les américanistes.34/349
Vie religieuse:doctrine des amérinanistes sur la vie religieuse.34/353,464
Vie spirituelle est-elle en progrès.57/441

Vierge(sainte):Les offices propres de la sainte Vierge assignés à certains dimanches ne peuvent pas être transférés en cas d'empêchement,alors même que l'empêchement serait perpétuel. 34/101
Quels sont ces offices?34/103

Vicariat de Rome:Réponse à différents doutes concernant l'Associa-

Vierge(sainte):Dans l'occurrence du jour octave d'une fête de la sainte Vierge avec une de ses fêtes de rite double majeure, cette dernière doit être transférée.34/184
Indulgences pour des prières en son honneur.39/277,564,
Pour deux formules de consécration des congréganistes.39/563
Statue de Notre Dame des sept Douleurs les jours Saints.39/569
Son petit office en langue vulgaire.39/325
Privilège de la messe votive pour les congréganistes.39/446
Messe d'une de ces octaves le jour occurrent d'une de ses fêtes simplifiées.39/202
Messe de funérailles le jour de l'Annonciation transférée. 39/165
Coeur très pur en occurrence avec l'octave de l'Assomption. 39/540

Vierge-prêtre.44/628

Vieux catholiques de Hollande et d'Angleterre,une consécration épiscopale.40/513

Vigile:Vigile des SS.Apôtres:En France,le jeûne se fait la veille de la solennité,dans l'occurrence de la fête du Patron,il est transféré au vendredi.25/55
Vigile:Quand l'oraison de la messe du jour est la même que celle d'une vigile occurrente,on prend une autre messe du commun.27/264
Quand la vigile de saint Thomas se rencontre avec les Quatre-Temps et que l'évangile de la fête du jour est le même que celui des Quatre-Temps on dit à la messe comme dernier évangile celui de la férie/27/264
Aux matines de la vigile de la Pentecôte,il faut lire la neuvième leçon d'une fête simple ou simplifiée.27/264
Nature de la vigile de l'épiphanie.33/331
Vigiles:auxquelles les Pères Franciscains ne peuvent pas dire la messe de l'Immaculée-Conception.28/49
Vigiles anticipées et le jeûne.48/158

Vin de messe:Comment on peut le fortifier,au besoin.28/659
Préparation du vin de messe.33/655
Doute sur la manière de traiter un vin blanc.40/37
Vin:messe.43/587
Un procédé nouveau de préparation de vin de messe.52/89

Vincent(saint):La fête du patronage de saint Vincent de Paul.35/632
La fête de son patronage en occurrence avec le 1Ve. dimanche de l'Avent.36/163

Vincent Ferrier(saint):"Miserere" de saint Vincent Ferrier.45/605

Vivification scientifique et vin de messe.53/423

Violation du sceau sacramentel:quand cette violation avec dommage du pénitent oblige-t-elle à la réparation de ce dommage? 33/504

Virginité:voeu de virginité et mariage.34/661

Vision de Dieu:voir Dieu.54/

Vocation et Chasteté 60/401

Vision de Dieu au sommet de la contemplation d'après saint Augustin.57/89,191
Visions:Le jugement à porter sur les visions et apparitions appartient à l'autorité ecclésiastique.29/320

Visitation:on ne peut à cette fête donner l'absolution générale aux Tertiaires.30/533
Là où elle est titulaire elle doit encore être transférée si elle est en occurrence avec la solennité des saints apôtres Pierre et Paul.30/657

Visite:Comment se pratique à Rome la visite publique au très saint sacrement.30/526
Quand doit se faire la visite d'une église prescrite pour gagner des indulgences plénières?31/505
Visites requises pour gagner le jubilé.32/79
Comment on doit compter les jours de ces visites.32/81,331
Comment faut-il faire ces visites?32/81
Dispenses en faveur des Romains et des étrangers.32/80
Item en faveur des étrangers qui ne peuvent achever le voyage de Rome.32/82
Ces personnes peuvent jouir des autres privilèges du jubilé. 32/83
Ces visites ne peuvent être commuées qu'une fois.32/329
Les visites peuvent être commuées en dehors de la confession. 32/660
Leur réduction en faveur des gardiens de la Porte-Sainte.32/ 660
Visite d'églises:voir tertiaires.34/
Visite de l'église:condition requise pour gagner certaines indulgences,même pour les religieux.38/182
Visite de la chapelle de communauté en vue des indulgences, 41/297
Visite canonique des chapelles exemptes.41/153
Visite ad Limina.42/219
Visites:voir jubilé.53/
Visites d'église pour gagner le jubilé.56/237
Visite canonique:motu proprio sur la visite canonique des séminaires.58/734

Vitandi:La communication avec les notorii clericorum percussores reste défendue.31/415
La défense de communiquer demeure,lors même que la sanction disparait.31/416

Vitandus:Peut-on contracter mariage avec un vitandus?34/326

Vitoria(F. de):Travaux à son sujet en 1930-1931.58/441

Vitraux:images des serviteurs de Dieu.41/605

Vocation:Vocations cléricales douteuses.28/593
Vocation:voir devoirs des personnes mariées.33/
Vocation sacerdotale.43/69,134
Attrait et vocation.43/508
La vocation de Lamennais.44/630
La vocation sacerdotale et la décision romaine.44/709
Associations pour les vocations ecclésiastiques.45/486
Voir Lahitton.
Vocation intérieure.49/46

Voeu oui plus parfait 68/621

Vocation:voir sacerdoce.52/
Vocation:décision du confesseur.55/444
Vocation sacerdotale:a propos de deux romans récents.58/924

Voeu:voir réguliers.29/
Les voeux dans une congrégation non autorisée par Rome sont-ils valides quand ils sont émis?30/188
Voeu:voir commutation,jubilé.32/
Voeux simples:voir instituts à voeux simples.33/
Voeux d e religion:indulgences pour tout renouvellement.39/560 562
Il ne faut pas y renoncer en vue de continuer les oeuvres scolaires.39/431
Dispense.41/437
Stage dans les voeux annuels.41/371
Voir religieux.41/
Voeux simples perpétuels d'un sécularisé.43/103
Voeux simples et service militaire.43/582
Voeux des frères convers.43/585
Voeu du plus parfait:Sa prohibition par une supérieure.44/17
Voeux conditionnels et voeux solennels.46/120
Le code et les novices in articulo mortis.47/376
Voeux privés des religieux.47/20
Le voeu simple de chasteté et le mariage.47/21
Le décret Inter reliquas et les voeux annuels.47/623
Voeux simples et mariage.49/211
Les voeux douteux.52/312
Profès de voeux temporaires atteints d'aliénation mentale.52/330
Voeux des enfants:pouvoir paternel de les annuler.55/429
Voeux:pouvoir de dispenser à l'occasion du jubilé.56/241

Voile:voile huméral:son usage dans les processions.34/102
Voile blanc pour l'ostensoir,avant ou après l'exposition du saint sacrement.44/30

Voitures:formule de bénédiction des voitures d'ambulance.41/615

Vol:vol sacrilège:précautions à prendre contre les vols sacrilèges.29/610
La matière absolument grave dans le vol.53/123

Voluntarium:voir conférences romaines.41/

Vote:le vote public est un cas de coopération.32/214
Bonne foi à cet égard.32/215

Votifs:voir dons,messe.49/

Vulgate:Décret du concile de Trente concernant sa canonicité.29/457
Explication qu'en donne le P.Cornely.29/458
Raisons contraires.29/459
Que doit-on entendre par partie de la vulgate.29/465
Décret du concile de Trente concernant l'authenticité de la vulgate.29/469
Sens du mot authentique.29/469
Extension du décret à tous les textes dogmatiques.29/472
Preuve tirée des actes du concile.29/474
De l'usage de l'église,base du décret.29/476
Autorité des deux derniers docteurs de l'église.29/478

Waffelaert (Mgr) évêque et théologien 59/193

Vulgate:Sentiments des auteurs anciens.29/619
Observations préliminaires.29/620
Ceux qui n'admettent que des erreurs non substantielles.29/622
Lindanus.29/623
Sixte de Sienne.29/623
Noel Alexandre,-Bukentop.29/624
Tirinus-Calmet.29/625
Bossuet.29/626
Cardinaux légats.29/627
Cano.29/628
Salmeron.29/629
Mariana.29/631
Suarez.29/633
Azor.29/634
Serrarius.29/637
Bonfrerius.29/637
Pallavicini.29/638
Cornelius a Lapide.29/639
Habert.29/640
Billuart.29/640
Règle à suivre par saint Jérôme pour la correction du texte du Nouveau Testament.30/120
Authenticité de ses textes dogmatiques.30/411
Motif,beauté et valeur doctrinale,succès de l'encyclique Providentissimus Deus.35/22
Nouveau moyen pris par Léon XIII pour promouvoir cette étude 35/23
Réflexions sur l'étude de la bible par les prêtres et surtout par le jeune clergé.35/23
Les études bibliques sont-elles moins cultivées par les catholiques que par les protestants.35/24
Les catholiques n'aiment pas assez la bible et lui donnent une place ~~pl~~ trop restreinte dans leur vie.35/25
Même les prêtres.35/26
De là reproche(~~dans-leur-vie.~~) encouru par les prédicateurs. 35/26
Double but de Dieu en inspirant la bible.35/27
A qui doit se réduire d'ordinaire l'étude de la bible par les prêtres.35/28
Comment la faire agréablement et utilement.35/29
Dans les séminaires cette étude doit se faire selon les besoin de l'époque.35/30
Selon la méthode indiquée par le Pape.35/30
La revision de ses variantes est confiée aux bénédictins.39/445
Vulgate:révision.43/697

Vulsteke:De non praetermittendo ritu civili.35/79
De dispensatione mixtae religionis.35/315
De proclamationibus.35/347

Wallonie:propagande protestante.55/508,664

Wasmann:Le P.Eric Wasmann,biologiste moderne.42/311

William James.sa philosophie.43/60

Windeshei(chanoines de):voir dévotion moderne.54/

Wintreber:Analyse de son article sur les prétendues créations d'êtrs vivants.39/281

World Conference on Faith and Order.54/613

Zacharias Dr.):voir conversion récente aux Indes.54/

Zorell:Cumus scripturae.48/316

GTU Library
3 2400 00342 1256